



HAL
open science

L'approche participative au service de la gestion intégrée de la ressource en eau : l'expérience des parcs naturels régionaux du Sud-Est de la France

Mélanie Ferraton

► To cite this version:

Mélanie Ferraton. L'approche participative au service de la gestion intégrée de la ressource en eau : l'expérience des parcs naturels régionaux du Sud-Est de la France. Géographie. Université Grenoble Alpes, 2016. Français. NNT : 2016GREAA022 . tel-01468951

HAL Id: tel-01468951

<https://theses.hal.science/tel-01468951v1>

Submitted on 16 Feb 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THÈSE

Pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE LA COMMUNAUTE UNIVERSITE GRENOBLE ALPES

Spécialité : **Géographie**

Arrêté ministériel : 7 août 2006

Présentée par

Mélanie Ferraton

Thèse dirigée par **Fabien Hobléa**

Préparée au sein du **Laboratoire EDYTEM**
dans l'**École Doctorale SISEO** de l'**Université Savoie Mont Blanc**

L'approche participative au service de la Gestion Intégrée de la Ressource en Eau. L'expérience des Parcs Naturels Régionaux du Sud-Est de la France.

Thèse soutenue publiquement le **30 novembre 2016**,
devant le jury composé de :

M. Jean-Eudes BEURET, Professeur des Universités, Université
Rennes 2, Agrocampus Ouest (Président)

Mme Nacima BARON, Professeur des Universités, Université Paris-
Est Marne La Vallée (Rapporteur)

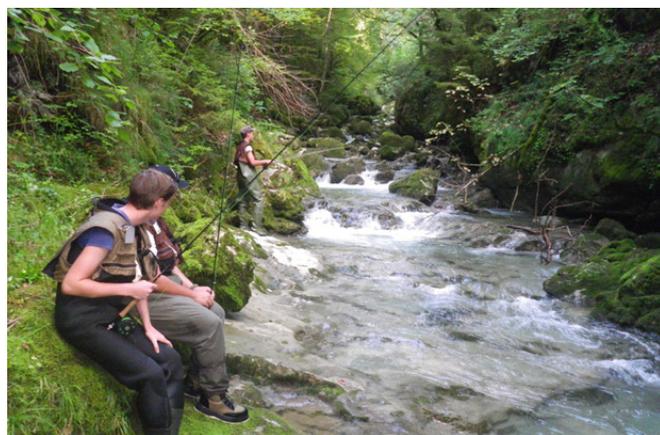
M. Olivier GRAEFE, Professeur, Université de Fribourg (Rapporteur)

M. Romain LAJARGE, Professeur des Universités, École nationale
supérieure d'architecture de Grenoble, Communauté Université
Grenoble Alpes (Examineur)

M. Fabien HOBLEA, Maître de Conférences, Université Savoie Mont
Blanc, (Directeur de thèse)



L'approche participative au service de la Gestion Intégrée de la Ressource en Eau. L'expérience des Parcs Naturels Régionaux du Sud-Est de la France.



Thèse de doctorat en géographie soutenue par **Mélanie Ferraton**

Sous la direction de **Fabien Hobléa**

Thèse soutenue publiquement le **30 novembre 2016** devant le jury composé de :

M. Jean-Eudes BEURET, Professeur des Universités, Université Rennes 2, Agrocampus Ouest (Président)

Mme Nacima BARON, Professeur des Universités, Université Paris-Est Marne La Vallée (Rapporteur)

M. Olivier GRAEFE, Professeur, Université de Fribourg (Rapporteur)

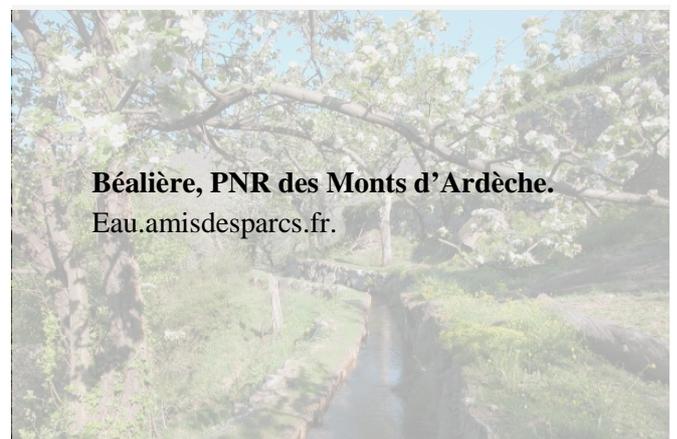
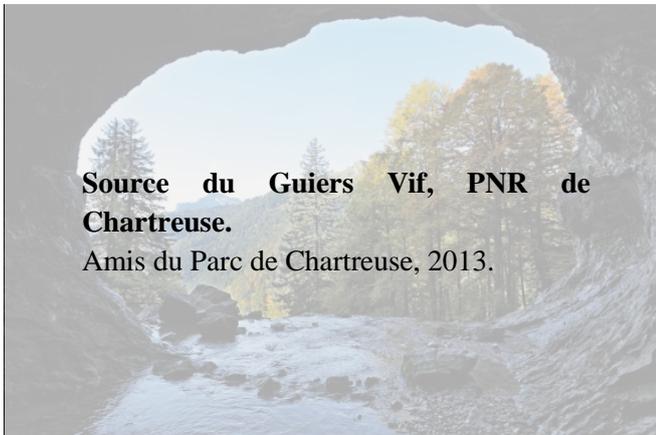
M. Romain LAJARGE, Professeur des Universités, École nationale supérieure d'architecture de Grenoble, Communauté Université Grenoble Alpes (Examineur)

M. Fabien HOBLEA, Maître de Conférences, Université Savoie Mont Blanc, (Directeur de thèse)



« *Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin* »

Proverbe africain



RÉSUMÉ

L'approche participative au service de la Gestion Intégrée de la Ressource en Eau. L'expérience des Parcs Naturels Régionaux du Sud Est de la France.

Née d'un travail partenarial entre le Groupement des Amis des Parcs Naturels Régionaux du Sud-Est (GAPSE) et l'Université Savoie Mont Blanc, cette thèse, réalisée dans le cadre d'une convention CIFRE, s'intéresse au volet participatif de la Gestion Intégrée de la Ressource en Eau (GIRE) dans les Parcs Naturels Régionaux de montagne du Sud-Est français.

L'étude se fonde sur le retour d'expériences et l'analyse réflexive du programme de recherche-action-collaborative et participative « L'eau, entre mémoire et devenir », initié en 2008 par le GAPSE. À partir d'une méthode d'enquête auprès des acteurs clefs, elle identifie, dans ces territoires, une trentaine d'actions relevant du volet participatif de la GIRE. Le recensement et l'examen de ces actions et de leurs conditions de mise en œuvre, amènent à construire une représentation, sous forme de modèle évolutif, de cette approche participative de la GIRE. Les PNR s'inventent alors en nouveaux territoires de l'eau. En dépassant le strict cadre de la gestion par bassin, l'analyse approfondie des jeux, logiques et paysages actoriels œuvrant dans la mise en place de ces actions permet de questionner ce nouveau statut.

Ce travail montre que, malgré une évolution législative liée à la réforme territoriale, restreignant les prérogatives des PNR en matière de gestion de la ressource en eau, des formes innovantes de démarches participatives s'observent, allant au-delà des dispositifs institutionnels de concertation de la GIRE. Ces initiatives volontaires, issues des collectivités, du milieu associatif ou encore de divers collectifs citoyens, sont souvent encore disparates et manquent de cohérence et de liant entre elles. L'action publique doit ainsi composer avec cette diversité d'acteurs et d'actions, aux objectifs et formes variés. Se dessine alors un enjeu d'articulation des démarches participatives et d'innovation en matière de participation citoyenne, auquel ce travail tente de répondre en proposant un guide méthodologique de mise en œuvre d'une GIRE participative fondé sur le retour d'expérience des PNR du Sud-Est.

Mots clefs : Gestion Intégrée de la Ressource en Eau (GIRE), participation, Parcs Naturels Régionaux, Recherche Action Participative, gestion territoriale, innovation sociale.

ABSTRACT

Participatory initiatives for Integrated Water Resource Management. The experience of the Regional Nature Parks of South-East France.

The thesis arises from a partnership work between the association “ le Groupement des Amis des Parcs Naturels Régionaux du Sud-Est ” (GAPSE) and the “Savoie Mont Blanc ” University. It was made within the CIFRE agreement (Industrial agreement of learning/training by research). The PhD focuses on the participatory component of the Integrated Water Resource Management (IWRM) in the regional nature parks in the south-east of France.

The study relies on the feedback and the analysis of the participatory action research program called “L’Eau entre mémoire et devenir” (“Water between memory and future”), which has been created in 2008 by the GAPSE. Based on a survey methodology of key actors of the water resource management, the thesis identifies around thirty participatory actions under the IWRM. The census and analysis of these actions and their implementation conditions lead to build a dynamic model about the participatory approach of IWRM.

We examine the regional nature parks status, as new water territories, beyond the narrower confines of watershed-based management, on the basis of a thorough and integrated analysis of actors’ interactions.

This study shows that these territories can generate innovative participatory actions going beyond just the institutional conciliation scheme, based on a representative system. These actions arise despite the legislative changes, due to a territorial reform, which restrict water prerogatives of regional nature parks. However, these voluntary initiatives implemented by the territorial authorities, associations or citizen collective organizations are still disparate and lack coherence and coordination between them.

The public action has to deal with a large range of actors and actions with various objectives. The real issue becomes citizen participatory initiatives articulation. This PhD means to answer to this challenge by proposing a methodological guide about the IWRM implementation, based on the regional nature parks feedbacks.

Keywords: Integrated Water Resource Management (IWRM), citizen participation, regional nature parks, Participatory Action Research, territorial management, social innovation.

PREAMBULE

Cette thèse est régie par une Convention Industrielle de Formation par la Recherche (CIFRE). Elle s'inscrit dans le programme « l'Eau entre mémoire et devenir » (EMD), porté par l'association « le Groupement des Amis des Parcs Naturels Régionaux du Sud-Est de la France ». En cinq années d'expérimentation (2008-2013), s'est peu à peu co-construit ce qui peut être considérée comme une Recherche Action Participative (RAP), fruit d'une dynamique collective entre des institutions territoriales, le milieu associatif et un organisme de recherche académique. Cette RAP a été renforcée fin 2012 par le démarrage d'une première thèse CIFRE, visant à concevoir un Observatoire Participatif de l'Eau en Chartreuse-Guiers¹. En Mars 2013, débute la présente thèse CIFRE destinée, à partir du programme EMD, à l'échelle transversale des PNR du Sud-Est, à capitaliser et à analyser les conditions et les moyens favorables à l'approche participative de la gestion de l'eau, de manière à consolider sa mise en œuvre et à favoriser le transfert d'expérience. Ces deux thèses, menées quasi-simultanément, se sont réalisées dans une logique imbriquée et complémentaire.

Cette thèse CIFRE encadrée conjointement par le Laboratoire EDYTEM et l'association « le Groupement des Amis des Parcs naturels régionaux du Sud-Est », a été conçue pour lier directement la recherche à l'action. L'objectif étant que les tâches réalisées pour l'entreprise et celles liées au travail de recherche s'alimentent réciproquement.

Ce travail a obtenu le soutien financier de l'Association Nationale de la Recherche et de la Technologie (ANRT), de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse (RMC), de la Région Rhône-Alpes et de la Région Provence-Alpes Côtés-d'Azur (PACA).



¹ Thèse en cours de B. Serroi, à l'Université Savoie-Mont-Blanc sous la direction de F. Hobléa.

REMERCIEMENTS

L'expression de sa gratitude, ce moment tant attendu me réjouit.

Comme une abeille je suis allée butiner une diversité de ressources pour alimenter ce pot commun, qui est le fruit de nombreuses contributions.

Je remercie tout d'abord Fabien Hobléa, directeur de ma thèse et Jean-Louis Barbon, mon employeur, pour m'avoir guidée dans cette expérience en me laissant une marge de manœuvre considérable. Fabien, merci pour le temps que tu m'as accordé, dans le tumulte de tes tâches quotidiennes, merci pour tes conseils avisés, pour la rigueur scientifique que tu m'as transmise et pour les moments sportifs que l'on a partagés. Jean-Louis, votre engagement et votre persévérance m'ont fascinée et parfois apaisée dans les moments difficiles. Je vous remercie sincèrement pour votre écoute, votre patience et votre confiance.

Tous deux, je garderai un excellent souvenir de nos longues discussions, de nos désaccords parfois et de nos moments de « rush ».

Véronique Peyrache-Gadeau, je ne pourrai suffisamment te remercier pour l'aide précieuse que tu nous as apportée. Ton regard extérieur et éclairé a été une bouffée d'air, agrémentée de ta gentillesse et de ton empathie, merci pour tout.

Merci aux membres du jury d'avoir accepté de lire et d'évaluer ce travail. Merci à Nacima Baron, Olivier Graefe, Jean-Eude Beuret et Romain Lajarge de nous avoir rejoints dans cette aventure.

Ma gratitude va également vers « mes » chargés de mission et les Amis des Parcs Naturels Régionaux du Sud-Est. Nous avons travaillé dans un climat de compréhension mutuelle et d'humilité, merci pour ces moments de partage. Je souhaite remercier tout particulièrement Marjorie Grimaldi du PNR du Luberon, Bertrand Joly du PNR du Vercors, Renaud Dumas et René Perrier du Conseil de Développement des Préalpes d'Azur et Bérangère Serroi du PNR de Chartreuse pour leur investissement dans le guide Méthod'Eau. Merci aussi aux participants des démarches participatives : habitants, usagers, élus, professionnels... pour vous être prêtés au jeu et nous avoir fait vivre ces moments d'émulsion collective.

Bérangère Serroi, plus qu'une interlocutrice, qu'une partenaire, qu'une collègue, tu es une amie. Je me rappelle nos premiers pas dans ce périple, oh combien hésitants, puis nous avons « grandi » ensemble pendant ces trois années, main dans la main. Dans tous nos moments studieux, nous nous rappellerons surtout des récréations !

Tout ce travail et son tumulte administratif n'auraient pu aboutir sans Henri Faure, président de la Confédération nationale des Amis des PNR et des Amis du Parc du Pilat et Nathalie Sureau-Blanchet, de l'Agence de l'Eau RMC. Henri, je n'oublierai jamais votre investissement dans ce projet. Votre mission, peu visible fut-elle, en a été un pilier, merci.

Nathalie, « partage », « compréhension mutuelle » et « confiance » ont sans doute été les mots clefs de notre collaboration, nous avons fait une belle équipe, merci !

L'Union Régionale des CPIE, représentée par Babeth, accompagnée de David du CPIE Savoie Vivante m'ont offert de nombreuses occasions pour « booster » mes compétences sur la participation et ma motivation à agir. Merci pour ces moments de dialogue, d'expérimentation et de découverte.

En matière d'apprentissage sur la participation, deux mentors m'ont éclairé le chemin. Philippe Barret de Geysler-DialTer et Guillaume Tixier de l'IFMAN Méditerranée, merci d'avoir ouvert vos coffres forts et partagé le trésor !

Le Laboratoire EDYTEM abrite une flopée de chercheurs et apprentis chercheurs avec qui j'ai partagé mon quotidien. Avec ma casquette de « sportive » vous m'avez soutenue dans l'effort, la thèse étant sans doute le sport pour lequel j'ai le plus sué. Merci aux doctorants pour les pauses « thé », les pauses « lac » et les soirées, elles m'ont ressourcée. Merci aussi à « mes » étudiants du Master « MEEF » pour leur confiance et leur enthousiasme.

Plus intimement à présent, je remercie profondément ma maman qui m'a encouragée tout le long et m'a manifesté sa fierté. Ce fut également une de mes premières lectrices, que nous pouvons remercier pour son travail de fond et pour avoir allégé la lecture de nombreuses coquilles.

Un immense merci aussi à mon papa, mon frère et ma belle-sœur pour vos encouragements et les moments de détente que nous avons partagés en famille. Merci également à mes mamies pour s'être intéressées à ce « truc bizarre », qui a bien occupé ma vie ses dernières années. Papi, merci d'être là pour moi.

Mes journées de travail ardéchoises ont été agrémentées des petites douceurs de René et Jeanine, mes beaux-parents, merci pour votre présence et pour toutes ces intentions.

Merci la famille et les amis pour toutes les discussions, pour votre soutien et pour tous ces moments de rigolade : Émilie, Séverine, Nathalie, Chloé, Coralie, Julie, Cécile, Anne-Marie (merci pour la chasse aux fautes), Lionel, Julien, Loïc, les tontons et taties Seigne et Ferraton et tous les autres. Merci à Pitiou pour avoir été là d'un côté ou de l'autre de l'Atlantique, la tête dans les étoiles.

Enfin, je remercie du fond du cœur Cédric, mon compagnon, pour avoir embelli mon quotidien, m'avoir apporté confiance, sérénité et amour.

Merci à nous tous !

SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE	1
PARTIE 1 : LA GESTION INTEGREE ET PARTICIPATIVE DE L’EAU : UN NOUVEAU DEFI TERRITORIAL.....	15
CHAPITRE 1 : Gérer la ressource en eau : une problématique évolutive.....	17
CHAPITRE 2 : GIRE et participation.....	43
CHAPITRE 3 : Le paysage actoriel et les outils de la GIRE : quels enjeux et quel rôle pour les PNR ?	57
PARTIE 2 : LA RECHERCHE ACTION PARTICIPATIVE, UNE APPROCHE PARTICULIERE POUR EXPERIMENTER ET ANALYSER LA GESTION PARTICIPATIVE DE L’EAU.....	91
CHAPITRE 4 : Des cadres d’expérimentation imbriqués de la RAP.....	93
CHAPITRE 5 : Les PNR du Sud-Est : des territoires d’expérimentation de la RAP...119	119
PARTIE 3 : DE L’EXPERIMENTATION A L’INNOVATION	159
CHAPITRE 6 : Quatre PNR pilotes pour expérimenter et analyser la participation des citoyens à la gestion de l’eau.....	161
CHAPITRE 7 : Les outils participatifs au service de la GIRE : vers une typologie.....	189
CHAPITRE 8 : Le guide Méthod’Eau : un outil pour favoriser la gestion participative de l’eau.....	215
CONCLUSION GENERALE.....	241

LISTE DES ABREVIATIONS

AAAS : American Association for the Advancement of Science
AGORA : Assemblée pour une Gouvernance Opérationnelle de la Ressource en eau et des Aquifères
ANRT : Association Nationale de la Recherche et de la Technologie
ARDL : Agence Régionale pour le Développement Local
ARS : Agence Régionale de Santé
CCAIDD : Conception, Collecte de données, Analyse, Interprétation des données, Diffusion et Décision
CCSTI : Centre de Culture Scientifique, Technique et Industrielle
CDD : Conseil De Développement
CEENBO : Central and Eastern European Network of Basin Organization
CEFE : Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive
CGCT : Code Général des Collectivités Territoriales
CIFRE : Convention Industrielle de Formation par la Recherche
CIRAD : Centre de coopération Internationale en recherche Agronomique pour le Développement
CLE : Commission Locale de l'Eau
CNDP : Commission Nationale du Débat Public
CNFPT : Centre National de la Fonction Publique Territoriale
CNPN : Conseil National de la Protection de la Nature
CNR : Compagnie Nationale du Rhône
CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique
COMETS : Comité éthique du CNRS
COPIL : Comité de Pilotage
CPIE : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
DATAR : Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale
DCE : Directive Cadre sur l'Eau
DCSMM : Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin
DDC : Direction pour le Développement et la Coopération
DDPP : Direction Départementale de la Protection des Populations
DDT : Direction Départementale des Territoires
DEB : Direction de l'Eau et de la Biodiversité
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
EDYTEM : Environnements, DYnamiques et TErritoires de la Montagne
EMD : L'Eau entre Mémoire et Devenir
EPAGE : Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
EPCIFP : Etablissement Public de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre
EPTB : Etablissement Public Territorial de Bassin

ESPACE : Evaluation et Suivi des Processus participatifs dans l'Aménagement des Cours d'Eau en Suisse
 FM : Forum Mondial
 GDR PARCS : Groupement de Recherche sur la Recherche Action Participative et les Sciences Citoyennes (Participatory Action Research and Citizen Sciences)
 GEMAPI : GEStion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
 GGT : Gestion Globale Territorialisée
 GIRE : Gestion Intégrée de la Ressource en Eau
 GWP : Global Water Partnership (Partenariat Mondial de l'Eau)
 IFMAN : Institut de recherche et de Formation du Mouvement pour une Alternative Non-violente
 INEE : Institut Ecologie et Environnement (du CNRS)
 INRA : Institut National de la Recherche Agronomique
 IRD : Institut de Recherche pour le Développement
 IRSTEA : Institut national de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture
 IRTESS : Institut Régional Supérieur du Travail Educatif et Social
 IWRM : Integrated Water Resources Management
 Labex Item : Laboratoire d'Excellence sur l'Innovation et les Territoires de la Montagne
 LEMA : Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques
 MAPTAM : Modernisation de l'Action Publique Territoriale et Affirmation des Métropoles
 MEA : Masses d'Eau Artificielles
 MEDDE : Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer
 MEDIET : Méthodologie de Développement Intégrée Eau-Territoire
 MEFM : Masses d'Eau Fortement Modifiées
 MIE : Mission Interministérielle sur l'Eau
 MISEN : Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature
 ONEMA : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
 OPP : L'Observation Participative et Partagée
 PACA : Provence-Alpes-Côte-D'azur
 PAMM : Plan d'Action pour le Milieu marin de la Méditerranée occidentale
 PAOT : Plan d'actions opérationnel territorialisé
 PDM : Programme De Mesures
 PGRI : Plan de Gestion du Risque d'Inondation
 PNR : Parcs Naturels Régionaux
 RA : Recherche Action
 RAC : Recherche Action Collaborative
 RAP : Recherche Action Participative
 REMOB : Réseau Méditerranéen des Organismes de Bassins
 RIOB : Réseau International des Organismes de Bassins
 RMC : Rhône-Méditerranée et Corse
 SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
 SAR : Sociétés d'Aménagement Régional
 S.A.S : Société par Action Simplifiée

SATT : Société d'Accélération du Transfert de Technologie
SC : Sciences Citoyennes
SCOT : Schéma de COhérence Territoriale
SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SMMD : Sommet Mondial du Développement Durable
SOURCE : Schéma d'Orientations pour une Utilisation Raisonnée et Solidaire de la Ressource en Eau
STEP : Station d'EPuration
UGA : Université Grenoble Alpes
UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UJF : Université Joseph Fourier
UMR : Unité Mixte de Recherche
UT : Unité Territoriale
WP3 : Work Package 3

INTRODUCTION GÉNÉRALE

La gestion intégrée de la ressource en eau : une préoccupation territoriale qui pose encore question.

« L'eau en Afrique, à quel prix ? » (Le Monde, 2015), « Premières solutions contre l'eau empoisonnée à l'arsenic » (Courrier International, 2005), « L'avenir de l'eau » (Journal Hebdomadaire, 2013), « Au Kenya, la guerre de l'eau fait couler le sang » (Libération, 2005), etc. Notre quotidien est ponctué de ce genre d'interpellations. La crise de l'eau, médiatisée à la fois sous la forme de menaces pour la ressource et de menaces pour les sociétés, interroge leur capacité à s'organiser pour assurer la protection et la préservation de cette **ressource** vitale et irremplaçable. L'eau, en tant qu'élément naturel, devient une ressource du fait de son utilité irremplaçable pour les sociétés humaines (Elissalde, 2014). L'eau n'est pas une ressource inépuisable ni éternellement pure. Le volume terrestre renouvelable de la ressource en eau douce est constant mais avec la croissance de la population mondiale, le volume moyen d'eau douce par habitant décroît inévitablement et sa qualité est altérée par des pollutions d'origines naturelles et anthropiques (Fondation 2iE, 2010, p. 20). Compte-tenu de l'explosion technodémographique, des pressions anthropiques sensibles à l'échelle mondiale depuis les deux derniers siècles et des changements climatiques, le maintien de la disponibilité de la ressource en eau, en quantité et qualité, est devenu un enjeu crucial. Cet enjeu est désormais identifié et traité dans toutes les composantes des sociétés contemporaines. Il conduit à rechercher un compromis entre des besoins croissants vis-à-vis de la ressource et le maintien de la qualité et du fonctionnement du système, avec pour visée les générations futures. Ces enjeux, ici formulés dans le cadre de la gestion de l'eau, recourent le champ des ressources de manière générale et amènent à concevoir leur gestion en tant qu' « éco-socio-système » (Rizand *et al.*, 2006).

« *La gestion de l'eau vise à maintenir le fonctionnement d'un territoire en assurant le renouvellement de ses différentes ressources, tant d'un point de vue économique qu'à des fins écologiques* » (Durand, 1997). Gérer la ressource en eau implique donc avant tout de la connaître et de l'évaluer pour pouvoir l'exploiter, tout en la préservant, et le tout de manière coordonnée. L'eau en tant que ressource support pour les activités humaines et pour le fonctionnement des écosystèmes subit l'influence de facteurs externes d'ordres économiques, sociaux, culturels et politiques. Pour assurer la préservation de cette ressource et répondre aux besoins, souvent divergents, de différents groupes d'intérêts, il faut agir sur l'ensemble de cet éco-socio-système afin d'assurer son équilibre et sa durabilité.

En France, la gestion de la ressource en eau a, jusque dans les années 1980, consisté à développer des techniques et des aménagements pour traiter et assainir les eaux usées dans le cadre de la santé publique, selon une logique articulée autour du triptyque eau potable-assainissement-milieux naturels, fondée sur la notion de « séparation » tant dans sa mise en pratique (séparation des eaux usées et eaux pluviales) que dans son approche conceptuelle. Ces systèmes de gestion technique ont rapidement montré leurs limites à la fois du point de vue des conséquences environnementales induites et de leur approche centralisée, considérés par les autorités publiques comme trop éloignés du terrain. Depuis lors, la volonté semble davantage tournée vers une approche intégrée et participative, dans le but de rendre la politique de l'eau plus efficace, plus durable et plus acceptable par les utilisateurs. Il s'agit

par-là de créer un monde commun interconnecté où chacun a sa part de responsabilité et un rôle à jouer dans la gestion de l'eau.

En réponse à cette nouvelle perception, le concept de **Gestion Intégrée de la Ressource en Eau** (GIRE) voit le jour dans le cadre d'un processus de consultation internationale, dont l'apogée a été la Conférence internationale sur l'eau et l'environnement, qui s'est tenue à Dublin en 1992.

La Gestion Intégrée de la Ressource en Eau (GIRE) est la traduction française de *Integrated Water Resources Management (IWRM)*. L'expression a été promue, à l'échelle internationale, par le Partenariat Mondial de l'Eau (GWP : Global Water Partnership), créé en 1996. En France, l'article 2 de la loi sur l'eau (loi 91-3 du 3 janvier 1992) faisait déjà référence à la notion de GIRE sous l'appellation « *gestion équilibrée de la ressource en eau* ». Le GWP publie en 2000 le texte de référence sur la définition et l'esprit du concept :

« *La GIRE est un processus qui encourage la mise en valeur et la gestion coordonnée de l'eau, des terres et des ressources associées en vue de maximiser de manière équitable le bien-être économique et social qui en résulte, sans compromettre la durabilité d'écosystèmes vitaux* » (GWP, 2000).

La gestion intégrée est un **mode de gestion** qui repose sur un cadre conceptuel et méthodologique fondé sur la prise en compte **globale** des **interactions** entre toutes les composantes du cycle de l'eau et entre les différents usages de la ressource, à l'échelle d'un **bassin-versant**. Cette approche combine les objectifs de **partage** de la ressource entre les différents usagers et de **préservation** en tant que **bien commun**, dans une approche prenant en compte les dimensions **économiques, sociales et environnementales** de la gestion dans une perspective de **développement durable** (GWP, 2000).

La gestion intégrée repose sur une gestion équilibrée et patrimoniale des ressources en eau, en visant à la fois la conciliation des usages et la préservation des milieux aquatiques.

La gestion équilibrée revient à répartir équitablement les ressources en tant que supports d'usages. Et la gestion patrimoniale vise à préserver les ressources pour leur valeur patrimoniale (objectif en soi) (Charnay, 2010), en référence à la durabilité et à la capacité de transmission aux générations futures (principes de parcimonie, de mise en réserve...). Pour atteindre ces deux objectifs fondateurs de la GIRE, le concept stipule d'emblée qu'il faut **agir avec les citoyens**.

La notion de gestion intégrée s'appuie en effet sur les quatre principes directeurs¹ de Dublin (1992) prônant entre autres une **approche participative** « *impliquant usagers, planificateurs*

¹ Principe 1 : L'eau est une ressource limitée et vulnérable qui est indispensable à la vie, au développement et à l'environnement.

Principe 2 : La mise en valeur et la gestion de l'eau doivent avoir un caractère participatif et associer les utilisateurs, les planificateurs et les décideurs à tous les niveaux.

Principe 3 : Les femmes jouent un rôle déterminant dans l'approvisionnement, la gestion et la préservation de l'eau.

et décideurs à tous les niveaux ». Ainsi, la GIRE vise au partage **équilibré** et **durable** de la ressource en comptant sur l'**implication** des différents **acteurs** et **usagers**.

La GIRE est née sous les auspices du développement durable, dont un des principes est : penser global, agir local. Le « penser global » de la GIRE s'affiche dans les grandes conférences et forums mondiaux dédiés à l'eau, tandis que l'échelle locale d'action a été définie par les concepteurs de la GIRE comme le bassin-versant hydrologique. Cette échelle territoriale de référence, déjà adoptée dans la seconde moitié du 19^{ème} siècle dans l'Ouest américain et dans certaines colonies arides (Graefe, 2014), est devenue progressivement un « *objet fétiche* » (ibidem) pour les pays européens. Ce fétichisme est justifié par la frontière naturelle que forme cette échelle territoriale, la ligne de partage des eaux, mais transgresse la réalité des transferts d'eau entre bassin-versant (Graefe, 2014). De plus, certains territoires institués se sont emparés de la question de l'eau sans prétendre à des délimitations par bassin-versant unique. C'est notamment le cas des Parcs Naturels Régionaux (PNR) et plus spécifiquement des PNR du Sud-Est, via le programme « l'Eau entre mémoire et devenir » qui s'affiche avec des modalités et une vocation participatives. Ces territoires constituent ainsi des terrains intéressants pour questionner la territorialisation de la ressource en eau au prisme de la participation.

Les Parcs Naturels Régionaux peuvent-ils contribuer à la construction territoriale du volet participatif de la GIRE ?

Les PNR, de nouveaux territoires de l'eau ?

Si, en France, et plus globalement à l'échelle internationale, l'approche territoriale de la gestion de l'eau est le bassin-versant, notre recherche se place à une échelle territoriale qui n'est pas celle de la gestion de l'eau *stricto sensu* mais celle de l'innovation sociale. Ainsi les Parcs Naturels Régionaux sont ici appréhendés comme des cadres d'analyse et d'expérimentation du volet participatif de la GIRE, ce qui n'exclut, en aucun cas, l'approche traditionnelle par bassin-versant.

Le bassin-versant désigne un espace géographique délimité par des lignes de crête ou interfluves, dont les eaux de pluie et de ruissellement suivent des pentes convergentes vers un exutoire commun (cours d'eau ou lac). L'approche par bassin-versant vise à prendre en compte, à une même échelle, les interrelations dans le fonctionnement des milieux aquatiques. À cette échelle, d'après S. Ghiotti (2007), la territorialisation de la gestion de l'eau se caractérise par « *la mise en place d'une organisation et d'une structuration nouvelles et spécifiques, matérielles et/ou idéelles, d'une portion d'espace par un groupe social.* ». Cette forme d'organisation sociale à l'échelle du bassin-versant, traduit théoriquement les multiples liens que tissent l'eau et le territoire de sa gestion. Le bassin-versant est alors le cadre administratif et politique de la gestion de l'eau sur lequel s'appuie la mission des organismes gestionnaires. Pourtant, sa validité scientifique est de plus en plus remise en cause sur certains

Principe 4 : L'eau est utilisée à de multiples fins, elle a une valeur économique et l'on doit donc la reconnaître comme un bien économique.

territoires, karstiques notamment, où les écoulements souterrains ne semblent pas en adéquation avec ce « modèle ». (S. Ghiotti, 2006).

S'il ne s'agit pas, dans le cadre de cette thèse, de remettre en cause la pertinence d'une gestion territoriale de l'eau à l'échelle du bassin-versant, nous proposons plus largement de questionner la possibilité d'une GIRE à une autre échelle territoriale, celle des Parcs Naturels Régionaux, potentiellement propice aux dynamiques sociales visées par cette approche intégrée.

Le processus de territorialisation est défini par A. Turco (1997, p. 233) comme « *l'ensemble des procédures à travers lesquelles un territoire se forme et évolue* ». Le terme « territoire » est aujourd'hui banalisé et a une fonction générique. Il est souvent utilisé comme un synonyme ou quasi-synonyme « d'espace » ou de « lieu ». Parmi les éléments de distinction que l'on peut lire dans le dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés (J. Lévy et M. Lussault, 2003), le « territoire » est une alternative interprétative qui intègre la prise en compte des effets géographiques des sociétés. Nous considérons le territoire comme un système **organisé, aménagé et vécu** par les acteurs, qui utilise une étendue terrestre délimitée par les acteurs (une portion de l'espace géographique). D'après B. Elissalde (2002), le territoire repose sur trois piliers : l'identification, l'intentionnalité et l'organisation. Mais y-t-il un espace qui ne soit ni identifié, ni objet d'intentionnalité, ni organisé ? interrogent Lévy et Lussault (2003). Ainsi, toute géographie est territoriale dans le sens où elle traite d'un univers avec des acteurs.

Dans cette thèse, nous appréhendons le territoire comme un révélateur des stratégies sociales menées par les acteurs et support de leur projet. L'approche territoriale de la gestion de l'eau dans les PNR, analysée par le prisme d'une géographie sociale, amène à considérer le territoire comme une **production sociale**. Le raisonnement mobilise la gestion de l'eau et son expression territoriale à des fins d'analyse des rapports sociaux établis entre les Parcs Naturels Régionaux (PNR) et les acteurs de l'eau, dans une logique de complémentarité.

En 1967, la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR)² crée les parcs naturels régionaux (PNR) pour « *préservé des espaces biogéographiques à forte valeur patrimoniale et paysagère et [pour] développer des territoires ruraux fragiles*. ». L'enjeu de territorialisation rend la conception du projet de développement intrinsèquement liée au territoire dans lequel elle se façonne. Le territoire « PNR » a donc vocation à concevoir et réaliser son projet dans une logique de **préservation de l'environnement** et de **développement local**.

Le territoire d'un PNR correspond à l'espace au sein duquel le projet s'est construit et évolue. Il intègre le contexte historique, social culturel, économique local. Le projet et sa démarche constituent alors des spécificités du territoire qui peuvent être considérés comme des ressources pour le développement local. Le projet de territoire doit son existence à un processus de construction collective. Il est à la fois une ressource matérielle et symbolique du

² Aujourd'hui « Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale.

territoire qui a structuré les conditions d'existence d'un collectif et qui permet, en retour, d'informer ce collectif sur son identité.

Nous ne considérons pas le territoire d'un Parc comme une entité unique mais comme une échelle composée de territoires multiples emboîtés. Le territoire d'un PNR a donc plusieurs **territorialités**, il peut être assimilé à un territoire « (r)assemblé ». Un territoire qui rassemble plusieurs acteurs, plusieurs territorialités pour façonner un territoire de projet global partagé. Cette approche globale et concertée peut-elle être un atout pour mettre en œuvre la GIRE ?

Le périmètre classé Parc naturel régional doit être justifié par sa **cohérence et sa pertinence territoriale** et justifié par l'**intérêt de son patrimoine**. Bien que l'eau fasse partie des missions des PNR, la cohérence territoriale d'un Parc n'est pas liée aux paramètres hydrologiques. Ainsi il peut inclure un ou plusieurs bassins-versant en partie ou totalité de ses limites.

Les Parcs ne peuvent donc pas se targuer d'être définis en fonction de limites hydrologiques, ce qui questionne leur **légitimité** à se positionner comme des acteurs de l'eau au regard des structures légalement gestionnaires, dans un des pays pionniers de l'application du principe de gestion de l'eau par bassin hydrographique. Nous nous interrogeons dans cette thèse sur le rôle des PNR et de leurs acteurs dans la mise en œuvre du volet participatif de la GIRE.

Le volet participatif de la GIRE, dont l'importance n'a cessé de croître depuis ces dernières années, sera au centre de ce travail de thèse. Sa mise en œuvre est considérée comme effective par les gestionnaires dans le cadre des outils de concertation institutionnels, visés par la législation française (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), contrats de milieux). Le milieu associatif, des collectifs et certaines collectivités territoriales se sont également emparés de cet enjeu en développant des dispositifs participatifs de manière autonome, aux formes et objectifs variés. Le sujet est plus récemment investi par les scientifiques. Ils y voient l'intérêt de développer des dispositifs innovants intégrant une des prérogatives essentielles de la GIRE et qui pointent l'enjeu de la **participation des usagers**, interprétée par les institutions en participation des **représentants d'usagers**, et qui questionnent le modèle démocratique représentatif français.

Preuve de l'engouement de l'intérêt porté à cette question, cette thèse, sous format d'une Convention Industrielle de Formation par la Recherche (CIFRE) a été co-financée par l'Association Nationale de la Recherche et de la Technologie (ANRT), l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse (RMC), la Région Rhône-Alpes³ et la Région Provence-Alpes-Côte-D'azur (PACA). Ce co-financement atteste d'un intérêt conjoint du côté des acteurs et de celui de la recherche. Il révèle aussi une forme d'intérêt de la part des autorités publiques de réfléchir à d'autres logiques participatives, complémentaires aux dispositifs institutionnels établis, qui, dans leur forme la plus aboutie, permettraient d'impliquer les citoyens dans les processus décisionnels et opérationnels de la gestion de l'eau.

³ Région en vigueur jusqu'au 31 décembre 2015, aujourd'hui fusionnée avec la Région Auvergne pour former la nouvelle Région Auvergne-Rhône-Alpes.

En quoi les PNR peuvent-ils contribuer à favoriser l'émergence et le développement de ces nouvelles formes participatives, dans le but de renforcer la gestion intégrée de la ressource en eau ?

Les projets de territoire des Parcs Naturels Régionaux, inscrits dans leur charte, convergent désormais tous vers des engagements en matière de gestion de l'eau, selon les directives des Conseils Régionaux et recommandations du Conseil National de Protection de la Nature. Si cette mission n'était pas pressentie à l'origine, l'évolution des préoccupations vis-à-vis de la ressource en a fait un axe d'intervention incontournable de leur projet de territoire œuvrant pour la gestion environnementale. Dans les jalons de cette injonction, l'année internationale sur l'eau douce en 2003, a contribué à galvaniser les actions à entreprendre pour faire face à la crise de l'eau et à mobiliser les institutions publiques dans cet objectif.

Si la gestion de l'eau potable et des eaux usées est du ressort des communes et intercommunalités, les PNR se sont saisis de la question des eaux brutes⁴, dans le cadre d'une approche globale de protection de l'environnement. Ils entrent alors dans la complexité du paysage actoriel de la gestion de l'eau, régi par des réglementations visant la GIRE, instituées à l'échelle du bassin-versant.

La gestion de l'eau ne constitue pas une compétence de droit attribuée aux Parcs⁵, elle fédère les acteurs locaux autour d'engagements visant la gestion intégrée de la ressource en eau, conformément à la Directive Cadre Européenne (DCE) sur l'eau de 2000 et à la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) de 2006 en découlant. La réalisation de leurs missions⁶ repose sur la mise en œuvre de projets portés, soit par le syndicat mixte du Parc, soit par les structures partenaires dans le cadre de leurs compétences légales. Les PNR se définissent comme des ensembles de politiques publiques sur leur territoire. Leur mission principale vise à créer une dynamique territoriale autour de la préservation et de la valorisation durable et concertée de l'eau en tant que ressource naturelle et patrimoniale. L'approche territoriale multi-bassins, associée au périmètre des PNR, vise à améliorer la coordination entre les acteurs et les initiatives afin de créer un système intégré et concerté fondé sur une dimension apprenante. Nous formulons l'hypothèse que cette dimension apprenante serait le résultat des processus participatifs expérimentés par les PNR, qui visent à la fois à alimenter les connaissances des institutions de l'eau par des savoirs profanes locaux et à améliorer les connaissances des citoyens afin d'optimiser leur responsabilisation face aux enjeux de l'eau.

⁴ Qui n'ont subi aucun traitement.

⁵ D'après l'Art. 333-14 du Code de l'Environnement, les syndicats mixtes de parcs naturels régionaux ont pour unique compétence la « mise en œuvre de la charte et doivent, à ce titre, assurer la coordination et la mise en cohérence des actions de protection, de mise en valeur, de gestion, d'animation et de développement menées par leurs partenaires (*ndlr : dont acteurs de la gestion de l'eau*) sur le territoire classé ». Ils doivent également être consultés lors de l'élaboration et la révision du SDAGE (Art L212-1) et des SAGE (L212-3).

⁶ (i) La protection et la gestion du patrimoine naturel et culturel, (ii) l'aménagement du territoire, (iii) le développement économique et social, (iv) l'accueil, l'éducation et l'information, (v) l'expérimentation.

Concrètement, dans la perspective d'une gestion territoriale **expérimentale** de l'eau, les gestionnaires continuent d'agir à l'échelle de leur bassin-versant auprès des représentants d'usagers dans la logique contractuelle existante, laquelle peut bénéficier de l'expertise de l'équipe technique du PNR pour animer des dispositifs participatifs complémentaires. Le PNR devient alors une interface vectrice d'expérimentation et d'innovation de dispositifs participatifs citoyens, parallèles ou intégrés aux instances collaboratives institutionnelles.

Dans la logique de cette hypothèse et corollairement, il s'agira d'examiner si les institutions arrivent, comme il se devrait, à assurer un lien réciproque entre les initiatives afin d'alimenter leurs connaissances respectives. Le fait d'intégrer ces expérimentations dans une approche globale coordonnée par le Parc, permettrait d'optimiser le transfert d'expérience entre les bassins-versants.

Cette approche n'a pas pour vocation de créer une logique concurrentielle entre les politiques publiques, le PNR n'ayant de toute façon pas de compétence institutionnelle propre mais seulement des missions. Le défi pour les Parcs est de parvenir à se définir un rôle avec suffisamment de pertinence pour qu'il soit perçu comme utile et légitime par les acteurs de l'eau.

En quoi les PNR peuvent-ils être des territoires d'expérimentation de l'approche participative de la GIRE ? Comment se construit ce champ d'expérimentation, d'un point de vue conceptuel et méthodologique ? Quelle est la capacité et la légitimité des PNR à se positionner dans le paysage actoriel de la gestion de l'eau ? Ce rôle est-il tenable ?

Ces questionnements sont posés dans douze territoires du sud-est de la France, classés parcs naturels régionaux (figure n°1).

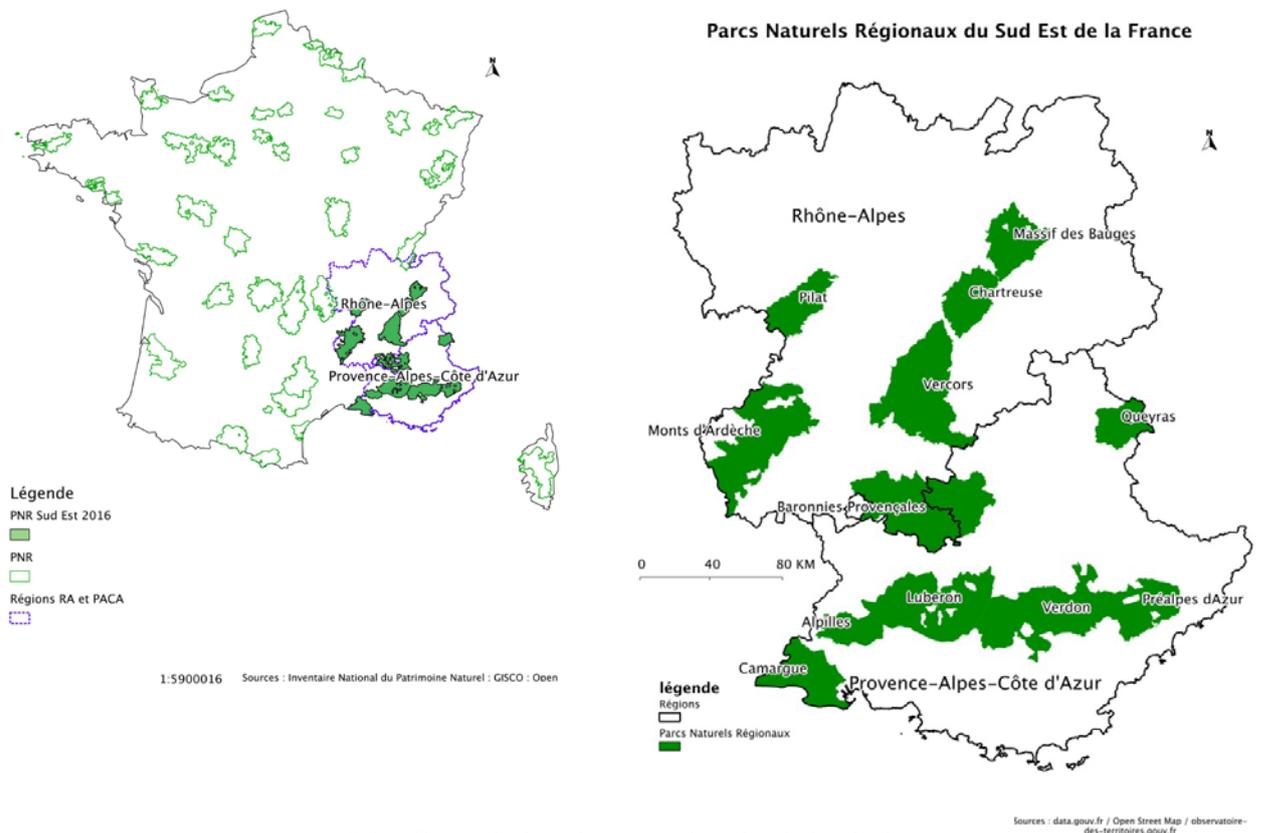


Figure n° 1 : Carte de localisation des PNR du Sud-Est.

Cet échantillonnage fait écho à la dynamique territoriale du programme « L'Eau entre mémoire et devenir » (EMD), dans lequel s'inscrit la recherche doctorale, destinée à jeter les bases d'un système de gestion participative de l'eau à l'échelle des PNR du Sud-Est. Ce programme, initié en 2008 par le milieu associatif dans le PNR de Chartreuse, sous l'égide des « Amis du Parc », visait à expérimenter des actions participatives sur l'eau pour répondre aux engagements du PNR en la matière, dans le cadre du renouvellement de sa charte. La réalisation de ces actions s'appuyait sur un partenariat avec le laboratoire Edytem⁷, au sein de l'Université de Savoie, couplant ainsi la recherche à l'action. Cette initiative a alors tenté de se propager aux associations amies des Parcs voisines, jusqu'à se répandre sur le quart Sud-Est de la France, créant ainsi une opportunité d'échanger des idées et des savoir-faire dans un objectif de mutualisation et de transfert d'expériences entre territoires aux enjeux similaires. La vocation de la thèse est donc de décrypter les dynamiques sociales inhérentes aux démarches participatives rencontrées et/ou expérimentées, lesquelles permettent de mener une analyse réflexive et critique sur les modalités de mise en œuvre de cette approche participative et du rôle des PNR dans cette perspective. Le fonctionnement imbriqué de ces deux approches, confère au doctorant une double casquette : celle du praticien et celle du chercheur (figures n°2 et n°3). Une première hypothèse reviendrait à considérer la recherche et l'action comme deux mondes disjoints entre lesquels la doctorante fait le lien (figure n°2).

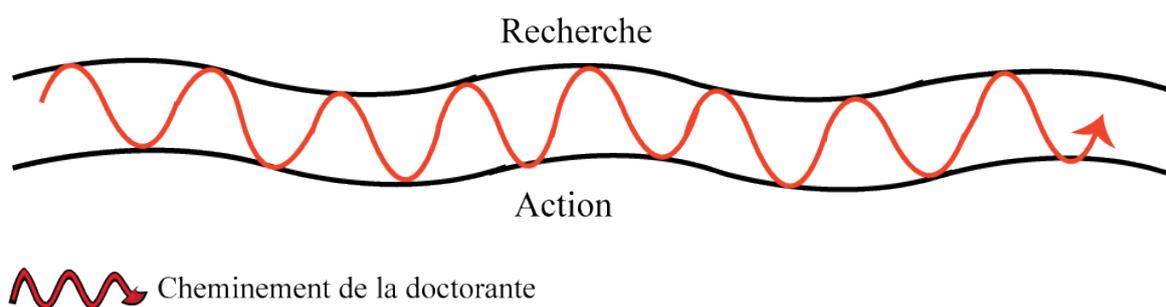


Figure n°2. Cheminement intellectuel et opératoire de la doctorante dans une recherche-action disjointes.

L'autre hypothèse, que nous retenons dans la thèse, serait d'envisager la recherche-action comme deux mondes hybrides entre lesquels la doctorante chemine, avec des moments clés où les deux se confondent dans une logique de co-construction et d'autres où ils poursuivent leur trajectoire respective (figure n°3).

⁷ Environnements, DYNAMiques et Territoires de la Montagne, UMR5204, CNRS-Université Savoie Mont-Blanc-Ministère de la Culture.

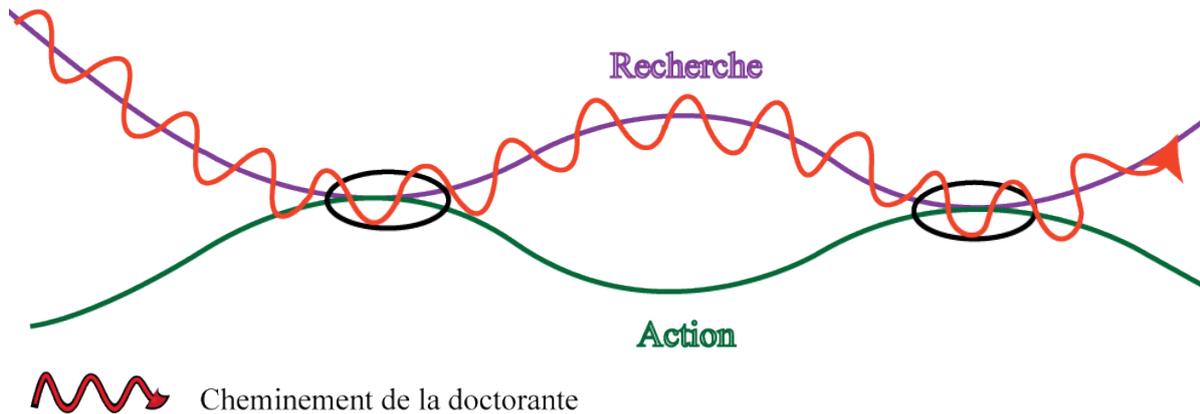


Figure n° 3. Cheminement intellectuel et opératoire de la doctorante dans une recherche-action hybrides.

Cette hypothèse a été expérimentée dans nos territoires d'étude, à savoir les PNR du Sud-Est (figure n°1). Le choix de cette échelle territoriale, permet de mener une analyse transversale sur un échantillon de Parcs correspondant, pour la plupart, à des territoires de montagne. Ces territoires sont particulièrement concernés par les enjeux de la gestion intégrée de l'eau, en tant que château d'eau des zones en aval et territoires d'expérimentation. L'objectif de cet échantillon est d'analyser la diversité des situations vis-à-vis du volet participatif de la GIRE en supposant l'existence de certaines pratiques participatives innovantes. La démarche intègre le postulat que l'expérimentation de démarches participatives n'est pas « un long fleuve tranquille », et qu'un certain nombre d'éléments constitutifs représentent des leviers ou des freins à leur mise en œuvre. Identifier, capitaliser et analyser ces éléments tout en expérimentant des dispositifs participatifs dans des territoires pilotes permettraient alors peut être de façonner un outil méthodologique opératoire pour favoriser la mise en œuvre de cette approche de gestion dans les PNR.

Tels sont les principaux objectifs de cette recherche doctorale dont la visée est de produire des connaissances nouvelles sur la mise en œuvre de l'approche participative de la GIRE, à une échelle territoriale – celle des PNR - jusqu'à présent occultée sur le sujet, malgré les intérêts et potentiels que présente ce type de territoire, tels qu'ils ont été mis en évidence ci-dessus.

L'approche de la thèse est donc multiscale. Il s'agit de mener une étude macro-spatiale à l'échelle des PNR intégrant des dynamiques micro-spatiales à l'échelle des bassins-versants, des cours d'eau (figure n°4).

Au cours de la réalisation de la thèse, il est apparu que certains PNR⁸ au sein de l'échantillon présentaient un intérêt plus marqué pour notre problématique. Ils ont été retenus comme territoires pilotes (figure n°4) de mise à l'épreuve de nos hypothèses et d'analyse des outils et démarches identifiées et/ou d'expérimentation de nouveaux outils et de leur transférabilité.

⁸ PNR de Chartreuse, PNR du Vercors, PNR du Luberon, PNR des Préalpes d'Azur.

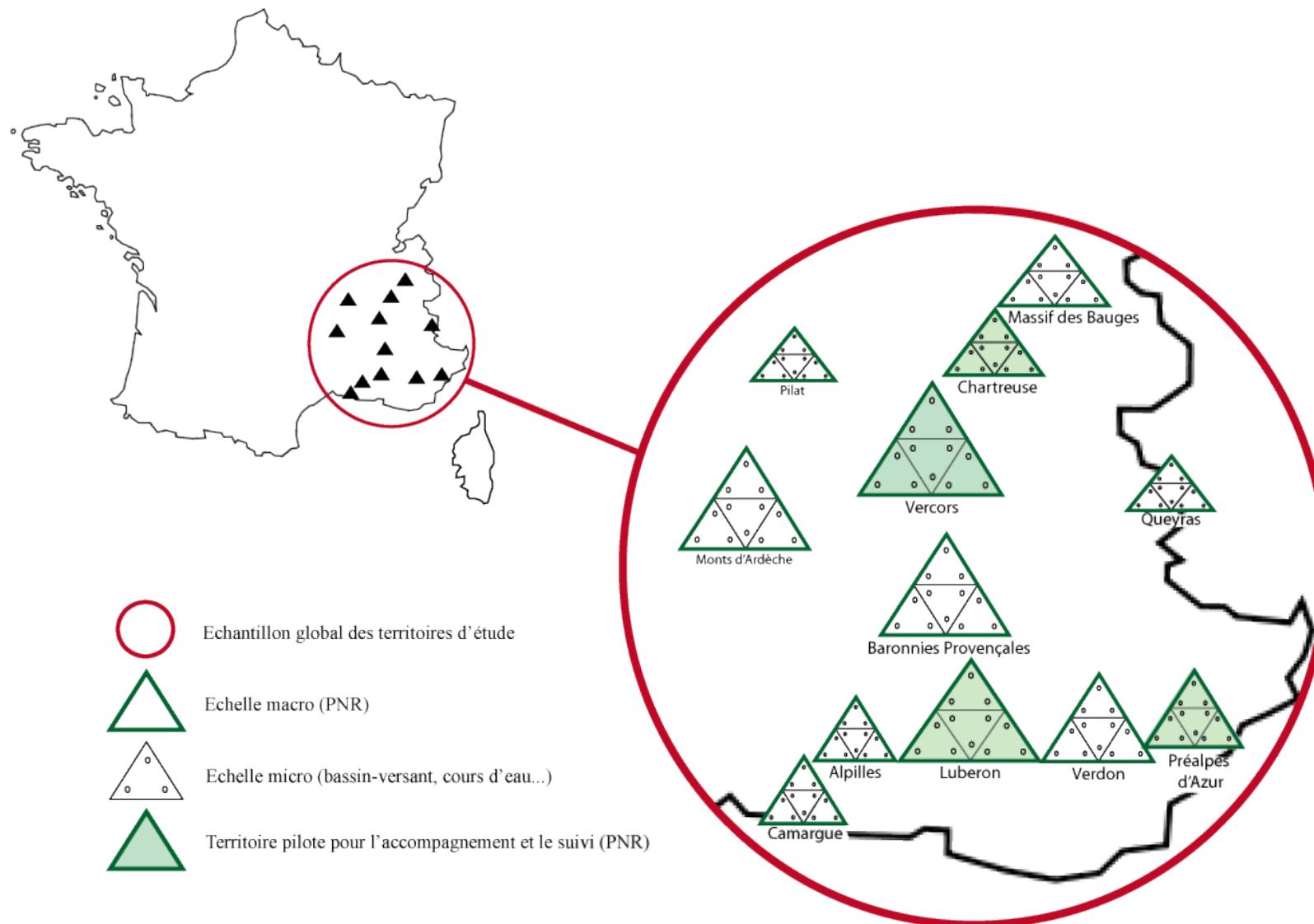


Figure n°4. Les PNR du Sud-Est, des terrains d'étude abordés selon une approche multiscaleaire.

Nous postulons, dès à présent, que les situations des PNR vis-à-vis de la GIRE seront diversifiées puisqu'un projet de Parc se façonne à partir des spécificités locales de son territoire. L'objectif poursuivi n'est pas de tendre vers une homogénéisation des pratiques, mais bien de prendre en compte les spécificités de ces territoires dans la construction et l'analyse des démarches participatives.

Synthèse des questionnements de recherche initiaux et organisation de la thèse pour y répondre.

Gestion intégrée de la ressource en eau, participation, Recherche Action Participative, Parcs Naturels Régionaux, gestion territoriale, innovation sociale : autant de notions-clés théoriques, centrales dans cette thèse, pour tenter de cerner la question de la territorialité de la gestion durable de la ressource en eau. La gestion intégrée de la ressource en eau peut-elle se passer de l'approche participative ? Les PNR peuvent-ils se positionner comme des acteurs leviers pour favoriser sa mise en œuvre ?

Notre démarche (figure n°5) s'appuie sur un développement construit conjointement entre les objectifs de la recherche académique menée sur les notions clefs de la thèse, les actions de terrains et l'objectif transversal de formation par l'action, qui ont tous trois permis de façonner le travail de Recherche Action Participative, caractéristique de cette thèse.

La thèse se structure sur trois parties (figure n°5).

La **première partie** propose, à partir d'une approche théorique, de questionner la mise en œuvre de la GIRE à l'échelle des PNR.

Le **chapitre 1** s'attache à la clarification conceptuelle de la GIRE, à travers un travail de capitalisation et de synthèse bibliographique. Ce chapitre permet également de poser les bases de la réflexion autour de l'approche territoriale de la GIRE, question centrale de la thèse, en considérant la possibilité d'une macro-territorialisation.

Le **chapitre 2** se consacre exclusivement à l'explication du volet participatif de la GIRE, objet clef de la thèse, appréhendé non pas comme une fin en soi mais comme un moyen pour mettre en œuvre la GIRE et comme un prisme pour envisager les rapports GIRE/territorialisation. L'objectif du chapitre est de produire une définition de cette approche participative de la gestion de l'eau, notamment par l'explication de ses composantes et objectifs cibles.

Le **chapitre 3** présente, d'une part, le « paysage actoriel » de la GIRE, notion permettant d'envisager et de représenter les acteurs et leurs interrelations, en questionnant notamment le rôle des PNR dans le système, et, d'autre part, une analyse critique des outils institutionnels développés par l'Etat pour répondre aux objectifs de la GIRE. L'analyse de ces outils étant essentielle pour saisir le champ d'investigation pertinent pour les PNR, considéré dans une logique globale et intégrée avec les politiques publiques.

La **deuxième partie** vise à poser le cadre de l'étude et à examiner le rôle des PNR en tant que territoires d'expérimentation de la GIRE. Nous présenterons tout d'abord, dans le **chapitre 4**, le contexte de la thèse et la posture de recherche adoptée pour répondre conjointement aux objectifs académiques et opérationnels. Puis, nous explorerons, à l'occasion du **chapitre 5**,

l'implication des PNR dans la GIRE à travers une analyse de leur projet de territoire (charte) puis d'une méthode d'entretiens participatifs.

La **troisième partie** de la thèse s'attachera à analyser l'avenir des PNR dans la GIRE, à partir d'expérimentations de démarches participatives sur l'eau, analysées et/ou accompagnées, pendant la thèse, dans quatre PNR pilotes du Sud-Est (Chartreuse, Vercors, Lubéron, Préalpes d'Azur – figure n°4), choisis à la suite des analyses et enquêtes faisant l'objet de notre seconde partie. L'accompagnement de ces territoires, dont les modalités seront décrites dans le chapitre 6, a permis de concevoir notre propre approche de la participation publique dans le cadre de la GIRE (**chapitre 6**) et a conduit à proposer une typologie des outils participatifs rencontrés ou testés (**chapitre 7**). La capitalisation et l'analyse de ces éléments, confrontés à leur contexte de mise en œuvre, ont permis de construire un outil méthodologique visant l'amélioration des connaissances sur le sujet, la montée en compétence des acteurs des PNR et le transfert d'expérience. Cet outil est présenté dans le **chapitre 8**, avec une attention particulière accordée au transfert de connaissances. Il est livré en annexe du manuscrit, au regard de son apport vis-à-vis de la problématique de la thèse.

La **conclusion** s'attache enfin à prendre le recul réflexif permettant de synthétiser les acquis sur les questions de recherche théoriques et de tirer des enseignements sur les apports de cette thèse au regard de la problématique et des hypothèses de départ et des questionnements intermédiaires.

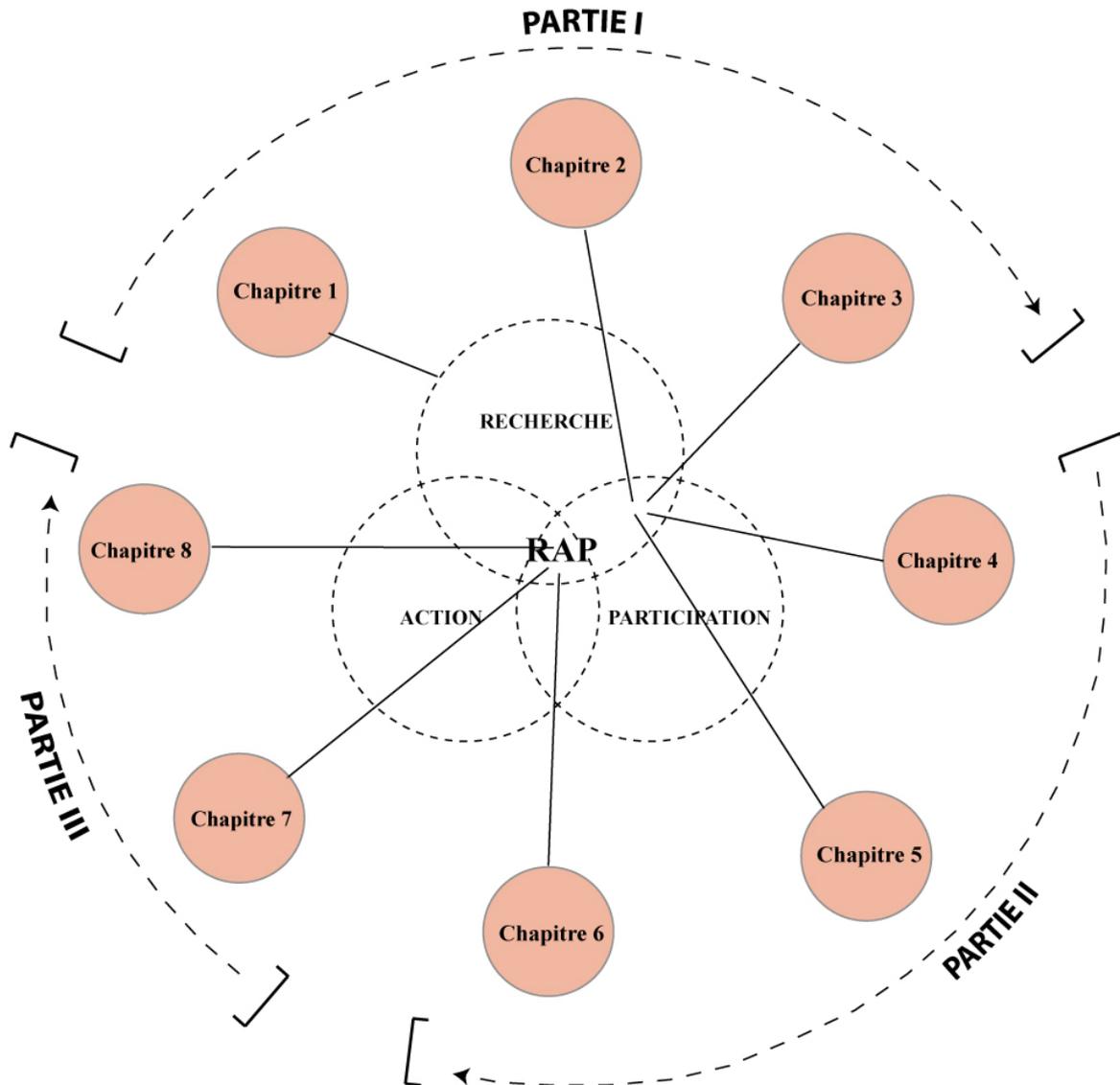


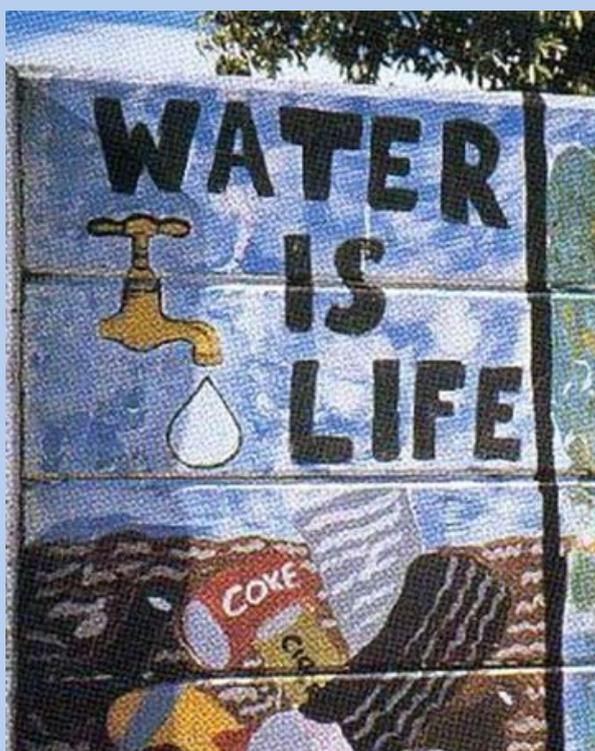
Figure n°5 : Organisation de la thèse, à partir d'une approche de recherche action participative.

Ce schéma donne à voir une boucle représentant une recherche qui s'expérimente et qui réincorpore les résultats dans le champ de la production de connaissances (recherche). Notre cheminement questionne dans un premier temps l'objet de notre recherche-action, l'expérimente pour en tirer des enseignements et produit des méthodes. Le contenu est acquis dans une Recherche Action Participative qui permet une traduction directe sur le terrain.

PARTIE 1 :

LA GESTION INTEGREE ET PARTICIPATIVE DE L'EAU : UN NOUVEAU DEFI TERRITORIAL

Chapitre 1 : Gérer la ressource en eau : une problématique évolutive.....	17
Chapitre 2 : GIRE et participation.....	43
Chapitre 3 : Le paysage actoriel et les outils de la GIRE : quels enjeux et quel rôle pour les PNR ?.....	57



(Source: RIOB)

Cette première partie du manuscrit vise à poser le contexte général dans lequel s'inscrit la thèse afin de bien saisir les questionnements associés. Nous allons voir que « la crise de l'eau » pose un certain nombre de défis aux sociétés. Elle questionne à la fois la façon de penser les liens avec la ressource en eau et les manières de s'organiser pour agir. En guise de réponse, la Gestion Intégrée de la Ressource en Eau (GIRE) se façonne, à l'échelle internationale, comme une nouvelle perspective partagée. Nous poserons ici les bases théoriques et empiriques de cette approche pour bien en saisir les objectifs. En miroir de ces objectifs, nous nous intéresserons particulièrement au volet participatif de la GIRE en tant que moyen privilégié. Si la GIRE fait aujourd'hui consensus, la mise en pratique de son approche participative révèle de nombreuses difficultés. Face à l'asymétrie des définitions et motivé par les attentes de la recherche et des praticiens, dans le cadre d'une bourse de thèse CIFRE, ce premier jalon de l'étude entend donc renouveler le corpus de l'approche participative de la GIRE. Nous interrogerons alors les réponses institutionnelles face à cet enjeu en montrant l'organisation des acteurs et des outils dans l'espace. Dans le cadre de cette stratégie, un type d'acteur a particulièrement retenu notre attention, il s'agit des Parcs Naturels Régionaux. Considérés comme des laboratoires d'expérimentation et d'innovation, nous montrerons qu'ils peuvent constituer des terrains propices pour tester et analyser l'approche participative de la GIRE.

CHAPITRE 1 :
GERER LA RESSOURCE EN EAU : UNE PROBLEMATIQUE EVOLUTIVE.

1.1.	L'eau comme ressource.....	19
1.2.	Les enjeux de sa gestion.....	21
1.3.	La Gestion Intégrée de la Ressource en Eau (GIRE) comme modèle de gestion	21
1.4.	L'institutionnalisation de la gestion de l'eau.....	29
1.5.	Le bassin-versant comme territorialité de la gestion de l'eau : quelles limites ?	33
1.6.	Une gouvernance participative : du « concernement » à l'implication des acteurs	36
1.7.	Une gouvernance vectrice de changements.....	37

Ce chapitre vise à exposer le contexte théorique et empirique de notre recherche. Il propose de déconstruire la notion de Gestion Intégrée de la Ressource en Eau, pour mieux en saisir les composantes et les objectifs. La GIRE est un sujet largement investi, en témoigne la densité et la diversité du corpus bibliographique disponible. Ainsi, nous proposerons ici de synthétiser et d'organiser l'existant afin de consolider le socle théorique de notre recherche qui conditionnera l'expérimentation de son volet participatif. Il s'agira donc de questionner à la fois la manière dont les sociétés pensent leur lien vis-à-vis de cette ressource vitale menacée et la façon dont elles s'organisent pour agir en faveur de sa préservation.

Pourquoi la Gestion Intégrée de la Ressource en Eau s'impose-t-elle à l'échelle internationale comme « La solution » face aux enjeux actuels ? Comment les sociétés s'organisent-elles juridiquement et territorialement face à cette approche ? En quoi le volet participatif de la GIRE est-il intrinsèquement lié à sa mise en œuvre ? Quels sont les changements sociétaux requis ?

Le processus de recherche associé à ces questionnements est un préalable qui permet de contextualiser notre objet d'étude afin de comprendre, par la suite, les réponses apportées, dans le cadre d'une approche pragmatique.

1.1.L'eau comme ressource

« L'eau est un corps chimique dont l'unité de base est une molécule. La molécule d'eau est formée d'un atome d'oxygène relié à deux atomes d'hydrogène. On la note H₂O (H pour l'atome d'hydrogène et O pour les atomes d'oxygène. »

(<http://www.cnrs.fr/cw/dossiers/doseau/decouv/proprie/2laMol.html>).

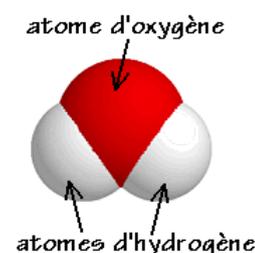


Figure n° 6 : La molécule d'eau
(<http://web.masure.free.fr>)

La molécule d'eau, plus qu'un corps physico-chimique, est la source originelle de toute vie. Elle est de « nature multifonctionnelle et multidimensionnelle, elle tisse un vaste réseau de connections, est intimement liée aux ressources naturelles (sol, forêts, biodiversité...) et occupe des échelles de temps et d'espace variés » (Brüschweiler S., 2003, in Inforessources Focus No 1).

L'eau en tant qu'élément naturel devient une ressource du fait de son utilité irremplaçable pour les sociétés humaines (B. Elissalde, 2014). L'eau permet le développement des sociétés en satisfaisant leurs besoins domestiques, agricoles, industriels, de loisirs, production d'électricité, transports... Elle permet aussi leur épanouissement en tant qu'élément fondamental de l'hygiène de vie et du bien-être, « muse » culturelle, liens identitaires et rapports patrimoniaux, enjeux (géo)politiques... (La lettre du cadre territorial n° 275, mai 2004). L'eau est donc une ressource multi-usages.

La ressource en eau est renouvelable du fait de son cycle naturel. À l'échelle de la planète, elle peut paraître abondante et inépuisable cependant, son stock n'est pas extensible, une faible partie de son volume est utilisable par les sociétés et les ressources disponibles sont

inégalement réparties. Il existe plusieurs types de ressources qui ont des caractéristiques différentes en termes de disponibilité, quantité et qualité. On distingue par exemple les eaux de surfaces et souterraines, en tant que « *ressources-flux* » (qui présentent elles-mêmes des caractéristiques différentes), des eaux de réserves, en tant que « *ressources-stock* » (Charnay, 2010). L'exploitation de ces ressources est directement influencée par leur répartition spatiale, leur accessibilité, leurs caractéristiques quantitatives et qualitatives et la demande. La ressource en eau utilisée par les sociétés évolue dans le temps et dans l'espace en fonction de la croissance démographique et du développement économique ce qui exerce une pression croissante sur la ressource (consommation exponentielle, pollutions diverses...) alors que la ressource est de plus en plus menacée par les effets du changement climatique.

Dans cette logique d'interdépendances, l'eau peut représenter un péril pour la santé humaine et la sécurité des sociétés car sa rareté, ses débordements ou son altération peuvent provoquer la mort, des ravages (sécheresses, inondations...), être vecteurs de maladies, causer ou accentuer des conflits, etc.

L'Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement propose de reconnaître l'eau, à l'échelle internationale, comme une ressource (i) *menacée*, (ii) *source de concurrence et de conflits*, et (iii) *menaçante* (Brüschweiler, 2003 cité in Fondation 2iE).

Etat actuel de la ressource en eau
Menacée par une croissance démographique et une urbanisation combinées, qui entraînent une demande en eau plus forte qui menace, pollue et détruit la ressource et les écosystèmes associés.
Source de concurrence et de conflits puisque les ressources en eau sont restreintes et que différents groupes d'intérêts manifestent en même temps des besoins parfois divergents et concurrentiels par rapport à la ressource.
Menaçante, quand les pluies violentes et irrégulières provoquent des crues, inondations, glissements de terrains, sécheresses prolongées, changement de climat, dans un contexte où les gouvernements manquent de capacités et de moyens financiers pour mettre en place des méthodes efficaces de préparation aux effets des catastrophes et d'atténuation de ces effets

Tableau n°1 : Etat actuel de la ressource en eau. (D'après le Manuel technique de gestion intégrée des ressources en eau, Fondation 2iE, 2010, p. 15-17.)

Face à ces constats sur l'état actuel de l'eau, la gestion de la ressource en eau est devenue un enjeu crucial, désormais identifié et traité dans toutes les composantes de nos sociétés contemporaines, que ce soit sur le plan économique-politique, que techno-socio-culturel. « *C'est sans doute la raison pour laquelle la première des politiques de l'environnement (avant même que ce concept n'ait été formulé) a été la politique de l'eau* » (Guide l'eau, 2013-2014).

1.2. Les enjeux de sa gestion

La gestion de la ressource en eau, telle que décrite par B. Charnay (Charnay, 2010) correspond à l'approche que nous avons dans la thèse. Elle s'appuie sur la définition de M.G. Durand (1997) : « *la gestion vise en premier lieu à maintenir le fonctionnement d'un territoire en assurant le renouvellement de ses différentes ressources tant d'un point de vue économique qu'à des fins écologiques* ». Gérer la ressource en eau implique donc avant tout de la connaître et de l'évaluer pour pouvoir l'exploiter tout en la préservant et le tout de manière coordonnée à l'échelle du territoire. Cette définition positionne d'emblée la question de la gestion de l'eau dans un « territoire », il s'agira bien dans la thèse de porter une attention particulière à la territorialité de la gestion intégrée de l'eau.

Dans cet objectif, il convient de comprendre et de prendre en compte : la dimension fonctionnelle du territoire, la dimension écologique (liées à la préservation des ressources) et la dimension temporelle. (Charnay, 2010). Selon l'auteure, l'eau en tant que ressource support pour les activités humaines et le fonctionnement des écosystèmes subit l'influence de facteurs externes d'ordres économiques, sociaux, culturels et politiques, créant ainsi un « éco-hydro-géosystème » complexe. Ce « système » étant multi-échelles, l'approche territoriale permet d'en rendre compte en portant l'attention sur la gouvernance de la ressource. Pour assurer la préservation de cette ressource et répondre aux besoins, souvent divergents, de différents groupes d'intérêts, c'est l'ensemble du fonctionnement de ce système qu'il faut maintenir pour assurer sa durabilité. Ce « fonctionnement » est donc lié aux interdépendances au sein de « l'éco-hydro-système » mais aussi entre les usages, à partir d'une logique technico-administrative.

Dans le cadre de la thèse, la prise en compte de l'ensemble des interactions entre les usages de la ressource, est envisagée dans un contexte territorial visant à répondre avec équité aux besoins des différents usages et usagers. L'enjeu est alors de trouver un compromis entre des besoins croissants vis-à-vis de la ressource et le maintien de la qualité et du fonctionnement du système, dans une perspective de développement durable.

1.3. La Gestion Intégrée de la Ressource en Eau (GIRE) comme modèle de gestion

Le concept de gestion intégrée de la ressource en eau (GIRE) découle de cette approche.

« *La Gestion Intégrée de la Ressource en Eau (GIRE)*⁹ *est un processus qui encourage la mise en valeur et la gestion coordonnée de l'eau, des terres et des ressources associées en vue de maximiser le bien-être économique et social qui en résulte d'une manière équitable, sans compromettre la durabilité d'écosystèmes vitaux* » (GWP, 2000).

Analysée sous ses aspects théoriques et pratiques, la GIRE doit être appréhendée comme « *un processus d'équilibre apportant un ensemble de moyens, d'outils et de méthodes pour le*

⁹ Traduction française de *Integrated Water Resources Management (IWRM)*.

*développement et la gestion de l'eau et d'autres ressources relatives, avec pour objectif la réalisation d'une **sécurité** et **durabilité** de l'eau.* » (Scoullou et al., 2002).

Cette approche voit le jour « *dans le cadre d'un processus de consultation internationale dont l'apogée fut la Conférence internationale sur l'eau et l'environnement, qui s'est tenue à Dublin en 1992. (...) Ces principes ont largement orienté la définition des recommandations de l'Agenda 21 (Chapitre 18 sur les ressources en eau douce) adoptées lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui s'est déroulée à Rio de Janeiro en 1992.* (Dembele, 2007).

Le tableau suivant retrace les principales dates clefs de la GIRE, qui sont l'occasion de poser progressivement ses principes fondateurs et ses priorités (en gras dans le tableau). L'objectif vise à promouvoir une évolution des concepts et pratiques considérés comme essentiels pour l'amélioration de la gestion des ressources en eau. (GWP, 2000).

1972	Conférence de Stockholm	Le 2 ^e principe de la Déclaration de Stockholm exprime la conviction commune suivante : Les ressources naturelles du globe , y compris l'air, l'eau , la terre, la flore et la faune (...) doivent être préservées dans l'intérêt des générations présentes et à venir par une planification ou une gestion attentive selon que de besoin .
1977	Conférence des Nations Unies sur l'eau à Mar del Plata en Argentine	Unique conférence intergouvernementale exclusivement consacrée à l'eau.
1980	Proclamation de l'Assemblée générale des Nations Unies	Déclaration sur la décennie internationale de l' approvisionnement en eau potable et de l'assainissement.
1987	Rapport Brundtland	Le rapport Brundtland impose en ce qui concerne l'eau de gérer les ressources en eau comme un patrimoine, en intégrant dans l'ensemble des utilisations de l'eau le concept de solidarité envers les générations futures .
1990	Consultation mondiale sur l'eau potable et l'assainissement de New Delhi	La Déclaration de New Delhi stipule « qu'un peu d'eau pour tous vaut mieux que beaucoup pour peu de monde ». La notion de partage de la ressource entre au cœur des débats. La Déclaration lance un appel afin de définir une stratégie concertée et commune visant à intégrer la gestion des ressources en eau .
1992	Conférence internationale sur l'eau et l'environnement de Dublin	1 ^{ère} formulation de la GIRE. Fondement des 4 principes précurseurs de la GIRE : Principe 1 : L'eau est une ressource limitée et vulnérable qui est indispensable à la vie, au développement et à l'environnement. Principe 2 : La mise en valeur et la gestion de l'eau doivent avoir un caractère participatif et associer les utilisateurs, les planificateurs et les décideurs à tous les niveaux. Principe 3 : Les femmes jouent un rôle déterminant dans l'approvisionnement, la gestion et la préservation de l'eau. Principe 4 : L'eau est utilisée à de multiples fins, elle a une valeur économique et l'on doit donc la reconnaître comme un bien économique . Émergence de l'idée de création d'un conseil mondial de l'eau .
1992	Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Sommet de la Terre) tenue à Rio de Janeiro	Donne naissance à l'Agenda 21 dont le Chapitre 18 est intitulé « Protection des ressources en eau douce et de leur qualité : application d' approches intégrées de la mise en valeur, de la gestion et de l'utilisation des ressources en eau. Précise que « <i>La gestion intégrée des ressources en eau est fondée sur l'idée que l'eau fait partie intégrante de l'écosystème et constitue une ressource naturelle et un bien social et économique dont la quantité et la qualité déterminent l'affectation</i> ».
1994	8^{ème} Congrès mondial de l'eau de l'Association internationale des ressources en eau (AIRE) au Caire	Résolution visant à créer le Conseil mondial de l'eau ainsi qu'un comité chargé de mettre au point l'ensemble de la procédure précédant sa création.
1994	Création du RIOB, Aix-les-Bains	Le Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB) a pour objet de promouvoir, comme outil essentiel d'un développement durable, la gestion intégrée des ressources en eau par bassin hydrographique .
1996	Création du Conseil mondial de l'eau	Le Global Water Partnership (GWP) (Conseil Mondial de l'Eau) est un partenariat de travail entre tous les acteurs impliqués dans la gestion de l'eau.
1997	1^{er} forum mondial de l'eau à Marrakech	Confère au Conseil mondial de l'eau la suprématie dans le domaine de la gestion des ressources en eau visant à établir la « Vision mondiale pour l'eau ». La Déclaration de Marrakech invite à « <i>travailler ensemble dans un partenariat renouvelé pour mettre en pratique les principes de Mar del Plata, de Dublin et du chapitre 18 du Sommet de Rio</i> ».
2000	2^{ème} Forum mondial de l'eau, la Hague	Etablit les priorités suivantes : « <i>satisfaire les besoins fondamentaux en eau, assurer l'approvisionnement en eau, protéger les écosystèmes, partager les ressources en eau, gérer les risques, évaluer le prix de l'eau et gérer l'eau de façon plus judicieuse ».</i>
2002	Sommet Mondial sur le Développement Durable (SMDD) à Johannesburg	L'article 26 du plan de mise en œuvre du Sommet Mondial du Développement Durable (SMDD) appelle à développer la GIRE et des plans d'efficience de l'eau avant l'année 2005 au sein des pays en voie de développement .
2003	3^{ème} Forum mondial de l'eau, Kyoto	Le 3 ^{ème} Forum mondial de l'eau a pris en considération les nouveaux engagements figurant parmi les objectifs fixés lors du Sommet du millénaire des Nations unies à New York (2000), de la Conférence internationale sur l'eau douce de Bonn (2001) et du Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg (2002).
2006	4^e Forum mondial de l'eau, Mexico	Recommandations du RIOB : « Les bassins versants des fleuves, des lacs et des aquifères, sont les territoires pertinents pour organiser une gestion participative des ressources en eau, et des milieux aquatiques. »
2009	5^e Forum mondial de l'eau, Istanbul	Adoption du Pacte d'Istanbul sur l'eau.
2012	6^e Forum mondial sur l'eau, Marseille	Le 6 ^e Forum a innové en proposant notamment une nouvelle Commission, "Racines & Citoyenneté", créée afin d'impliquer et de mobiliser la société civile .

Tableau n° 2 : Dates clefs de la GIRE. (D'après Serroi B., thèse à paraître)

La notion de GIRE, telle que nous la concevons aujourd'hui, est l'aboutissement de ce long processus de rencontres et d'échanges internationaux.

À en croire ses promoteurs, la GIRE s'impose à l'échelle internationale comme « La solution » (Fondation 2iE, 2005) aux problèmes et enjeux actuels des sociétés pour éviter d'être emportées dans un maelström fatal.

L'eau n'est ni une ressource inépuisable ni éternellement pure. Le volume terrestre renouvelable de la ressource en eau douce est constant mais avec la croissance de la population mondiale, le volume moyen d'eau douce par habitant décroît inévitablement et sa qualité est altérée par des pollutions d'origines naturelles et anthropiques (Fondation 2iE, 2010, p. 20). Compte-tenu de l'explosion techno-démographique et des pressions anthropiques sensibles à l'échelle mondiale depuis les deux derniers siècles, le maintien de la disponibilité de la ressource en eau, en quantité et qualité, est devenu un enjeu crucial. Le Sommet Mondial sur le Développement Durable (SMDD) a souligné que « *l'eau n'est pas seulement le premier besoin vital mais aussi le cœur du développement durable et qu'elle est essentielle pour éradiquer la pauvreté. L'eau est étroitement liée à la santé, l'agriculture, l'énergie et la biodiversité. Sans progrès dans le domaine de l'eau, il sera difficile voire impossible d'atteindre les autres objectifs du millénaire pour le développement.* » (Comité Technique du GWP, 2005).

La GIRE s'impose donc comme une réponse globale à la crise¹⁰ de l'eau et à la crise de la gouvernance face à des modes de gestion inadaptés à l'évolution des enjeux de la gestion de l'eau qui doivent prendre en compte la nature multifonctionnelle et multidimensionnelle de l'eau, telle que nous l'avons décrite en début de chapitre.

¹⁰ La notion de crise, telle que décrite ci-dessus implique que « des événements ou développements attestés paraissent pour quelque raison incompatibles avec les caractères constitutifs de l'objet considéré, menaçant potentiellement sa survie » (B. Manin, 1996).

	L'eau	Caractéristiques de la ressource	Pressions sur la ressource	Enjeux actuels de la gestion
Crise de l'eau	En péril	Vitale et irremplaçable	Des besoins vitaux croissants pour les sociétés et leur développement économique.	Mieux connaître et évaluer la ressource pour l'exploiter et la préserver
		Un stock non extensible	Une consommation exponentielle (Irrigation, industries, domestiques et gaspillages) et des pollutions diverses (chimiques, physiques, biologiques) qui produisent un stress de l'eau et menacent la biodiversité.	Faire face aux besoins actuels en termes de quantité et qualité sans compromettre ceux des générations futures (prospective) de manière à assurer le maintien du fonctionnement des sociétés Protéger les écosystèmes vitaux ; Gérer la variabilité spatio-temporelle de l'eau
		Un faible volume utilisable	Une mise en valeur croissante de la ressource par des aménagements divers, ce qui augmente les impacts sur la ressource et les milieux naturels associés.	Prendre en compte les différents usages et essayer de les faire coexister dans une approche globale.
		Multi-usages	Des usages croissants divergents et souvent concurrentiels, sources de conflits.	
		Soumise aux évolutions climatiques	Réduction des ressources en eau disponibles.	Prendre en compte les effets du changement climatique dans les modes de gestion.
	Un péril	Tue et ravage	Risque croissant du fait de l'augmentation de la vulnérabilité des populations face aux aléas (Populations plus élevées, habitations et infrastructures sur des zones à risques, etc...) et au changement climatique.	Gérer les risques liés à l'eau.
Crise de la gouvernance		Une répartition inégale en fonction des types de réservoirs et de la géographie	Tensions sociales, conflits inter-états et inter-territoires.	De la vision locale au « penser global ». Prévenir et gérer les conflits.
		Ressource multifonctionnelle et multidimensionnelle	Des approches sectorielles et descendantes de la gestion de l'eau aboutissant à une gestion non coordonnée de l'eau.	Faire une gestion coordonnée et intégrée de l'eau.
		« Bien commun de la Nation »	Une absence d'implication des acteurs de l'eau dans les modèles de gestion.	Penser globalement mais agir localement avec les habitants.
		Un éco-hydro-géosystème » complexe.	Un déficit de formation de base et de renforcement de capacité des professionnels du secteur, mais aussi un manque de politique d'éducation des différents publics.	Mieux former les professionnels aux différents aspects de la gestion de l'eau Proposer une politique d'éducation aux différents publics et les former en les impliquant dans les actions de gestion.

Tableau n° 3 : Les enjeux actuels de la gestion de l'eau à l'échelle internationale, face à la « crise de l'eau et de la gouvernance ». (Inspiré et adapté à partir du Manuel technique de gestion intégrée des ressources en eau, Fondation 2iE, 2010, p.16-17.)

Nous venons de voir toute la complexité de la gestion intégrée de l'eau qui dépend à la fois des caractéristiques intrinsèques de la ressource (multifonctionnelle et multidimensionnelle) et de paramètres externes qui influent sur sa disponibilité, quantité et qualité.

Face à cette complexité et à l'évolution de ses paramètres, les Etats doivent adapter leur manière de gouverner et élaborer une législation et réglementation qui définissent le fonctionnement, l'organisation et les objectifs de la gestion de l'eau.

1.4. L'institutionnalisation de la gestion de l'eau

Pour s'adapter aux enjeux de la GIRE, le cadre juridique européen, avec l'adoption de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) de 2000, a engendré de nouvelles exigences pour les États membres, notamment dans la recherche de l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau. La notion de bon état des eaux sous-tend deux dimensions : une **dimension réglementaire** (Annexe V de la DCE notamment et Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) de 2006) et une **dimension opérationnelle** (différents arrêtés et circulaires ¹¹).

D'un point de vue opérationnel, « *le bon état des eaux* » correspond aux **conditions** permettant le **bon fonctionnement** des processus écologiques, en particulier la présence et le maintien des communautés aquatiques, floristiques et faunistiques. « *En situation de bon état, ces communautés – et donc les processus sous-jacents - sont légèrement perturbées au regard d'une situation dans laquelle des contraintes anthropiques seraient nulles ou très faibles.* » Ainsi, le bon état considère de fait un certain niveau d'activité humaine et garantit un certain équilibre entre activités et usages, favorable aux activités sociales et économiques. Le bon état permet de **satisfaire durablement** les services liés à l'eau, de manière **équilibrée**, à des **coûts acceptables** pour la collectivité. « *Le bon état écologique revient donc à chercher un compromis entre des critères d'exigence environnementale (maintien des fonctionnalités écologiques et des communautés biologiques caractéristiques du type de milieu considéré) et de développement des activités humaines. Ce qui revient à considérer qu'un certain niveau d'incidences écologiques est acceptable, dès lors que les communautés aquatiques peuvent assurer leur cycle de vie de manière convenable et que la ressource en eau demeure renouvelable, en quantité et en qualité, sans nuire aux usages compatibles avec les potentialités des milieux.* » Le bon état concerne à la fois la **qualité** de l'eau et la **quantité**, il

¹¹ - Directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau ;

- Directive 2006/118/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2006 sur la protection des eaux souterraines contre la pollution et la détérioration ;

- Directive 2008/105/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 établissant des normes de qualité environnementale dans le domaine de l'eau, modifiant et abrogeant les directives du Conseil 82/176/CEE, 83/513/CEE, 84/156/CEE, 84/491/CEE, 86/280/CEE et modifiant la directive 2000/60/CE ;

- Arrêté du 7 décembre 2008 relatif aux eaux souterraines ;

- Arrêté du 25 janvier 2010 relatif aux eaux de surface ;

- Arrêté modificatif de celui du 25 janvier 2010 et circulaire d'application (en préparation).

est défini sur des bases techniques (normes de qualité environnementales pour les contaminants, écart faible aux conditions de référence non/peu perturbées pour les éléments biologiques et physicochimiques). Le bon état chimique est acquis par le respect des engagements européens en matière de réduction ou de suppression des contaminants identifiés comme des substances prioritaires dangereuses. Le bon état quantitatif des eaux souterraines est acquis lorsque les prélèvements liés aux usages de l'eau n'excèdent pas les capacités de recharge des aquifères.

L'objectif de bon état ne se substitue pas à l'impératif de **non dégradation** qui s'applique à toutes les masses d'eau (sauf cas particulier des projets déclarés d'intérêt général). Il ne permet notamment de ne pas dégrader des masses d'eau qui sont déjà en bon état.

Pour répondre aux exigences de la DCE en matière écologique, le bon potentiel écologique s'applique pour les masses d'eau artificielles (MEA) et les masses d'eau fortement modifiées (MEFM) dont le statut est défini comme tel dans le SDAGE. L'objectif est de minimiser les incidences écologiques sur ces milieux et ceux sur lesquels ils sont susceptibles d'avoir des incidences environnementales.

Encadré n°1 : Le bon état des eaux, d'après la Directive Cadre européenne sur l'eau (DCE) de 2000 (D'après le Secrétariat technique du SDAGE Rhône-Méditerranée, 2011.)

Dans le but d'améliorer la mise en œuvre de la DCE, la Commission européenne a sélectionné en 2014 un consortium constitué de l'Office National de l'Eau, le Secrétaire du RIOB (France-partenaires Leader, L'Institut National d'Hydrologie et de Gestion de l'Eau (Roumanie), Secrétaire du Central and Eastern European Network of Basin Organization (CEENBO) et le secrétariat du Réseau Méditerranéen des Organismes de Bassins (REMOB) (Espagne) pour mettre en place un mécanisme d'évaluation par des pairs des outils de la GIRE. *« L'objectif est de mettre en place un système simple, volontaire et ciblé pour permettre l'apprentissage mutuel entre Pairs sur la mise en œuvre de la Directive-Cadre européenne sur l'Eau (DCE) et la planification de la gestion participative des bassins »* (La Lettre du RIOB n°23, mai 2015, p. 38). L'évaluation sera réalisée entre 2015 et 2016 par des Autorités de District volontaires chargées d'examiner leurs outils et une contribution de praticiens volontaires à l'évaluation, d'après des termes de référence définis lors d'actions proposées par les Autorités de District. Les résultats et des documents de restitution seront consultables sur : <http://www.aquacoope.org/peer.review/>

Pour atteindre les objectifs de la DCE, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) de 2006 rénove l'ensemble de la politique de l'eau française en impulsant l'évolution de l'organisation administrative de la gestion de l'eau. La déconcentration (l'État est présent à travers ses institutions déconcentrées à différents échelons) et la décentralisation (l'État transfère certaines compétences aux communes, départements et régions à la fois juridiquement et financièrement) entraînent une multiplicité des partenaires et des centres de décisions à différentes échelles. La décentralisation des politiques de l'eau a ouvert le jeu d'acteurs de la politique de l'eau à d'autres partenaires qui deviennent plus importants (Ghiotti, 2006). Nous verrons dans le chapitre 3 comment la décentralisation se traduit dans le paysage actoriel de la gestion intégrée de l'eau.

La décentralisation a été marquée par trois temps forts :

- L'adoption des lois Defferre en 1982-1983 (acte I)
- La réforme constitutionnelle de 2003 prévoyant d'importants transferts de compétences de l'Etat vers les collectivités territoriales (acte II)
- La nouvelle organisation territoriale de la République : lois de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 et nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 9 juillet 2015 (acte III).

Si l'on s'en tient aux objectifs de la nouvelle organisation territoriale de la République, ils visent : la clarification des compétences de chaque échelon territorial, la suppression de la clause de compétence générale, la montée en puissance des régions et des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, la création des métropoles et la nouvelle carte des régions. La Loi MAPTAM a donc pour ambition de clarifier les conditions d'exercice de certaines compétences des collectivités territoriales en instaurant des chefs de file. Parmi les compétences concernées, le législateur attribue au bloc communal (commune, Établissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre (EPCIFP) une compétence ciblée et obligatoire « la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations » (GEMAPI). Jusqu'en 2013, la GEMAPI était des compétences facultatives et partagées entre toutes les collectivités et leurs groupements. Les contours de la GEMAPI concernent les compétences qui ont trait au grand cycle de l'eau et à la prévention des inondations. Les missions qui en découlent s'appuient sur 4 alinéas de l'article L211-7 du Code de l'Environnement : 1° : aménagement de bassin hydrographique ; 2° : entretien de cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau ; 5° : défense contre les inondations et contre la mer (gestion des ouvrages de protection hydraulique) ; 8° : restauration des milieux aquatiques (renaturation, continuité écologique).

Au 1^{er} janvier 2018, la compétence GEMAPI sera exercée de plein droit par les métropoles, les communautés urbaines, les communautés d'agglomération et les communautés de communes. Les EPCI à fiscalité propre pourront transférer ou déléguer leur compétence à un regroupement constitué en syndicat mixte pour tout ou partie de leur territoire et tout ou partie de la compétence GEMAPI. Les compétences des EPCIFP seront alors inscrites dans le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) qui donne une représentation cartographiée de l'ensemble des EPCI du département et en fixe les orientations d'évolution. Les Syndicats Mixtes porteurs des outils institutionnels de gestion de l'eau (SAGE ou contrats de milieux) pourront alors se voir confier la GEMAPI en qualité de délégation ou de transfert. Dans le cas d'un transfert, l'EPCI FP confie définitivement la compétence GEMA et/ou PI au syndicat mixte. S'il s'agit d'une délégation, l'EPCI garde le contrôle de la compétence et en confie la prise en charge au syndicat mixte pour une durée déterminée. Ce dernier doit alors

faire évoluer son statut pour obtenir le label « Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux » (EPAGE)¹² et prendre en charge l'ensemble des compétences GEMAPI.

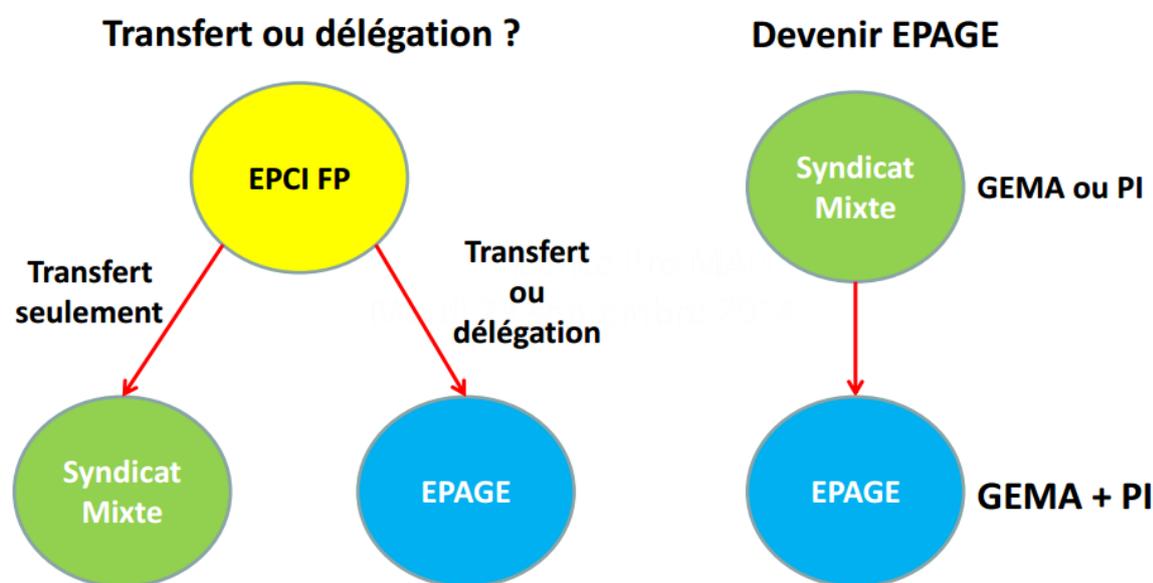


Figure n° 7 : Transfert ou délégation de la compétence GEMAPI.
(Association Rivières Rhône-Alpes, 2015).

S'il est aujourd'hui prématuré de se prononcer sur les tendances à venir, plusieurs arguments tendent à supposer un probable transfert ou une délégation de la compétence GEMAPI de l'EPCI aux syndicats mixtes existants : l'échelle du bassin versant est considérée comme la plus pertinente pour gérer les milieux aquatiques et prévenir les inondations nous le verrons, les missions exercées par les syndicats de bassin versant se sont rarement limitées à la compétence GEMAPI, les structures existantes possèdent une connaissance historique de leur bassin-versant et des compétences appropriées, la complexité de la constitution de nouvelles structures aux périmètres cohérents et/ou dotées de moyens suffisants pourrait décourager leur démantèlement.

Nous verrons dans le chapitre 5 qu'elles peuvent être les conséquences des évolutions législatives vis-à-vis des syndicats mixtes des parcs naturels régionaux porteurs d'outils institutionnels de gestion de l'eau.

¹² L'établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE) assure la maîtrise d'ouvrage locale pour l'ensemble des compétences de GEMAPI à l'échelle du sous-bassin versant hydrographique.

1.5. Le bassin-versant comme territorialité de la gestion de l'eau : quelles limites ?

À l'échelle internationale, le bassin-versant hydrographique s'est imposé comme l'échelle pertinente de la GIRE.

Le bassin-versant désigne un espace géographique délimité par des lignes de crête, dont les eaux de pluie suivent une pente et alimentent un exutoire commun (cours d'eau ou lac). Le terme de "bassin versant" est alors consacré aux rivières et aux lacs.

Dans la gestion intégrée de l'eau, « *le bassin versant est défini non plus seulement comme une surface, mais comme un **volume** d'espace. Il comprend non seulement le **territoire** sur lequel toutes les eaux de surface s'écoulent vers un même exutoire, mais aussi tout ce qu'il contient, c'est-à-dire les eaux de surface, les eaux souterraines, les sols, la végétation, les animaux ainsi que les humains.* » (Gangbazo, 2004).

L'objectif de cette **gestion territorialisée** est de traiter la gestion de l'eau à une échelle géographique **pertinente** d'un point de vue technique, c'est-à-dire qui prenne en compte les **interrelations** dans le fonctionnement des milieux aquatiques selon lesquelles : du fait du cycle de l'eau « *tout le monde est à l'aval de quelqu'un d'autre* » et « *l'eau fait l'objet de multiples usages qui dépendent les uns des autres* » (Agence de l'Eau RMC).

Revenons en 1992, à l'occasion de la Conférence de Dublin : outre le fait de présenter l'eau comme une **ressource limitée** et **vulnérable** indispensable à la vie, au développement et à l'environnement, le 1^{er} principe directeur de Dublin établit qu'« *une gestion efficace intégrera l'utilisation du sol et de l'eau pour la totalité d'un **bassin versant** ou d'un aquifère* » (Fondation 2iE, 2010).

En 2003, à l'occasion du 3^{ème} Forum Mondial de l'eau à Kyoto, le RIOB fait dix recommandations. La 3^{ème} recommandation vient renforcer l'approche par bassin : « *Les bassins des fleuves, des lacs et des aquifères sont les **territoires appropriés** pour l'organisation de la gestion intégrée des ressources en eau et des écosystèmes* ». Pour entériner cette approche, suite au 4^e Forum Mondial de l'eau en 2006, le RIOB recommande que la gestion des ressources en eau soit organisée à **l'échelle pertinente des bassins versants**, locaux, nationaux ou transfrontaliers, des fleuves, des lacs et des aquifères. Ces recommandations visent donc à faire adopter l'unité territoriale de gestion par bassin versant à l'échelle mondiale. Ainsi, « *la nécessité de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant pour assurer une bonne gouvernance de l'eau fait maintenant l'unanimité dans le monde* » (Gangbaz, 2006).

S. Ghiotti dans son ouvrage (2007) décrypte, à partir d'une approche diachronique (XVIe-XXIe siècle) et multi-scalaire, la gestion territoriale de l'eau en France et propose une analyse des relations entre l'eau et les territoires.

« Les multiples liens que tissent l'eau et les territoires ne s'établissent pas selon un processus linéaire dans le temps et dans l'espace et selon des modalités et des découpages uniques. ». Selon l'auteur, « la territorialisation se caractérise par la mise en place d'une organisation et d'une structuration nouvelles et spécifiques, matérielles et/ou idéelles, d'une portion d'espace par un groupe social. »

La première approche par bassin remonte au XVIII^e siècle avec la théorie de Philippe Buache, de « division naturelle de l'espace terrestre : continuité absolue de toutes les chaînes de montagnes qui serpentent sous les mers et forment l'ossature ou « la charpente du globe », les îles représentant les sommets des chaînes sous-marines ; les lignes de partages des eaux deviennent des revers qui se raccordent aux chaînes principales et séparent les bassins des rivières » (Lagarde, 1987). Il faudra attendre un siècle pour que, de cette théorie, Aimé Thomé de Gamond propose un découpage territorial à l'échelle de cinq grands bassins hydrographiques qui, bien que non retenus à l'époque, préfigurent les Agences de bassins actuelles (Ghiotti, 2005). Si la France est souvent considérée comme pionnière dans la mise en œuvre d'une gestion par bassin-versant, ce type d'approche a été expérimenté aux États-Unis dès les années 1922 dans le cadre d'un projet de partage de l'eau et d'hydroélectricité autour du fleuve Colorado et en Espagne dès 1926 avec la création de la confederacion hidrografica de l'Ebro autour de la question du partage entre irrigants des ressources en eau lié à la création d'une retenue.

En France, deux étapes marquent la reconnaissance du bassin-versant comme territoire opérationnel de gestion de l'eau et marquent l'évolution et les missions des organismes de bassin. La première forme d'une organisation par bassin versant se trouve placée dans une perspective de développement et d'aménagement national assise sur des bases régionales. Elle fait référence à la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) (créée le 27 mai 1921) et aux Sociétés d'Aménagement Régional (SAR). La seconde forme est incarnée par les Agences de l'eau issues de la loi sur l'eau de 1964, véritables pierres angulaires de la politique de l'eau et fondement du modèle français de gestion de la ressource. [...] Cette tendance à la territorialisation de l'eau est renforcée par « la mise en œuvre conjointe de la directive cadre européenne (DCE) de 2000, de « l'acte II » de la Décentralisation et de la Charte de l'environnement de 2003 » (Ghiotti, 2006).

Encadré n°2 : Rapide historique de l'approche française par bassin-versant (D'après Ghiotti, 2007).

En France, le territoire national est alors découpé en six grands bassins hydrographiques¹³ (Annexe 1), au sein desquels la gestion administrative de l'eau est confiée à des Comités de bassin épaulés par des Agences financières de Bassin rebaptisées Agences de l'eau en 1992. Cette étape de décentralisation visait à favoriser l'émergence d'une démocratie locale

¹³ Depuis 2005, la Corse est considérée comme un bassin indépendant mais relevant toujours de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée Corse (RMC). On compte alors sept bassins hydrographiques plus cinq en Outre-Mer.

(Ghiotti, 2006) et à assurer le partage des coûts et des bénéfices d'utilisation de la ressource qui se traduit par la mise en œuvre de deux règles, celle du pollueur-payeur et celle du consommateur-payeur.

Ces caractéristiques institutionnelles françaises sont souvent citées pour référence dans les rapports sur la mise en œuvre de la GIRE. En témoigne le rapport de 2009 du Global Water Partnership (GWP), destiné aux gestionnaires, dans lequel la politique française de l'eau est citée trois fois en tant que « propositions de bonnes pratiques », notamment grâce à sa planification décentralisée, le principe du pollueur-payeur¹⁴ et de « l'eau paie l'eau »¹⁵ et la consultation publique des SDAGE à l'échelle des grands bassins hydrographiques. Nous analyserons plus en détail dans le chapitre 3 les mécanismes participatifs de la consultation publique du SDAGE Rhône-Méditerranée et Corse.

Si le bassin-versant est reconnu comme un cadre administratif pertinent pour la gestion technique des ressources en eau, sa validité scientifique est de plus en plus remise en cause notamment dans les territoires karstiques où cette frontière hydrologique est transgressée par des transferts d'eau inter-bassins. Nous verrons dans le chapitre 5, à partir d'un exemple de transfert d'eau entre bassin-versant dans le massif de Chartreuse (Annexe 10), quels sont les enjeux soulevés par une approche globale de la gestion de l'eau.

Cette approche par bassin-versant est héritée d'une critique de la logique sectorielle qui a longtemps orienté la politique de l'eau. Nous avons vu en début de chapitre, que l'eau est intimement liée aux autres ressources naturelles (sol, forêts, biodiversité...) par un vaste réseau de connections qui s'étale sur des échelles de temps et d'espaces variés. Dans cette logique, la gestion de l'eau par bassin-versant doit favoriser la coordination entre les différents usages sur un même territoire. La gouvernance de l'eau et les outils de gestion associés sont alors construits à partir de cette **représentation territoriale** fondée sur une **rationalité « naturelle »** mais surtout **politique**. La territorialisation de l'eau relève en effet d'un choix politique calqué sur une gouvernance technocratique (Graefe, 2014).

Dans le cadre de notre approche empirique, nous proposerons de décaler le point de vue de la territorialisation de la GIRE à des **territoires de projet** que sont les Parcs naturels régionaux. Cela revient à appréhender la gestion territoriale de l'eau sous l'angle de l'aménagement et du développement territorial dans une perspective d'expérimentation et d'innovation sociale. Nous ne parlerons alors pas DU territoire de l'eau mais DES territoires de l'eau qui peuvent, nous le verrons, s'**emboîter** selon des logiques de **complémentarité**, dans une **approche globale et intégrée** de la gestion de l'eau (**Chapitre 3**).

¹⁴ Principe énoncé par l'article L 110-1 du Code de l'Environnement selon lequel les frais résultant des mesures de prévention, de réduction et de lutte de la pollution doivent être pris en charge par le pollueur. (actu-environnement.com)

¹⁵ Les consommateurs paient aux communes les équipements (et leur entretien) nécessaires à la production et la distribution d'eau potable et au service d'assainissement. Les dépenses des collectivités doivent être équilibrées par les recettes perçues auprès des usagers (factures d'eau) : "L'eau paie l'eau". (<http://www.developpement-durable.gouv.fr>)

1.6. Une gouvernance participative : du « concernement » à l'implication des acteurs

La gouvernance peut être considérée comme « *l'ensemble des processus et des institutions qui participent de la gestion politique d'une société* » (Le Galès, 2013 in Lévy, Lussault, 2013). Elle comprend donc le gouvernement à proprement parler et la contribution d'autres acteurs aux stratégies politiques.

En matière de GIRE, la gouvernance optimale doit être « *participative, transparente et responsable. Mais aussi efficace et équitable. Elle s'assure que les priorités politiques, sociales et économiques sont fondées sur un large consensus dans la société et que les voix des plus pauvres et des plus vulnérables sont au cœur du processus de décision sur l'allocation des ressources pour le développement.* » (Programme des Nations Unies pour le Développement, Fondation 2IE, Manuel technique, 2010).

La thèse se consacre exclusivement à l'approche participative de la GIRE, qui a, contrairement à l'approche intégrative, été peu étudiée jusqu'alors. Elle participe à redonner toute sa place à cette approche participative, qui constitue un des moyens privilégiés pour répondre aux objectifs de la gestion intégrée de l'eau. Si le chapitre 2 analyse la notion de participation sous ses angles théoriques et empiriques, nous proposons, dans un premier temps, de voir comment cette approche est appréhendée dans le concept de gestion intégrée de la ressource en eau.

Si l'on se réfère à la définition de la GIRE proposée par Inforessource ¹⁶, le volet participatif est présenté comme un cadre d'implication et de concernement d'acteurs :

« Afin de garantir une utilisation durable des ressources en eau, la GIRE souligne l'importance d'impliquer tous les acteurs concernés au sein d'un même bassin hydrographique : autorités, institutions, secteur privé et public et société civile, avec une attention particulière accordée aux femmes et aux groupes minoritaires » (Inforessources, Focus N°1, 2003).

Cette définition s'appuie sur le principe selon lequel l'eau est un sujet dans lequel chacun (c'est-à-dire tous) est partie prenante et est donc « concerné » par sa gestion. Cette question du concernement en fait n'est pas simple, elle doit s'envisager en fonction de règles sociales codifiées en vigueur notamment selon le genre :

« La GIRE exige une conscience de Genre, [...] en reconnaissant le rôle majeur des femmes dans la collecte et la sauvegarde de l'eau pour les utilisations domestiques et l'utilisation agricole (dans de nombreux cas), mais qu'elles ont un rôle beaucoup moins influent que les hommes dans la gestion, l'analyse des problèmes et les processus de prise de décisions relatifs aux ressources en eau » (Fondation 2iE, 2010).

Cette citation reconnaît l'existence d'une division des tâches selon le genre, inscrite dans des formes sociales et culturelles différenciant les rôles. Elle ne prône pas la remise en cause de cette différenciation sociale des genres mais une légitimité des femmes à être reconnues

¹⁶ Réseau fournissant et diffusant des informations sur les ressources naturelles et la coopération internationale, financée par la Direction pour le développement et la coopération (DDC).

parties prenantes en tant qu'usagers spécifiques de la ressource. Ceci implique des mutations sociales, culturelles et économiques propres à chaque société en fonction des rôles initiaux attribués aux hommes et aux femmes. Cette équité serait alors un moyen d'améliorer la gestion intégrée et durable de l'eau, qui leur permettrait de satisfaire leurs besoins fondamentaux.

Si l'on poursuit cette définition, les dispositifs mis en place dans cet objectif doivent permettre aux acteurs, qui ne prennent habituellement pas part à la gouvernance de l'eau, de « *s'exprimer, se responsabiliser face à l'utilisation des ressources qui les entourent et acquérir des connaissances et des compétences, afin de prendre des décisions et de susciter des initiatives* » (InfoRessources, Focus n°1, 2003).

Il s'agit non pas d'envisager ces acteurs comme des interviewés mais bien comme de réels partenaires de la GIRE. Les partenariats pouvant se matérialiser soit dans le cadre des instances de concertation existantes, soit par le biais d'instances ou d'actions participatives gravitaires dont le lien est à double sens avec les initiatives préexistantes.

C'est ce que nous avons expérimenté pendant la thèse, à l'échelle des Parcs Naturels Régionaux du Sud-Est et qui sera présenté plus tard.

Il nous semble intéressant de relever un des éléments de conclusion de la thèse de B. Charnay (2010), selon lequel : « *La gestion intégrée est si exigeante qu'aucune catégorie d'acteurs ne rassemble toutes les conditions nécessaires pour assurer une intégration optimale à chaque étape du processus de gestion. Les acteurs les mieux organisés pour une gestion intégrée sont généralement ceux qui détiennent le plus de connaissances sur l'état des ressources et qui entretiennent des partenariats et une représentativité dans les instances de concertation de la politique de l'eau à toutes les échelles.* »

1.7. Une gouvernance vectrice de changements

Nous considérons la GIRE comme un nouveau mode de gouvernance qui suppose que des changements d'ordre politiques, administratifs, économiques, sociaux, etc. s'opèrent (Annexe 2). Afin que cette gouvernance se mette en place, il convient d'une part que l'État crée un environnement politique et législatif approprié, d'autre part que l'organisation des rôles institutionnels soit adaptée et enfin que des instruments de gestion soient établis en réponse aux objectifs poursuivis.

La frise ci-dessous retrace les principales évolutions législatives et institutionnelles associées à la GIRE et les domaines de changements concernés. Elle est le résultat d'une co-construction avec B. Serroi.

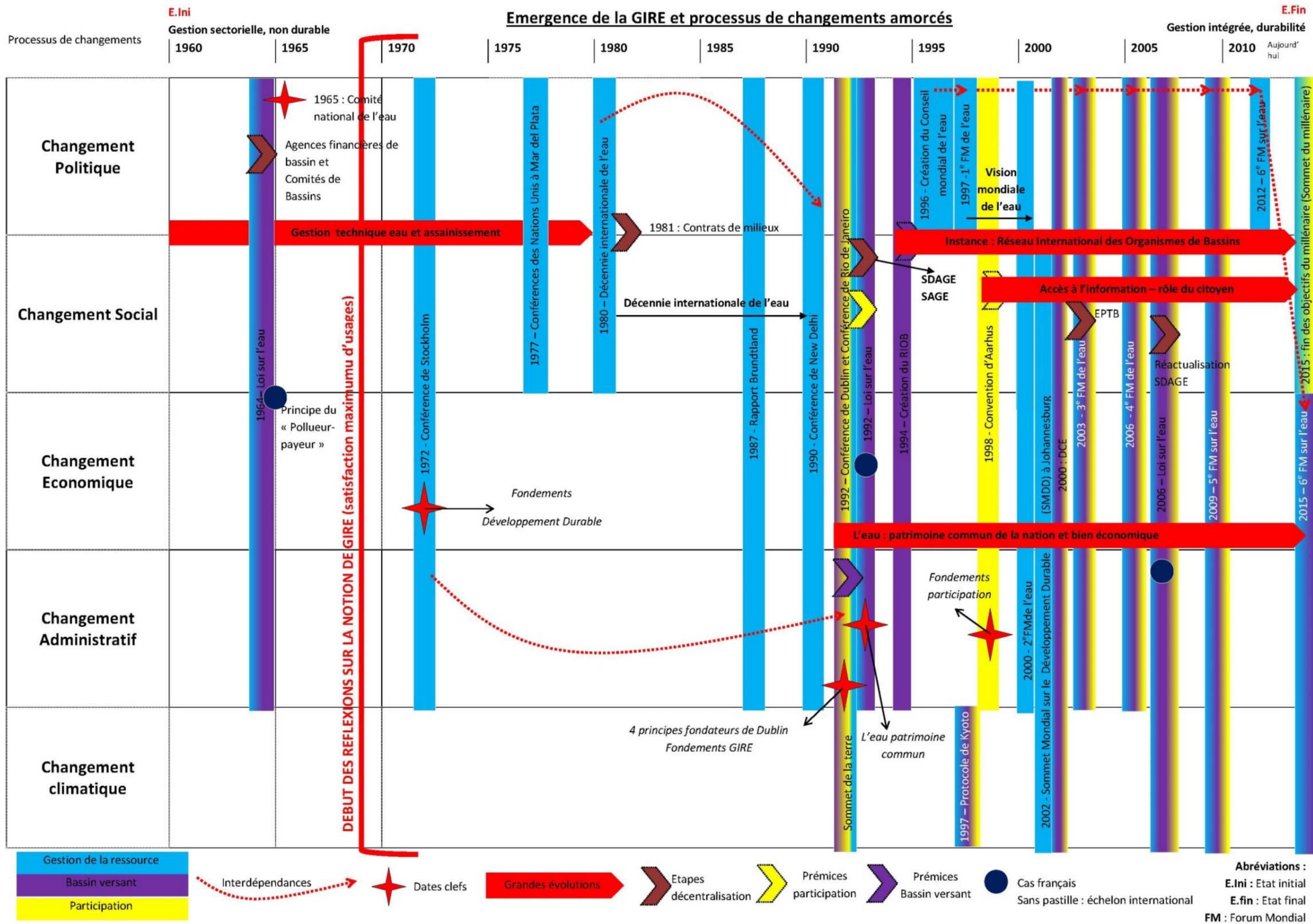


Figure n°8 : Évolutions législatives et institutionnelles liées à la GIRE et domaines de changements concernés.

Pour conclure ce premier chapitre, nous pouvons dire que pour assurer la **préservation qualitative** et **quantitative** de la ressource en eau de manière **durable**, sa **gestion** doit prendre en compte la **diversité des usages** et leurs **besoins croissants** et parfois **contradictaires** dans une **approche globale et intégrée**. Ainsi l'approche de Gestion Intégrée de la Ressource en Eau (**GIRE**) est la traduction conceptuelle et méthodologique de ces enjeux, à l'échelle internationale. Les législations et réglementations qui en découlent visent à favoriser un **fonctionnement équilibré** entre un système écologique et un système sociétal, représentés à l'échelle du **bassin-versant**. Cette territorialité relève d'un choix politique fondé sur une rationalité hydrologique qui fait aujourd'hui relativement consensus à l'échelle internationale. Celle-ci montre toutefois des limites notamment du point de vue des « réalités hydrologiques » et de l'inter-connectivité des bassin-versant sur certains territoires. Ainsi, nous avons ouvert la perspective d'envisager une macro-territorialisation de la gestion de l'eau, à l'échelle de territoires de projet que sont les parcs naturels régionaux. L'intérêt de ce glissement d'échelle est de questionner « une bonne échelle » pour favoriser la mise en œuvre de la gouvernance participative de la GIRE. Celle-ci a pour ambition que **tous les citoyens**, acteurs de l'eau, puissent **contribuer aux décisions** pour la gestion de ce **bien commun**. Les jalons de cette approche participative ont ici été posés mais ses tenants et aboutissants seront plus largement analysés dans les chapitres suivants et le chapitre deux lui est spécifiquement dédié.

CHAPITRE 2 : GIRE ET PARTICIPATION

2.1. La notion de « participation » : une démarche contributive	45
2.2. Les démarches participatives : des cadres expérimentaux voués à la transformation sociale	46
2.3. Les participants : entre « concernement » et légitimité	47
2.4. Démocratie représentative versus démocratie participative ?	48
2.5. La gestion participative de l'eau : un processus collectif expérimental	51

En matière de gestion environnementale globalement, la notion de participation a été introduite dans tous les textes issus des grands sommets internationaux sur l'environnement. La participation s'impose alors comme un mode de fonctionnement aujourd'hui mondialement reconnu comme « *LA solution de long terme pour répondre aux enjeux de l'eau* » (Fondation 2iE, 2010). La notion de « participation » est utilisée de manière très large et univoque sous des appellations diversifiées qui n'ont pas de définitions distinctes. Ainsi, on peut lire les termes de « démocratie participative », « gestion participative », depuis peu « gestion adaptative »

¹⁷, etc., pour caractériser des modes de gestion qui impliquent, d'une manière non spécifiée, des acteurs (également non spécifiés) qui ne prennent habituellement pas part au processus décisionnel et/ou opérationnel. L'injonction du participatif est à relier aux enjeux actuels de la gestion de l'eau (Chapitre 1) qui ont pour principal cadre la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE), qui vise le bon état écologique des masses d'eau. Cependant, le flou qui persiste autour des caractéristiques de la participation publique laisse une marge de manœuvre considérable aux planificateurs et génère un climat d'incertitude et de confusion vis-à-vis des objectifs et des moyens de sa mise en œuvre.

Nous proposons d'interroger la démarche participative, ses conditions théoriques, les débats qu'elle a générés et ceux qui ont présidé à son émergence dans la vie démocratique, dans la perspective d'analyser, par la suite, ses modalités de mise en pratique dans le cadre de la GIRE.

2.1. La notion de « participation » : une démarche contributive

Selon le dictionnaire historique de la langue française (Le Robert, Rey-Debove J. et Rey A., 1993), le terme « participer », du latin *participare*, signifie « *prendre part à quelque chose* ». Les participants sont d'ailleurs souvent appelés parties prenantes, en traduction à *stakeholders*. Le fait de participer induit un but en soi, généralement on ne participe pas pour participer mais on participe à quelque chose et pour quelque chose. La participation est avant tout une démarche contributive individuelle où chaque participant trouve un intérêt à sa contribution. Cet intérêt peut aussi bien être la défense de son point de vue vis-à-vis d'une situation que la volonté d'œuvrer pour la collectivité. Quoi qu'il en soit, un ou des intérêts initiaux impulsent la participation à un cadre établi. Notons que les intérêts vont ensuite être amenés à évoluer au cours de la démarche collective. L'existence même de la participation, quel que soit son domaine, nécessite celle d'un cadre qui lui permette de se façonner, elle prend alors corps au sein d'un lieu d'échange et de confrontation. Nous appellerons ce cadre « démarche participative ».

¹⁷ Mis en avant lors du 3ème Congrès Mondial de la Nature de l'UICN en 2004.

2.2. Les démarches participatives : des cadres expérimentaux voués à la transformation sociale

Une démarche participative se caractérise par un rassemblement de personnes, dans un cadre et un lieu donnés pouvant être physiques ou virtuels, qui vise le mieux-être de tous. Les participants viennent apporter leur contribution à un « objet » déterminé, le plus souvent une action, un projet, à partir de leurs connaissances, savoirs, compétences et intérêts propres à chacun ou à chaque groupe représenté, qui vont évoluer via le processus même de participation. Ces cadres peuvent prendre différentes formes et poursuivre différents objectifs, nous le verrons plus tard. Dans sa forme la plus aboutie, la démarche participative correspond au processus permettant l'évolution d'une pluralité d'intérêts particuliers vers un intérêt collectif partagé qui a obtenu le consentement du collectif. L'objectif est de mieux comprendre le « réel » et de déterminer ensemble ce qui peut être le mieux pour tous. Nous préférons parler d'intérêt collectif ou général plutôt que d'intérêt commun, et de consentement final plutôt que de consensus puisque la démarche participative implique que tout un chacun accepte de perdre une partie (variable) de ses intérêts individuels pour l'intérêt général. Notons que l'intérêt général consenti ne correspond alors plus à la somme des intérêts particuliers mais bien au résultat d'une rencontre, d'une confrontation, d'une évolution et d'une négociation entre les intérêts individuels. Ce processus pourrait être comparé au mélange de couleurs sur une palette de peinture : chacune contribue à la couleur finale, on obtient des nuances et aucune ne reste intacte.

Bien que l'on parle de cadre, il ne s'agit pas d'envisager les démarches participatives comme des actions normées et figées mais plutôt comme des processus expérimentaux, itératifs et évolutifs qui peuvent être ponctuels ou continus, et dont le contenu se co-construit en instantané. . Ces processus ont tout de même tendance à être confiés à des encadrants formés (de plus en plus professionnels), ce qui n'empêche pas le respect des principes fondamentaux de co-construction et d'évolution.

Le processus participatif n'est pas anodin chez les parties prenantes qui vont être amenées à exprimer leurs visions de la réalité sur un sujet déterminé, leurs émotions, leurs besoins, et à comprendre l'autre. Chacun va donc vivre des moments de partage, d'évolution des points de vue liée à l'émulsion collective, ce qui n'est généralement pas appréhendé en amont par les participants. Ce cheminement peut se traduire par des frustrations, des tensions, voire des conflits, au sein du collectif. On peut alors considérer les démarches participatives comme l'occasion de permettre l'expression de ces tensions, la manifestation de ces conflits au sein d'un cadre voué à la transformation sociale.

Dans cette conception, la transformation sociale correspond à une notion prescriptive (faire advenir), selon la définition proposée par Hansotte (2013).

« Il s'agit (la transformation sociale) de tous les processus qui mettent en mouvement des gens, autour d'une exigence ou d'un problème à traiter, processus au cours desquels les relations sociales se trouvent modifiées. De même se modifie, à travers l'action, la représentation que chacun a de soi et des autres : un changement de regard. Une telle dynamique implique de favoriser une critique sociale forte et de soutenir, par des méthodes actives et attractives, l'expression d'un imaginaire social motivant. La transformation sociale dans une seconde acception acquiert une signification supplémentaire : permettre à des publics précis de passer d'une sphère de la vie à une autre, de sortir d'une clôture sociale et culturelle. »

Encadré n°3 : Définition de la transformation sociale d'après Hansotte (2013).

Nous emploierons donc « démarche participative » pour parler du cadre expérimental au sein duquel la participation va évoluer. La participation correspond, elle, au processus au cours duquel la dynamique collective va générer du changement vis-à-vis des parties prenantes et d'une situation donnée en faveur d'un intérêt général. Dans notre approche, la mise en place de démarches participatives suppose l'existence d'une offre de cadre expérimental de participation. Il s'agit alors bien d'appréhender leur élaboration en lien direct avec le système politique et institutionnel établi.

Par exemple, dans la mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau dans les parcs naturels régionaux, l'offre de la participation est mise en avant au sein des chartes des PNR sous la recommandation des Conseils régionaux et celle du Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN). Dans ce contexte, les démarches participatives en faveur de la GIRE doivent être envisagées comme des dispositifs complémentaires à ceux institutionnellement établis (SAGE, contrats de milieu, etc.). L'enjeu est alors que l'ensemble des acteurs perçoivent les bénéfices de cette complémentarité au sein d'une approche globale.

2.3. Les participants : entre « concernement » et légitimité.

L'existence d'une démarche participative induit en elle-même le fait que des personnes participent. Nous pouvons alors nous demander qui sont ces personnes participantes ?

Les notions de « participation publique », « participation de la population », etc., sont utilisées de manière très générale pour caractériser la participation d'une diversité de personnes qui relèvent d'échelles territoriales et d'organisations sociales et politiques différentes.

T. Joliveau (2001, p. 273) propose d'utiliser indifféremment les termes couramment utilisés pour qualifier les participants : « un individu n'est pas successivement un habitant, un citoyen, un parent d'élève, un employé et un internaute. Il a simultanément ces identités multiples et participe, ou non, selon des modes et des intensités différentes à de multiples univers décisionnels qui se connectent entre eux ». Il n'empêche que le participant peut se focaliser sur une de ses multiples identités et toutes peuvent interférer ponctuellement à un moment du processus participatif.

Il nous semble tout de même important d'apporter des précisions sur le vocable utilisé dans le champ du volet participatif de la GIRE. Celui-ci fait référence à l'implication des « *acteurs concernés* » et des « *populations locales* » dans un cadre visant à assurer la gestion de l'eau (InfoRessources, Focus n°1, 2003). Il s'agit donc de prendre en considération la légitimité de certaines personnes à participer à la gestion de l'eau sur un territoire donné.

La Loi sur l'eau N°92-3 du 3 janvier 1992, définit la ressource en eau comme un patrimoine commun de la nation. Ainsi, chaque personne, quel que soit son statut, est « concernée » par sa gestion, ne serait-ce que par son utilisation quotidienne en tant que « qu'acteur du robinet ». Elle l'est aussi par ses dimensions environnementales interférant dans les enjeux de conservation et de préservation d'une ressource constituant aussi un milieu aquatique inscrit dans le paysage. Chacun est donc spontanément un acteur de l'eau et a ainsi un rôle légitime à jouer dans la gouvernance articulée autour de la gestion de cette ressource. Toutefois, lors de la planification et de l'organisation d'un processus participatif, tous les citoyens ne peuvent pas être spontanément invités à participer à l'élaboration d'un projet. Il convient alors d'identifier les acteurs « davantage concernés » que d'autres par le projet. Nous proposons d'adopter un point de vue qui consiste à définir les critères objectifs de ce « concernement ». Dans cette perspective nous proposons de retenir au titre des « parties concernées » les personnes dont l'usage de l'eau va être directement impacté par les effets des décisions prises lors du projet, généralement du fait de leur forte légitimité *via* le foncier. De plus, nous prônons l'intérêt de diversifier, lorsque c'est possible, les différentes échelles d'acteurs concernés.

Par exemple, pour l'usage « pêche » nous préconisons d'inviter simultanément les associations locales de pêche, l'association départementale voire régionale du territoire concerné et éventuellement la Fédération nationale. Cette diversité permet d'optimiser le transfert d'expériences entre territoires.

Le fonctionnement du système démocratique français induit que les représentants de porteurs d'intérêts participent en tant qu'interlocuteurs aux démarches participatives. Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre des SDAGE¹⁸, on assiste au développement par l'Etat de modèles collaboratifs, fondés sur la représentativité des acteurs selon un mode collégial¹⁹, d'après un cadre prédéfini.

Parallèlement des expérimentations sont mises en place par les collectivités, associations et collectifs selon des formes et objectifs variés.

2.4. Démocratie représentative versus démocratie participative ?

La démocratie (du grec *dêmos*, peuple et *kratos*, pouvoir) est un régime politique dans lequel le peuple exerce sa souveraineté lui-même. Selon M. Hansotte, l'organisation sociale et

¹⁸ Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (un par grand bassin fluvial relevant des Agences de l'Eau)

¹⁹ Un collège des représentants des usagers, un collège des représentants des collectivités territoriales, et un collège des représentants de l'Etat.

institutionnelle d'une société démocratique se déploie à trois niveaux : les instances dirigeantes élues (les États de Droit), la société civile (les gouvernés) et une sphère autonome qu'elle nomme « *scène publique* », en comparaison avec l'Agora grecque. « *Le propre d'un régime démocratique est d'inscrire au cœur de sa dynamique une scène pour la parole et l'action citoyennes, laquelle scène nécessite pour se déployer un contexte : libre association, libre information, libre expression, libre circulation des corps, des idées et des vécus.* » (Hansotte, 2013) Cette scène publique incarnerait à la fois la jouissance de droits civiques attachés à la nationalité (droit de vote, libertés publiques, etc.) et le droit et le devoir de participer à la vie politique. L'auteure identifie deux grandes fonctions à cet « *espace public* » : « *une fonction verticale de contre-pouvoir face aux puissances et autorités ; une fonction horizontale et culturelle de transformations réciproques.* »

Dans son acception de base, la participation du citoyen à la vie de la cité se caractérise essentiellement par la possibilité de choisir ses dirigeants au travers du vote. On touche là au principe de la démocratie représentative : le citoyen élit, à différentes échelles de territoire, des dirigeants (présidents, députés, conseillers régionaux, généraux et municipaux) qui le représentent et prennent en son nom des décisions pour la vie de la cité. » (Guide méthodologique Nature biodiversité, tous concernés. Impliquer les citoyens dans la préservation de la biodiversité, 2015.)

D'après B. Manin (1996), la démocratie représentative se caractérise par quatre principes²⁰ :

1/ Les personnes qui gouvernent sont élues à intervalles réguliers ce qui implique que les électeurs choisissent leurs représentants en fonction de leur personnalité et de ce qu'ils font quand ils sont au pouvoir. À terme ils doivent rendre des comptes aux citoyens.

Ajoutons que la détermination des « représentants » est aussi conditionnée par les programmes électoraux et les appartenances aux partis politiques.

N. Urbinati (2006), parle de représentativité de la représentation, c'est-à-dire « *une manière de s'identifier avec* » les idées, les valeurs, les propositions de la personne pour qui l'on vote.

2/ Les représentants disposent d'un certain degré d'indépendance dans la prise de décision

3/ Les citoyens conservent une liberté d'expression de leurs opinions qu'ils peuvent faire valoir à tout moment auprès des représentants.

4/ Les décisions publiques sont *a posteriori* soumises à la discussion

Les critiques vis-à-vis de ce registre démocratique sont nombreuses : lien insuffisant entre la sphère politique et la société civile, système trop descendant, rôle de médiation des partis politiques incomplet et imparfait, perte de légitimité de la représentation... Ce qui se matérialise notamment par une défiance croissante vis-à-vis des élus et par l'augmentation quasi-continue de l'abstention lors des élections (Polère, 2007).

Pour combler ces lacunes et refonder le lien entre sphère politique et société civile sur de nouvelles bases, la notion de « démocratie participative » est présentée comme un remède.

²⁰ Il appelle « *principes* » des arrangements institutionnels concrets qui se sont avérés stables au cours du temps.

La notion de « démocratie participative » est utilisée pour la première fois par Arnold Kaufman (1960) dans un article sur « la nature humaine et la démocratie participative » (« Human Nature and Participatory Democracy »). Il considère que la démocratie participative permet le « *développement du potentiel humain de pensée et d'action.* »

D'après B. Bernardi (2008), la notion de démocratie participative se développe avec la crise de la démocratie représentative qu'il associe à la difficulté pour les élus « *d'assurer la double fonction du politique : la prise de décision collective et la production du consentement public* ». Ces difficultés se traduisent par un manque de légitimité de leur autorité et de leurs décisions et un sentiment de la part des citoyens de déconnexion ou de violation de leurs intérêts.

Cette idée n'est pas nouvelle puisqu'en 1985, l'historien et juriste Jacques Chevallier (1985) écrivait : « *La promotion de l'idéologie de la participation a pour but de remédier à la perte de légitimité qui résulte de la crise de la représentation [...] la légitimité ne vient plus du sommet, de l'institution, mais de la base, des membres* ».

Dans son dernier chapitre il explique cependant qu'il n'est pas approprié de parler de crise de la représentation puisque la notion de crise implique que « *des évènements ou développements attestés paraissent pour quelques raisons incompatibles avec les caractères constitutifs de l'objet considéré, menaçant potentiellement sa survie* » [...] *Exiger des gouvernements qu'ils exercent une démocratie participative reviendrait donc à leur demander d'agir d'une autre manière que selon laquelle ils ont été conçus.* »

La distinction entre « démocratie représentative » et « démocratie participative » est au cœur des débats politiques des dernières années. C. Polère (2007) identifie trois principaux facteurs explicatifs :

1/ La prise de conscience des incertitudes liées aux risques technologiques et environnementaux qui nécessite d'associer les citoyens aux délibérations portant sur ces projets.

2/ La difficulté croissante des institutions à faire passer leurs décisions, en lien avec la remise en cause du modèle représentatif telle qu'expliquée ci-dessus.

3/ L'émergence, à la fin des années 1980, d'une base théorique sur la légitimité de la décision publique dans une démocratie²¹. Elle s'appuie sur le paradigme délibératif (*deliberative democracy* dans le monde anglo-saxon), selon lequel « *le processus politique prend sa légitimité démocratique dans le recours à l'argumentation et à la discussion de la part des citoyens. Une bonne décision est formée sur une bonne délibération* » (Polère, 2007). Ce principe de « démocratie délibérative » accorde une place à chacun des citoyens dans le débat, qui porte, selon les auteurs, soit sur des débats préalables à une délibération (Polère, 2007) soit sur une décision (Bouvier, 2007).

²¹ Il s'agit du paradigme délibératif en philosophie politique.

En France, les partisans de la démocratie participative sont historiquement reliés à l'idéal d'autogestion des années 60-70. A la différence des partisans de cette époque, qui valorisaient la liberté d'expression et leur méfiance envers les assemblées structurées, les partisans de la « démocratie participative » d'aujourd'hui reconnaissent l'importance des cadres formels. (Polère, 2007).

On peut s'étonner de la juxtaposition du qualificatif « participative » à « démocratie » puisque, comme le suggère S. Bratosin (2006), « *le sens même de la démocratie est fondamentalement redevable à la notion de participation* ». L'emploi de « *démocratie participative* » n'est-il pas un pléonasme ? Interroge C. Polère (2007). D'après cet auteur, « *nos démocraties sont interpellées comme l'étaient les monarchies absolues, et la demande de participation s'apparente à une demande de démocratie, alors même que nos régimes se pensent et sont, au moins en partie, réellement démocratiques !* » La « démocratie participative » véhicule un idéal démocratique « *plus direct, plus égalitaire, donnant plus de pouvoir réel au peuple* » (Polère, 2007).

Selon M. Hansotte (2013), « *un régime qui se donnerait comme ayant accompli définitivement les exigences démocratiques (« Nous incarnons le pays de la liberté. Nous incarnons le pays de l'égalité ») imposerait dès lors aux citoyens silence et obéissance. [...] Les principes démocratiques relèvent donc d'une anticipation utopique, en ce sens qu'ils ne seront jamais tout à fait réalisés, mais il s'agit d'une exigence anticipatrice qui est motrice, dynamique et constructive. Mais c'est une exigence combative, indispensable à l'évolution démocratique, qui contribue à critiquer et à transformer la réalité, à maintenir le conflit indispensable à la dynamique démocratique.* »

Ainsi, on peut voir que les débats sont nombreux et non clos quant à la question de la mise en œuvre de la démocratie participative. Pourtant, les terrains d'expérimentation se développent entre autres dans le cadre de la gestion des ressources. Nous avons vu dans le chapitre 1 toute l'importance de la gouvernance participative de la GIRE. L'enjeu est d'assurer la **préservation durable** de la ressource en favorisant la **conciliation** des différents **usages** de l'eau grâce à la **contribution** et la **responsabilisation** des acteurs, usagers, habitants.

Ainsi, le volet participatif a pour finalité la gestion intégrée de l'eau. En vertu de cette considération, nous emploierons le terme « **gestion participative de l'eau** » pour qualifier l'organisation sociale et institutionnelle en faveur de la GIRE.

2.5. La gestion participative de l'eau : un processus collectif expérimental

La gestion participative de l'eau est une approche qui consiste à impliquer les citoyens dans les différentes phases du processus de gestion en les informant, consultant et concertant et en intégrant leur contribution au processus décisionnel et aux actions issues de la décision. Si l'implication des citoyens relève du volontariat, elle repose généralement sur une sélection issue des critères de « concernement » expliqués ci-dessus.

Plus qu'un mode opérationnel de gestion, il s'agit d'une approche qui regroupe des savoirs, savoir-faire et savoir-être pour concevoir et mettre en œuvre la gestion intégrée de l'eau avec les utilisateurs.

Nous avons souligné dans le chapitre 1 le caractère multifonctionnel et multidimensionnel des ressources en eau qui induit une multitude d'enjeux et d'acteurs parties prenantes dans le processus de gestion, souvent source de tensions voire de conflits.

Nous formulons l'hypothèse que l'injonction de la participation dans la gestion des ressources naturelles est à relier à un besoin d'atténuation voire de résolution des conflits d'usages et une plus grande réussite et acceptation des projets.

On attend de la gestion participative qu'elle permette, grâce à la participation de plusieurs types d'acteurs avec des perceptions, connaissances, savoirs, différents en matière de gestion de la ressource en eau, d'obtenir une connaissance plus fine de la situation et de comprendre les interrelations entre les différents usages. De même, dans une démarche participative, on attend que les parties prenantes qui viennent exprimer et défendre leurs intérêts propres parviennent à partager leurs visions, préoccupations et besoins et à entrer dans une compréhension mutuelle. Ce processus devrait permettre de comprendre l'interdépendance des intérêts et l'objectif collectif de tendre vers du gain mutuel.

Mais qu'en est-il réellement, sur quelles difficultés, quels écueils butent la démarche ?

Dans une approche performative on prétend qu'une plus grande acceptabilité sociale amène généralement les personnes à s'impliquer dans un projet et inversement aussi, en s'investissant, ils en acceptent généralement mieux le fonctionnement. Le degré d'acceptabilité varierait en fonction du degré de leur implication.

Mais qu'en est-il de cette corrélation ? Quelles sont les conséquences de l'une et/ou l'autre en termes de gestion de la ressource en eau ? Pourquoi les autorités publiques poursuivent-elles cet objectif participatif ?

Nous avons vu dans l'introduction générale que le concept de gestion intégrée de l'eau bouleverse les anciens modes de gestion fondés sur une approche exclusivement technique et séparative, ainsi que les modes de gouvernance, fondés sur l'alliance de la compétence technique et de la légitimité politique issue d'un système représentatif et délégataire. Il y a donc derrière ces évolutions un enjeu d'adaptation et d'acceptation du changement. De plus, la gestion des ressources en eau sous-tend de nombreuses incertitudes quant à l'évolution qualitative et quantitative de la ressource notamment en période de changement climatique. De ces incertitudes découlent des choix politiques qui supposent d'être compris et acceptés par les populations. Enfin, parce que l'enjeu de gestion intégrée et durable de l'eau est collectif et primordial pour tous, celui de l'acceptabilité n'en est que plus renforcé pour optimiser l'efficacité de la gestion.

Si l'acceptabilité sociale semble être l'objectif général poursuivi par les autorités publiques en matière de gestion participative de l'eau, nous voyons également dans l'approche participative un moyen d'améliorer le projet en question.

En effet, les citoyens et usagers locaux, qui ont un contact quotidien avec la ressource en eau, peuvent apporter une perception et des savoirs différents de ceux des experts. Cette expertise d'usage, complémentaire à l'expertise technique des gestionnaires, permettrait d'enrichir le projet. On attend aussi de l'implication des citoyens dans la construction des projets et certaines actions en découlant, qu'elle permette d'optimiser la faisabilité opérationnelle de ces projets en favorisant la réflexion et l'engagement collectif pour leur mise en œuvre.

On attend in fine de la gestion participative qu'elle crée un **dialogue productif** intégrant les préoccupations, besoins, connaissances, savoirs et compétences des citoyens, experts et décideurs dans un objectif **d'intérêt général**.

Du point de vue des participants à présent, les motivations peuvent être multiples et influencées par des repères historiques, sociétaux, culturels, etc. Dans le cadre de la gestion participative de l'eau, trois grandes tendances de motivations peuvent être identifiées, qui coïncident avec celles identifiées par M. Hansotte dans le champs des démarches d'intelligences citoyennes: (i) l'une tournée vers le consentement, le ralliement à un projet, (ii) l'une, au contraire, tournée vers l'affrontement, la revendication par rapport au projet, et (iii) l'une à l'entre-deux, tournée vers l'ouverture, la découverte par rapport au projet pour lequel le participant n'a pas forcément d'avis.

Ces questionnements et attendus ont été mis en observation dans le cadre d'expérimentations et/d'analyses de démarches participatives menées dans quatre PNR du Sud-Est : PNR de Chartreuse, du Vercors, du Luberon et des Préalpes d'Azur. Nous vous proposons ci-dessous une présentation des résultats généraux. La démarche « d'expérimentation-observation » est décrite et analysée dans le chapitre 6.

Principaux objectifs de la participation	Avantages	Inconvénients
Améliorer les projets	Partage et complémentarité des compétences (expertise technique des professionnels et expertise d'usage des citoyens), enrichissement mutuel.	Augmente le temps d'élaboration d'un projet (même si les avantages peuvent compenser cet aspect sur le long terme)
	Améliore l'acceptabilité des projets	Complexifie la conception et réalisation des projets
	Facilite la mise en œuvre des actions issues de la concertation, par leur appropriation par les citoyens	Nécessite des connaissances et des compétences spécifiques pour la conception et l'animation des démarches participatives
Améliorer les relations	Crée des liens entre les citoyens (favorise l'entre-aide, la convivialité, etc.)	Crée une certaine défiance de la part des élus
	Améliore les relations entre les citoyens et leurs institutions	
	Atténue voire résout certains conflits d'usages	
Accroître le pouvoir d'agir des citoyens et leur responsabilisation	Favorise l'information et la sensibilisation des citoyens et leur responsabilisation face aux enjeux de l'eau Formation par l'action	Peut décrédibiliser la fiabilité des résultats obtenus
	Donne envie aux citoyens de participer davantage à la vie de la société	Un projet participatif peut être mené dans une logique de contre-pouvoir
	Aide les citoyens à sortir d'une logique passive, d'assistantat.	Tributaire de la mobilisation des acteurs
	Rend davantage transparent le processus décisionnel	Génère une évolution des points de vue des participants et implique une ouverture personnelle, qui peuvent être inconfortables.
Faciliter la réalisation de certains projets	Fournit une main d'œuvre gratuite (mais pouvant générer des frais de mobilisation)	Complexifie la mission et les tâches des planificateurs.
	Optimise l'obtention de financements (car alimente l'objectif général poursuivi par les autorités publiques)	Projets participatifs souvent associés à des procédures d'appels à projets, induisant une approche de court terme

Tableau n°4 : Avantages et inconvénients potentiels de la gestion participative de l'eau, recueillis lors de l'accompagnement des PNR dans la mise en place de démarches participatives sur l'eau.

Les avantages et inconvénients identifiés ci-dessus (tableau n°4) ne sont pas exhaustifs, ils s'appuient sur des éléments recueillis lors de l'accompagnement de quatre PNR du Sud-Est dans la mise en place de démarches participatives sur l'eau. Leur recueil ne s'est pas fait selon une logique linéaire et identique à l'ensemble des PNR, mais bien dans des contextes et dans des temporalités différents.

L'accompagnement et le suivi les plus aboutis ont été ceux de l'observatoire participatif de l'eau dans le PNR de Chartreuse. Nous prendrons donc appui sur cet exemple pour justifier notre cheminement constitutif à la réalisation du tableau. Celui-ci a toutefois été alimenté par des réflexions collectives et des entretiens menés dans les PNR du Vercors, du Luberon et des Préalpes d'Azur, dans le cadre d'un accompagnement plus ponctuel.

Le montage de l'outil « observatoire participatif de l'eau » en Chartreuse-Guiers, s'est basé sur une collaboration et co-construction entre les attentes du milieu associatif, celles du milieu de la recherche et celles des acteurs de terrain. Le consensus autour de ces attentes a contribué à définir collectivement les objets, objectifs et finalités de la démarche participative liés à la construction de l'outil. L'accompagnement et le suivi ont porté exclusivement sur la démarche participative associée au montage de l'observatoire. Ces attentes, traduites en objectifs, se sont fondées sur l'observation que nous pouvions faire des bénéfices de la démarche et de l'outil. Chemin faisant, dans le cadre des animations participatives vouées à alimenter l'observatoire, nous avons pu éprouver un certain nombre de contraintes et d'avantages, lesquels ne pouvant pas tous être appréhendés dans la temporalité du projet. On peut donc distinguer dans le tableau ci-dessus, des éléments perceptibles dans la temporalité d'un projet (augmente le temps d'élaboration d'un projet, complexifie la mission et les tâches des planificateurs, crée une certaine défiance de la part des élus, fournit une main d'œuvre gratuite, ...) et d'autres dans une temporalité nécessairement plus longue (responsabilisation face aux enjeux de l'eau, améliore les relations entre les citoyens et leurs institutions, atténue voire résout certains conflits d'usages...). Ces derniers n'ont pas pu être éprouvés dans le temps imparti pour ce projet.

Cette analyse en termes d'avantages et d'inconvénients associés à la démarche participative s'appuie donc sur des éléments d'expérience que nous avons capitalisés dans le cadre d'actions de terrain. Ils ont été confrontés aux expériences éprouvées par d'autres professionnels de la participation publique dans le cadre du réseau d'acteurs « Osons Agir pour la participation et la concertation en Rhône-Alpes », dans lequel nous nous sommes investis en 2015.

Pour conclure, la diversité des approches et les nombreux débats qui gravitent autour de la notion de « participation » mettent en évidence la nécessité de clarifier son cadre théorique et le sens que nous y mettons dans ce travail. L'approche participative, qui constitue la base de notre recherche-action, répond aux objectifs de la gestion intégrée de la ressource en eau. Ainsi nous utiliserons désormais le terme « gestion participative de l'eau » pour qualifier cette approche participative au service de la GIRE. L'injonction de la participation dans la gestion des ressources naturelles est à relier à un besoin d'atténuation voire de résolution des conflits d'usages et à une plus grande réussite et acceptation des projets. Nous avons vu que la participation suppose l'existence d'un cadre, une démarche participative, qui permet à des acteurs volontaires « concernés » de s'impliquer dans un processus collectif expérimental, qui vise le mieux-être de tous. On attend alors de ces processus qu'ils créent un dialogue productif intégrant les préoccupations, besoins, connaissances, savoirs et compétences des citoyens, experts et décideurs dans un objectif d'intérêt général. Leur vocation étant d'alimenter les décisions et les actions dans le domaine. Parce que les démarches participatives doivent s'établir en lien avec le système politique et institutionnel établi, leur mise en œuvre pose la question de leur co-existence avec le système démocratique « représentatif » français. Nous verrons dans le chapitre 6 dans quelles mesures les initiatives participatives volontaires peuvent s'articuler avec les dispositifs institutionnels de gestion de l'eau. Si la participation est souvent appréhendée comme une démarche positive et vertueuse, nous avons souhaité soulever son caractère éprouvant et contraignant. Nous avons ainsi questionné les conditions de la participation à partir d'une part de la bibliographie mais aussi de notre propre expérimentation de cet objet, au sein des PNR du Sud-Est.

CHAPITRE 3 :
**LE PAYSAGE ACTORIEL ET LES OUTILS DE LA GIRE : QUELS ENJEUX ET
QUEL ROLE POUR LES PNR ?**

3.1. Le paysage actoriel de la GIRE : quelle place pour les PNR ?	59
3.2. Les PNR : des acteurs-expérimentateurs de la gestion participative de l'eau ?	63
3.2.1. Un territoire de projet « rassemblé »	64
3.2.2. Un projet de territoire « bottom up »	66
3.2.3. L'institution « Parc » dans la conquête territoriale	68
3.3. Le montage institutionnel du volet participatif de la GIRE : quelles limites ?	71
3.3.1. Les outils de gestion concertée à l'échelle du bassin-versant	73
3.3.1.1. <i>Le SDAGE : un outil de planification au service du « bon état des eaux »</i>	75
3.3.1.2. <i>Les SAGE et les contrats de milieux : des déclinaisons locales du SDAGE</i> ...	75
3.3.1.3. <i>Les Commissions Locales de l'Eau et les comités de rivière, des espaces de concertation représentatifs</i> ».....	80
3.3.1.4. <i>La consultation publique du SDAGE : consultation ?</i>	83

Ce chapitre vise à analyser les réponses institutionnelles face aux enjeux de la gestion participative de l'eau, en portant un intérêt particulier à la place des PNR. Quels sont les enjeux et le rôle des PNR dans la GIRE ? Comment ce rôle peut-il être pertinent et légitime vis-à-vis des institutions et outils existants ?

Nous nous intéresserons, tout d'abord, au « paysage actoriel » de la GIRE, notion permettant de représenter les acteurs et leurs interrelations, en questionnant notamment le rôle des PNR dans le système. Il propose ensuite une analyse critique des outils institutionnels développés par l'Etat pour répondre aux objectifs de la GIRE. L'analyse de ces outils étant essentielle pour saisir le champ d'investigation pertinent pour les PNR, considéré dans une logique globale et intégrée avec les politiques publiques.

3.1. Le paysage actoriel de la GIRE : quelle place pour les PNR ?

En France, les acteurs du système de gestion de l'eau sont nombreux.

La décentralisation dans le domaine de l'eau s'est traduite par une déclinaison régionale, départementale et locale des pouvoirs publics. S'il est vrai que les communes sont devenues des acteurs incontournables de gestion de l'eau (réseau public d'alimentation en eau potable et de collecte des eaux usées, contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif, réglementation des usages à l'intérieur des périmètres de protection des captages...) au même titre que le département qui a vu son rôle de soutien technique renforcé par la dernière loi sur l'eau et les milieux aquatiques (articles 28 et 28bis, 2006), aucune structure territoriale n'a à ce jour le monopole de la politique de l'eau. De la commune à la région en passant par la communauté de communes ou le département, chacun a sa part de responsabilité et d'intervention (Ghiotti, 2007).

Encadré n°4 : responsabilité des acteurs de l'eau, aux échelles régionale, départementale et locale. (B. Charnay, 2010).

Nous retrouvons ici le principe de partage des responsabilités prôné par la Conférence des Nations unies sur l'environnement de 1972.

Considérant la GIRE comme un système au sein duquel une diversité d'acteurs interagit, nous emploierons la notion de « paysage actoriel » pour caractériser ses acteurs et leur organisation.

Le « paysage actoriel » tel que défini par Fabien Hobléa (Hobléa F., HDR à paraître) désigne « *la représentation du système d'acteurs impliqués dans une action. Par système il faut bien entendre les composantes (éventuellement catégorisées) ainsi que leur organisation (interrelations et interdépendances ou niveaux hiérarchiques et types de capacités d'action : qui décide, qui applique, qui propose, qui valide, etc....)* » Cette notion induit que « *les acteurs seraient ceux qui sont « en action » et donc en interaction entre eux ; ainsi, ils participeraient à la co-construction des processus de transformation de l'espace* » (Lajarge, 2000).

Afin d'avoir une vision synthétique du paysage actoriel de la gestion de l'eau française, nous nous réfèrerons au schéma suivant, repris et adapté d'après la proposition de E. Leroy, dans le cadre de sa thèse (2015) :

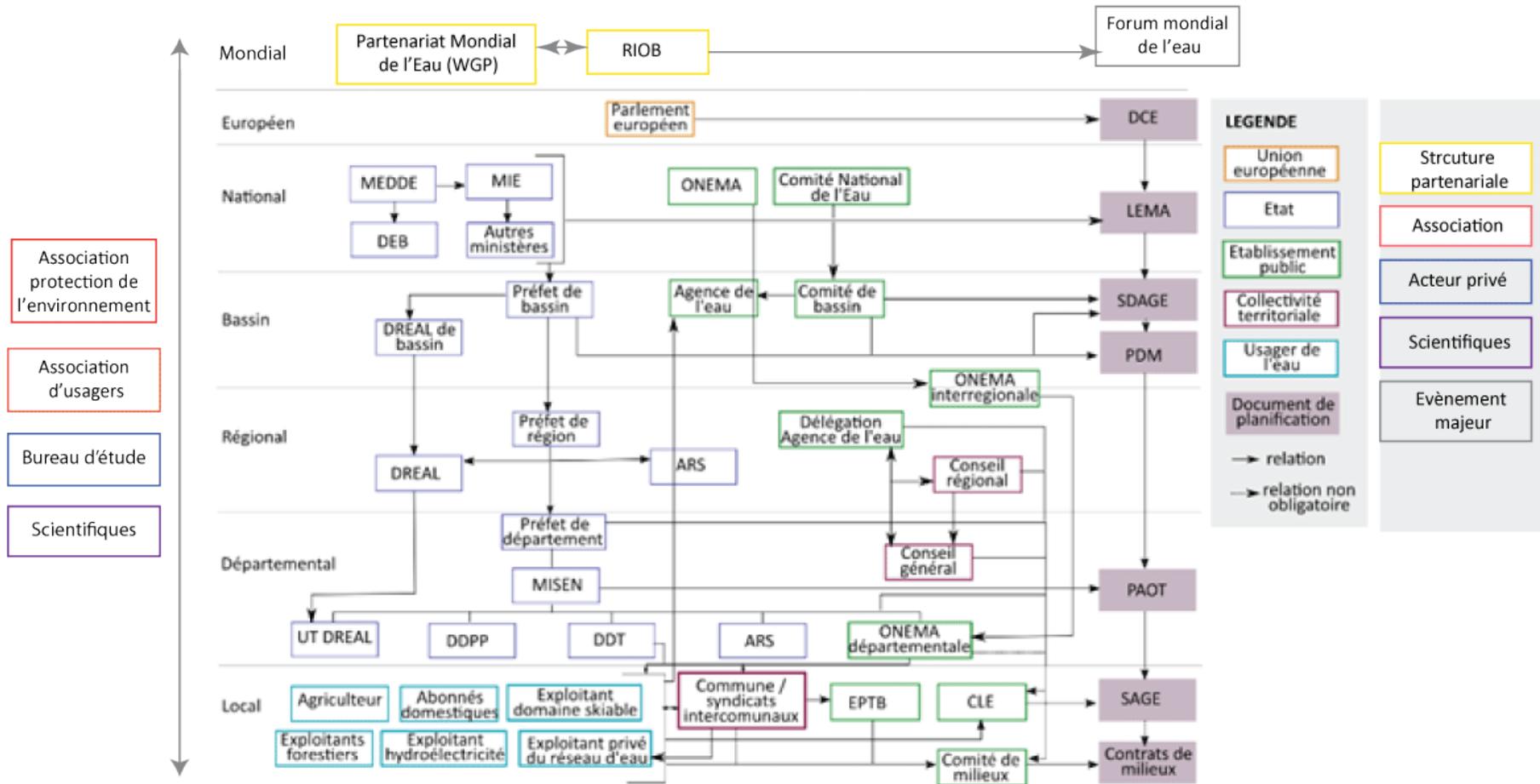


Figure n°9 : Principaux acteurs de la gestion de l'eau en France et leurs interrelations. Repris et adapté d'après E. Leroy, 2015.

L'approche « *bottom up* » liée à la planification participative, aujourd'hui inhérente à la politique française de gestion de l'eau, se traduit par la mise en place de structures de concertation à des échelles variées. « *Il en résulte une multiplicité des centres de pouvoir et une diversité des échelles d'intervention [...] qui ne facilite pas toujours une bonne cohérence de l'ensemble du dispositif (de GIRE), en raison d'instruments de coordination insuffisants : chevauchement des compétences, manque de coordination, statuts différents, évolution des responsabilités (par exemple la réorganisation des services de l'Etat), peu de lisibilité et de clarté sur leurs rôles, divergences d'intérêts entre acteurs.* (B. Charnay, 2010). Certains auteurs n'hésitent pas à parler de « crise des institutions » qui s'avère être étroitement liée à la multiplicité des acteurs et à leurs rapports (Vitali, 2003).

Il ne s'agit pas, dans le cadre de cette thèse, de remettre en cause l'organisation des institutions de gestion de l'eau mais plutôt de voir comment optimiser l'efficacité de la GIRE à partir des rôles confiés aux différents acteurs. C'est-à-dire, s'appuyer sur la diversité institutionnelle existante et voir comment les acteurs ayant un rôle dans la gestion de l'eau, peuvent agir en complémentarité et cohérence, dans une **approche globale intégrée territorialisée**.

Cet objectif fait écho à un propos recueilli lors d'un entretien réalisé avec le coordinateur d'une table de concertation régionale au Québec :

« Devant ce casse-tête gigantesque, moi il y a quelque chose auquel je crois profondément, c'est que si la biodiversité c'est important, la diversité institutionnelle c'est important aussi. Donc de voir que des choses se superposent, qu'il y a de la redondance, c'est pas mal. Ce qui est un problème c'est que les ressources et les énergies sont limitées, donc les gens ne voudront pas avoir l'impression que c'est inutile, ce qu'il faut c'est faire en sorte que la redondance ait un sens, qu'elle soit perçue positivement par les gens et qu'on montre qu'on a des résultats. »

Encadré n°5 : Extrait d'un entretien réalisé au Québec avec un coordinateur d'une table de concertation régionale.

De cette considération, nous proposerons de voir, à travers la thèse, **comment la « diversité institutionnelle » dans le domaine de la gestion participative de l'eau, à l'échelle des PNR, peut être une force à condition d'agir dans une logique intégrée et concertée globale ?**

B. Charnay (2010) propose une classification des acteurs de l'eau en fonction de leur rôle ou compétence dans le processus de gestion. Ainsi, elle distingue :

- les acteurs « **régulateurs** » se rapportent aux « institutionnels » qui encadrent la gestion de l'eau : l'Etat, ses services déconcentrés, les établissements publics (Agence de l'Eau, ONEMA), et les collectivités territoriales (Département, Région) ;
- les acteurs « **décideurs-opérateurs** » concernent les acteurs qui prennent des décisions en matière de gestion des ressources en eau. Désignés comme « gestionnaires » au sens de maîtrise d'ouvrage, ils sont soit publics (collectivités territoriales), soit privés (exploitants) ;

- les acteurs « **réalisateurs** » exécutent les décisions et ont la compétence « études » ou « maîtrise d’œuvre » ;
- les acteurs « **sociétaux** » regroupent les associations, les citoyens abonnés, ainsi que les chercheurs qui sont aussi des acteurs sur le terrain.

À cette classification, nous ajouterons les acteurs « **expérimentateurs et innovateurs** » que peuvent être les **parcs naturels régionaux** à travers les missions qui leurs sont confiées (figure n°10).

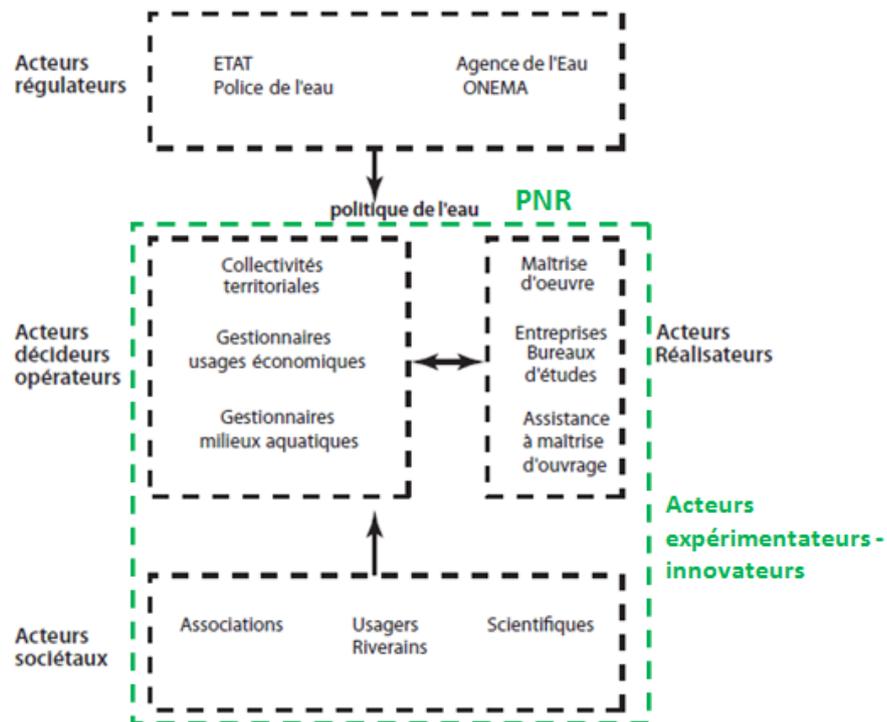


Figure n°10 : Grandes catégories d’acteurs du système de gestion de l’eau français.
(Repris et adapté d’après B. Charnay, 2010).

Dans le cadre de la mise en œuvre du volet participatif de la GIRE, l’expérimentation est une approche nécessaire, pour laquelle le système institutionnel, régi par des procédures préétablies, n’offre que peu de place. Ainsi, nous allons voir en quoi les PNR peuvent être des acteurs privilégiés de l’expérimentation de la gestion participative de l’eau.

3.2. Les PNR : des acteurs-expérimentateurs de la gestion participative de l’eau ?

Dans son acception de base, comme le laisse entendre l’appellation « parc naturel régional », le parc naturel est avant tout un dispositif envisagé comme une solution face à des problèmes régionaux. La création des PNR est donc directement liée aux situations locales. En 1967, la Délégation interministérielle à l’aménagement du territoire et à l’attractivité

régionale (DATAR) crée les Parcs Naturels Régionaux (PNR) pour « *préserver des espaces biogéographiques à forte valeur patrimoniale et paysagère et [pour] développer des territoires ruraux fragiles.* » (J-L. Joseph, Président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, 2012). Ces territoires représentent des « *entités naturelles et paysagères remarquables pour la Région, dont l'intérêt est reconnu au niveau national.* » (Fédération des parcs naturels régionaux de France). Ils bénéficient également d'une reconnaissance internationale en intégrant la catégorie V des « aires protégées »²² de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN)²³.

Un parc naturel régional est une **entité territoriale** qui repose sur trois piliers : (i) un territoire de projet, (ii) un projet de territoire de préservation et de développement, (iii) un syndicat mixte et une équipe pluridisciplinaire au service du projet territorial.

Ce processus fait appel à une **concertation** et une **négociation** entre les acteurs locaux pour définir la stratégie territoriale du projet, matérialisée sous forme de contractualisation.

L'enjeu de **territorialisation** rend la conception du projet de développement intrinsèquement liée au territoire dans lequel elle se façonne. Le territoire a donc vocation à faire le projet dans une logique de **préservation de l'environnement** et de **développement local**. Cette double vocation semble être un élément privilégié pour que les PNR interviennent sur la gestion de l'eau puisque l'eau est à la fois une ressource naturelle et patrimoniale qu'il faut préserver pour assurer le développement des territoires.

En quoi les caractéristiques des PNR offrent-elles une plus-value pour l'expérimentation de la gestion participative de l'eau ?

3.2.1. Un territoire de projet « rassemblé »

Le terme « territoire » est aujourd'hui banalisé et a une fonction générique. Il est souvent utilisé comme un synonyme ou quasi-synonyme « d'espace » ou de « lieu ». Parmi les éléments de distinction que l'on peut lire dans le dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés (J. Lévy et M. Lussault, 2003), le « territoire » est une alternative interprétative qui intègre la prise en compte des effets géographiques des sociétés.

²² Une aire protégée est un « espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associées » (Conférence d'Almeria, 2007).

²³ Créée en 1948, l'UICN est l'union de Membres composée de gouvernements et d'organisations de la société civile. Elle fait aujourd'hui autorité au niveau international sur l'état de la nature et des ressources naturelles dans le monde et sur les mesures pour les préserver. « *Les dispositifs relevant de la catégorie V protègent des paysages culturels habités, comprenant par exemple des exploitations agricoles ou d'autres formes d'utilisation des sols.* » (<http://www.iucn.org/>).

Le territoire d'un PNR correspond à l'espace au sein duquel le projet s'est construit et évolue. Il doit son existence à un processus de construction collective, il intègre le contexte historique, social culturel, économique local. Le projet et sa démarche constituent alors une spécificité du territoire qui peut être considérée comme une ressource pour le développement. Le territoire du parc est borné d'après la volonté des collectivités territoriales et la validation de l'Etat.

La délimitation territoriale de la gestion participative de l'eau dans les PNR correspond au périmètre du Parc, incluant les différents bassin-versant qui le composent. Lorsqu'un bassin n'est pas entièrement compris dans ce périmètre, nous pouvons supposer que la dynamique amorcée sur le territoire sécant Parc-bassin-versant diffusera sur l'ensemble du bassin concerné.

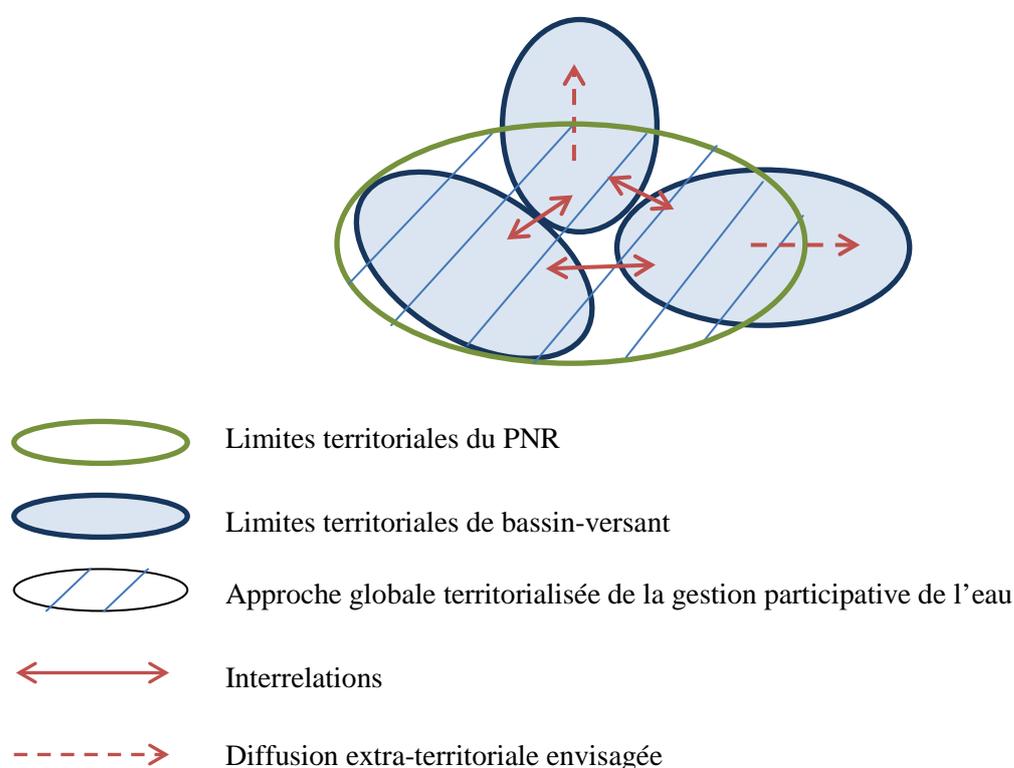


Figure n°11 : Exemple d'approche territoriale de la GIRE, à l'échelle d'un PNR.

Il pourrait être envisagé que le Parc agisse dans une logique extra-territoriale, à partir des compétences techniques développées et de sa logique partenariale entre autres, de manière à intervenir en tant que prestataire sur les bassins-versants en partie hors-Parc. Cette forme d'extra-territorialité peut être observée dans certaines Métropoles où le parc intervient en dehors de ses frontières sur la compétence des sentiers de randonnée. En matière de gestion de l'eau, la logique traditionnelle par bassin-versant ne laisse que peu d'adaptations possibles *a priori*. Il semblerait également que le système de cotisation des communes adhérentes au parc constitue un frein à l'extra-territorialité, celui-ci devrait alors justifier de son intervention auprès de communes non cotisantes. Cette situation s'observe également à l'intérieur du périmètre du Parc, lorsque le syndicat mixte intervient en qualité de gestionnaire d'un contrat

de milieux ou d'un SAGE sur son territoire, concentrant alors tous ses efforts sur le bassin-versant en question au détriment du reste des communes de son territoire.

Cette approche territoriale n'a pas pour vocation à créer un système concurrentiel entre les politiques de l'eau mais plutôt à créer une **plate-forme d'articulation** et de **coordination** des différents projets de gestion de l'eau sur un macro-territoire.

Nous ne considérons pas le territoire d'un Parc comme une entité unique mais comme une échelle composée de territoires multiples emboîtés. Le territoire d'un PNR a donc plusieurs **territorialités**, il peut être assimilé à un territoire « **(r)assemblé** ». Un territoire qui **rassemble plusieurs acteurs, plusieurs territorialités** pour façonner un territoire de **projet global partagé**. Cette approche globale et concertée peut être un puissant atout pour mettre en œuvre une gestion participative de l'eau. D'autant plus que la gestion de l'eau est aujourd'hui intégrée à tous les projets de territoires des PNR selon les directives des Conseils régionaux et les recommandations du CNPN.

3.2.2. Un projet de territoire « *bottom up* »

Le projet d'un PNR est conçu en fonction du territoire dans lequel il s'inscrit. Il se décline autour de cinq missions : (i) la protection et la gestion du patrimoine naturel et culturel, (ii) l'aménagement du territoire, (iii) le développement économique et social, (iv) l'accueil, l'éducation et l'information, (v) l'expérimentation.

La thématique de l'eau, si elle ne constitue pas une compétence de droit attribuée aux Parcs, elle fédère les acteurs locaux autour d'engagements visant la gestion intégrée de la ressource en eau, conformément à la réglementation en vigueur.

Le projet est formalisé par un contrat : **la charte du Parc**, établit pour une durée de douze ans maximum, renouvelable.

« La charte fixe les objectifs à atteindre, les orientations de protection, de mise en valeur et de développement du Parc, ainsi que les mesures qui lui permettent de les mettre en œuvre. Elle permet d'assurer la cohérence et la coordination des actions menées sur le territoire du Parc par les diverses collectivités publiques. »

Encadré n°6 : la charte d'un PNR (Fédération des parcs naturels régionaux de France).

Adoptée par les conseils municipaux, et soumise à enquête publique, elle est adaptée aux attentes des habitants et de leurs représentants, à partir d'un modèle générique attendu du Ministère.

En matière de gestion de l'eau, les priorités d'actions de la charte doivent découler d'un diagnostic des ressources en eaux du territoire qui s'appuie sur les évaluations d'états des lieux du SDAGE. La charte doit alors reprendre les principaux objectifs et priorités de ce Schéma Directeur, bien qu'il n'y ait pas de lien juridique entre les deux documents, et préciser

le rôle du syndicat mixte, des signataires et de leurs partenaires dans la mise en œuvre de la DCE.

Le projet d'un PNR se réalise dans un contexte de gouvernance intégrant une mixité d'acteurs et de multiples partenariats dans une logique de **concertation** et de **négociation**. La logique même d'élaboration et de mise en œuvre du projet se fait d'après une concertation avec les partenaires locaux. Des commissions de travail, associant représentants associatifs, partenaires socioéconomiques, organismes publics... sont également prévues dans les chartes, de même que la présence d'un Conseil de Développement pour les PNR de PACA. Un conseil scientifique apporte son expertise sur certaines décisions du syndicat mixte.

Le projet de Parc est donc à la fois une **ressource matérielle** et **symbolique** du territoire qui a structuré les conditions d'existence d'un **collectif** et qui permet en retour d'informer ce collectif sur son identité.

Dans son acceptation moderne, la charte n'engage que ceux qui la signent (« *la force des textes faibles* » (N. Baron et R. Lajarge, 2015)), et se base sur la confiance réciproque, puissant atout pour l'acceptabilité sociale du projet. Dans la phase d'élaboration de la charte, les citoyens ont pu s'exprimer sur leurs souhaits vis-à-vis du projet de territoire, en plus de leurs élus et représentants. Ce fonctionnement aujourd'hui appelé « *bottom up* » avait à l'époque un caractère très novateur et constitue un levier important pour favoriser une dynamique participative en faveur de la GIRE sur leur territoire.

La charte a une portée juridique mais non règlementaire. Conformément à l'article L 333-1 du Code de l'Environnement, « *les signataires de la charte du Parc, sont tenus d'en respecter les orientations et d'en appliquer les mesures, dans l'exercice de leurs compétences respectives* ». Ainsi, les documents d'urbanisme des collectivités doivent être compatibles avec la charte ou être révisés. Cette absence de pouvoir réglementaire assoit le PNR dans une logique partenariale et consensuelle. Si cette caractéristique peut être favorable à la GIRE, elle contribue à fragiliser leur légitimité thématique puisqu'ils ne peuvent rien imposer ni en matière de développement local, ni même sur les dossiers environnementaux (R. Lajarge, 2000). Le PNR est alors appréhendé comme un moyen de créer un **espace de discussion et de négociation** autour des enjeux locaux de gestion.

En Camargue par exemple, le fonctionnement du régime hydrique est très dépendant des jeux de force entre les riziculteurs qui pompent l'eau du Rhône et les autres socio-professionnels aux intérêts divergents. Au moment de la réflexion²⁴ sur la localisation des PNR sur le territoire national, le PNR de Camargue est alors envisagé parmi les sept premiers Parcs, comme un moyen de créer un espace de discussion afin d'agir sur les conflits d'usage et de préserver la richesse écologique du territoire, soumise à une importante artificialisation et à l'industrie du sel.

L'ensemble de ces caractéristiques renforce notre postulat selon lequel les PNR peuvent être des acteurs pertinents pour expérimenter la gestion participative de l'eau. On suppose

²⁴ Un groupe de travail composé des douze ministères travaille à la localisation des Parcs.

toutefois, que pour s'insérer dans la complexité du paysage actoriel de la gestion de l'eau, ceux-ci doivent parvenir à **légitimer leur rôle** vis-à-vis des acteurs gestionnaires.

3.2.3. L'institution « Parc » dans la conquête territoriale.

La territorialisation de l'eau n'est pas uniquement une question de périmètre, mais aussi d'articulation des acteurs et des actions dans le temps. Il est alors intéressant, à partir d'une échelle macro-territoriale de voir ce qui se passe dans les lieux d'interface notamment. Si l'on compare les trajectoires des PNR et des structures de gestion par bassin-versant, toutes deux sont issues de législations anciennes, 1967 pour les premiers et 1964 pour les secondes avec la Loi sur l'Eau (bien qu'instaurés en 1981 pour les contrats de rivière et en 1992 pour les SDAGE et les SAGE). À cette époque, la gestion de l'eau n'est pas le cœur de cible des PNR, qui vise la protection de l'environnement et le développement des zones rurales. Elle intègre progressivement les projets de territoire, considérée comme une thématique incontournable de la protection environnementale et du développement territorial.

La création d'un Parc implique que cette nouvelle institution se positionne par rapport au paysage actoriel de la gestion de l'eau existant. Il s'agit pour chaque acteur de **négoier son rôle et son ancrage territorial** qui lui donneront accès aux ressources de son territoire.

Lors d'un entretien avec S. Ghiotti, celui-ci nous retrace un rapide historique du positionnement du PNR des Monts d'Ardèche sur la thématique de l'eau. A l'époque de la création du Parc en 2001, le syndicat Ardèche Claire, acteur historique de la gestion de l'eau sur le bassin-versant, réfléchit au développement d'une position plus globale, passant d'une échelle de contrat de rivière à celle de bassin-versant. La création d'un SAGE est alors envisagée. Au même moment, le Parc mais aussi les contrats globaux de développement de Rhône Alpes tentent de se territorialiser, ce qui génère des ajustements et des frictions notamment sur des politiques et des thématiques en lien avec le développement économique (eau, agriculture, tourisme...). Sur la thématique de l'eau, la configuration spatiale du Parc est transversale à toutes les têtes de bassin-versant de l'Ardèche, mais pas sur les piémonts. Le Parc tente alors de se positionner comme un acteur pilote sur cette partie amont en argumentant en plus de son approche sur l'ensemble du massif. Face à cet argumentaire, le syndicat de rivière prône sa légitimité à travers son approche par bassin-versant en tant que territoire de référence et tente de maintenir la question de l'eau dans une dimension technique, comme cela était historiquement le cas. Finalement, la logique par bassin a été privilégiée, le syndicat Ardèche Claire porte l'animation et la coordination du SAGE qui s'étend sur l'ensemble du bassin-versant de l'Ardèche. Le PNR se positionne alors comme un partenaire privilégié de la démarche.

On voit dans cet exemple que face à ce jeu de la concurrence, les acteurs argumentent leur ancrage territorial en mobilisant chacun une figure géographique pour assoir leur légitimité. En matière de gestion de l'eau, la plus-value d'un parc est de pouvoir justifier de ses dimensions paysagère et forestière directement liées à la gestion de la ressource. Par exemple,

on peut supposer qu'il sera plus facile pour un parc d'avoir accès aux terrains forestiers privés en bordure de cours d'eau, favorisant ainsi les démarches de gestion. L'historicité des institutions est également un élément important dans cette conquête territoriale, nous le verrons plus en détail dans le chapitre 5. Si, lors de la création d'un Parc, des structures gestionnaires préexistent, le Parc n'intervient généralement qu'en nature de partenaire, c'est notamment le cas des Parcs nouvellement créés (PNR des Baronnies provençales, PNR des Préalpes d'Azur...). Si le Parc est antérieur à la création des structures de bassin-versant sur son territoire, c'est par exemple le cas du PNR du Luberon, celui-ci peut se positionner comme un acteur pilote sur l'eau, surtout si son territoire est cohérent en partie au moins avec la logique de bassin-versant.

L'élaboration et la gestion du projet de territoire sont confiées à un Syndicat mixte ouvert qui est l'organe légal de gestion des PNR, depuis 1995. Cet organe, qui « *n'a ni été imaginé, ni conçu pour les PNR* » (Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France, 2008), regroupe plusieurs collectivités territoriales. Il est « ouvert » car y adhèrent, en plus des communes et intercommunalités, les départements et les régions concernés par le périmètre du Parc et éventuellement d'autres établissements publics (en référence à l'article L. 5721-2 du CGCT²⁵). Sa compétence de droit, attribuée par décret lors du classement, est de mettre en œuvre les actions prévues dans la charte et de prendre en charge des compétences transférées par ses membres. Le syndicat mixte s'appuie sur une équipe technique pluridisciplinaire qui a pour mission d'animer et de faire aboutir les actions de la charte menées directement par l'organisme de gestion du Parc ou en partenariat. Cette équipe technique n'a pas de compétence mais des **missions** et n'a pas vocation à se substituer aux communes ou aux EPCI. D'après le code de l'environnement (Article R 333-14), les membres d'un syndicat mixte de PNR n'adhèrent pas au titre d'un transfert de compétences mais au titre de la mise en œuvre de la Charte. Les communes et EPCI adhèrent donc en tant qu'**acteurs du territoire** au titre de leurs compétences respectives dans les domaines de mise en œuvre de la Charte. Le PNR peut également intervenir en maîtrise d'œuvre seulement en cas de carence des autres échelons. Sa mission principale en tant qu'animateur d'un projet, est de **coordonner** les différents acteurs et de veiller à l'articulation des politiques et des actions conduites sur son territoire, dans le cadre de ses domaines d'intervention. Dans cette logique, l'adhésion des communes et EPCI au PNR permet de renforcer la concertation entre ces échelons et renforce la cohérence institutionnelle et la mutualisation des moyens. Ce second aspect peut toutefois se traduire par des réductions d'effectifs de personnels. Ce fut par exemple le cas dans le PNR des Bauges, où le poste de chargé de mission « eau » du parc n'a pas été renouvelé à l'issue du contrat, justifiant entre autres, d'un doublon avec celui de l'intercommunalité. Revient alors au Parc de **légitimer son rôle et sa spécificité** en s'appuyant notamment sur sa capacité

²⁵ Art. L 5721-2 du CGCT : « Un syndicat mixte peut être constitué par accord entre des institutions d'utilité commune interrégionales, des régions, des ententes ou institutions interdépartementales, des départements, « des EPCI », des communes, des chambres de commerce et d'industrie, d'agriculture, de métiers et d'autres établissements publics, en vue d'œuvres ou de services présentant une utilité pour chacune de ces personnes morales. »

à innover, à contractualiser avec des partenaires, à mobiliser des financements, à proposer un appui technique, à l'animation de projets, etc.

Ce macro-territoire qu'est un PNR, peut aussi être appréhendé comme un **tremplin** politique et économique, notamment dans les périmètres d'interface, Parc-SAGE ou Parc-contrat de milieux par exemple.

Dans le PNR du Luberon sur le bassin-versant du Largue et de la Laye, le Parc a permis d'impulser et de coordonner une démarche de gestion sur ce bassin-versant orphelin. Les financeurs ont alors vu l'opportunité de mettre à profit cette institution et ses missions pour venir en appui aux acteurs locaux dans la structuration de la démarche. Au-delà de la construction du contrat de gestion, la volonté du Parc est que les acteurs s'autonomisent sur le portage de cette démarche. Toutefois, dans la configuration d'un territoire orphelin, peuplé essentiellement de petites communes rurales avec peu de moyens, il n'est pas rare que les institutions fassent pression sur le Parc pour qu'il poursuive l'animation de la démarche, faute de moyens humains.

Politiquement, le Parc est une institution gouvernée par des élus locaux, dont les responsabilités politiques se tissent en lien avec : les habitants (parfois coalisés), les usagers du parc, les bénéficiaires des actions (artisans, commerçants, exploitants...), les associations (les Amis du Parc étant parfois de puissants interlocuteurs avec les élus), etc. Cette ossature politique donne du poids au Parc dans la lutte pour l'ancrage territorial.

Par exemple, un élu d'une intercommunalité responsable de l'animation d'un SAGE, pourra profiter d'une collaboration avec le parc pour rencontrer d'autres financeurs, élus, acteurs, et ainsi étendre sa zone « d'influence politique ».

Enfin, la territorialisation intègre l'**articulation espace-temps**, les **interactions** entre les **acteurs** et la gestion des **espaces sécables**. L'ensemble de ces dimensions relevant de stratégies qui se construisent dans le temps, sur un espace donné. Nous pourrions alors parler d'une « géographie du pouvoir » en référence à Raffestin (1980). L'auteur, propose une conception de la géographie qui a pour objet non plus seulement l'espace mais la pratique et la connaissance qu'ont les hommes de l'espace. Selon l'auteur, les objets du pouvoir sont la population, le territoire et les ressources (Jacques, 1983). Le territoire étant considéré comme un produit des relations entre acteurs, à partir d'un espace donné. On retrouve aujourd'hui cette géographie du pouvoir sous la forme de la « *political ecology* ». Cette approche étudie les relations de pouvoir dans le cadre de la gestion de l'espace et de l'environnement. Née, dans les années 1960-70, le terme « *political ecology* » a été utilisé par des chercheurs en géographie et en anthropologie anglo-saxons, pour caractériser les études traitant de la relation entre les sciences écologiques et les politiques environnementales. D'après la définition du CIRAD, la *political ecology* est « *l'étude des relations de pouvoir à propos de la gestion de l'espace et de l'environnement. [...] elle est explicitement politisée, dans le sens où elle étudie les rapports de force. Elle s'oppose de ce fait à l'écologie scientifique apolitique qui n'étudie pas les asymétries sociales et les relations entre modèle de société et gestion des*

ressources naturelles » (Cité in Laslaz, 2015). Dans la conception de P.A Walker (2007), la recherche en *political ecology* est un « acte politique ». Dans son cheminement, la *political ecology* a évolué en *radical political ecology*, qui renforce son orientation politique.

Notre approche en Recherche Action Participative ne justifie peut-être pas de se poser la question de l'appartenance à la *political ecology*, d'autant plus étant donné notre posture dégagée. Ainsi, bien que l'appartenance à ce courant dominant et balisé semble procurer un certain confort, nous ne souhaitons pas résumer notre travail sur la gestion participative de l'eau dans les PNR, à un positionnement par rapport à la *political ecology*. Notre approche en RAP s'inscrit dans le champ méthodologique mais aussi scientifique de la participation. Lequel peut être transversal à plusieurs disciplines et courants de pensée.

Nous retenons la perpétuelle logique de négociation entre les politiques publiques pour parvenir à légitimer leur ancrage territorial. Dans cette conquête territoriale, les PNR doivent parvenir à se définir un rôle avec suffisamment de pertinence pour qu'il soit perçu positivement par les structures gestionnaires de l'eau. Nous allons, à présent, voir quels sont les champs d'investissement et les outils participatifs investis par ces institutions de manière à questionner le positionnement des PNR.

3.3. Le montage institutionnel du volet participatif de la GIRE : quelles limites ?

Les législations en matière de Gestion Intégrée de la Ressource en Eau (GIRE) accordent une place particulière à la participation publique, nous l'avons vu dans le chapitre 1. L'approche participative est considérée comme le moyen de répondre aux enjeux de l'eau actuels, dans une perspective durable. Pour s'adapter à ces enjeux, l'Etat a développé des outils institutionnels, que nous proposons ici d'analyser au prisme de leur aspect participatif essentiellement. Au préalable, nous proposons de revenir plus en détail sur le contenu des législations en la matière, afin de bien comprendre les champs d'actions de la participation et les publics visés (Annexe 3). La lecture sélective des informations propres à la participation dans les législations de la GIRE met en lumière plusieurs champs d'action et publics cibles que nous proposons de coupler avec les outils institutionnels déployés (tableau n°5).

Champs d'action de la participation	Publics cibles	Outils déployés
Partage des responsabilités et des tâches (Conférence de Stockholm, 1972.)	« Tous, citoyens et collectivités, entreprises et institutions »	Enquête publique (loi n° 83-630 du 12 juillet 1983) comme ancêtre de la participation.
Information et sensibilisation (Déclaration de Rio de 1992 et Convention d'Aarhus de	« Tous les citoyens concernés » « Toutes les parties concernées »	
		Consultation nationale du public sur la politique de

1998)	« <i>Le public</i> » « <i>Représentants d'usagers</i> » « <i>Autorités territoriales</i> » « <i>Associations</i> »	l'eau : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 2005 / 2012-2013 : consultation publique sur l'avenir de l'eau et des milieux aquatiques ▪ 2008 / 2014 : consultation publique sur le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) Outils de concertation institutionnels : SDAGE, SAGE, contrats de milieux...
Dialogue (« engager la discussion », art. 6.5 de la Convention d'Aarhus de 1998)		
Participation à la prise des décisions (Déclaration de Rio de 1992 et Convention d'Aarhus de 1998, DCE de 2000 et LEMA de 2006)		

Tableau n°5 : Champs d'action de la participation visés par la législation et outils déployés.

Afin de répondre aux législations et réglementations en matière de participation publique à la gestion de l'eau, les outils dédiés visent exclusivement à **recueillir l'avis des citoyens** sur une politique générale ou un projet (consultation publique) et à **faire dialoguer les acteurs de l'eau** pour construire ensemble des démarches contractuelles de gestion (concertation).

Le contenu des législations susmentionnées attire notre attention sur les participants ciblés décrits par de grandes accolades telles que : « tous », « les citoyens », « le public », « le public concerné », etc. Ceci laisse planer un certain flou quant aux personnes à mobiliser dans les actions participatives dédiées. Si les recommandations du RIOB en 2006 (à l'occasion du 4^e forum mondial de l'eau) visent la participation des autorités territoriales et **des représentants d'usagers**, la législation européenne et française (DCE de 2000 et LEMA 2006) met l'accent sur la participation **du public** en plus de celle des acteurs de l'eau. Bien que la notion de « public » reste floue, cette distinction montre la volonté de faire une place aux « individus-citoyens » en dehors de leurs représentants. De plus, la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), créée en 1995 par la loi Barnier, dans ses décisions du 6 octobre 2004, précise que « *la consultation du public ne peut donc être limitée à des corps intermédiaires, même compris de façon large, mais doit viser tous les citoyens* »²⁶.

Si les principes de la GIRE façonnent une vision commune des objectifs de gestion de l'eau à l'échelle globale, ni le concept ni ses modalités de mise en application n'ont été scientifiquement définis ni définitivement fixés (GWP, 2000), et ce volontairement, du fait que la GIRE doit être appréhendée non pas comme une approche unique et linéaire mais comme un processus évolutif et itératif tourné vers le long terme et le futur. Il n'y a pas de système parfait de GIRE et la recherche de la perfection pourrait contribuer à son atrophie

²⁶ Décision n°2 : communique des décisions de la CNDP, du 6 octobre 2004.

(GWP, 2013 : <http://www.gwp.org/en/ToolBox/ABOUT/IWRM-Plans/>]²⁷, consulté le 4 avril 2014).

La GIRE est présentée comme une formule souple et adaptative, bénéficiant d'un accompagnement par le GWP auteur d'une « boîte à outils » et coordinateur-initiateur d'un système de partage d'expériences et de rencontres entre acteurs. En revanche cette « souplesse » est aussi susceptible de générer un climat de confusions et d'incertitudes quant à sa mise en pratique, qui est loin d'être immuable et universelle.

Nous allons, à présent, voir comment la participation publique est mise en œuvre dans les outils institutionnels au service de la GIRE.

3.3.1. Les outils de gestion concertée à l'échelle du bassin-versant

La Loi sur l'Eau de 1992 joue un rôle moteur dans la définition des principes de gestion intégrée, en définissant l'eau comme « *un patrimoine commun de la Nation* ». Ce qui signifie que cette ressource naturelle doit également être considérée comme un patrimoine qui est le bien de tous et que son utilisation doit être partagée entre les différents usagers.

Pour favoriser ce partage et démultiplier la décentralisation ébauchée trente ans plus tôt, la loi crée des outils de planification locale, les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

Les premiers définissent les objectifs de gestion de l'eau et fixent un programme d'actions et d'aménagements à l'échelle d'un grand bassin hydrographique, les seconds sont une déclinaison locale et opérationnelle du SDAGE à l'échelle d'un bassin-versant, « *ils fixent des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau.* » (Eaufrance). Les SAGE sont dotés d'une portée juridique et sont opposables juridiquement aux tiers. Ils doivent être compatibles avec le SDAGE et s'articuler avec les contrats de rivière, institués en 1981. Le contrat de rivière est un programme d'actions volontaire et concerté avec engagement financier contractuel (désignation des maîtres d'ouvrage, du mode de financement, des échéances des travaux, etc.) (Eaufrance). Décliné à l'échelle d'une baie, d'un lac, d'un bassin-versant, d'une nappe, d'un canal, etc., la procédure est aujourd'hui englobée dans l'appellation « contrats de milieux ». Le contrat de milieu peut être une traduction opérationnelle du SAGE, il vise à traiter une problématique concrète par son programme d'actions, il n'a pas de portée juridique. Ces outils de planification locale sont considérés comme « des atouts pour l'atteinte du bon état des eaux exigé par la **Directive Cadre européenne sur l'eau.** » (Agence de l'Eau RMC).

Ces documents de planification sont rendus publics de manière à assurer une plus grande transparence de la politique de l'eau.

²⁷ Traduction de « IWRM should be viewed as a process rather than a one-shot approach - one that is long-term and forward - moving but iterative rather than linear in nature. There is no such thing as a perfect IWRM system and the search for perfection can lead to action atrophy ». GWP 22/07/2013 : <http://www.gwp.org/en/ToolBox/ABOUT/IWRM-Plans/>

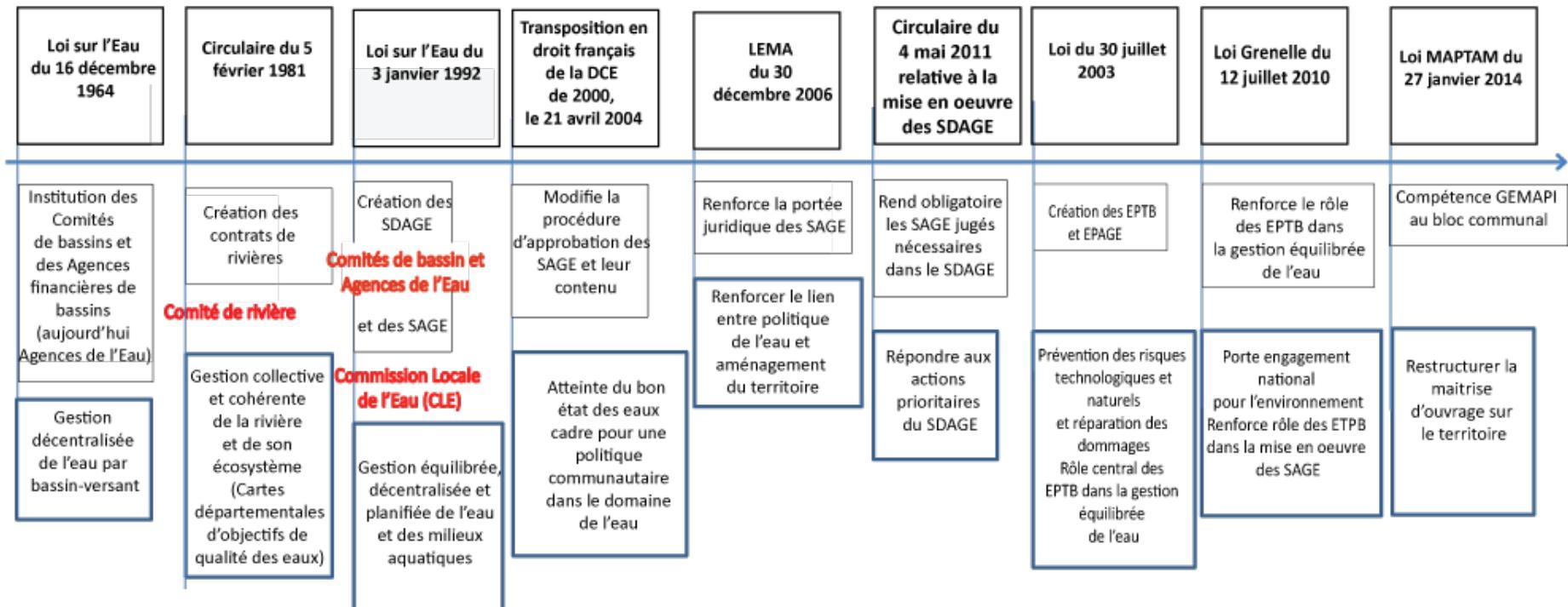


Figure n°12 : Contexte législatif de la GIRE.

Nous proposons de voir dans un premier temps comment les outils institutionnels s'organisent territorialement puis comment la participation publique est mise en œuvre dans le cadre de ces dispositifs.

3.3.1.1. Le SDAGE : un outil de planification au service du « bon état des eaux »

Les **Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)**, institués par la loi sur l'eau de 1992, et approuvés en 2009, sont les premiers "plans de gestion" des eaux encadrés par le droit communautaire, inscrits dans la DCE de 2000 (Gest'Eau). Ces documents de planification fixent, pour six ans, des **grandes orientations** dans le but d'atteindre les objectifs de "bon état des eaux" de la DCE. Ils sont au nombre de douze, un pour chaque grand bassin hydrographique. À l'échelle de chaque bassin hydrographique (Annexe 1), un Comité de bassin, présidé par un élu local, est composé d'un collège des représentants des collectivités territoriales (40%), d'un collège des usagers et associations d'usagers de l'eau (40%) et d'un collège des services de l'Etat (20%). Le Comité de bassin est chargé d'élaborer le SDAGE, qui est ensuite approuvé par le préfet coordonnateur de bassin. Pour chaque bassin, une Agence de l'Eau²⁸ est chargée de mettre en œuvre les objectifs et les dispositions des SDAGE et leurs déclinaisons locales (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, contrat de rivière, etc. (Agence de l'Eau RMC). Les programmes des Agences de l'Eau sont élaborés par leurs conseils d'administration agissant sous l'égide du Comité de Bassin.

3.3.1.2. Les SAGE et les contrats de milieux : des déclinaisons locales du SDAGE.

En décembre 2013, le territoire national est couvert à 51% par les SAGE et à 29 % par les contrats de milieux. (Annexe 4). À l'échelle du bassin RMC, la quasi-totalité du territoire est couvert par des outils de gestion de l'eau (Annexe 5).

²⁸ Etablissement public de l'Etat, sous la tutelle du Ministère en charge de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie.

Les SAGE :

Comité de bassin responsable	Nombre de SAGE ²⁹	Nombre de SAGE prévus dans les SDAGE	Pourcentage de la superficie couverte par un SAGE en 2013
Loire-Bretagne	56 (dont 1 à cheval avec la Seine-Normandie)	12	81
Rhône-Méditerranée	39	11	38
Seine-Normandie	32	27	40
Adour-Garonne	26	14	69
Artois-Picardie	15	0	100
Rhin-Meuse	11 (dont 2 à cheval avec Adour-Garonne et Rhône-Méditerranée)	1	35
Réunion	3	0	91
Corse	2	2	10
Total	184	65	51

Tableau n°6 : Caractéristiques des SAGE par comité de bassin en France. (Source : Gest'Eau)

L'analyse de ce tableau laisse apparaître l'ampleur de la couverture des SAGE à l'échelle nationale (184 au total). La différence du nombre de SAGE entre bassins est liée aux volontés spécifiques de chaque Agence de l'Eau. Par exemple, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne mène une politique incitative visant à optimiser la couverture SAGE de son territoire. L'Agence de l'Eau RMC privilégie une approche plus ascendante, favorisant l'émergence de volontés locales (Agence de l'Eau RMC). Dans ces deux cas et pour tous les autres, on observe que le nombre de SAGE est bien plus important que celui prévu dans le SDAGE, ce qui montre l'intérêt des acteurs locaux pour la procédure, indépendamment des politiques locales. Si l'on s'en tient à ces deux exemples, il semblerait aussi, que dans le cadre d'une politique incitative, comme celle de Loire-Bretagne, les SAGE sont de grosse taille de manière à couvrir la quasi-totalité du territoire. Alors que dans le cadre de la politique du bassin RMC, les initiatives émergent des acteurs locaux indépendamment d'une pression institutionnelle, ce qui se matérialise par des outils de plus petite ampleur. « *RMC ne veut pas de ciblage de principe pour les SAGE. Tout le territoire a vocation à être éligible mais ça doit émerger d'un*

²⁹ Il s'agit de la totalité des SAGE recensés sur le territoire national indépendamment de l'Etat d'avancement qui va de l'instruction à la première révision.

besoin et d'une volonté locale pour que ces procédures ne soient pas pléthoriques et vivent sur la durée »³⁰ (Agence de l'Eau RMC).

Actuellement, la volonté du Ministère est d'augmenter la couverture nationale des SAGE. Ainsi, les SAGE « nécessaires » dans le cadre du SDAGE sont désormais imposés aux bassins dans le cadre des objectifs du SDAGE. Les procédures de SAGE ont vocation à être pérennes. Parmi les quarante-deux SAGE du bassin, vingt sont en cours d'élaboration ce qui s'explique notamment par la longueur de la procédure (environ dix ans) avant que le SAGE ne soit finalisé et approuvé. Dans le même temps que leur finalisation, des outils pluriannuels de programmation sont anticipés, par exemple un contrat de milieu est établi pour une durée de cinq ans.

Les Contrats de milieux :

Comité de bassin responsable	Nombre de contrats de milieux en 2013
Adour-Garonne	37
Artois-Picardie	14
Corse	4
Loire-Bretagne	33
Rhin-Meuse	7
Rhône-Méditerranée	158
Seine-Normandie	5
Total	260

Tableau n°7 : Nombre de contrats de milieux par comité de bassin en France. (Source : Gest'Eau)

On observe une grande variabilité du nombre de contrats de milieux entre les bassins hydrographiques. Le bassin Rhône-Méditerranée et Corse se démarque très nettement avec 158 contrats, soit 60 % de la totalité des contrats à l'échelle nationale. D'après l'Agence de l'Eau RMC, cela s'explique par le fait que cet outil a été testé pour la première fois sur le bassin RMC, « *la gouvernance territoriale du bassin s'est construite autour de ça* » (Agence de l'Eau RMC). Les autres bassins se sont ensuite saisis de la procédure selon des politiques particulières.

Après plus de trente ans de procédure nationale, de nouvelles formes de contrat émergent selon les retours d'expériences et les problématiques de chaque grand bassin. Par exemple, en

³⁰ Propos recueilli lors d'un entretien téléphonique avec le service « planification » de l'Agence de l'Eau RMC.

Loire-Bretagne, des contrats territoriaux sont mis en place à l'échelle du bassin-versant dans le but de réduire les différentes sources de pollution ou de dégradation physique des milieux aquatiques. Dans le bassin RMC des contrats thématiques prennent la suite de certains contrats de milieux pour permettre de traiter des problématiques particulières identifiées dans le contrat de milieu. Voici quelques exemples de contrats thématiques soutenus par l'Agence de l'Eau RMC :

- les contrats visant la réduction des pollutions dispersées industrielles dans les zones prioritaires du SDAGE et au niveau des grandes agglomérations ;
- les contrats visant la réduction des pollutions diffuses et dispersées d'origine agricole ;
- les contrats visant la restauration des milieux. Par exemple, un contrat est mis en place pour la préservation et la restauration des corridors biologiques du Grésivaudan (38).

Si l'on compare maintenant le nombre de SAGE et de contrats de milieux par bassin hydrographique :

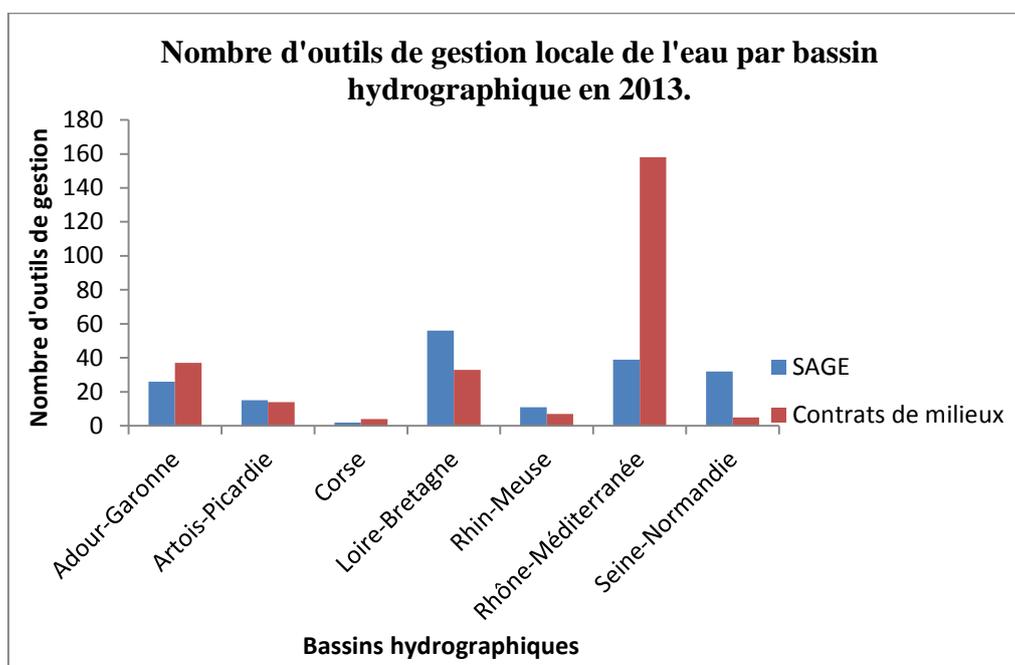


Figure n°13 : Nombre de SAGE et de contrats de milieux par bassin hydrographique en 2013.
(Source : Gest'Eau).

En 2013, on remarque que le nombre de contrats de milieux est plus important à l'échelle nationale et que les disparités sont très marquées entre les bassins, ce qui est lié, nous l'avons dit, aux volontés des autorités locales.

Ainsi, le nombre, l'articulation et la superposition des outils institutionnels de gestion de l'eau relèvent d'une diversité de situations possibles.

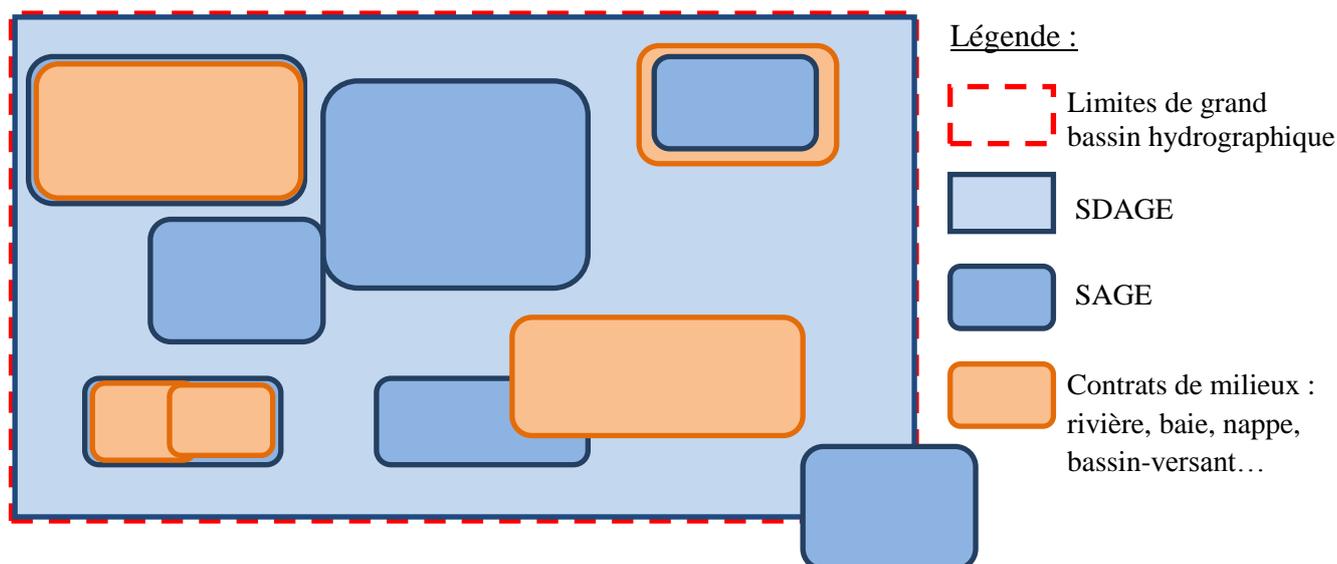


Figure n°14 : Dispositif institutionnel français de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques par grands bassins fluviaux. Exemple d'articulation et de superposition des outils institutionnels.

La figure montre que les SAGE et les contrats de milieux peuvent être menés indépendamment. Le contrat de milieu peut également être une traduction opérationnelle du SAGE. Dans ce cas, le contrat est au service du projet commun et, selon les situations, il peut être décliné en un ou plusieurs contrats sur le territoire du SAGE. Lorsque le périmètre du contrat de milieu est le même que celui du SAGE, la circulaire du 30 janvier 2004 stipule qu'« *il est préférable que la commission locale de l'eau fasse fonction de comité de rivière ou de baie. Elle peut, le cas échéant constituer des commissions thématiques élargies pour faciliter l'élaboration et le suivi de programmes de travaux* ». Lorsque le périmètre du contrat de rivière ne concerne qu'une partie du secteur couvert par le SAGE, « *le comité de rivière peut être alors institué en tant que commission spécialisée de la commission locale de l'eau* ». Lorsque le périmètre du contrat de rivière est plus vaste que le périmètre du SAGE, « *les membres de la CLE, représentants du secteur concerné doivent être membres du comité de rivière, l'arrêté de composition du comité précisant alors que le comité de rivière doit informer la commission locale de l'eau de ses travaux.* »

Ces différents outils proposent donc des procédures aux objectifs spécifiques, qui ont vocation à être complémentaires. Les SAGE et les contrats de milieux visent tous deux à mettre en œuvre les actions prévues dans le SDAGE. L'objectif principal du SAGE étant de formaliser un projet commun pour l'eau assorti de règles de bonne conduite, afin de prévenir ou résoudre des conflits d'usage notamment, alors que le contrat de milieu vise à aboutir à un programme d'actions pour restaurer l'eau et les milieux aquatiques, généralement à horizon 5 ans, financé par différents partenaires.

Ce fonctionnement institutionnel laisse à voir une certaine souplesse et adaptabilité dans la création et l'articulation des procédures. Ce système s'appuie sur des modalités de gouvernance particulière nous allons le voir, en réponse au champ de la concertation visée par les législations de la GIRE.

3.3.1.3. Les Commissions Locales de l'Eau et les comités de rivière, des espaces de concertation « représentatifs »

Les Commissions locales de l'eau et les comités de rivières (ou déclinaisons), sont des **instances de dialogue** des acteurs de l'eau, chargées respectivement de l'élaboration des SAGE et des contrats de rivières (et dérivés). Dans le cadre du système démocratique représentatif français, la gouvernance de ces instances est réservée aux représentants d'acteurs et d'usagers.

La **Commission locale de l'eau (CLE)**, chargée de l'élaboration du **SAGE**, est composée de représentants des *collectivités territoriales* (50%), de représentants des usagers et associations d'usagers de l'eau (25%) et de représentants de l'Etat (25%). La CLE s'appuie généralement sur une équipe technique permanente, embauchée par une structure porteuse du SAGE. Mais elle peut aussi intervenir à travers un Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) ou autre organisme local.

Le **Comité de rivière** est le lieu de débat entre les acteurs pour piloter l'élaboration du **contrat de rivière**. Depuis la circulaire du 30 janvier 2004, l'agrément des contrats de rivière est délivré par le comité de bassin. Sa composition est arrêtée par le ou les préfets de département. Elle doit veiller à représenter l'ensemble des intérêts en cause : élus, administrations, propriétaires riverains, usagers, chambres consulaires, et le cas échéant organisations professionnelles (associations de pêche, associations de protection de la nature, associations sportives, etc.), établissements publics concernés et industriels importants pour le contrat. Elle doit être en cohérence avec les démarches de SAGE en cours. Le comité de rivière n'a pas de personnalité morale, il faut donc l'appui d'une structure porteuse pour mettre en œuvre les actions prévues au contrat. (Circulaire du 30 janvier 2004, Ministère de l'écologie et du développement durable).

Si ces instances représentatives sont en adéquation avec le système politique français, nous pouvons nous demander si elles permettent de répondre aux objectifs participatifs de la GIRE ?

La participation publique dans le cadre de la GIRE vise à produire un changement social en impliquant les acteurs, usagers, citoyens, dans le processus de gestion. Les objectifs principaux de leur implication étant de leur permettre d'acquérir des connaissances et de transférer leurs savoirs, de créer les conditions pour qu'ils se responsabilisent face aux enjeux de l'eau et dans l'idéal pour qu'ils participent à la construction des projets visant la conciliation des usages.

Le changement social vise ici l'évolution des savoirs, des perceptions, des préoccupations, des comportements, etc. par l'ouverture aux autres et la compréhension mutuelle des besoins de chacun. Ce changement a pour objectif le mieux-être de tous. Nous avons vu, dans le chapitre 2, que le processus participatif est vecteur de ce changement social grâce à la dynamique collective qu'il génère. Ce qui n'est pas sans contraintes ni difficultés pour les participants rappelons-le. L'ensemble des participants est donc acteur de ce changement social, qui, dans le cadre de démarche représentative, s'appuie sur les représentants d'utilisateurs.

La première critique que nous pouvons formuler vis-à-vis de ce fonctionnement concerne la sélection des acteurs qui composent ces instances de dialogue. Bien que la composition vise un certain élargissement, elle révèle des choix politiques. Ceux-ci ne permettent pas de rejoindre l'ensemble des parties concernées par les enjeux de l'eau, ce qui crée de la discontinuité entre les acteurs d'un même territoire. Par exemple, toutes les associations de protection de l'environnement ne siègent pas au sein d'une CLE, ce qui génère des déséquilibres au sein d'une même « catégorie d'acteurs ».

La seconde critique concerne le fonctionnement « représentatif » au sein d'une même catégorie d'acteurs. La personne interlocutrice d'un groupe d'usage, représente une diversité d'intérêts. Avec la démarche de concertation, les intérêts qu'elle représente vont être soumis au changement dans le cadre de mécanismes collectifs. Il est alors très difficile de retranscrire ce cheminement aux personnes représentées absentes.

Ainsi, on peut se demander comment le changement de perceptions, de préoccupations, de comportements...de chaque usager, tel que visé par la GIRE, peut être atteint sans leur participation directe au processus de changement ?

Le représentant d'un groupe peut essayer, en dehors des temps de dialogue auxquels il participe, de retranscrire sa compréhension et son interprétation des changements vécus. Toutefois, ce palliatif n'est généralement pas efficace puisqu'une partie des changements véhiculés par la dynamique collective ne sont pas rationnels, ils relèvent d'une ouverture aux autres. Le représentant peut obtenir l'adhésion de ses représentés aux nouveaux intérêts défendus, mais cette adhésion ne génère que très rarement une évolution profonde et durable des mentalités et comportements des personnes représentées.

De ces considérations, si ces instances de concertation représentatives sont appréhendées, par les autorités publiques comme des moyens de répondre aux objectifs de la GIRE, elles n'en sont qu'une traduction simplifiée. Nous pouvons y trouver plusieurs explications : tout d'abord, les législations, malgré leurs évolutions, restent très floues sur les publics-participants et sur les modalités de leur participation, nous l'avons vu.

En effet, la gestion de l'eau a longtemps fonctionné selon une logique très technicienne et séparative, il s'agit désormais d'agir avec une diversité d'acteurs et d'utilisateurs qui ont un niveau de connaissances et de compétences très diversifié. Assurer cette tâche n'est donc pas chose aisée, cela revient à expérimenter un changement social à partir de consignes floues, dans un objectif d'intérêt commun. Cet enjeu pose aussi la question de la légitimité et de la

valorisation des savoirs issus de la participation publique. Au-delà du fait de recueillir une diversité de savoirs et connaissances, il faut être capable de les synthétiser et d'en faire émerger de la matière qui intègre l'essentiel de chacune des contributions. Cet enjeu peut générer autant de craintes et de peurs des organisateurs qui peuvent s'avérer démotivantes, dans un contexte de travail déjà bien chargé.

Face à cette considération, comment favoriser une participation publique qui permette de répondre aux enjeux de la GIRE ?

Si ces dispositifs de concertation institutionnels permettent de créer un dialogue entre les institutions, ils n'offrent pas la possibilité à l'ensemble des acteurs et aux citoyens non regroupés de s'impliquer dans des actions liées au processus de gestion de l'eau. Parallèlement, des expérimentations de pratiques participatives sont mises en place par les collectivités, associations et collectifs selon des formes et objectifs variés nous le verrons dans le chapitre 6. Pour favoriser la GIRE, nous avons vu dans le chapitre 2, que ces démarches participatives doivent être établies en lien avec le système institutionnel et politique établi. Dans cette perspective, les PNR semblent être des acteurs légitimes et pertinents pour expérimenter des démarches participatives citoyennes complémentaires des dispositifs institutionnels, pour plusieurs raisons :

- leur projet de territoire englobe des objectifs d'expérimentation et d'innovation, paramètres indispensables à la gestion participative,
- leur territoire intègre des dispositifs institutionnels représentatifs qui n'offrent pas la possibilité aux citoyens lambda de s'impliquer et qui laissent peu de place à l'innovation ;
- leur syndicat mixte s'est constitué dans une logique partenariale autour d'objectifs partagés englobant la gestion de l'eau et la participation publique,
- l'équipe technique du syndicat mixte est au service de ces objectifs avec une mission transversale de coordination,

Ce contexte *a priori* favorable à la gestion participative de l'eau se construit avec l'ensemble des acteurs selon différents paramètres, propres à chaque territoire. Il n'est toutefois pas garant de la collaboration entre les acteurs, celle-ci étant difficilement prévisible. **S'il n'est pas possible de décréter que les acteurs vont participer, l'objectif est de créer les conditions optimales de cette participation, en s'appuyant sur les caractéristiques des PNR.**

Nous allons, à présent, voir quel est le fonctionnement participatif d'un autre dispositif institutionnel français en faveur de la GIRE : la consultation publique du SDAGE.

3.3.1.4. La consultation publique du SDAGE : consultation ?

La consultation publique du SDAGE est considérée à l'échelle internationale comme un exemple de « bonne pratique » pour la GIRE, nous l'avons vu dans le chapitre 1.

Nous proposons ici d'analyser ce procédé consultatif dans le cadre du SDAGE Rhône-Méditerranée et Corse 2016-2021, qui a eu lieu dans la temporalité de la thèse, afin de bien comprendre ses modalités participatives au service de la GIRE.

Sur le bassin Rhône-Méditerranée et Corse, une consultation publique a été organisée du 19 décembre 2014 au 19 juin 2015, pour recueillir l'avis des citoyens et des assemblées³¹ sur les trois projets de plan de gestion pour l'eau du bassin :

- le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) au titre de la directive cadre sur l'eau de 2000, auquel nous intéresserons exclusivement ;
- le plan de gestion du risque d'inondation (PGRI), au titre de la directive inondations de 2007 ;
- le plan d'action pour le milieu marin de la Méditerranée occidentale (PAMM), au titre de la directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM) de 2008. (Agence de l'Eau RMC).

Le SDAGE, qui vise à répondre aux objectifs de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau d'ici 2027, fonctionne selon une logique cyclique de cinq années comprenant plusieurs étapes dont deux consultatives. Le premier cycle s'étend sur la période 2010-2015, le second sur 2016-2021 et le troisième sur 2022-2027. Le cycle de SDAGE 2016-2021 du bassin RMC est en réalité le troisième cycle sur le bassin si l'on compte le premier né de la loi sur l'eau de 1992 et entré en vigueur en janvier 1997. Il traçait les grandes priorités de la politique de l'eau pour quinze ans, sa révision a coïncidé avec l'entrée en vigueur de la DCE, établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau. Les deux seconds SDAGE (2010-2015) et (2016-2021) intègrent dans leur construction les grands principes de la DCE, auxquels s'ajoute l'enjeu d'adaptation au changement climatique pour le SDAGE de 2016 à 2021.

Seuls les SDAGE issus du cadre fixé par la DCE incluent un procédé de consultation publique en respect du Code de l'environnement.

Nous nous intéresserons exclusivement à la consultation publique sur le programme de mesures du projet de SDAGE 2016-2021.

³¹ Les assemblées consultées en application du code de l'environnement sont le Comité national de l'eau, le Conseil supérieur de l'énergie, les conseils régionaux, les conseils généraux, les chambres consulaires, les conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux, les établissements publics territoriaux de bassin et organes de gestion des parcs nationaux et des parcs naturels régionaux. D'autres organismes sont consultés à l'initiative du comité de bassin (commissions locales de l'eau, structures porteuses de SCOT,...). (Agence de l'Eau RMC).

Le 20 novembre 2015, le comité de bassin a adopté le SDAGE 2016-2021 et a donné un avis favorable au Programme de mesures qui l'accompagne. Ce programme est alors soumis à la consultation publique selon deux procédés : la consultation du public et la consultation des assemblées.

L'explication du fonctionnement de ces deux dispositifs consultatifs (Annexe 6) montre qu'ils poursuivent des objectifs différents :

- la consultation des assemblées vise à **demander l'avis des acteurs du territoire** sur le programme de mesures du SDAGE, lequel pouvant être **modifié avant décision** du préfet de bassin ;
- la consultation du public, vise à **recueillir l'avis du public** sur le programme de mesures du SDAGE, mais sa principale vocation est davantage **d'informer et de sensibiliser** le public sur les actions à venir et leurs objectifs plutôt que de modifier le projet. C'est aussi l'occasion de rééquilibrer les pouvoirs au sein du comité de bassin au profit de la société civile et de rendre compte des effets de la politique de l'eau.

Effectivement, l'expression des citoyens sur les mesures envisagées permet de saisir l'évolution des préoccupations et des mœurs. Par exemple, la lutte contre les pollutions est aujourd'hui actée par les citoyens comme un enjeu prioritaire, les préoccupations vis-à-vis des économies d'eau ont également largement évolué et aussi dans une moindre mesure celles liées à la renaturation des rivières. Saisir l'évolution des opinions à propos des actions, permet de réorienter les enjeux de communication de l'Agence. Afin de renforcer les effets éducatifs de la procédure, qui se restreignent dans le questionnaire à quelques lignes d'informations préalables à chaque question, l'Agence de l'Eau a sollicité des partenaires relais de l'éducation à l'environnement pour animer des actions de sensibilisation autour de l'eau et pour diffuser le questionnaire (Annexe 7). Ces partenaires sont essentiellement des Centre Permanents d'Initiative à l'Environnement (CPIE), et des structures associatives.

Certaines instances gestionnaires jugées « les plus actives » par les délégations de l'Agence de l'eau RMC, ont directement été sollicitées, mais seulement trois structures dans le Rhône ont souhaité s'impliquer. Cela laisse supposer que les structures gestionnaires priorisent davantage les actions inscrites dans leur contrat de gestion plutôt que des actions participatives *ad hoc*, qui pourraient malgré tout être en lien avec les enjeux locaux.

Si l'on regarde plus en détail le format des animations proposées par les partenaires relais :

Formats des animations	Nombres d'animations	(%)	Nombre de participants	(%)
1. travaux pratiques, ateliers, jardinage	108	27,55	2 530	11,37
2. évènementiel (semaine du Développement Durable, bar à eaux, jeux) avec point d'infos	62	15,82	6 425	28,86
3. exposition	61	15,56	5 340	23,99

4. visite terrain (zone humide, bord de rivière, ...)	58	14,80	1 426	6,41
5. conférence	25	6,38	711	3,19
6. soirée débat	23	5,87	854	3,84
7. visite équipement (STEP, barrages,...)	15	3,83	1 444	6,49
8. spectacle débats	11	2,81	423	1,90
9. formation	10	2,55	128	0,58
10. lieu dédié (accueil permanent avec posters, doc)	5	1,28	2 450	11,01
11. Autres (réunions concertation, assemblées générales, vidéos, concours photos)	14	3,62	529	2,38
Total	392		23 660	

Tableau n°8 : Caractéristiques des animations proposées par les partenaires relais dans le cadre de la consultation publique du SDAGE RMC. (Source : Agence de l'Eau RMC).

Ces animations proposent différents degrés d'information et de sensibilisation du public.

Les événementiels (2.) ont été les plus nombreux : ils ont l'avantage de toucher un plus grand nombre de personnes (28, 86%) mais leur degré de sensibilisation est généralement moins élevé que pour des animations permettant au public de se prononcer, d'interagir, de participer à une action... en comité plus restreint. C'est notamment le cas des animations 1, 4, 6,7, 8, 9, soit une grande partie des animations (57%), qui ont touchées plus de 6 800 personnes soit 39% des participants. Nous excluons ici la catégorie « Autres » qui regroupe une grande variété de procédés participatifs qui créent, selon nous, des degrés très différents de participation.

Nous précisons tout de même qu'un même dispositif participatif peut produire des effets très différents selon les contextes d'animation. Les analyses ci-dessus n'ont donc aucune valeur nomothétique.

Si l'on s'intéresse plus précisément aux résultats de la consultation du public (Annexe 8), on recense autour de **6000 contributions**, contre 87 000 pour la consultation publique de 2005 sur le projet de SDAGE 2010-2015. Cette différence s'explique essentiellement par **l'évolution de la volonté politique de l'Agence de l'eau** qui a contribué à diminuer par quatre les moyens humains et financiers dédiés entre les consultations de 2004 et 2005 et celle de 2015 (Source : Agence de l'Eau RMC). Ainsi des méthodes expérimentées en 2004 et 2005, jugées efficaces mais chronophages, ont été abandonnées en 2015. C'est, par exemple, le cas de l'insertion du questionnaire dans un dossier spécial « eau » dans les revues des collectivités, permettant d'informer et sensibiliser les citoyens aux enjeux de l'eau à l'échelle

du bassin et localement à l'échelle de leur commune ou intercommunalité. Etant donné la faible implication des collectivités et la lourdeur et complexité de la méthode, celle-ci n'a pas été renouvelée bien qu'elle soit considérée par l'Agence de l'eau comme « *une méthode qualitative permettant de faire de l'éducation à l'environnement* ». En 2005, le Ministère avait imposé la diffusion des questionnaires dans tous les foyers du bassin, ce qui a généré un coût considérable jugé disproportionné par rapport aux résultats induits (Agence de l'Eau RMC). Bien que les deux premières consultations publiques (2004 et 2005) aient été considérées, à l'échelle européenne³², comme des procédures efficaces pour répondre aux objectifs de la consultation publique, les diminutions d'effectif de personnel et des budgets de fonctionnement de l'agence de l'Eau RMC ont réorienté les méthodes déployées au profit des économies et au détriment de la qualité de la procédure. Parmi les moyens conservés pour contribuer à l'éducation à l'environnement, l'intervention de partenaires relais nous semble être une méthode indispensable.

Si l'on s'intéresse plus précisément au contenu du questionnaire (Annexe 9) et aux critiques formulées, dans le champ libre du document, à son égard, il semblerait que son format ne permette pas d'exprimer un réel avis sur les mesures envisagées mais seulement d'en être informé.

Celui-ci est structuré autour de 22 questions fermées plus 1 champ libre accordé aux remarques et commentaires. Les questions sont composées de la manière suivante : 1/ de la mesure envisagée, suivie 2/ d'un petit paragraphe explicatif sur la raison de cette mesure et 3/ d'une question fermée autour de quatre propositions : « Il est urgent d'agir », « il est important d'agir », « j'ai d'autres préoccupations », « je manque d'informations ». L'objectif est donc de voir si l'intérêt de la mesure est compris par les citoyens et selon quelle logique prioritaire et d'éviter l'écueil selon lequel les citoyens sont d'accord avec tout. Si la forme et le contenu du questionnaire ont fait l'objet de nombreuses critiques parmi les contributions au questionnaire lui-même³³ (« questionnaire trop orienté », « trop compliqué », « impossible de donner son avis », « concerne les politiques publiques et pas les citoyens », etc.), il semblerait qu'il n'ait pas fait non plus l'unanimité en interne à l'Agence. Issu d'un travail de concertation interne, l'Agence de l'eau nous confie, lors d'un entretien, que la forme finale a en définitif été imposée par la hiérarchie. En résultent des critiques abondantes et un malaise de la part des partenaires d'éducation à l'environnement à prôner l'intérêt de contribuer au questionnaire. Les actions de terrain menées par les partenaires associatifs, ont permis de créer des espaces d'information, de sensibilisation, d'expression et de dialogue donnant corps au questionnaire. L'objectif étant de fournir des clefs de compréhension supplémentaires au public sur les enjeux de l'eau afin qu'il soit davantage en mesure d'exprimer son avis sur une situation générale souvent considérée comme éloignée de son quotidien et de son champ d'action. En effet, le questionnaire portait exclusivement sur le degré de priorité à agir vis-à-vis des grands enjeux de l'eau : par exemple : « *Eau et biodiversité : Question 1 : Stopper la*

³² D'après un colloque européen sur l'organisation des consultations du public dans le cadre de la DCE, Paris, 13 juin 2006.

³³ Exprimées dans le champ libre du document.

disparition des zones humides avec le principe de compensation : 2 ha de zones humides à reconstituer pour 1 ha détruit : (cocher la réponse) Il est urgent d'agir ; il est important d'agir ; j'ai d'autres préoccupations ; je manque d'informations. »

Cette mesure ne relève pas du pouvoir d'agir direct des citoyens.

Le champ d'expression libre en fin de questionnaire nous semble être un élément privilégié, permettant au public d'élargir et de compléter sa contribution et d'exprimer des remarques et questions sur des sujets qui l'affectent.

Une fois le SDAGE approuvé, celui-ci est rendu public via internet et par une plaquette synthétique diffusée au public par les acteurs de l'eau. Afin que la procédure soit davantage profitable au public, il aurait pu être intéressant de faire un retour plus direct au public sur les contributions et questions. En palliatif, certaines des animations territoriales incluaient des spécialistes de l'eau, disponibles pour répondre aux questions des participants, ce qui est judicieux étant donné que tous les partenaires relais ne sont pas compétents en matière de gestion de l'eau. Ceci révèle alors l'intérêt de travailler avec les structures gestionnaires locales, à défaut de leur investissement en tant que partenaires relais de cette campagne de sensibilisation.

Si l'on regarde spécifiquement comment les PNR sont intervenus dans le cadre de la consultation publique, à l'échelle du bassin, ils ont été sollicités en tant que « consultés » pour la consultation des assemblés. Parmi les vingt PNR du bassin, environ la moitié a répondu à la consultation. Ces institutions n'ont pas été sollicitées en tant que partenaires relais pour animer des actions de sensibilisation aux enjeux de l'eau. Ce constat pourrait paraître surprenant étant donné que l'information et la sensibilisation sur l'eau font parties des missions prioritaires des PNR en la matière. Cependant, ceux-ci avaient été sollicités, par appel à projet, lors des deux premières consultations publiques du bassin, mais seulement trois structures (PNR du Haut-Jura, PNR du Vercors et PNR du Verdon) avaient souhaité s'y impliquer. Nous verrons plus tard quelles sont les contraintes auxquelles sont confrontés les PNR, lesquelles pourraient expliquer cette inertie, dont nous postulons, dès à présent, qu'elle peut être liée au manque de temps et de moyens humains dédiés et peut être aussi à leur difficulté à se positionner, de manière générale, comme des acteurs de l'eau.

Parmi les résultats de la consultation publique, la conjoncture d'intérêts vis-à-vis d'une politique d'éducation à l'environnement renforcée, s'est traduite par l'émergence d'un nouveau chapitre dans le SDAGE. Au-delà de ce chapitre d'une page, il s'agit d'acter la volonté politique de l'Agence d'octroyer des moyens supplémentaires à cet enjeu.

Cela se concrétise, par exemple, par la prolongation de la collaboration avec les Centres Permanents d'initiatives pour l'environnement (CPIE) pour accompagner les structures d'activités de pleine nature dans le champ de l'éducation à l'environnement. On pourrait alors y voir également l'occasion de **renforcer le lien avec les PNR** autour de cet enjeu d'éducation aux enjeux de l'eau, dans une logique plus pérenne qui permettrait aussi d'anticiper la prochaine consultation du public. Étant donné leurs missions, leur couverture territoriale sur le bassin (qui devrait être encore plus renforcée par les projets de PNR en

cours), leur proximité avec les élus, leurs moyens de communication, etc., ces acteurs semblent être des partenaires privilégiés potentiels. Toutefois, cela impliquerait que ceux-ci manifestent leur intérêt et leur volonté à œuvrer dans cette perspective afin d'être reconnus en tant que tels, ce qui, dans les faits n'est pas observé. En allant plus loin, nous pourrions aussi envisager que certaines mesures du SDAGE intègrent les projets de territoire des PNR, légitimant ainsi leur rôle dans la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

Pour conclure, ce chapitre nous a montré que ni les outils de concertation institutionnels, ni la consultation publique ne permettent de répondre à la globalité des objectifs participatifs visés par la GIRE. Les outils de gestion concertée n'offrant pas un cadre vecteur d'une participation publique au sens large du terme. La consultation publique du SDAGE étant une conception réductrice de la participation telle que préconisée par la GIRE. Nous avons vu que les PNR pourraient être des acteurs privilégiés de l'expérimentation de démarches participatives citoyennes, complémentaires aux cadres institutionnels établis. Il ne s'agit pas d'envisager les PNR comme des **territoires optimums** de la gestion participative de l'eau mais comme des **territoires tremplins**, qui doivent parvenir à **négoier** et **construire** leur place dans le paysage actoriel existant. Ainsi, il n'y a pas de tendance linéaire, chaque contexte est différent et l'ancrage territorial du PNR dans la gestion de l'eau est l'aboutissement de **compromis politiques** qui se construisent dans le temps.

CONCLUSION PARTIE 1 :

La gestion intégrée et participative de l'eau : le nouveau défi des territoires.

Cette première partie nous a permis de saisir les composantes de la GIRE à partir d'une approche théorique et empirique.

Nous avons vu que la GIRE témoigne d'une adaptation des sociétés face à l'évolution des enjeux de gestion de l'eau. En réponse aux besoins croissants et diversifiés vis-à-vis de l'eau, la préservation durable de cette ressource en qualité et quantité suffisantes suppose d'agir dans une **approche globale et intégrée**. Si la gestion a longtemps été du seul ressort de techniciens, les enjeux d'amélioration des connaissances sur l'eau et de responsabilisation des utilisateurs, impliquent désormais d'agir **avec** les citoyens. Face à cette perspective participative, des modèles institutionnels sont développés par l'Etat à l'échelle du **bassin-versant**, selon une logique représentative des acteurs. Parallèlement des initiatives volontaires, aux objectifs variés, émergent de la part des collectivités, associations, collectifs, de manière parsemée. Se dessine alors un enjeu d'**articulation** et de **complémentarité** des démarches participatives dans le cadre d'un **processus expérimental**, qui ne semble pas trouver sa place dans le fonctionnement des institutions de bassin-versant. Nous avons alors questionné le rôle des **Parcs Naturels Régionaux**, en tant qu'institutions vectrices de l'expérimentation de l'approche participative de la GIRE. Leur territoire de projet dédié à l'**expérimentation** et à l'**innovation**, couplé à l'échelle **globale et intégrative** de leur approche, leur offre une légitimité à se positionner dans le paysage actoriel de la GIRE. Il leur revient alors de construire leur **stratégie territoriale** pour s'inscrire comme des institutions « **tremplins** » de la gestion participative.

Ainsi, à partir du panorama du système actuel, des enjeux et du caractère éprouvant et contraignant de cette approche participative, la partie qui suit vise à présenter notre méthode et nos terrains d'étude pour expérimenter et analyser les conditions de mise en œuvre de la GIRE.

PARTIE 2 :

LA RECHERCHE ACTION PARTICIPATIVE (RAP), UNE APPROCHE PARTICULIERE POUR EXPERIMENTER ET ANALYSER LA GESTION PARTICIPATIVE DE L'EAU

Chapitre 4 : Des cadres d'expérimentation imbriqués de la RAP.....93

Chapitre 5 : Les PNR du Sud-Est : des territoires d'expérimentation de la RAP.....119



(Sources de gauche à droite et de haut en bas : Fédération des Parcs naturels régionaux de France ; Bordeaux Métropole ; XXI, La France au Village, 2015 ; Office International de l'Eau ; Bulletin municipal de Saint-Laurent-du-pont, 2015, Fédération des Parcs naturels régionaux de France.)

En partant de la situation d'expérimentation de la gestion participative de l'eau engagée depuis quelques années dans le PNR de Chartreuse et tentant de se propager aux PNR du Sud Est de la France³⁴, nous avons souhaité analyser la diversité des situations, à partir d'un échantillonnage de Parcs, en supposant l'existence de certaines pratiques innovantes. Cette supposition intègre le postulat que l'expérimentation de démarches participatives n'est pas « un long fleuve tranquille » et qu'un certain nombre d'éléments constitutifs représentent des leviers ou des freins à leur mise en œuvre. Identifier et analyser ces éléments sont des prérequis à l'expérimentation de dispositifs participatifs dans les PNR, dans le cadre d'une Recherche Action Participative. L'objectif, à terme, étant de capitaliser et de transférer ces connaissances par le biais d'un outil méthodologique opératoire visant à améliorer la GIRE.

³⁴Dans le cadre du programme « l'Eau entre mémoire et devenir », précédemment décrit.

CHAPITRE 4 :

DES CADRES D'EXPERIMENTATION IMBRIQUES DE LA RAP

4.1. La thèse CIFRE : un cadre de recherche vecteur d'expérimentation de la recherche action, à partir d'une posture participante.....	95
4.2. Le programme « l'Eau entre mémoire et devenir » (EMD) : une Recherche Action Participative au service de la participation des citoyens à la gestion de l'eau, dans les PNR du Sud-Est.....	98
4.2.1. Le contexte d'émergence du programme EMD.....	99
4.2.2. Les méthodologies utilisées.....	100
4.2.3. Les acteurs impliqués.....	102
4.2.4. Clarification terminologique.....	103
4.2.5. Les résultats.....	104
4.3. Repositionnement de notre approche à partir de notre implication dans deux réseaux de chercheurs sur la Recherche Action Participative	105
4.3.1. Notre implication dans le GDR PARCS	105
4.3.2. Notre participation au WP3 du Labex Item.....	106
4.4. La RAP dans la thèse : quelles modalités d'implication des acteurs ?	110
4.5. Les sciences citoyennes : une forme de recherche participative.	113
4.5.1. Clarification conceptuelle.....	113
4.5.2. Les bénéfices et les inconvénients d'une collaboration chercheurs-amateurs.....	116

Dans le cadre de la GIRE, **l'action** se doit d'être associée à la **participation** étant donné l'injonction du participatif dans les législations en vigueur. Cette injonction est liée aux enjeux actuels de responsabilisation des acteurs et usagers vis-à-vis de l'utilisation de la ressource, notamment. **L'action** est aussi souvent associée à la **recherche** puisque la production et l'avancement des connaissances sont nécessaires à la mise en œuvre de la gestion. Lorsque l'action et la recherche sont liées, le scientifique est amené à travailler avec des acteurs de terrain. Ces liens entre la recherche, l'action et la participation peuvent se traduire littéralement par **Recherche Action Participative** (RAP) lorsque la recherche est au service de l'action et que la production scientifique intègre la contribution d'acteurs non-scientifiques. Cette approche est celle que nous avons adoptée pendant la thèse, à partir d'une posture de chercheur-acteur. Celle-ci étant considérée comme le meilleur moyen pour répondre aux objectifs conjoints de la recherche doctorale et de l'action, liée à la CIFRE.

Le sujet de la thèse porte sur les modalités de mise en œuvre du volet participatif de la GIRE dans les PNR du Sud-Est. Il repose sur **l'analyse** (recherche) et **l'expérimentation** (action) collective de démarches participatives sur l'eau dans ces territoires, dans le but de **faire avancer les connaissances** dans le domaine et de **faire évoluer les pratiques**.

Les collaborations entre acteurs et chercheurs, peuvent être qualifiées de « recherche participative ». Elles relèvent d'une grande diversité d'approches et de problématiques et possèdent de nombreuses déclinaisons terminologiques : recherche action, recherche action collaborative, recherche action participative, qui ne trouvent à ce jour pas de définition univoque. Dans ce contexte épistémologique encore mouvant, nous nous ancrons sur l'analyse réflexive de nos propres travaux effectués dans les cadres emboîtés d'un programme de recherche action participative et d'une thèse CIFRE. Cette dernière constituant un cadre particulier de la RAP encore peu mis en lumière dans les études sur les recherches participatives.

À travers ce chapitre nous proposons de voir ce qui caractérise notre approche et posture de recherche, à partir d'une analyse introspective, puis du repositionnement scientifique. C'est à dire en partant de notre recherche à la fois sur l'action et sur la recherche en train de se faire, vers l'ouverture et le repositionnement scientifique. Nous analyserons donc les mécanismes de la RAP à travers la thèse CIFRE puis à travers le programme « L'eau entre mémoire et devenir » (EMD), dans lequel s'inscrit la thèse, avant de positionner notre approche dans une communauté scientifique plus large par l'intermédiaire des réseaux du Groupement de Recherche sur la Recherche Action Participative et les Sciences Citoyennes (GDR PARCS) et du Laboratoire d'Excellence sur l'Innovation et les territoires de la Montagne (Labex Item), notamment.

4.1. La thèse CIFRE : un cadre de recherche vecteur d'expérimentation de la recherche action, à partir d'une posture participante.

« Le dispositif CIFRE - Conventions Industrielles de Formation par la REcherche - subventionne toute entreprise de droit français qui embauche un doctorant pour le placer au cœur d'une collaboration de recherche avec un laboratoire public. »
(<http://www.anrt.asso.fr/>) L'Association nationale de la recherche et de la technologie

(ANRT) est chargée par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche de mettre en œuvre les financements CIFRE.

Cette collaboration de recherche entre une entreprise (ou une association) et un laboratoire se concrétise par un contrat qui définit les règles de collaboration pour les trois années impartites. Parmi les règles de cette collaboration, la répartition de temps de travail du doctorant permet de poser un cadre à l'organisation des missions et tâches confiées par les deux structures. Dans notre cas, la répartition du temps était prévue ainsi : 60% du temps pour l'entreprise et 40% pour le laboratoire les premières et deuxièmes années, 30% pour l'entreprise et 70% pour le laboratoire la troisième année, au profit de la rédaction du manuscrit de thèse.

Selon les cas, les missions confiées par l'entreprise et le laboratoire peuvent être plus ou moins connectées. Notre thèse CIFRE a été conçue pour lier directement la recherche à l'action. L'objectif étant que les tâches réalisées dans le cadre de l'entreprise et du travail de recherche associé s'alimentent réciproquement.

Concrètement, l'accompagnement des PNR dans la mise en œuvre de démarches participatives sur l'eau devait donc permettre de décrypter les dynamiques sociales inhérentes à ces démarches lesquelles fournissaient de la matière pour l'analyse réflexive et critique, laquelle alimentait les actions de terrain.

Le fonctionnement emboîté de ces deux approches, confère au doctorant une **double casquette** : celle du **praticien** et celle du **chercheur**. Il s'agit donc, si l'on se place du côté de la recherche, d'une recherche participative, puisque le chercheur est le praticien et le praticien est le chercheur. La recherche participative menée dans le cadre de la thèse s'appliquait à deux niveaux :

- à l'échelle du programme « l'Eau entre mémoire et devenir » (EMD), dans lequel la thèse s'inscrit, l'objectif étant de mener une analyse critique introspective et distanciée sur les dynamiques sociales opérées dans le cadre du programme.
- À l'échelle des projets participatifs menés par les PNR. L'objectif, en intégrant des équipes-projet à partir d'une posture neutre, était d'une part de mener une observation participante sur les systèmes eux-mêmes ainsi que sur les dynamiques sociales générées par les projets et d'autre part (selon les cas) de mettre cette expertise au service de l'action en les accompagnant dans leur projet.

Cette recherche participative se caractérise par plusieurs paramètres, qui ont été abordés par M. Gely, lors d'un séminaire « Recherche Participative : pratiques et réflexivité », en 2012³⁵ :

- **Une recherche qui implique** les praticiens, dans notre cas une association, aux côtés des chercheurs ;
- **Une recherche appliquée** à l'action, qui se construit par et pour l'action
- **Une recherche imbriquée** au terrain et à l'objet d'étude lui-même, aux attentes des praticiens et à celles des chercheurs.

³⁵ Séminaire « Recherche Participative : pratiques et réflexivité », organisé par la Communauté de recherche académique de Rhône-Alpes et le Labex Item, les 29 et 30 novembre 2012 à Le Pradel (07170 Mirabel).

- **Une recherche engagée** qui vise à produire des changements perceptibles directement sur le terrain.

Ces paramètres se traduisent par des mécanismes spécifiques :

- les acteurs du terrain sont directement impliqués dans la recherche ;
- les données proviennent essentiellement du terrain, même si celles-ci sont nourries par des études bibliographiques ;
- le doctorant est plongé en permanence dans un processus d'observation participante à la fois sur son cadre, ses pratiques et ses objets d'étude, observations qui doivent nourrir l'action.
- les actions de terrain s'adaptent au fur et à mesure de la progression de la recherche dans une approche expérimentale et exploratoire.

Les mécanismes de ce type de recherche participative reposent sur la recherche d'équilibres entre la participation, l'observation et l'analyse distanciée ; les exigences de la recherche et celles de l'action territoriale ; la définition d'une déontologie partagée et le respect des spécificités locales, etc. La recherche de ces équilibres dépend en grande partie des compétences sociales et cognitives du doctorant :

- Affirmation de soi (prendre sa place sans empiéter sur celle de l'autre)
- Esprit d'ouverture (par rapport à l'objet et aux parties prenantes)
- Attitude empathique, être à l'écoute des autres
- Tolérance (accepter la parole de l'autre)
- Multi-partialité (être ouvert aux besoins des uns et des autres)
- Neutralité
- Polyvalence
- Indépendance (ne pas prendre parti ni à partie)
- Gestion du stress

Ces compétences font appel à la fois à la personnalité du doctorant et peuvent être plus ou moins innées, et à sa capacité à évoluer au sein de collectifs. Cela revient, en fait, à mener un travail réflexif sur le collectif, avec le collectif et pour le collectif, mais aussi sur soi, à partir de soi et pour soi.

La présence *in situ* de la doctorante dans des équipes-projet, dans notre cas l'équipe du programme « l'Eau entre mémoire et devenir » et parallèlement les équipes des PNR accompagnés, permet de mieux saisir et de comprendre les réalités matérielles et immatérielles de ses terrains, nécessaires pour l'analyse des dynamiques sociales. Cela permet également, lorsque c'est possible, de percevoir directement certains effets des actions menées. Cette posture peut être apparentée à celle de l'être humain complexe, tel que défini par Edgard Morin : « *qui réunirait les vertus des différents âges : il conserverait les curiosités et interrogations enfantines, les aspirations juvéniles de fraternité et d'accomplissement de soi, l'endossement de responsabilité de l'adulte, le discernement de la maturité, l'expérience de la vieillesse* » (E. Morin, 2004.)

Finalement, cette posture peut être comparée à celle attendue des chargés de mission des PNR, lorsqu'ils sont à la fois au service d'un projet et au service du dialogue, dans le cadre de l'animation d'une démarche de concertation, impliquant une neutralité vis-à-vis de leur projet.

Dans le cadre de la recherche action participative menée à l'échelle du programme EMD, la principale difficulté était liée à l'évolution de la dynamique collective entre 2007 et le début de la thèse (2013), qui s'est considérablement affaïssée pour diverses raisons qui seront exposées plus tard. Il s'agissait alors, à partir de ce contexte décousu, de retracer la trajectoire évolutive de la dynamique collective, afin d'en saisir la complexité actuelle qui conditionne les actions en cours et à venir.

Dans le cas de la recherche participative menée dans les PNR du Sud Est, il s'agissait de mener une observation participante soit depuis une posture d'animatrice, soit d'accompagnatrice-observatrice (selon les besoins). L'observation participante, se doit alors d'être alimentée par des rencontres, des entretiens avec les différents acteurs locaux de manière à saisir la complexité des mécanismes des démarches observées et accompagnées. Les principales difficultés rencontrées étaient d'une part de clairement définir son rôle dans le contexte existant, à partir d'une double posture de praticien-chercheur, la plupart du temps méconnue des acteurs, et d'autre part de trouver un compromis entre les temporalités des acteurs des PNR qui s'inscrivent dans un temps court et les nôtres qui impliquent un temps nécessairement plus long. Cette contrainte temporelle s'est amenuisée chemin faisant lorsque la montée en compétence de la doctorante et l'avancée du travail de thèse ont permis de proposer des observations participantes adaptées à l'urgence octroyée à l'opérationnalité des missions des PNR.

On voit donc bien l'imbrication nécessaire et constante entre l'action et la recherche et le va et vient entre plusieurs projets imbriqués. La thèse CIFRE étant un projet en soi, qui alimente des projets propres aux PNR en les accompagnant et qui est né d'un programme de RAP de plus grande ampleur dont certaines actions sont en lien avec les projets de Parcs. Nous allons, à présent, voir quelles sont les caractéristiques de la RAP du programme « L'Eau entre mémoire et devenir » dans lequel s'inscrit la thèse CIFRE. Les projets participatifs menés dans les PNR du Sud-Est seront expliqués dans les chapitres 5 et 6.

4.2. Le programme « L'Eau entre mémoire et devenir » (EMD) : une Recherche Action Participative au service de la participation des citoyens à la gestion de l'eau, dans les PNR du Sud-Est.

Sans qu'elle n'ait été caractérisée en tant que recherche action participative (RAP) dans son appréhension initiale, la dynamique sociale et institutionnelle mise en place dans le cadre du programme « L'Eau entre mémoire et devenir », correspond à ce qui est aujourd'hui reconnu terminologiquement comme de la RAP.

L'explication des différents paramètres de cette approche est issue de l'article « *Collaboration Territoires – Université et participation citoyenne : L'eau entre mémoire et devenir, programme sur la Gestion Intégrée de la Ressource en Eau dans les PNR du Sud-Est.*

Contribution d'un programme de Recherche-Action Collaborative à la co-construction et aux transferts interactifs entre savoirs profanes et savoirs savants. » présenté lors d'une communication au colloque international : « les recherches actions collaboratives : Une révolution silencieuse de la connaissance », Dijon, mai 2013). Cet article est lui-même le fruit d'un travail praxéologique collaboratif et participatif entre les membres du programme EMD sur notre propre expérience de la RAP.

4.2.1. Le contexte d'émergence du programme EMD

Le PNR de Chartreuse, à l'occasion du renouvellement de sa charte, a exprimé la volonté de se doter d'une politique volontariste dans le domaine de l'eau (F. Hobléa, 2006). Parallèlement et en accompagnement, le mouvement associatif local s'est mobilisé sur ce thème, sous l'égide des Amis du Parc de Chartreuse, qui a initié en 2008 un programme d'action intitulé « l'Eau, entre mémoire et devenir » (EMD), programme enrichi d'un partenariat avec l'Université de Savoie, couplant ainsi la recherche à l'action.

Cette collaboration a permis la réalisation d'actions de terrain innovantes et expérimentales destinées à explorer et développer les versants patrimoniaux et participatifs du modèle français de Gestion Intégrée de la Ressource en Eau (GIRE), processus encourageant la mise en valeur et la gestion coordonnée de l'eau (Académie de l'eau, 2008). Le programme initié en Chartreuse a dès le départ été relayé et porté par le Groupement des Amis des Parcs du Sud-Est, se saisissant de cette opportunité d'échanger des idées, des connaissances et des savoir-faire dans un objectif de mutualisation et de transfert d'expériences.

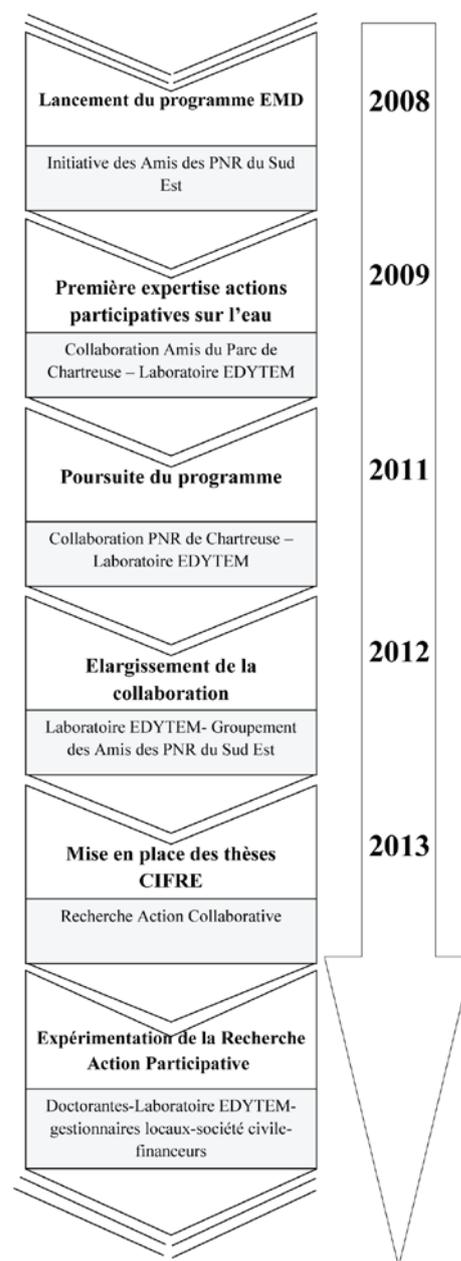


Figure n°15 : Genèse et fonctionnement du programme EMD. (Ferraton *et al.*, 2014)

En cinq années de collaboration entre les institutions territoriales, le milieu associatif, et un organisme de recherche académique (le laboratoire EDYTEM, Université Savoie-Mont-Blanc), s'est peu à peu co-construit ce qui peut être aujourd'hui considéré comme répondant à la définition d'une Recherche-Action Participative.

Cette RAP a été renforcée fin 2012 par le démarrage d'une thèse CIFRE sur la conception et la mise en oeuvre d'un Observatoire Participatif de l'Eau en Chartreuse-Guiers. En Mars 2013 débute ma thèse CIFRE destinée à analyser les moyens favorables à l'approche participative de la gestion de l'eau dans les PNR du Sud-Est, de manière à consolider sa mise en oeuvre et à favoriser le transfert d'expérience.

4.2.2. Les méthodologies utilisées

La RAP en question a peu à peu développé, et continue aujourd'hui d'expérimenter, ses propres méthodologies, construites autour de la notion de participation citoyenne et faisant appel aux sciences participatives, sciences citoyennes, sciences collaboratives. Ces trois expressions, caractérisées par une absence de définition univoque et consensuelle et des frontières floues, ont pour caractéristique commune de faire appel aux réseaux d'acteurs existants qui veulent bien s'impliquer et à toute personne volontaire qui accepte de suivre un protocole prédéterminé (Boeuf, *et al.*, 2012). Cependant, les outils méthodologiques mis en oeuvre dans la RAP présentée, possèdent la spécificité d'intégrer la dimension participative en amont de la réflexion et proposent la co-construction du protocole en lui-même, avec un partage assez égal entre les deux niveaux, instance scientifique et public participant, se rapprochant ainsi plus particulièrement des sciences collaboratives (Boeuf *et al.*, 2012). Ils s'adaptent de plus au territoire et se fondent sur l'expérimentation, ce qui leur confère un caractère évolutif.

C'est le cas des ateliers participatifs, des actions d'(in)formation par le terrain, de l'observatoire de l'eau ou encore du bilan analytique par distanciation critique.

Les ateliers participatifs, dérivés de la formule Worldcafé et ici rebaptisés « Bistr'eau » sont des soirées de partage, d'échanges et de débats autour de la mémoire, de la culture et du devenir de l'eau qui se déroulent en deux temps. Le premier, placé sous l'égide de la discussion et de l'écoute, est consacré au recueil et au partage de la mémoire, des connaissances et des savoirs des participants en lien avec la dimension patrimoniale de l'eau. Après une pause conviviale et ludique (dégustation d'eaux amenées par les participants), le deuxième temps est consacré à la formulation de craintes et espoirs, problèmes et propositions de solutions concernant le devenir de l'eau (méthode des post'it).

Ces ateliers ont une vocation d'expérimentation et permettent l'identification et la collecte de savoirs vernaculaires complémentaires aux données scientifiques (données brutes, mesures...). Cette diversité sera valorisée et partagée dans un objectif de transversalité au sein de l'observatoire participatif de l'eau en Chartreuse-Guiers. La dimension participative est au cœur de la mise en oeuvre des ateliers et implique une évolution du format à chacun des Bistr'eau. Les soirées diffèrent selon les attentes, inquiétudes, questionnements propres aux participants. Ces derniers ne sont pas ciblés ni discriminés *a priori*. Il ne s'agit pas ici de chercher à obtenir des échantillons représentatifs des divers groupes d'acteurs, mais de «

recruter » tous azimuts en appliquant le principe selon lequel « *les bonnes personnes sont les présentes* » (Chevalier et Buckles, 2013). Le profil des participants est en revanche soigneusement recueilli pour être intégré au traitement des données.

En lien et en complémentarité avec ces ateliers, la RAP expérimente également des journées d'**(In)Formation par l'action de terrain**. Ces journées de formation-action prennent différentes formes (traçages participatifs, randonnées nature-culture « Retours aux Sources », ateliers CNFPT) et peuvent rassembler scientifiques, élus, propriétaires fonciers, scolaires, institutionnels, associations et gestionnaires, dans l'objectif de les impliquer et de leur permettre de s'approprier les enjeux sur l'eau qui les concernent directement. Par le croisement des regards, des discours et des approches, les participants s(')e (in)forment à une gestion intégrée et partagée de la ressource en eau. Les dimensions recherche et action sont directement intégrées au protocole de réalisation d'action (exemple : insertion de la démarche participative au protocole de traçage scientifique classique créant ainsi une nouvelle méthodologie dite de « traçage participatif » transférable à d'autres territoires).

Étroitement liées à ces actions, trois années de thèse CIFRE sont consacrées au montage d'un observatoire participatif de l'eau en Chartreuse-Guiers qui est le fruit d'un projet collaboratif et un outil d'expérimentation innovant croisant deux entités territoriales sécantes (PNR et bassin versant). Cette thèse propose de construire une véritable réflexion autour du concept de gestion participative (Bouchanine, 2005) et d'observatoire territorial de la ressource hydrique et des milieux aquatiques (Bossuet, 2003 ; Moine et Signoret, 2007). Les processus participatifs à imaginer pour créer ou favoriser les conditions d'une gestion pleinement intégrée (Grandgirard, 2007) de la ressource en eau, adaptée, compréhensible et validée par les acteurs locaux sont ainsi mis en exergue, de même que la co-construction avec les acteurs du territoire des réponses face aux enjeux liés à l'eau et à ses problématiques de gestion (Association Fédurok, 2007 ; Etienne, 2010). En ce sens, les journées d'(in)formation action et les Bistr'eau enrichissent ces travaux de réflexion et leur analyse livrera les premiers éléments de réponses à ces questionnements. Le partage de temps entre recherche et action vise la mise en place d'un observatoire par et pour les acteurs et usagers de l'eau, s'appuyant sur une réflexivité relative au processus de « co-construction » et faisant appel aux fondements conceptuels de la Recherche-Action-Collaborative (Desgagné, 1997 ; Anadon, 2007 ; Blangy, 2010 ; Blangy *et al.*, 2010). Une méthodologie innovante et cohérente à la démarche participative sera proposée (méthodologie soumise aux acteurs en comité de pilotage et groupes de travail et ajustée en fonction des allers-retours réguliers).

En adéquation avec l'ensemble des éléments présentés ci-dessus, ma thèse CIFRE a pour objectif la réalisation d'un bilan analytique des processus participatifs de gestion de l'eau dans les Parcs naturels régionaux du Sud-Est, afin de proposer un dispositif de capitalisation-optimisation-transfert des savoirs produits.

Les deux thèses CIFRE, par leur statut, confèrent au programme EMD une dimension réflexive double : auprès des acteurs et auprès des chercheurs. A partir d'une analyse critique et d'une distanciation, l'objectif est de capitaliser et de transférer les savoirs produits, résultant d'un croisement entre savoirs savants et savoirs profanes, par le biais de la réalisation « d'open-colloques » locaux rassemblant les différents acteurs concernés.

4.2.3. Les acteurs impliqués

Au cœur des spécificités de la RAP, se trouvent les principaux acteurs concernés, leur positionnement et les (trans)formations que cela implique.

La recherche collaborative suppose la co-construction d'un objet de connaissance entre un chercheur et des praticiens (Desgagné, 1997), dans le cadre de la RAP en question les types d'acteurs sont les suivants : Laboratoire Unité Mixte de Recherche CNRS-Université, Associations citoyennes, Parc Naturel Régional, Syndicat d'aménagement, Régions, Conseils généraux, Agence de l'eau, Centre de formation.

Les acteurs impliqués ont initialement intégré la RAP par la convergence d'intérêts communs, d'éthique partagée et de volontés concordantes, sans y associer un concept. Ainsi, des catégories variées d'acteurs (chercheurs, citoyens, représentants de la société civile, ...) ont souhaité mutualiser leurs connaissances, savoirs, savoir-faire, dans l'objectif de les partager et de s'enrichir de cette collaboration. Le partenariat pour la mise en place d'objectifs communs et le chemin parcouru afin de réaliser ces objectifs sont un des intérêts majeurs de la démarche, le processus en lui-même se positionne comme un élément clef.

Les acteurs ont différentes façons d'interagir, chaque catégorie d'acteur avance en fonction de son investissement possible, voulu, c'est pourquoi le processus est entièrement conditionné au respect mutuel, à la reconnaissance de la non hiérarchisation des savoirs ainsi qu'à la volonté de chacun d'atteindre le résultat final.

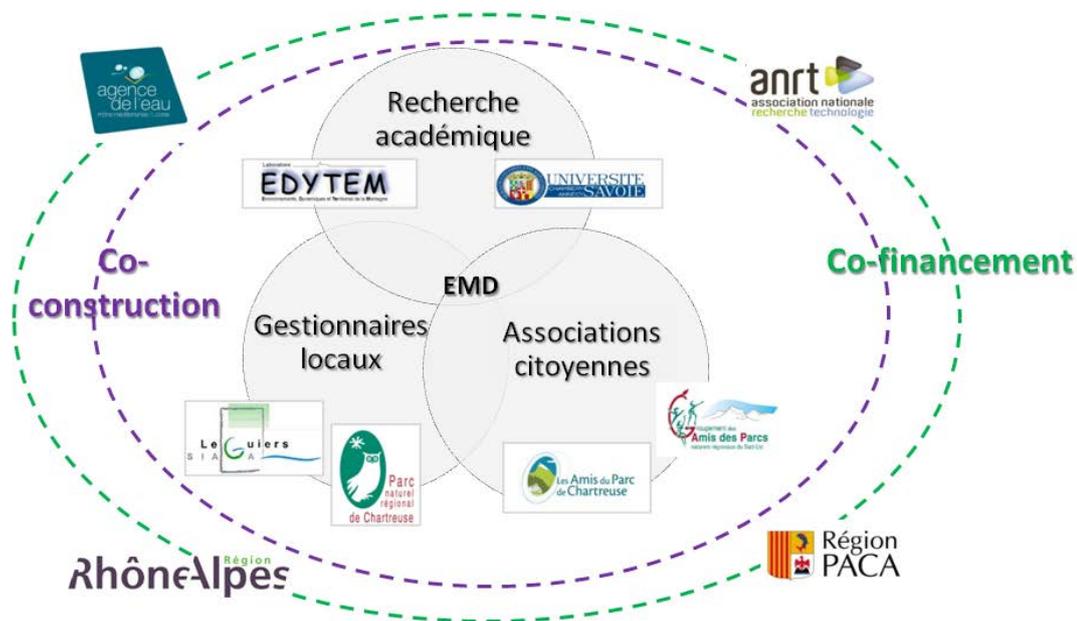


Figure n°16 : Les acteurs impliqués dans le programme EMD.

4.2.4. Clarification terminologique

L'expérience du programme EMD nous incite à contribuer au débat terminologique qui persiste au-delà des nombreux travaux et références tentant de fixer les définitions-clefs :

- ce programme nous semble relever de la Recherche Action dans la mesure où : (i) il s'agit de mettre en œuvre des actions concrètes et localisables dans les territoires considérés, en lien direct avec les objectifs et plans d'action des chartes et contrats concernés ; et (ii) car la mise en œuvre de ces actions se voulant innovantes est tributaire d'un processus de recherche incluant une dimension largement expérimentale ;

- cette Recherche Action peut être qualifiée de Collaborative dans la mesure où : (i) elle fait travailler conjointement un organisme de recherche académique, des gestionnaires de charte ou contrats territoriaux et une association issue de la société civile ; et (ii) car le programme de recherche et les sujets de thèse afférents ont été co-conçus et co-financés par les parties prenantes, lesquels sont liés par une convention de collaboration impliquant des dispositions et engagements institutionnels et financiers (ici via les thèses CIFRE notamment) ;

- le programme EMD relève plus spécifiquement de la Recherche Action Participative dans la mesure où de nombreux non académiques interviennent aux divers niveaux du processus de recherche, depuis la conception du programme jusqu'à son analyse évaluative *a posteriori*, en passant par la mise en œuvre des actions expérimentales mobilisant les méthodes et outils des sciences participatives, tant pour ce qui concerne la collecte de données, que leur traitement et analyse, ainsi que la restitution, la valorisation et la publication des résultats ;

- il s'agit enfin d'un programme relevant des sciences citoyennes (au sens français du terme) dans la mesure où il vise à la production et au transfert d'une connaissance scientifique servant également à l'information et à la formation des habitants et acteurs d'un territoire de manière à répondre à leurs attentes et demandes d'entrer en possession des clefs de compréhension et de responsabilisation relatives aux enjeux visés par le programme (ici la participation des citoyens à la gestion intégrée de la ressource en eau).

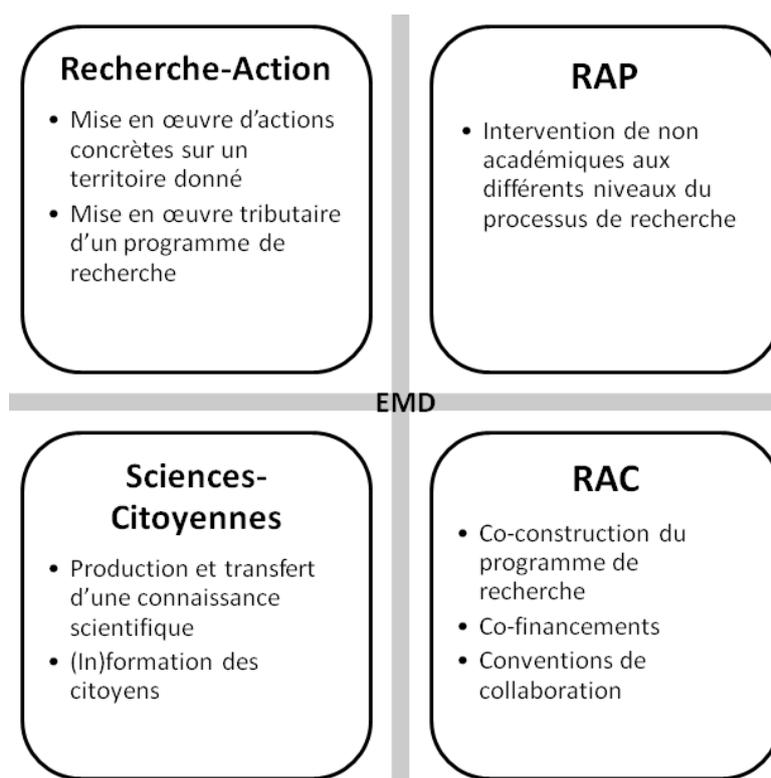


Figure n°17 : Le programme EMD, un exemple de recherche participative (D'après B. Serroi, thèse à paraître).

4.2.5. Les résultats

Toujours en cours, le programme EMD a déjà produit des résultats significatifs et encourageants dans les domaines suivants :

- Expérimentation de pratiques et d'outils de gestion, de formation et de sensibilisation innovants, centrés sur la participation et le croisement des savoirs savants et des savoirs et questionnements profanes. Les retours et analyse des expérimentations permettent des propositions de nouvelles pratiques transposables.
- Mise en cohérence des pratiques et actions, production de scénarios d'intelligence interterritoriale et de prévention des conflits d'usage (enjeux majeurs en matière de gestion de l'eau).
- Intégration de la transférabilité des expériences en amont. Les notions de transfert et de partage intègrent les objectifs du programme EMD.

A terme, le résultat visé est l'extension du programme à d'autres parcs et tout autre espace ou type de territoire aux caractères et enjeux similaires, et le transfert d'expérience au niveau de la Confédération nationale des Amis des Parcs, dans le cadre de la mise en œuvre d'une Gestion Intégrée de la Ressource en Eau adaptée aux espaces protégés.

Le programme EMD s'inscrit dans une réflexion et dans l'expérimentation d'une approche holistique de la recherche-action participative (RAP) en sciences de l'aménagement et de la gestion des territoires, c'est à dire ouverte à tous les types d'acteurs non académiques, y

compris l'individu-citoyen, et donc sur la manière d'intégrer les savoirs profanes sans sacrifier aux exigences de la recherche académique en matière de rigueur et de fiabilité.

Nous proposons à présent de repositionner notre approche des recherches participatives dans une communauté scientifique plus large, à partir de notre implication dans deux réseaux de réflexion : le Groupement de Recherche sur la Recherche Action Participative et les Sciences Citoyennes et le Laboratoire d'Excellence *Innovation et Territoires de Montagne* (Labex Item).

4.3. Repositionnement de notre approche à partir de notre implication dans deux réseaux de chercheurs sur la Recherche Action Participative

4.3.1. Notre implication dans le GDR PARCS

Dans le cadre de la thèse, nous avons rejoint le Groupement de Recherche sur la Recherche CNRS Action Participative et les Sciences Citoyennes (GDR PARCS) (*Participatory Action Research and Citizen Sciences*)³⁶ en intégrant d'une part son Conseil de développement et d'autre part les différents dispositifs proposés (groupes de travail, formations, école thématique), au cours des trois années de thèse.

Ce GDR, monté à l'initiative de l'UMR CNRS CEFÉ de Montpellier qui en est le pilote, regroupe un large spectre de partenaires représentant les différentes parties prenantes de la Recherche Action Participative (RAP) et des Sciences Citoyennes (SC) : associations, société civile, unités de recherche ; sciences sociales, sciences de la vie et sciences de la terre, regroupés en plusieurs groupes de travail (web collaboratif, médiation, fusion). Il se donne pour enjeu de mieux connaître les initiatives étrangères et françaises en la matière, de les comparer, de voir comment mutualiser les enseignements et les expériences afin d'améliorer nos propres dispositifs français.

La diversité de mes implications dans le GDR PARCS a contribué à façonner mon approche de la RAP et à enrichir le recul analytique et critique mené dans le cadre de la thèse.

³⁶ Ce projet de GDR CNRS est né de conversations multiples à l'occasion des prospectives de l'INEE en octobre 2012, d'un séminaire (Labex Item) sur la Recherche-Action participative organisé en Ardèche en novembre 2012 et de collaborations de recherche déjà existantes au sein du CEFÉ (équipes Interaction Bio Culturelle et Bioflux) et entre le CEFÉ et d'autres organismes (Tela Botanica, Museum national d'histoire naturelle, UJF, Fondation Sciences Citoyennes).

Ce projet de GDR a été co-construit avec des partenaires qui se sont engagés dès le début dans la rédaction et l'animation des thématiques.

4.3.2. Notre participation au WP3 du Labex Item

Parallèlement, et dans une moindre mesure, nous avons rejoint le réseau de chercheurs³⁷ du Labex Item, dont la vocation est « *d'apporter aux territoires de montagne la capacité d'analyse et d'expertise qu'appellent les différentes formes de changement auxquelles ils sont confrontés : climat, économie, démographie, mobilité, culture, etc.* » (Labex Item).

Nous avons intégré le groupe de travail du Workpackage 3, qui vise à expérimenter la mise en place de démarches co-construites entre chercheurs et acteurs territoriaux en vue de contribuer à une recherche finalisée proposant des solutions aux questionnements actuels sur les territoires de montagne. Les membres du WP3 se sont engagés dans une réflexion collective à partir de plusieurs dispositifs, de séminaires thématiques et colloques spécialisés, d'un carnet de recherche en ligne et d'un groupe de travail collaboratif.

Les réflexions, échanges ainsi que le partage de ressources bibliographiques véhiculés par mon implication dans le Labex ont contribué à confronter notre approche de la RAP à d'autres et ainsi à la repositionner dans un contexte scientifique plus général.

Les ressources bibliographiques du Labex Item et notamment la révision bibliographique sur les approches de recherche action dans les territoires de montagne proposée par C. Gonzalez-Laporte (Christian Gonzalez-Laporte. Recherche-action participative, collaborative, intervention... Quelles explicitations ?. 2014. <hal-01022115>) dans le cadre des dispositifs mis en place par le Labex Item, a constitué une ressource importante dans la clarification de la RAC/P que nous proposons dans cette thèse.

Un séminaire sur la « Recherche participative : pratiques et réflexivité » conduit en 2012 par les membres du Labex Item en partenariat avec l'ARC7³⁸ a permis, à partir d'un partage d'expériences, d'identifier deux grandes familles de recherches participatives : la recherche collaborative et la recherche-action.

« *La première vise la recherche (production de connaissances et de données) et la formation. Elle repose sur l'idée qu'il est indispensable d'intégrer le point de vue des praticiens appliqué à la recherche, en assumant en général une différence entre chercheur et praticien, chacun pouvant rester dans son rôle tout en refusant une hiérarchie des savoirs savants et de l'action. La seconde vise à produire de la connaissance afin de faciliter le changement. Elle considère les acteurs comme co-chercheurs.* » (Synthèse et perspectives, 2013 in C. Gonzalez-Laporte, 2014).

³⁷ Issus des établissements de recherche d'Isère et de Savoie

³⁸ L'ARC 7 rassemble des laboratoires de Rhône-Alpes autour d'enjeux liés à la mobilité des personnes, des biens, des idées, des informations, métropolisation, urbanisation, développement territorial, transports, réseaux, méthodes et outils pour la décision et la gestion (<http://www.arc7-territoires-mobilites.rhonealpes.fr/>)

La recherche collaborative et la recherche-action : deux grandes familles de démarche de recherche participative :

- **Logique de production de connaissances prépondérante : Recherche collaborative** (dont la recherche praxéologique). La recherche poursuit la double finalité de recherche (production de connaissances, de données) et de formation (développement, « *empowerment* » des praticiens), et repose sur l'idée qu'il est indispensable d'intégrer le point de vue des praticiens : c'est l'impératif délibératif (Blondiaux, Sintomer, 2002) appliqué à la recherche, et qui assume en général une différence entre chercheur et praticien, chacun pouvant rester dans son rôle tout en refusant une hiérarchie des savoirs savant et de l'action (Mounet).
- **Logique d'action prépondérante : Recherche-action** (dont la recherche-intervention ou « impliquée »). Les connaissances sont coproduites avec les acteurs et immédiatement mises en application. La production de connaissances vise à faciliter une dynamique de changement, en éclairant, dévoilant, voire en dénonçant. L'identité de co-chercheurs est dans ces démarches souvent attribuée aux praticiens ;

Encadré n°7 : Synthèse de clôture du Séminaire sur la « Recherche participative : pratiques et réflexivité », 2012. Arnaud COSSON, 2014. (B. Serroi, 2013)

Si l'on s'en tient à cette distinction, nous ne parvenons pas à situer la thèse CIFRE entre recherche collaborative et recherche-action, la logique prépondérante étant à la fois la production de connaissances et l'action, les deux étant intimement imbriquées. Si l'on peut distinguer des phases de recherche et des phases d'actions prioritaires, la double posture du doctorant CIFRE, implique davantage un va et vient perpétuel entre ces deux logiques (en excluant les derniers mois de thèse exclusivement voués à la rédaction du manuscrit). Dans ce cas, nous rejoignons la proposition de Desgagné (1997), selon laquelle « *la recherche collaborative va plus loin que simplement viser à respecter les préoccupations respectives des deux parties en cause : préoccupations de recherche pour le chercheur et de perfectionnement pour les praticiens. Elle exige, de la part du chercheur qui encadre le projet, de se mouvoir autant dans le monde de la recherche que dans celui de la pratique, voire de faire en sorte que les connaissances qui vont se construire, dans la démarche de recherche, soient le produit d'un processus de rapprochement, voire de médiation entre théorie et pratique et entre culture de recherche et culture de pratique* ».

Notre approche correspond également à une recherche action telle qu'elle est définie dans les travaux de Kurt Lewin (1947), un des pères de la recherche action : « *la Recherche action naît de la rencontre entre une **volonté de changement** et une **intention de recherche**. [...] Elle poursuit un objectif dual qui consiste à réussir un projet de changement délibéré et ce faisant, faire avancer les connaissances fondamentales dans les sciences de l'homme. Elle s'appuie sur un travail conjoint entre toutes les personnes concernées. Elle se développe au sein d'un cadre éthique négocié et accepté par tous* » (Lewin, 1947 ; Liu, 1992 in C. Gonzalez-Laporte, 2014).

Les travaux de Michel Liu distinguent deux familles de RA : la recherche action interne « *où la volonté de changement et l'intention de recherche appartiennent à une même équipe au*

sein d'une institution unique » et la recherche action associée « portée par des usagers (membres d'une institution) et l'intention de recherche par les membres d'une équipe appartenant à un laboratoire extérieur » (M. Liu, 1992, p. 295).

Si nous analysons notre expérience vis-à-vis de ces deux familles de RA, nous pourrions dire que la thèse CIFRE a permis de passer d'une « recherche action associée » à une « recherche action interne ». Antérieurement à la thèse, l'intention de recherche du laboratoire EDYTEM vis-à-vis du programme EMD, ne se faisait pas dans le cadre d'une institution unique mais plutôt dans le cadre d'intérêts partagés. Avec la CIFRE, la doctorante, représentante du laboratoire, est employée par l'association, avec la double posture du praticien et du chercheur. Les intentions de recherche du laboratoire, traduites dans les objectifs partagés de la collaboration, sont au service de la volonté de changement de l'association.

Cependant, nous nuancerons la distinction entre ces deux familles puisque, selon nous, une dynamique collective n'a pas forcément de socle institutionnel et le processus crée un intérêt partagé à produire du changement en intégrant les intentions et les expertises des différentes parties. Ce qui n'empêche pas que les résultats de la démarche soient valorisés différemment dans le champ des différentes institutions.

À partir de notre implication dans le GDR PARCS et le Labex Item, nous qualifions notre approche de recherche action dans la mesure où l'objectif est à la fois la résolution d'un problème dans une situation donnée et l'avancement des connaissances par l'accompagnement dans l'identification de la nature des problèmes, les processus et la méthodologie à mettre en marche. De ce point de vue, ce n'est pas uniquement une expérience sur les connaissances, mais sur le vécu des praticiens aussi. Dans cette approche, le chercheur n'impose pas, il collabore et co-construit. À ce titre, elle s'articule autour d'une dynamique partenariale entre chercheurs et acteurs, associés autour d'une vision commune du changement.

Cette dynamique est alors qualifiée de recherche action collaborative (RAC) par le Labex Item, d'après les caractéristiques suivantes :

La RAC est une approche qui :

- Vise tout autant le développement des pratiques, que la production de connaissances théoriques (double vraisemblance),
- Comprend que la réalité n'existe pas en dehors des acteurs sociaux qui la construisent, la maintiennent et la transforment,
- Mise sur l'intersubjectivité et la force du groupe pour comprendre et transformer les phénomènes à l'étude,
- Reconnaît le potentiel heuristique de l'action,
- Se fait « avec » et non « sur » les participants,
- Fait du chercheur et des acteurs des co-chercheurs,
- Se présente comme un outil intellectuel et démocratique au service de la population et du développement social.

Si le « C » de RAC renforce la notion de « co-construction » entre les partenaires de la collaboration, nous proposons d'apporter un degré de précision supplémentaire en spécifiant

la nature de ces partenaires. Ainsi nous qualifions notre approche de Recherche Action Participative (RAP) plus que de RAC, en ce sens où la collaboration implique au moins un partenaire de la société civile.

Il semblerait qu'au Québec, on ne fasse pas de réelle distinction entre RAC et RAP. C'est ce que précise Bruno Bourasse de l'Université de Laval lors de son intervention au colloque IRTESS de Dijon (mai 2013). Il propose tout de même une distinction que retranscrit C. Gonzalez-Laporte dans sa révision bibliographique (C. Gonzalez-Laporte, 2014) : « *la RAC s'attache à comprendre le développement professionnel, notamment à partir de la formation des praticiens alors que la recherche action participative est plus centrée sur le collectif et l'émancipation des acteurs* ».

Dans cet exercice de clarification conceptuelle, il nous semble important de mentionner les travaux de Jacques Chevalier, professeur à l'Université de Carleton à Ottawa et spécialiste en recherche-action participative depuis de nombreuses années. Ces travaux, appuyés depuis plusieurs années par le Centre pour la Recherche en Développement International, adhèrent aux principes de la recherche-action participative, en se donnant comme mission d'innover tout autant sur le plan théorique que sur le plan de la pratique. Jacques Chevalier a accompagné la création et le *design* du GDR PARCS dans lequel nous nous sommes engagés, en nous aidant notamment à clarifier les objectifs souhaités, les valeurs que nous partageons et souhaitons promouvoir dans nos projets, les pratiques et dispositifs méthodologiques qui nous permettent de traduire nos valeurs en actes. Cet accompagnement s'appuyait lui-même sur des outils et méthodes relevant de la RAP.

Forts de cette expérience, nous proposons de positionner et analyser le fonctionnement de notre thèse CIFRE dans le champ de la RAP, telle qu'appréhendée par le GDR PARCS (figure n°18).

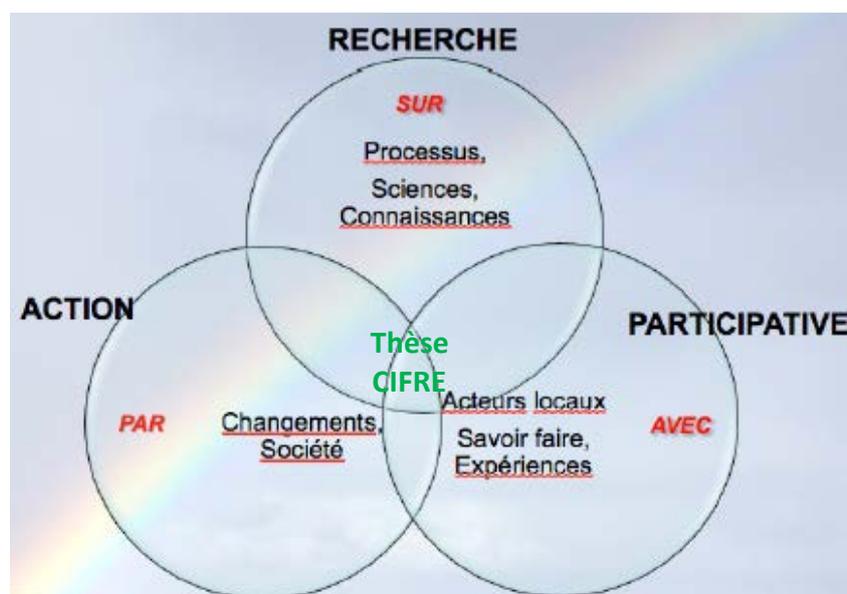


Figure n°18 : Positionnement de la thèse CIFRE dans l'approche de la RAP du GDR PARCS.

Nous qualifions notre thèse CIFRE de recherche action participative car c'est une recherche sur les processus participatifs de gestion de l'eau, par l'expérimentation d'actions

participatives dans les PNR et avec les acteurs locaux. La RAP est souvent assimilée à de la réflexion action participative, or nous considérons qu'il n'y a pas d'action sans réflexion, ou à de l'action participative, lorsqu'elle n'a pas pour objectif l'avancement des savoirs et leur publication. La thèse CIFRE répond aux exigences de la recherche, tout en accompagnant les projets de développement des partenaires en visant le changement. Cette recherche action s'est fixée pour ambition de faire participer les partenaires dans les différentes phases du projet de thèse : conception, collecte de données, analyse, interprétations des résultats, diffusion et prise de décision associée (CCAIDD). Nous allons, à présent, nous focaliser sur les modalités de la RAP menée dans le cadre de la thèse.

4.4. La RAP dans la thèse : quelles modalités d'implication des acteurs ?

Nous proposons d'analyser comment les différents partenaires de la thèse ont participé globalement aux différentes étapes du projet. Il est difficile de proposer une tendance participative linéaire pour toute la durée de la thèse puisqu'elle inclut plusieurs cycles de CCAIDD dans lesquels la participation des différents acteurs a évolué.

Notre approche et méthodologie ne visaient pas le tout participatif, il s'agissait de voir quels acteurs pouvaient contribuer à quelles étapes et pour quelle utilité pour le projet (figure n°19).

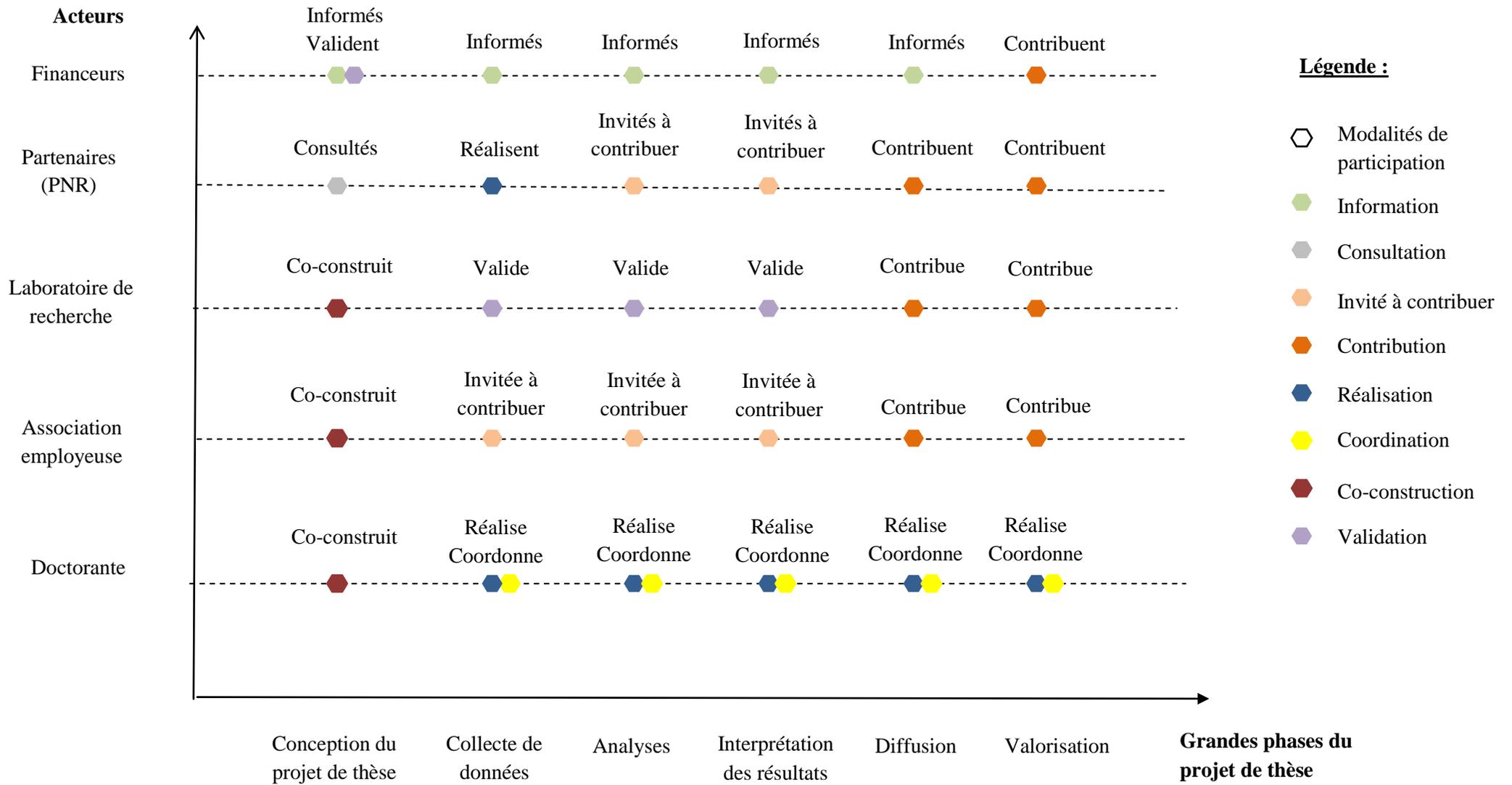


Figure n°19 : Les modalités de participation des acteurs aux grandes phases du projet de thèse.

L'analyse de ces modalités de participation des acteurs aux grandes phases du projet de thèse fait ressortir l'approche participative de la recherche action. Celle-ci s'est déclinée dans les différentes étapes du projet de l'amont à l'aval. L'objectif général étant de créer une intelligence collective autour du projet qui est alors bien plus que la somme des connaissances et compétences des partenaires. Toutes les parties sont considérées à égalité, à partir d'une expertise propre au service de la construction d'une expertise collective.

Mon rôle en tant que doctorante était particulier puisqu'il s'agissait à la fois de concevoir la méthode et les outils participatifs au regard des objectifs poursuivis. L'objectif était alors d'animer le processus à partir d'un cadre expérimental alimenté par le travail de recherche. L'animation suppose alors d'orchestrer la dynamique collective pour répondre aux enjeux du projet partagé mais aussi de capitaliser des données nécessaires à la thèse. Ceci implique de jongler entre deux échelles : celle du projet général et celle de la thèse et d'assurer un lien entre elles. Pour faire ce lien, il est nécessaire de mener une analyse distanciée sur sa posture d'animateur et de doctorant. Cette approche vise à considérer toute la complexité du contexte en créant un cadre où le chercheur est en discussion avec lui-même et avec des gens qui sont eux-mêmes en discussion entre eux. Cela revient donc à poursuivre des intérêts personnels (liés à sa thèse) et des intérêts collectifs, dans une logique d'équilibre inscrit dans une approche globale. Ce rôle suppose un rapport de confiance entre les acteurs et la doctorante, qui s'acquière chemin faisant.

Un des objectifs transversaux de la thèse étant de former les acteurs, nous avons privilégié les méthodes participatives lorsque le contexte le permettait, mais aussi les entretiens semi-directifs lorsqu'il s'agissait de recueillir des informations sur des éléments essentiels. Ce fut par exemple le cas du recensement des démarches participatives sur l'eau dans les PNR du Sud Est. Ce recensement, réalisé par le biais d'entretiens et de questionnaires, a été conçu et réalisé de manière participative puisque l'enquête a été co-construite avec les partenaires du projet qui ont eux-mêmes été invités à être en position d'interviewers puis à participer à l'analyse et l'interprétation des résultats. À travers cette méthode, les acteurs réfléchissent en instantané sur les données et les moyens d'actions ce qui développe leurs connaissances et compétences et favorise leur acceptation et appropriation du projet. Nous aurions pu réaliser ce recensement par le biais de questionnaires réalisés par la doctorante uniquement et diffusé aux acteurs, avec le risque de recueillir des réponses réflexes au détriment de réponses réfléchies issues d'une conversation et d'un accord sur la définition même des démarches participatives. Le chapitre suivant présentera de manière plus détaillée la méthode d'enquête. Dans cette même logique, les acteurs des PNR ont contribué à la conception du « guide Method'Eau » qui est le principal produit de la thèse. Le chapitre 8 est dédié à l'explication de cette méthode et de l'outil.

Si la recherche collaborative et la recherche action collaborative ou participative se positionnent comme des démarches participatives (telles que décrites en début de chapitre) abouties, certaines démarches font appel à un autre registre, ce qui n'enlève rien à leur caractère participatif. C'est notamment le cas des sciences participatives ou citoyennes, que nous avons moins appréhendées dans le cadre de la thèse, mais pour lesquelles nous vous proposons quelques éléments de définition. La RA se distingue par exemple des sciences participatives, dans la mesure où « *les chercheurs sont considérés comme des partenaires et*

qu'ils assument, conjointement avec les acteurs, « la responsabilité de mener à bien l'élaboration des connaissances fondamentales en liaison avec la poursuite du succès d'un projet » (Liu 1997 : 185). La séparation qui existe avec les sciences participatives se centre essentiellement dans le rôle et la place du profane-expert et celle du chercheur dans la construction des méthodes et des objets scientifiques.

4.5. Les sciences citoyennes : une forme de recherche participative

4.5.1. Clarification conceptuelle

Le terme «*science citoyenne*» a été forgé par Alan Irwin en 1995 dans son ouvrage *Citizen Science* où il explique comment on peut accumuler des connaissances sur l'environnement à partir d'expériences individuelles rapportées par un grand nombre de personnes. A peu près à la même époque, aux Etats-Unis, le terme «*science citoyenne*» se réfère à la participation du grand public à la recherche. On les fait souvent remonter aux travaux de Rick Bonney dans un laboratoire d'ornithologie administré par l'université de Cornell à New-York, où dès les années 1950, le fondateur du laboratoire Arthur Allen engageait des amateurs à rapporter des observations sur les différentes espèces d'oiseaux. Antérieurement, à travers les sociétés savantes ou les réseaux de recherche (cartographie, météo, astronomie, etc.), on faisait très souvent appel aux bonnes volontés pour recueillir sur l'ensemble de la planète des données intéressantes pour la recherche scientifique. Avant le XXe siècle, on se référait volontiers à des travaux d'amateurs qui, bien qu'ils n'aient pas bénéficié d'une éducation scientifique officielle, étaient considérés comme de grands scientifiques³⁸. Depuis quelques années, l'essor des sciences participatives est spectaculaire : aux Etats-Unis l'«*American Association for the Advancement of Science*» (AAAS) parraine l'association «*citizen science*» ; un programme du même nom se développe au Royaume-Uni. La Communauté Européenne produit en 2013 un rapport sur les sciences citoyennes environnementales (*Environmental Citizen Science*).

Encadré n°8 : Les sciences citoyennes, d'après l'autosaisine du Comets sur les sciences citoyennes (25 juin 2015).

« Sciences citoyennes ou participatives » est l'expression qui tente de traduire au mieux le mouvement anglo-saxon des « *Citizen sciences* ». Les sciences citoyennes ou participatives renvoient à l'idée « *d'une aide apportée par les citoyens à la science. [...] Dans le modèle anglo-saxon, ce concept place les citoyens au cœur de la science* » (C. Gonzalez-Laporte, 2014).

³⁸ Ce n'est qu'au cours du XIXème siècle qu'apparaît l'emploi substantivé du mot «scientifique» pour désigner une personne qui s'adonne exclusivement à une science (d'après Alain Rey, Dictionnaire historique de la langue française, p. 1895, article «Science», édité par les dictionnaires le Robert.)

Les notions de « sciences citoyennes » et de « sciences participatives » sont souvent assimilées.

Le Comité éthique du CNRS (Comets)³⁹ dans son avis du 25 juin 2015 définit les **sciences citoyennes** comme « *les sciences auxquelles contribuent des citoyens amateurs à côté des professionnels de la recherche. On l'entend aussi comme les sciences ayant des vertus citoyennes, au service de la société dans leur organisation et leur fonctionnement. [...] Les sciences participatives associent les citoyens amateurs aux activités scientifiques pour la collecte des données et parfois la co-création ou l'interprétation des résultats.* »

Il s'agit d'une dimension « grand public » de la recherche participative, complémentaire à la dimension collaborative entre chercheurs et acteurs professionnels. Certaines des actions participatives menées dans le cadre de la thèse relèvent des sciences citoyennes, c'est par exemple le cas des traçages participatifs (chapitre 4). Il convient donc de prendre en considération les SC dans notre champ d'analyse, en tant qu'approche complémentaire de la RAP.

Notre implication dans le GDR PARCS, nous amène à apporter quelques éléments de distinctions :

- Les sciences citoyennes comportent une dimension réflexive sur les rapports sciences/société, d'ordre éthique et politique (démocratisation de la science, empowerment citoyen...). Elles font appel à l'engagement citoyen par la mise en œuvre de protocoles scientifiques participatifs destinés à des missions de veille, sentinelle, lanceur d'alerte...
- Les sciences participatives s'appuient sur un engagement plus neutre d'amateurs volontaires dans un processus tourné principalement vers des buts scientifiques (collecte et/ou traitement de données, observation, etc.)

C. Gonzalez-Laporte (2014) identifie deux grandes familles de sciences citoyennes :

- une posture militante : comme mouvement de réappropriation citoyenne et démocratique de la science (Fondation Sciences Citoyennes, Science et démocratie) : le scientifique citoyen, à travers ses capacités particulières de recherche et d'analyse, doit participer à la protection de la société contre des modes de développement qui placent l'intérêt de l'État ou l'intérêt corporatif au-dessus du bénéfice collectif.
- la collecte de données : les sciences citoyennes tendent à privilégier la collaboration citoyens/chercheurs en amont dans la phase de collecte de données (exemple : Tela Botanica, eFlore, Pl@ntNet, L'Observatoire des Saisons), notamment les sciences qui dépendent fortement de l'observation directe et des données (botanique). Mise en place de plateforme d'échange de données entre les chercheurs et les citoyens.

Encadré n°9: Les deux grandes familles de sciences citoyennes (C. Gonzalez-Laporte, 2014).

³⁹ Instance consultative indépendante, créée en 1994, qui traite des questions dont se saisissent le Conseil d'administration, le Conseil scientifique ou le Directeur général du CNRS. Dans son avis du 25 juin 2015, le Comets propose d'analyser les implications éthiques des sciences citoyennes en mettant l'accent sur le rôle des chercheurs et de leurs institutions.

Selon le rapport européen sur les sciences citoyennes⁴⁰, la contribution des amateurs peut se faire selon quatre degrés de participation : (1) le simple recueil d'observations qui utilise les citoyens comme des capteurs ou des processeurs élémentaires, (2) la science dite « distribuée » où les citoyens ne se contentent pas d'observer et de calculer mais interprètent les données, (3) un troisième niveau où les citoyens sont parties prenantes de la conception du projet, (4) enfin un quatrième dit « science citoyenne extrême » où les citoyens participent à l'analyse des données collectées et ont une contribution théorique.

Le Comets sur les sciences citoyennes retient quant à lui deux modes de participation qui recourent les précédents : (1) la collecte des données et (2) la co-création et co-conception du projet.

Le premier mode de participation regroupe deux modalités de contribution : soit les individus observent et participent uniquement au recueil de données après une phase d'apprentissage, soit ils acceptent de devenir des objets d'investigation en contribuant à l'étude dont ils sont les objets. Quoi qu'il en soit, dès ce premier niveau de participation, la procédure doit inclure la définition d'une terminologie commune, appelée « *ontologie* » et préciser les critères de jugement afin d'assurer la rigueur scientifique requise.

Des études empiriques montrent qu'aucun modèle ne prévaut sur les autres car les résultats dépendent du contexte de l'étude, de la motivation des contributeurs et de la tâche à effectuer (Comets, 2015).

En France, les initiatives de sciences citoyennes dans le domaine de l'environnement tendent à privilégier la collaboration citoyens/chercheurs dans la phase de collecte de données. Tela Botanica, eFlore, Pl@ntNet, l'Observatoire des Saisons, ont développé des plateformes collaboratives et des réseaux d'acteurs composés de botanistes professionnels et d'amateurs. Vigie-Nature a développé des partenariats entre scientifiques du Muséum national d'Histoire naturelle et associations naturalistes, pour construire des observatoires de biodiversité où les données sont collectées par des citoyens volontaires, naturalistes ou non avertis (Couvét *et al.* 2008). Ces dispositifs permettent de saisir les données et observations de citoyens en ligne et d'enrichir des programmes de recherche en cours. Les possibilités d'agrégation offertes par ces plateformes se prêtent particulièrement bien à la botanique en tant que science systématique fondée sur l'accumulation, l'indexation et la classification (Heaton *et al.*, 2011), mais aussi au suivi des dynamiques d'espèces communes (Couvét *et al.* 2008). Le Muséum national d'Histoire naturelle s'appuie sur les données récoltées par Vigie-Nature pour construire des indicateurs systémiques qui quantifient les impacts des activités humaines ou du réchauffement climatique sur les dynamiques de la biodiversité (e.g., Leviol *et al.* 2012, Devictor *et al.* 2010).

Encadré n°10 : Exemples de dispositifs de sciences citoyennes. (D'après la proposition de création du GDR PARCS pour une mutualisation des savoirs- 2013-2017.)

⁴⁰ Science Communication Unit, University of the West of England, Bristol (2013). Science for Environment Policy In-depth Report: Environmental Citizen Science. Report produced for the European Commission DG Environment, December 2013. Disponible ici: <http://ec.europa.eu/science-environment-policy>

En 2002, la «Fondation sciences citoyennes» est créée dans le but de « favoriser et prolonger le mouvement actuel de réappropriation citoyenne et démocratique de la science, afin de la mettre au service du bien commun. » (<http://sciencescitoyennes.org/>) Dans le prolongement, en 2012, l'association «Alliance Sciences-Société»⁴¹ voit le jour dans le but de valoriser et promouvoir les interactions sciences-recherche-société et d'étudier les nouvelles formes d'intermédiation. (<http://alliance-sciences-societe.fr/>)

4.5.2. Les bénéfices et les inconvénients d'une collaboration chercheurs-amateurs

L'implication d'un public d'amateurs à des actions d'observation (pour le moins), d'annotation et d'interprétation (pour le mieux), de données à vocation scientifique se révèle précieuse pour les deux partis. *« D'un côté elles contribuent à l'établissement de grandes bases de données d'observations et d'annotations. La participation d'un large public d'amateurs se révèle alors précieuse pour les scientifiques. En retour, les participants acquièrent une connaissance des pratiques, des problématiques scientifiques et une formation à la rigueur des méthodes de la recherche. C'est aussi une façon de susciter des vocations pour les métiers de la science et de réduire les barrières culturelles et sociales. »* (Comet, 2015).

Si l'on se place à présent du côté de l'Etat, les bénéfices du recours aux sciences citoyennes et plus généralement aux sciences participatives induisent une socialisation des coûts. L'investissement bénévole d'individus regroupés ou non en collectif ou en association dans des dispositifs alimentant l'action publique, peut s'accompagner d'un gain financier pour les autorités publiques. Ce gain suppose que l'apport du dispositif soit supérieur aux potentiels effets négatifs, tels que des erreurs dans les relevés et/ou interprétations nécessitant un temps de rétroaction supérieur à ce qu'il aurait été sans l'existence du dispositif participatif. Dans le cas où un réel partenariat est établi entre les participants et les planificateurs et où le projet se réalise en concertation, on peut supposer que ces effets négatifs soient estompés par les bénéfices de la formation des participants par l'action. Dans le cas où le dispositif participatif est mené par un collectif ou une association en vue d'alimenter une action publique, on observe une volonté accrue de leur part de montée en compétences en essayant de recruter des bénévoles qualifiés, permettant ainsi d'optimiser la légitimité et la prise en compte de leur action dans les politiques publiques dans lesquelles il s'inscrit. Enfin, à plus long terme, lorsque le dispositif a permis d'accroître l'acceptabilité sociale du projet, on peut supposer un gain de temps et donc financier dans la mise en place globale de l'action publique.

Si nous nous sommes intéressés aux inconvénients et aux risques liés aux démarches participatives analysées ou expérimentées dans le cadre de la thèse et sur lesquels nous proposons des pistes de solutions dans le guide méthodologique, nous proposons ici un bref

⁴¹ L'Alliance Sciences Société est constituée d'organisations d'enseignement supérieur et de recherche, d'associations citoyennes et d'éducation populaire, de fondations et d'entreprises. Sa vocation est celle d'un groupe de réflexion collective, prospective et proactive visant à renforcer les interactions recherche-sciences-société.

aperçu des principaux problèmes qui touchent les sciences participatives, à partir notamment d'une étude menée en France par l'INRA sur les démarches de sciences citoyennes⁴² (Houllier, 2016) :

- Difficultés de mobilisation des acteurs dans la durée
- Difficultés dans le recueil des données, surtout lorsque celui-ci s'étend sur le temps long.
- Difficultés dans les analyses et interprétations des données recueillies compte tenu de leur hétérogénéité et des différentes sources.
- Difficultés liées à la gestion de projets impliquant de nombreux acteurs aux logiques, valeurs et cadres d'action très différents.

Du point de vue des participants, ceux-ci peuvent craindre : une « instrumentalisation », une « déception » vis-à-vis de leurs attentes initiales, une « exploitation », une « démotivation », « des problèmes liés à la propriété et à la valorisation des données », etc. (F. Houllier, 2016). Les chercheurs qui se lancent dans les sciences citoyennes sont confrontés à bien des obstacles : temps passé au détriment de leur recherche, moyens limités pour créer des événements, faible reconnaissance de la part de leur institution... (Comets, 2015) Les principales critiques associées à cette pratique concernent d'une part la validité scientifique des résultats issus de la démarche participative et d'autre part la remise en cause de l'autonomie du chercheur.

Il est intéressant de noter que, selon plusieurs contributions, « *toutes les sciences sont risquées et qu'il n'y a pas lieu de se poser la question spécifiquement pour les sciences participatives.* » (F. Houllier, 2016, p 35.) Ces difficultés ne doivent pas être envisagées comme des vérités absolues et insurmontables. Il revient alors au chercheur de créer un cadre participatif adéquat qui permette d'optimiser la montée en compétence des participants et la clarification d'une ontologie partagée.

Le développement d'internet a eu de précieuses vertus dans le développement des sciences citoyennes, en atteste l'essor spectaculaire du « *crowdsourcing* »⁴³ qui permet non seulement de mobiliser des ressources de calcul, mais aussi de collecter de grandes quantités de données sur des phénomènes qui étaient jusqu'alors difficilement observables. Toutefois, les citoyens ne sont pas toujours en capacité d'exercer un esprit critique sur les données observées et/ou consultées. Il revient alors au chercheur de les sensibiliser sur les questionnements et la méthodologie de la recherche.

Le Comets formule plusieurs recommandations aux chercheurs qui s'engagent dans les sciences citoyennes :

- être à l'écoute des questionnements du public sur l'impact de leurs choix
- encadrer des pratiques de réseaux amateurs,
- veiller à la validation des résultats,

⁴² F. Houllier, 2016, *Les sciences participatives en France, état des lieux, bonnes pratiques et recommandations*, 63 p.

⁴³ Ce terme a été forgé sur le modèle d'outsourcing, qui désigne, dans le langage de la gestion d'entreprises, l'externalisation de certaines compétences. (Comets sur les « sciences citoyennes », 25 juin 2015, p.4.)

- respecter l'anonymat lorsqu'il s'agit de données privées,
- reconnaître et valoriser le statut et la contribution des amateurs.

Le dialogue entre les sciences et la société s'opère aussi dans des modes traditionnels de diffusion de la culture scientifique : les centres de culture scientifique, technique et industrielle (CCSTI), les musées des sciences, les bars des sciences, etc., qui constituent autant de lieux d'émulation collective, bien qu'ils ne touchent qu'une partie infirme de la population.

Si nous cherchions à positionner les sciences citoyennes dans le triptyque de la RAP, nous les positionnerions davantage dans le cercle de la recherche participative. En effet, la plupart des dispositifs vise à recueillir des données par l'intermédiaire d'un public amateur pour faire avancer les connaissances sur l'objet étudié, bien que de plus en plus de ces dispositifs trouvent une portée opérationnelle. C'est en tout cas tels que nous les avons appréhendés dans le cadre de « notre RAP ». Par exemple le dispositif « Rés'Eau de Chartreuse », expérimenté dans le PNR de Chartreuse, vise à recueillir des données sur la ressource en eau. Si cette démarche peut être qualifiée de « science citoyenne », les processus de récolte de données, confiés aux citoyens, sont associés à des actions de terrain concrètes en lien avec les démarches en cours sur le territoire. De même la valorisation des résultats a pour objectif de générer des actions utiles aux institutions gestionnaires.

Ce chapitre a été l'occasion de définir le cadre et la posture de la doctorante, engagée dans une Recherche Action Participative, qui conditionne les objectifs et la méthodologie du projet de thèse. La RAP est ici justifiée d'une part par la bourse CIFRE de la thèse, qui implique une articulation entre les objectifs de la recherche académique et ceux de l'action. D'autre part, la RAP est ici renforcée par le Programme « l'Eau entre mémoire et devenir » dans lequel s'inscrit la thèse. Celui-ci étant lui-même le fruit d'une collaboration entre des acteurs non-scientifiques (professionnels) et un organisme de recherche, laquelle visant la **production de connaissances** sur le sujet à des fins de **(trans)formation** des acteurs impliqués. L'objectif de ce programme étant d'expérimenter l'implication des citoyens dans des actions de gestion de l'eau au sein des PNR du Sud-Est et, par le biais de la thèse, d'analyser, de capitaliser et de transférer les expériences. Ces va-et-vient constants entre l'action et la recherche, dans plusieurs projets imbriqués, supposent une prise de recul de la doctorante sur les processus d'action et de recherche qui cheminent. Cette analyse distanciée a ici posé ses jalons et se poursuivra dans certains passages des chapitres suivants, dédiés aux méthodes de la recherche-action.

Nous allons, à présent, voir dans le chapitre suivant, comment la RAP s'est déployée pour répondre à un des premiers objectifs de la thèse, à savoir l'analyse des situations des PNR du Sud-Est dans la GIRE et le recensement des démarches participatives sur l'eau.

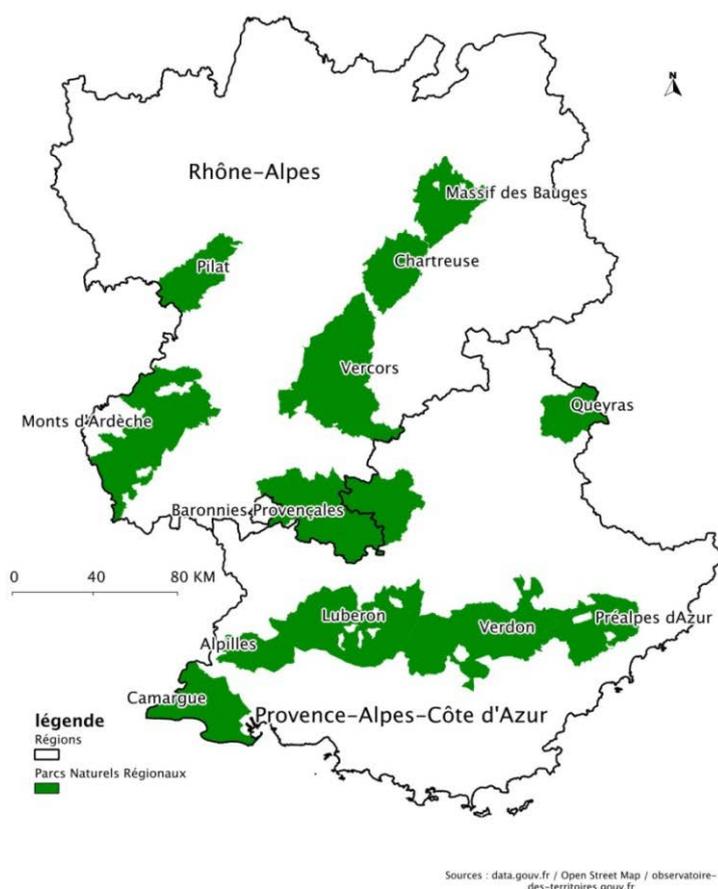
CHAPITRE 5 :

LES PNR DU SUD-EST : DES TERRITOIRES D'EXPERIMENTATION DE LA RAP

5.1. Les PNR du Sud-Est : des territoires de montagne particulièrement concernés par les enjeux de la GIRE.....	122
5.2. La place accordée à la gestion participative de l'eau dans le projet de territoire des PNR du Sud-Est.....	126
5.3. Des entretiens qualitatifs comme méthode d'enquête.....	129
5.4. Des enquêtes par questionnaire : une double finalité.....	130
5.5. Lorsque l'expérimentation se révèle être un atout pour améliorer les connaissances sur le sujet.....	133
5.6. Les résultats des enquêtes.....	139
5.6.1. La mission « eau » et le rôle des PNR.....	139
5.6.2. Définition des « démarches participatives ».....	142
5.6.3. Les instances et outils de la participation.....	143
5.6.4. Les types de motivations à la participation.....	147
5.6.5. La difficile mise en œuvre de la participation.....	148
5.6.6. Recensement des démarches participatives sur l'eau.....	149

Les PNR du Sud-Est constituent l'échantillon des terrains d'analyse et d'expérimentation de la RAP au service de la gestion intégrée de la ressource en eau. Cette échelle territoriale désigne les douze territoires classés « parc naturel régional » sur l'ancienne Région Rhône-Alpes, en vigueur jusqu'au 31 décembre 2015 (à l'exception du PNR du Livradois-Forez et du PNR du Haut Jura en partie en Rhône-Alpes) et sur la Région PACA (figure n°20).

Parcs Naturels Régionaux du Sud Est de la France



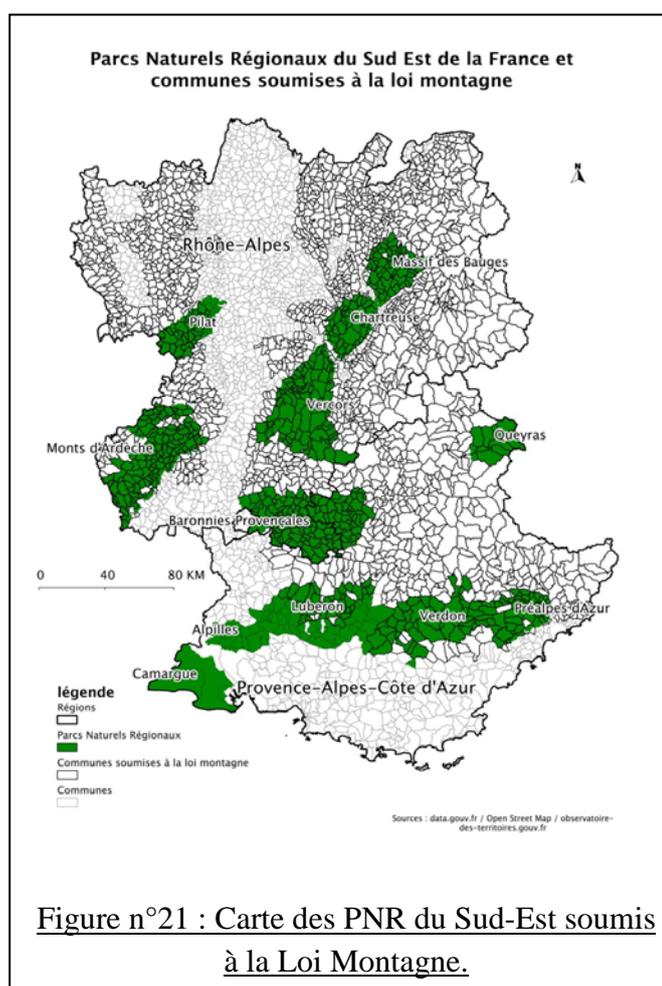
Ces territoires, forment une « ceinture verte » de la Méditerranée à la Suisse en passant par les Alpes. Outre la volonté des Régions de s'emparer de cet outil pour définir un projet sur de territoires relativement marginaux, la Région PACA a également vu l'occasion de former une armature d'espaces protégés ayant une vocation récréative pour venir contrebalancer l'arc littoral. Pour autant, chacun de ces territoires a été créé pour une raison qui lui est propre et l'objectif n'est pas d'envisager leurs spécificités sous un regard uniforme mais plutôt d'essayer de saisir la diversité de leurs situations vis-à-vis de la GIRE.

Figure n°20 : Carte de localisation des PNR du Sud-Est.

Les PNR du Sud-Est sont-ils investis dans la GIRE ? Quel rôle se sont-ils attribué dans le cadre de leur projet de territoire et comment le mettent-ils en pratique ? Y-a-t-il des pratiques participatives favorables à la GIRE ?

5.1. Les PNR du Sud-Est : des territoires de montagne particulièrement concernés par les enjeux de la GIRE.

Les PNR du Sud-Est correspondent, de manière générale et à quelques exceptions près (PNR de Camargue, PNR des Alpilles et une partie du PNR du Luberon), à des territoires de montagne⁴⁴, qui doivent faire face, depuis les dernières décennies, à une pression croissante sur la ressource, combinée à des évolutions climatiques perceptibles, susceptibles de mettre en question la pérennité et la qualité de l'approvisionnement en eau.



La loi Montagne n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne, a pour but de permettre aux populations montagnardes de vivre et de travailler dans leurs régions en surmontant les handicaps naturels, économiques et sociaux liés à la spécificité de ces territoires. Les zones de montagne comprennent, en métropole, les communes ou parties de communes caractérisées par une **limitation considérable des possibilités d'utilisation des terres** et un **accroissement important des coûts des travaux** dus aux conditions climatiques liées à l'altitude, et/ou aux fortes pentes. Cette loi vise à **promouvoir**, auprès de l'Union européenne et des instances internationales, la **reconnaissance du développement durable** de la montagne comme un enjeu majeur.

Chaque zone de montagne est délimitée par arrêté interministériel et rattachée par décret à l'un des massifs métropolitains qui sont les suivants : Alpes, Corse, Massif central, Massif jurassien, Pyrénées, Massif vosgien.

Pour chaque massif de montagne, un comité de massif est créé pour le développement, l'aménagement et la protection de cette zone. Des représentants des PNR peuvent composer cette instance aux côtés de représentants des régions, des départements, des communes et de leurs groupements (à titre majoritaire) et des représentants des établissements publics consulaires, des parcs nationaux, des organisations socioprofessionnelles et des associations.

Encadré n°11 : Loi Montagne (www.legifrance.gouv.fr)

Ces territoires de montagne sont situés pour la majorité dans le domaine préalpin (PNR du Massif des Bauges, de Chartreuse, du Vercors, des Baronnies Provençales, du Luberon en

⁴⁴ Tels que définis par la loi Montagne de 1985 (Cf encadré n°10).

partie, du Verdon et des Préalpes d'Azur), mais aussi sur le Massif Alpin (PNR du Queyras) et sur le Massif Central (PNR du Pilat et des Monts d'Ardèche).

Les territoires de montagne ont la caractéristique d'être particulièrement arrosés. Situés en tête de bassin-versant, ils sont généralement considérés comme des « châteaux d'eau » avec un rôle dévolu de fournisseurs aux collectivités en aval. Ainsi, la solidarité amont-aval est au cœur de leur mission, appréhendée à la fois sous l'angle qualitatif et quantitatif. Cependant, ces caractéristiques hydrologiques sont parfois biaisées par le facteur géologique. C'est le cas de la plupart des PNR préalpins, dont les massifs karstiques ont la particularité de favoriser l'enfouissement des eaux, avec des temps de transfert courts et très impulsifs. Ces aquifères karstiques sont ainsi sans grand pouvoir épuratoire et présentent des capacités de stockage relativement faibles. La ressource en eau karstique de montagne est ainsi difficile à gérer (Hobléa *et al.*, 2013), du fait de sa grande vulnérabilité aux pollutions et des difficultés de mise en place d'une protection efficace sur des impluviums relativement vastes et aux limites souvent mal connues, qui plus est fluctuantes selon le contexte hydrodynamique. Ces caractères, qui correspondent plutôt à ceux d'une « passoire » aux mailles lâches, contribuent ainsi à brouiller l'image du « château d'eau » fondatrice de la dialectique amont-aval.

Par exemple, dans le PNR de Chartreuse, la commune de Saint-Christophe sur Guiers, dont le chef-lieu est situé au contact de la dépression glaciaire de Saint-Laurent du Pont et du front subalpin au débouché des gorges de l'Echaillon sur le Guiers Vif, a connu ces dernières années une situation tendue et conflictuelle concernant l'alimentation en eau potable de deux de ses hameaux, les Sermes et le Planey situés plus à l'amont dans la vallée du Guiers Vif (F. Hobléa, HDR en cours). Les habitants de ces hameaux sont entrés en conflit ouvert avec la municipalité (campagne d'affichage en bord de route (composition photographique n°1), procédure juridique), accusant cette dernière de les avoir oubliés lors de la réalisation du nouveau schéma communal de distribution d'eau potable. Les usagers concernés demandaient à bénéficier d'une eau de qualité égale à celle délivrée par le réseau principal alimenté par les eaux du piémont, du fait que leur captage local, à l'émergence karstique de Pas Dinay, était notoirement obsolète et délivrait des eaux impropres à la consommation.



Crédit photos : F. Hobléa

Composition photographique n°1:
Campagne d'affichage de contestation des
habitants de Saint-Christophe sur Guiers.

Cet exemple montre que du fait de la fragilité de la ressource hydrique des karsts de montagne, c'est l'eau issue des nappes phréatiques de plaine qui peut être perçue comme la solution de secours, ou du moins la référence, pour les usagers de l'amont.

D'ailleurs, dans le même ordre d'idée, si la ressource en eau cartusienne est convoitée par certaines villes en bordure du Parc, soucieuses de sécuriser leur approvisionnement en eau, ce n'est pas l'eau karstique de l'intérieur du massif qui est visée, mais bien l'aquifère de la nappe alluviale du Guiers dans la plaine de Saint-Laurent du Pont et notamment le forage qui l'exploite à Saint-Joseph-de-Rivière, dans la partie occidentale du PNR. Celui-ci fait l'objet de prélèvements annuels par le Pays Voironnais et la ville de Voiron, limitrophes du Parc. (Annexe 10). (Serroi et *al.*, 2016).

Bien que les volumes annuels prélevés paraissent conséquents aux yeux des cartusiens⁴⁵, la mise en perspective des débits d'exploitation du pompage vis-à-vis du potentiel exploitable de la nappe montre que cette ressource est sous-exploitée⁴⁶. Il s'agit ici d'une ponction et d'un transfert d'eau d'un bassin à l'autre mais aussi d'un territoire à l'autre, ce qui soulève des enjeux pas seulement quantitatifs mais aussi patrimoniaux, politiques et économiques.

Cet exemple montre que l'eau peut faire l'objet d'un partage consensuel entre des territoires excédentaires et déficitaires, mais cela suppose que les acteurs s'accordent sur les conditions de cette collaboration. Des démarches participatives ont été menées par les Amis du Parc de Chartreuse en collaboration avec le PNR et le Laboratoire EDYTEM pour recueillir le ressenti des habitants vis-à-vis de ces prélèvements d'eau. Ceux-ci ont exprimé un « sentiment de vol » de leur ressource et redoutent « que l'eau de la nappe soit pompée par la ville de Voiron sans trop de contrôle »⁴⁷.

On voit alors tout l'intérêt de mener une approche globale et concertée de la gestion de la ressource afin de créer un système équilibré tentant de réduire les disparités locales, à partir de politiques territoriales qui dépassent les logiques de pouvoir. L'approche participative vise ici à améliorer les connaissances des acteurs locaux, élus et habitants afin de créer une conscience collective vis-à-vis des enjeux de l'eau.

Ces enjeux sont intégrés au projet d'observatoire participatif de l'eau en Chartreuse-Guiers.

Si l'on regarde à l'échelle du territoire national, les communes de montagne totalement ou partiellement incluses représentent 41 % des communes des PNR métropolitains, bien que la majorité de leurs surfaces soit située à une altitude inférieure à 800 m (Commissariat général au Développement Durable (2014). D'après R. Lajarge (2000), la corrélation forte entre PNR et zone de montagne est à relier à la situation géographique de ces dernières, particulièrement en phase avec les règles de sélection des candidatures (qualité patrimoniale naturelle et culturelle, richesse mais fragilité, etc.)

Cette caractéristique géographique commune des PNR du Sud-Est permet d'analyser leurs situations vis-à-vis d'enjeux similaires liés à leur spécificité montagnarde. Toutefois, au-delà

⁴⁵ Habitants du massif de la Chartreuse.

⁴⁶ Données issues de la fiche de caractérisation des masses d'eau, EauFrance.

⁴⁷ Verbatims des écrits d'habitants recueillis lors des soirées Bistr'Eau (Serroi et *al.*, 2016).

de cette spécificité, les contextes géographiques, historiques, culturels, sociaux, politiques... de ces territoires sont très disparates, chacun influant de manière individuelle et cumulative sur leur implication dans la GIRE.

Parmi les nombreux facteurs, propres à chaque territoire, qui influent sur l'implication des PNR dans la GIRE, l'ancienneté du parc semble jouer un rôle dans la structuration du paysage actoriel de la gestion intégrée de l'eau.

Les PNR du Sud-Est se sont implantés dans des temporalités différentes, au cours de quatre principales périodes : 1970-80, après une décennie d'arrêt, 1990-2000, 2000-2010 puis 2010-15 (figure n°22).

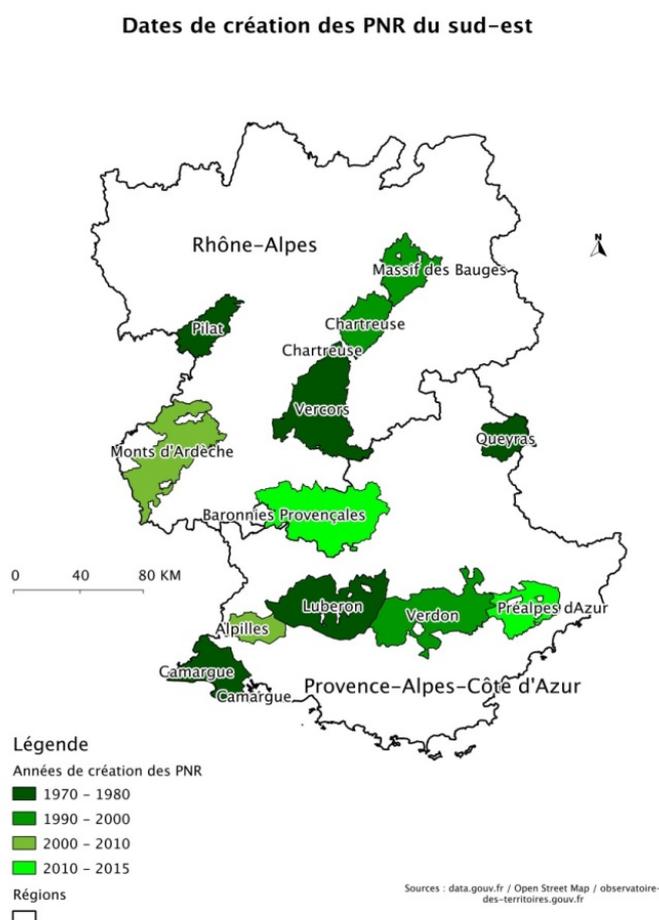


Figure n°22 : Carte des dates de création des PNR du Sud-Est.

Par exemple, le PNR des Préalpes d'Azur a été créé en 2012. Lors de la réflexion sur son rôle vis-à-vis de la thématique de l'eau, celui-ci n'apparaît pas comme un acteur clef de la gouvernance de l'eau étant donné l'implication historique du Conseil Général des Alpes Maritimes dans le domaine et la préexistence de structures gestionnaires sur les bassins-versants de son territoire (un seul est orphelin de tout contrat de gestion de l'eau, le bassin-versant de l'Estéron, totalement inclus dans le périmètre du Parc). Il n'est donc pas attendu du

Parc qu'il porte d'actions majeures sur l'eau, hormis sur le bassin de l'Estéron, mais plutôt qu'il fasse le lien entre les initiatives sur son territoire.

À l'inverse, dans le PNR du Luberon, créé en 1977, le syndicat mixte du parc se positionne comme un acteur historique de la gestion de l'eau, largement identifié par les structures gestionnaires. Le Parc, dès ses balbutiements, s'est impliqué sur la thématique de l'eau, inscrite dans sa charte, notamment sur des problèmes de qualité des eaux due à des rejets industriels. Son rôle était alors exclusivement d'apporter aide et conseils aux communes. Puis, face à des besoins avérés du territoire, le parc s'est progressivement positionné dans une logique de programmation de travaux de restauration-entretien, dans une dynamique partenariale. À l'époque de la création des premiers schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), le Parc s'est affirmé comme un **acteur pilote** sur le bassin-versant du Calavon du fait, d'une part, de son **intervention historique** sur ce territoire et d'autre part, de sa **mission d'expérimentation et d'innovation** considérée comme un atout dans cette phase d'émergence des SAGE.

S'il serait bien trop fastidieux et pas forcément significatif de s'intéresser isolément aux caractéristiques propres de tous ces territoires pour estimer leurs effets sur la GIRE, l'ensemble des éléments contextuels est par contre appréhendé lors de l'accompagnement d'un Parc dans l'expérimentation de démarches participatives, lesquelles conditionnent leur déploiement.

Un des premiers objectifs de la thèse visait à essayer de saisir la variabilité des situations des PNR vis-à-vis de l'eau et à recenser les démarches participatives afin de voir si les PNR interviennent comme des acteurs de la gestion participative de l'eau. Il s'agit bien de mener une approche qualitative et non pas quantitative, les variables des démarches participatives étant cumulatives et évolutives.

5.2. La place accordée à la gestion participative de l'eau dans le projet de territoire des PNR du Sud-Est.

Le projet de territoire d'un PNR est formalisé par un contrat : **la charte du Parc**, établie pour douze ans maximum, renouvelables.

« La charte fixe les objectifs à atteindre, les orientations de protection, de mise en valeur et de développement du Parc, ainsi que les mesures qui lui permettent de les mettre en œuvre. Elle permet d'assurer la cohérence et la coordination des actions menées sur le territoire du Parc par les diverses collectivités publiques. » (Fédération des parcs naturels régionaux de France).

Encadré n°12 : Caractéristiques de la charte des PNR.

Pour avoir une première vision de la place accordée à la gestion participative de l'eau dans les différents Parcs, une analyse exploratoire des chartes a d'abord été réalisée, suivie d'enquêtes

qualitatives semi-directives par entretiens et questionnaires, selon une logique « par entonnoir »⁴⁸.

L'analyse des chartes s'est appuyée sur deux méthodes : une première visant à voir la fréquence d'utilisation des termes liés à la participation dans la charte ; une seconde visant à capitaliser les éléments contextuels nécessaires pour les entretiens futurs.

Pour la première méthode, nous avons recherché la fréquence d'utilisation des termes liés au champ de la participation, préalablement recensés dans la bibliographie. Pour cela, dans chaque charte, nous avons effectué une « recherche avancée » des concepts, selon les fonctionnalités de l'outil pdf, dans les champs faisant référence à la gestion de l'eau spécifiquement, à la gestion des ressources naturelles et patrimoniales, aux espaces naturels, et aux missions générales du PNR en matière de participation publique et de politique partenariale (figure n°23). Cette méthodologie n'a pas la vocation de viser l'exhaustivité, d'autant plus au regard de l'hétérogénéité des formats de chartes. Il s'agit uniquement, dans les prémices des enquêtes futures, d'explorer dans la charte les éléments illustrant l'apparente volonté des syndicats mixtes d'engager une gestion participative de l'eau.

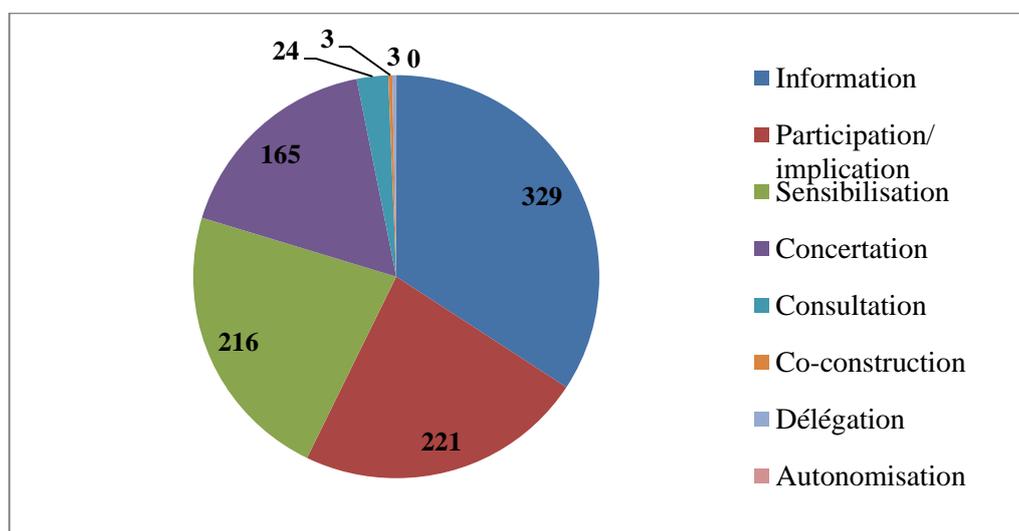


Figure n°23 : Occurrence des termes liés à la participation, dans le domaine de l'eau, dans les chartes des PNR du Sud-Est.

Il apparaît nettement que l'engagement des PNR en matière de participation publique dans le domaine de l'eau fait majoritairement référence à des mécanismes d'information, de sensibilisation et de concertation. Les notions de « participation » et « d'implication » sont des notions englobantes qui permettent de recueillir une volonté générale à faire de la participation en prenant en considération que les projets participatifs envisagés n'ont peut-être pas de qualificatif particulier. La notion de « co-construction » n'apparaît presque pas dans les chartes, soit parce qu'elle n'est pas visée, soit parce qu'elle n'est pas citée en tant que telle mais envisagée, par exemple, dans une démarche de concertation. La consultation ne semble pas refléter la vocation des PNR, ni celle de délégation. Si on pouvait imaginer qu'une des

⁴⁸ Nous qualifions de logique « par entonnoir » le fait que chaque étape de la démarche alimente la suivante.

missions des PNR vise à accompagner des dynamiques sur l'eau dans l'objectif d'autonomiser les acteurs par la suite, cette notion n'est pas présente dans les chartes.

Le recensement du vocabulaire utilisé par les PNR a constitué un des socles d'élaboration du modèle de la participation publique construit dans la thèse. L'objectif étant que celui-ci soit approprié par les interlocuteurs du projet. Ce cheminement réflexif sur l'utilisation des concepts s'est poursuivi lors des entretiens et lors des réunions de travail collectives.

Afin d'avoir une première vision générale de la place accordée à la gestion participative de l'eau dans nos terrains d'étude, nous avons réalisé un « profil participatif » par Parc selon l'occurrence des termes rencontrés.

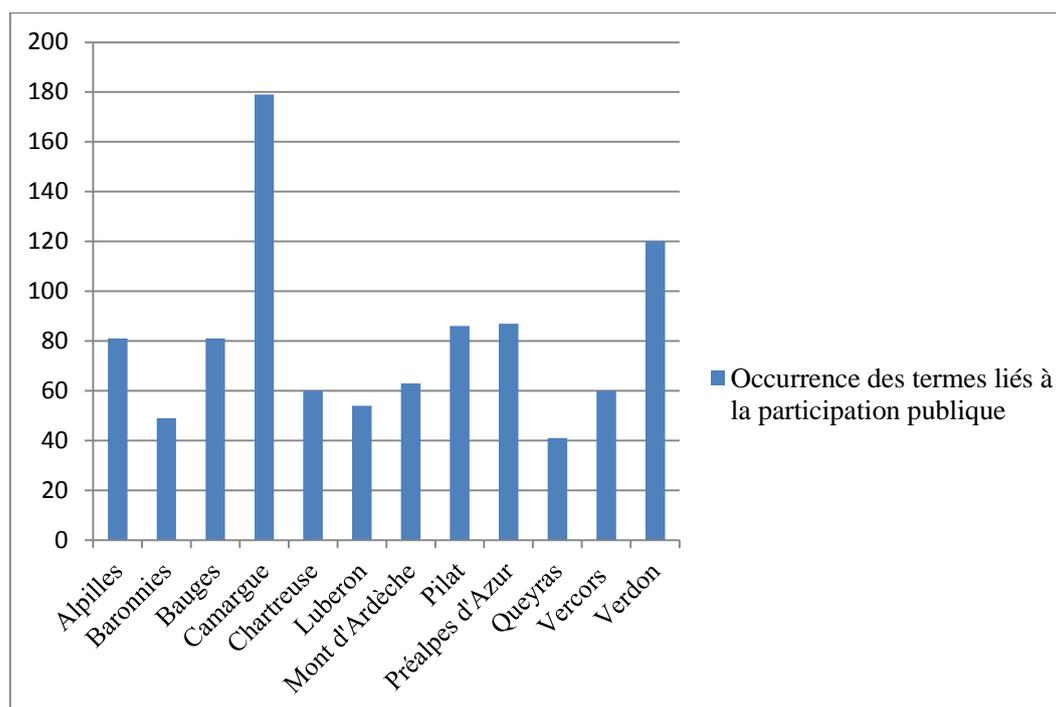


Figure n°24 : Profil participatif des PNR du Sud-Est selon l'occurrence des termes liés à la participation publique dans le domaine de l'eau, recensés dans leur charte.

Globalement, les PNR du Sud-Est ont un « profil participatif » similaire, avec tout de même quelques exceptions. Le PNR de Camargue se démarque nettement avec le double d'occurrence de termes liés à la participation, suivi par le PNR du Verdon. Parmi les Parcs avec la plus faible occurrence, les PNR du Queyras, suivi des Baronnies puis du Luberon, sont en dessous de la tendance générale.

Rappelons que ce profil n'a pas la vocation de refléter la réalité, il renseigne uniquement sur la tendance générale des Parcs à citer la gestion participative de l'eau dans leur charte.

Cependant, il faut considérer par exemple, qu'un Parc peut prévoir dans sa charte un grand nombre de démarches participatives et n'en réaliser qu'une très faible part. A l'inverse, un parc peut mener bien plus de démarches participatives qu'envisagées dans le projet de territoire, lesquelles étant soumises à une diversité de paramètres évolutifs. Ces tendances ont ensuite vocation à être confrontées avec la réalité, à partir du recensement des dispositifs participatifs mis en place dans les PNR.

Parallèlement, l'analyse de chaque charte a donné lieu à la conception d'une fiche synthétique (exemple en Annexe 11) capitalisant les informations nécessaires sur : les caractéristiques générales du Parc et ses caractéristiques hydrographiques, les enjeux liés à l'eau inscrits dans le projet, les moyens humains dédiés, les dispositifs institutionnels de gestion de la ressource sur son territoire, les principaux partenaires, les démarches participatives envisagées. Toutes ces informations étaient autant de préalables nécessaires à la réalisation des entretiens menés auprès des techniciens en charge de l'eau, au sein des PNR.

5.3. Des entretiens qualitatifs comme méthode d'enquête

Afin de comprendre les modalités de mise en œuvre de la participation publique dans le cadre de la mission « eau » des Parcs et d'identifier les outils et les méthodes utilisés ainsi que les principaux partenaires, nous avons réalisé des entretiens qualitatifs auprès des responsables de la mission « eau » des douze PNR concernés par l'étude. Selon les cas, il pouvait s'agir soit d'un technicien « eau » spécifiquement, soit d'un technicien mobilisé sur plusieurs thématiques dont celle de l'eau (par exemple, « eau et patrimoine naturel », « eau et déchet », « eau et énergie », etc.)

Cette enquête visait à identifier :

- les enjeux et le rôle du parc dans le domaine de l'eau et de la participation publique ;
- les principaux partenaires et interlocuteurs des Parcs dans le domaine de l'eau ;
- les dispositifs participatifs institutionnels de gestion de la ressource en eau (SAGE, contrats de milieux) ;
- les éventuels dispositifs participatifs innovants ;
- les facteurs favorables et défavorables à la mise en œuvre de la GIRE.

Le matériau des enquêtes a été recueilli à partir d'entretiens semi-directifs, structurés autour de grands thèmes, laissant ainsi volontairement place à la souplesse et à l'adaptabilité en fonction des entretiens.

Cette méthode d'enquête s'est avérée la plus pertinente au vu du postulat initial selon lequel les spécificités locales jouent un rôle primordial dans l'émergence et la mise en œuvre de pratiques participatives. Il convenait donc d'adapter la méthodologie d'enquête à la diversité des approches et pratiques de manière à essayer d'en saisir toute la complexité.

La trame des entretiens s'est construite autour de cinq principaux thèmes qui ont façonné la colonne vertébrale des entretiens :

- les enjeux « eau » du territoire et le rôle du parc en matière de gestion de la ressource,
- les principaux dispositifs de gestion de l'eau et les partenaires,
- la participation publique dans le cadre de leur mission,
- les atouts et les difficultés rencontrés

Ces éléments ont servi de guide aux entretiens réalisés avec les chargés de mission. L'objectif était d'aborder la totalité des thèmes en laissant une certaine souplesse dans la structure et

l'organisation de l'entretien, de manière à s'adapter aux interlocuteurs et à optimiser le recueil de données.

Au total, treize entretiens ont été réalisés, à raison d'un interlocuteur par parc et de deux pour le PNR du Luberon. Un entretien à plusieurs voix s'est fait dans le PNR des Bauges, incluant le directeur-adjoint du Parc, le responsable de la commission thématique sur l'eau et le karst et l'animateur du pôle biodiversité.

La durée moyenne des entretiens est de 79 minutes, avec une variabilité considérable, le plus court étant de 13 minutes et le plus long de 1h44. Cette variabilité est à corrélérer, d'une part à la disponibilité des interlocuteurs et d'autre part, à l'implication des PNR dans le domaine de l'eau.

Parallèlement à ces entretiens, des temps de discussion avec les techniciens ont parsemé le cheminement de la thèse ainsi que de nombreuses discussions informelles avec des acteurs de l'eau et des Parcs, notamment dans le cadre de leur accompagnement dans l'expérimentation de démarches participatives. Ces moments d'échange, considérés comme des étapes d'immersion et d'acclimatation, ont été très riches et ont considérablement alimenté la réflexion autour du sujet et la conception du guide méthodologique associé.

Les entretiens ont été retranscrits manuellement dans leur intégralité de manière à favoriser l'appropriation de chaque cas étudié. Les analyses et le traitement des données ont été effectués avec le logiciel Sphinx Plus².

5.4. Des enquêtes par questionnaire : une double finalité

Une enquête par questionnaire visait à compléter le recensement des démarches participatives liées à l'eau en interviewant une plus grande diversité d'acteurs dans les territoires étudiés. La méthodologie de l'enquête s'est voulue participative, en respect de la posture de recherche qui est en elle-même un des objets de recherche.

En effet, en plus de sa vocation initiale dédiée à la récolte de données qualitatives sur le sujet, l'enquête s'inscrit dans la réflexion et dans l'expérimentation de la Recherche Action Participative. Cette enquête revêt un caractère participatif à deux niveaux : (i) tout d'abord, les chargés de mission « eau » des PNR du Sud-Est ont contribué à définir l'échantillonnage des acteurs locaux à interviewer, (ii) les « Amis des PNR » ont été invités à participer en tant que réalisateurs de l'enquête, dans leur PNR respectif. L'objectif de cette RAP était donc, d'une part d'expérimenter une méthode innovante d'enquête et, d'autre part de servir de terrain de réflexion et d'analyse critique sur les conditions de sa mise en œuvre. Cette volonté faisait écho à la commande initiale du Groupement des Amis des Parcs, en tant qu'employeur de la thèse, de développer l'expertise de l'association à partir des travaux de thèse engagés dans le cadre du programme EMD. La trame du questionnaire a été construite à partir des résultats de la première enquête, qui ont permis d'identifier un certain nombre d'éléments qui nécessitent d'être complétés et confrontés avec l'avis des acteurs locaux (Annexe 12). Ce questionnaire visait à explorer l'éventuelle existence de pratiques participatives sur l'eau

impliquant les citoyens, sur les territoires des PNR du Sud-Est. L'objectif, à terme, étant d'identifier des PNR pilotes susceptibles d'être retenus pour expérimenter et analyser les conditions de mise en œuvre de la gestion participative de l'eau.

Pour être pertinente et au vu de ses enjeux, cette enquête devait être menée auprès d'un échantillonnage représentatif de personnes au sein de l'ensemble des PNR étudiés. Sur chaque territoire, une quinzaine de personnes ont été identifiées par les chargés de mission comme des acteurs représentatifs et pertinents pour le sujet de l'enquête. Il s'agit essentiellement de représentants de différentes catégories d'acteurs : milieux associatifs, institutionnels, gestionnaires, entreprises privées, centres de recherche/universitaires, etc. Ceux-ci sont représentés de manière à peu près homogène dans les douze PNR, ce qui représente environ 150 personnes sur l'ensemble de l'enquête. Parfois certaines personnes isolées ont également été identifiées par les chargés de mission ou par les Amis du Parc, du fait de leur implication particulière sur la thématique sur le territoire.

Voici les modalités de participation des acteurs à la réalisation des enquêtes :

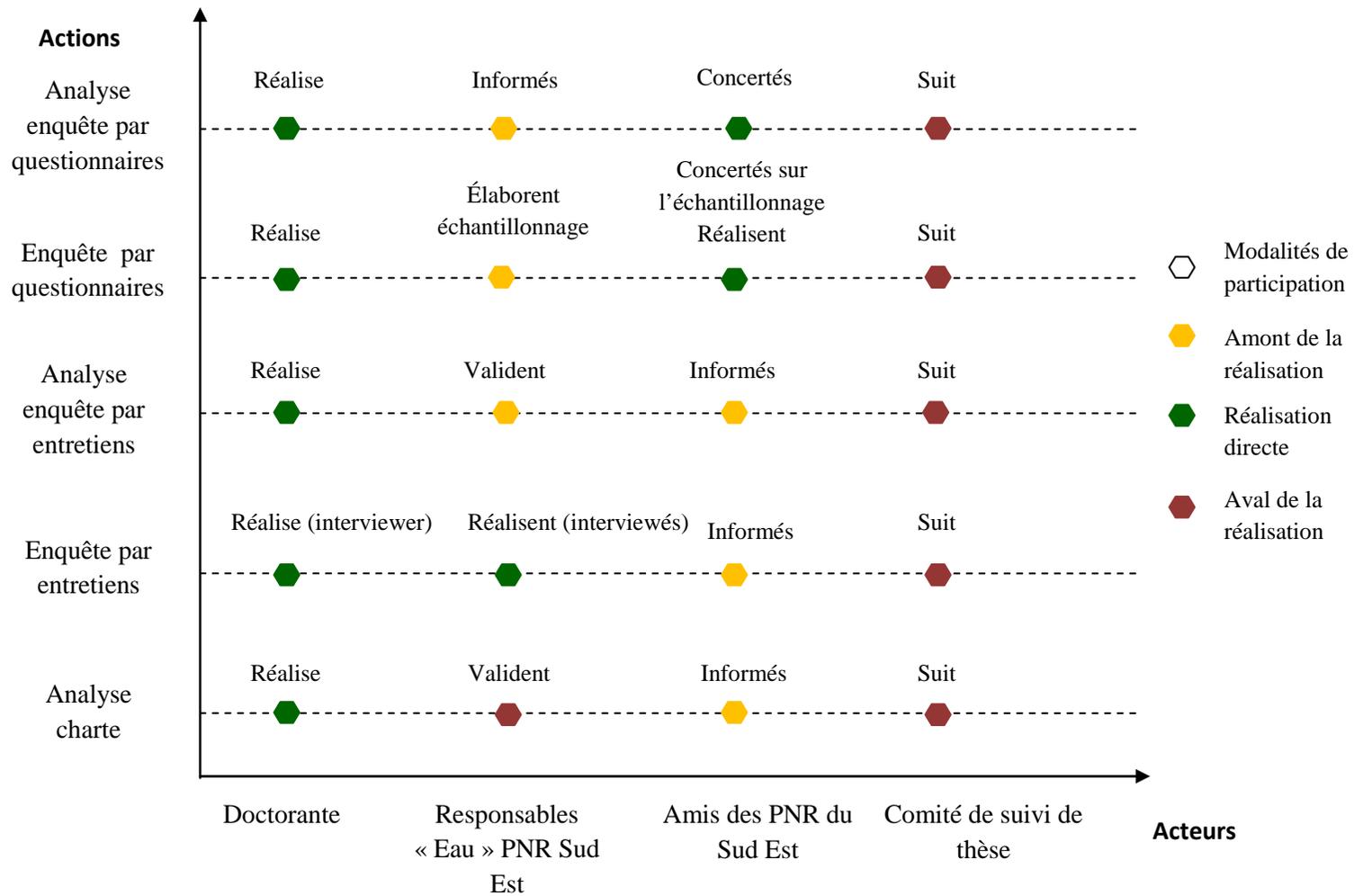


Figure n°25 : Modalités de participation des acteurs dans les enquêtes et analyses.

Ces modalités participatives des enquêtes montrent bien l'intérêt de la logique par entonnoir expliquée en début de chapitre. L'analyse des chartes a permis de recueillir les informations préalables aux enquêtes, mais aussi de créer un premier lien avec les acteurs du projet. Ceux-ci sont alors impliqués en qualité d'experts, d'une part, pour valider les informations recueillies à la lecture de la charte et, d'autre part, pour les expliquer et les compléter au cours de l'entretien. Les Amis des Parc sont quant à eux informés, dès le départ, de la démarche, de la méthodologie et des résultats. À toutes les étapes, les participants sont invités à valider les analyses et les résultats. L'enquête par entretien a permis d'identifier certaines démarches participatives connues par les techniciens « eau » du parc, mais aussi de cibler les partenaires privilégiés auprès de qui réaliser les questionnaires. Les Amis du parc ont alors été impliqués dans la réalisation des questionnaires au sein de leur PNR respectif et ont été concertés lors de l'analyse des résultats. Le comité de thèse, lui, a suivi l'évolution et les résultats de la démarche.

5.5. Lorsque l'expérimentation se révèle être un atout pour améliorer les connaissances sur le sujet.

Expérimenter les conditions de mise en œuvre d'une démarche participative est ici considéré comme le meilleur moyen pour se « frotter au terrain » et tenter de saisir toute la complexité de la tâche et les difficultés associées. La principale difficulté ici rencontrée a été la mobilisation des acteurs.

Pour l'implication des chargés de mission, pour huit des douze cas, l'obtention d'une réponse a nécessité un appel téléphonique après deux relances par mail et deux PNR n'ont pas fourni de réponse à la demande, malgré leur volonté, communiquée par mail, de le faire.

Du côté des Amis des Parcs, seulement deux associations se sont investies très partiellement dans la réalisation de l'enquête, malgré l'engagement oral des huit autres de le faire, lors d'échanges téléphoniques. Cette enquête participative est issue d'un commun accord avec les membres du Groupement des Amis des PNR du Sud-Est, pris lors de la rencontre bi-annuelle de l'association. À cette occasion, ils avaient manifesté leur volonté de s'appuyer sur la thèse pour relancer leur dynamique et leur visibilité. La proposition de participation à l'enquête avait donc été validée par les participants, l'objectif étant aussi de servir le projet.

Rappelons que l'objectif de la RAP était d'une part de mobiliser les ressources humaines locales et les connaissances profanes associées et d'autre part de leur permettre de développer leur expertise territoriale et de renforcer leurs réseaux.

Le déroulement et les résultats de cette expérimentation nous ont dans un premier temps surpris et dérouté (encadré n°13) :

Je ne comprends pas, ils me demandent de les aider à renforcer leur dynamique, ils me disent qu'ils veulent participer à l'enquête et finalement ils ne participent pas ! Je redouble d'efforts depuis plus d'un mois, je les écoute, je leur demande, je leur propose, mais en vain. Mais quel est le problème chez eux ? Ou peut-être chez moi ? Puisque c'est comme ça je vais le faire toute seule ! Mais non, je ne peux pas, le travail est bien trop énorme et puis ça n'est pas l'objectif qu'on s'est fixé. Ça m'énerve, j'ai chaud ! Je dois prendre de la distance, me détacher.

5 jours après...

Finalement ça n'est pas un échec qu'ils ne participent pas, c'est un résultat et c'est ce qu'on attend de moi. Que ça marche ou que ça ne marche pas, il faut comprendre pourquoi. Et peut-être est-ce encore plus utile lorsque ça ne marche pas. J'ai une idée, je vais faire une enquête dans une enquête.

Encadré n°13 : Extrait du journal de bord de la doctorante, illustrant son ressenti face à cette expérience.

Cet extrait montre toute la complexité de la double casquette de la doctorante, chercheuse et praticienne. Au début, la posture est engagée puisque la doctorante est personnellement affectée par les résultats. Heureusement, le détachement s'impose rapidement comme la solution incontournable de la recherche-action et peut être plus globalement de toute recherche. Si la neutralité du chercheur n'est pas une fin en soi, le détachement permet de tendre vers elle, ce qui semble être l'objectif à poursuivre.

Cette première expérience a permis de prendre conscience de ce leitmotiv, qui semble relever d'un apprentissage. **La nécessité du détachement du chercheur-acteur se comprend et s'apprend, l'expérimentation en a ici été le facilitateur.** Ce détachement étant une plus-value sur l'action et sur la recherche sur l'action.

Il convenait donc d'identifier la nature des freins, d'une part parce que ces éléments sont essentiels dans le cadre des objectifs de la thèse et d'autre part pour anticiper une adaptation méthodologique. Pour ce faire, nous avons mené une enquête à part entière, imbriquée dans l'initiale. Il s'agissait, à partir d'une discussion avec les concernés, d'identifier quelles étaient les raisons pour lesquelles ils ne pouvaient pas ou ne souhaitaient pas participer à l'enquête, à la fois en tant qu'interviewés et en tant qu'acteurs de son élaboration. Dans cette analyse il n'est bien entendu pas question de porter de jugement sur ces composantes, qui doivent être considérées comme des objets de recherche à part entière. Rappelons également qu'en termes d'avancée scientifique, dans un contexte d'innovation, l'identification de freins et blocages est tout autant, voire davantage, intéressante que l'identification de leviers.

Pourquoi ne pouvez-vous pas ou ne voulez-vous pas participer à ce projet ?
Est- ce parce que :
Vous ne voulez pas travailler avec moi ?
Vous n'appréciez pas la méthode ?
Vous ne voyez pas l'intérêt du travail en cours?
Vous ne vous sentez pas concernés?
Vous ne voyez pas ce que vous pouvez apporter?
Vous pensez que ce travail ne mènera à rien ?
Ou peut-être est-ce lié à des facteurs internes à votre mission :
Vous manquez de temps?
Vous manquez de connaissances ou de compétences sur le sujet ?
Vous manquez de reconnaissance ou de soutien de vos supérieurs ou entourage ?
Est-ce lié à d'autres raisons? Lesquelles?
Ces mêmes blocages vous empêchent-ils de mener vous-même des démarches participatives dans le cadre de votre mission?

Tableau n°9 : Identification des freins et blocages à la participation des acteurs à l'enquête.

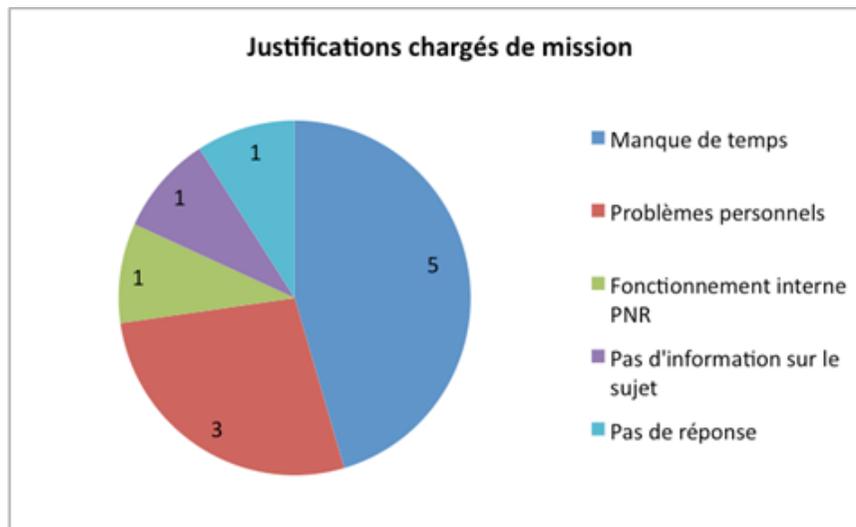


Figure n°26 : Justification des chargés de missions aux freins à leur participation à l'enquête.

.3

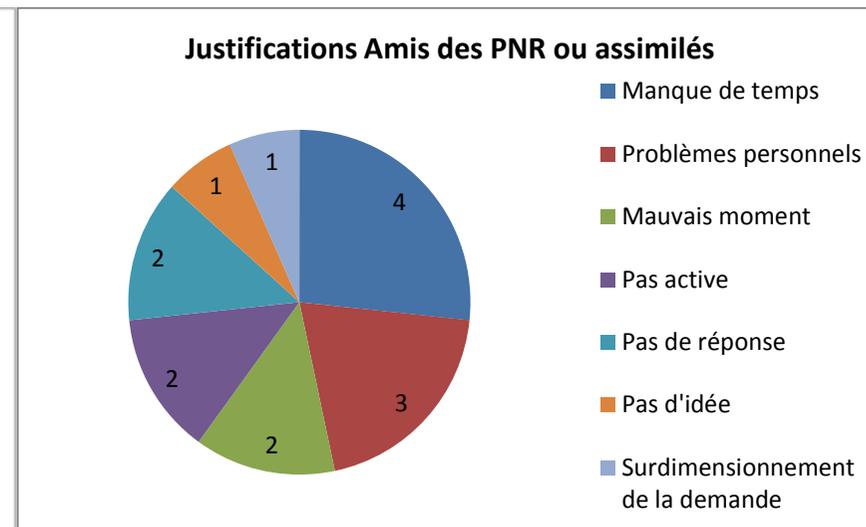


Figure n°27 : Justification des Amis des Parcs aux freins à leur participation à l'enquête.

La majorité des chargés de mission a reconnu ne pas avoir eu le temps de répondre à ma demande, justifiant malgré tout à l'unanimité leur intérêt vis-à-vis du travail de thèse. À cette cause prépondérante, qu'ils identifient comme symptomatique du fonctionnement interne de leur mission, s'ajoutent des causes d'ordre personnel (problèmes de santé ou familiaux) qui impactent directement leur cadre professionnel. Malgré ces freins, la quasi-totalité des chargés de mission a participé à l'élaboration de l'échantillonnage. Cette enquête sur la compréhension de leur situation et sur la recherche collective de solutions s'est avérée positive pour la suite de la collaboration.

Les raisons semblent un peu plus diversifiées du côté des Amis des PNR. Le manque de temps est toujours la cause prioritaire de leur non-participation, à laquelle se greffent des problèmes d'ordre personnel (essentiellement des problèmes familiaux et de santé) et des contraintes liées à la diversité de leurs engagements bénévoles. Le statut de bénévole au sein du projet peut également être un facteur limitant leur implication, surtout s'ils doivent prioriser leurs activités. Dans ce contexte, un effet levier serait que leur intérêt pour la démarche prime sur leur indisponibilité.

Les intérêts des Amis des Parcs à participer à la réalisation de l'enquête sont de plusieurs ordres : relancer leur activité pour la plupart en dormance, faire fructifier leurs réseaux, améliorer leurs connaissances sur le sujet, se former ou se perfectionner à la méthode d'enquête, répondre aux objectifs initiaux du projet de thèse. Ces intérêts ne sont pas toujours perçus par les acteurs et se confrontent à plusieurs freins possibles : leur indisponibilité, leur motivation, l'estime de leurs compétences, la vision qu'ils ont des effets induits, le rôle et le dimensionnement de la tâche confiée, etc. La démarche elle-même a été remise en question, mais seulement deux personnes ont estimé que le moment où ils ont été sollicités n'était pas bien choisi, bien que l'enquête ait été décalée de deux mois en tout. Seulement une personne a trouvé la tâche surdimensionnée, les autres justifiant l'inactivité de l'association.

Nous nous sommes alors interrogés sur les éléments du contexte général de l'association pour voir lesquels pouvaient être défavorables à la motivation des parties prenantes. Le Groupement des Amis des Parcs du Sud-Est est employeur de la doctorante, dans le cadre de la thèse CIFRE, on suppose alors que l'intérêt de l'association pour le travail n'est pas à remettre en cause. D'autant plus que le fonctionnement participatif de l'enquête avait été préalablement décidé ensemble.

Afin d'identifier si cette problématique d'engagement des acteurs est contextuelle ou bien symptomatique de tendances générales, nous nous sommes, dans un premier temps, référés à des travaux menés en éducation populaire et en psychologie sociale notamment. Les travaux de recherche action de l'association Anciela⁴⁹, dressent une typologie des parcours d'engagements citoyens, à laquelle nous pouvons confronter notre expérience. Anciela identifie quatre parcours d'engagement : (i) « un parcours basé sur un système de valeurs permettant aux personnes de défendre des idées dans

⁴⁹ « Association indépendante qui accompagne les engagements et les initiatives des citoyens en faveur d'une société écologique et solidaire » (www.anciela.info).

différents lieux de transformation de la société » ; (ii) « Un parcours libre et nomade autour de mouvements citoyens spontanés avec une organisation ouverte permettant de s'engager ponctuellement et sans contraintes » ; (iii) « Un parcours de créateur et porteur d'une initiative où les engagés expriment un besoin d'appropriation d'une action », (iv) « Un parcours par grappe ou boule de neige qui conduit à aller d'un engagement à un autre, en lien avec une thématique ou porté par les mêmes personnes » » ; (v) « Un parcours à travers le monde professionnel qui conduit soit à choisir son métier en lien avec ses valeurs, soit à s'engager dans leur métier en fonction de leurs valeurs ». L'engagement dans un ou plusieurs de ces parcours peut relever de déclics émotionnels ou cognitifs, il a ensuite besoin d'un cadre pour se concrétiser, deux défis s'imposent aux acteurs associatifs et institutionnels : susciter les engagements et les accompagner (Anciela, 2014).

Les Amis des PNR ont, dans un premier temps, indépendamment les uns des autres, façonné leur cadre d'engagement en fonction de dynamiques propres à chaque territoire, inscrites dans un « parcours de créateur et de porteur » pour venir en appui à la création des PNR. Si les trajectoires d'engagements des différentes associations n'ont pas été linéaires en fonction du temps et des territoires, toutes se sont affaissées une fois le projet de territoire classé. Quelques associations poursuivent une activité plus ou moins en lien avec le syndicat mixte du parc, soit d'après un parcours libre et nomade soit d'après un parcours en grappe ou boules de neige. Le programme EMD est né de ces dynamiques associatives disparates, à l'initiative du président des Amis du parc de Chartreuse, très engagé dans le projet. Il est aujourd'hui également président du groupement des Amis des PNR du Sud-Est et à l'origine des deux projets de thèse CIFRE visant à alimenter la démarche. Si son sur-engagement dans ce projet transversal a contribué à son développement et au nouvel élan qui lui est donné, il semble également influencer sur l'appropriation du projet par les autres associations qui semblent s'être peu à peu dédouanées du projet. La situation décrite rejoint ce que C. Cadel⁵⁰ (2014) identifie dans le cadre de ses travaux en psychologie sociale, « *maintenir l'engagement est tout aussi difficile que de le déclencher* ». D'après l'auteure, l'une des clefs du maintien de l'engagement semble résider dans la perception d'une participation effective induisant un sentiment de contrôle des individus vis-à-vis de la situation. « *L'enjeu est alors pour les participants d'observer les conséquences de leur engagement* ». Dans notre cas, le contrôle de la thèse est entre les mains de l'employeur, donc du Groupement, en collaboration avec le laboratoire de rattachement (EDYTEM), mais l'encadrement du côté de l'employeur est assuré par son président uniquement, les autres représentants des associations Amis du parc pouvant alors se sentir éloignés de ce rôle. Dans le cadre de l'enquête spécifiquement, les interviewés n'ont pas remis en cause le rôle qui leur a été confié.

L'évolution de la dynamique doit donc essayer de maintenir l'engagement initial des parties prenantes en considérant l'ensemble des éléments contextuels décrits, en veillant à ce que

⁵⁰ Cynthia Cadel est doctorante en psychologie sociale à l'Université Lyon 2, sous la direction de Nikos Kalampalikis et Nicolas Fieulaine. Son travail de thèse porte sur « les effets psychosociaux de la participation citoyenne à l'action publique en se focalisant particulièrement sur l'expérience des participants, leurs motivations d'engagement et leurs usages des dispositifs participatifs ».

chaque participant « y trouve son compte ». Nous postulons qu'un certain nombre de ces blocages auraient pu être atténués en organisant une ou des réunions de construction collective du projet d'enquête avec les acteurs. Toutefois, les moyens financiers disponibles pour la thèse n'ont pas permis de le faire et l'éloignement géographique des associations n'a pas facilité la tâche, ni l'état actuel de leur activité.

Au vu de ces éléments de blocages qui ont tenté d'être désamorçés à plusieurs reprises, en contactant de vive voix les parties prenantes pour discuter des difficultés et des solutions possibles, l'enquête par questionnaire telle qu'initialement envisagée n'a pas pu être effective, obligeant à trouver une adaptation. Étant donné l'ampleur de l'échantillonnage, combinée aux attendus de cette enquête mis en parallèle des autres objectifs opérationnels de la thèse, il n'était pas pertinent que la doctorante réalise cette enquête en solitaire. En palliatif, l'enquête qui devait être réalisée de vive voix ou par téléphone, a été envoyée par mail personnalisé à l'ensemble des acteurs ciblés.

Sur les 150 questionnaires envoyés, nous avons obtenu dix-huit réponses seulement, parmi lesquelles dix mentionnaient par simple retour de mail l'absence de connaissance de démarches participatives liées à l'eau.

Ce processus d'enquêtes participatives a tout de même permis de recueillir un certain nombre de données sur le sujet, notamment à travers les entretiens, qui seront présentées juste après. Parallèlement, il a été d'une grande richesse pour expérimenter et analyser le fonctionnement de la recherche action participative qui constitue en elle-même un objet de recherche. La mobilisation des personnes ressources étant un des prérequis à la mise en œuvre de démarches participatives, ce paramètre sera pris en compte dans la définition de territoires pilotes pour les expérimentations de terrain.

Cette expérience a permis de mettre en lumière des facteurs favorables à la RAP :

Facteurs favorables à la RAP
Disponibilité des parties prenantes
Prendre en compte l'historique d'engagement des acteurs dans la démarche globale et leurs engagements annexes
Créer une dynamique équilibrée au sein du collectif
Clarifier et valider collectivement le rôle des uns et des autres
Favoriser la co-construction du projet et la prise en compte mutuelle des besoins et attentes de chacun
Accompagner leur engagement en adaptant le cadre (temporalités, dimensionnement de l'action...)
Montrer au groupe l'évolution de la démarche, les progrès
Évaluer régulièrement avec le groupe le fonctionnement et l'évolution de la démarche

Tableau n°10 : Facteurs favorables à la RAP à partir de l'expérimentation des enquêtes participatives.

5.6. Les résultats des enquêtes

5.6.1. La mission « eau » et le rôle des PNR

La partie généralement introductive sur les enjeux et la mission « eau » des PNR a été très bien renseignée par tous les interviewés. Les enjeux, tout d'abord, ont été abordés de manière générale par les techniciens. Voici les enjeux cités lors des entretiens :

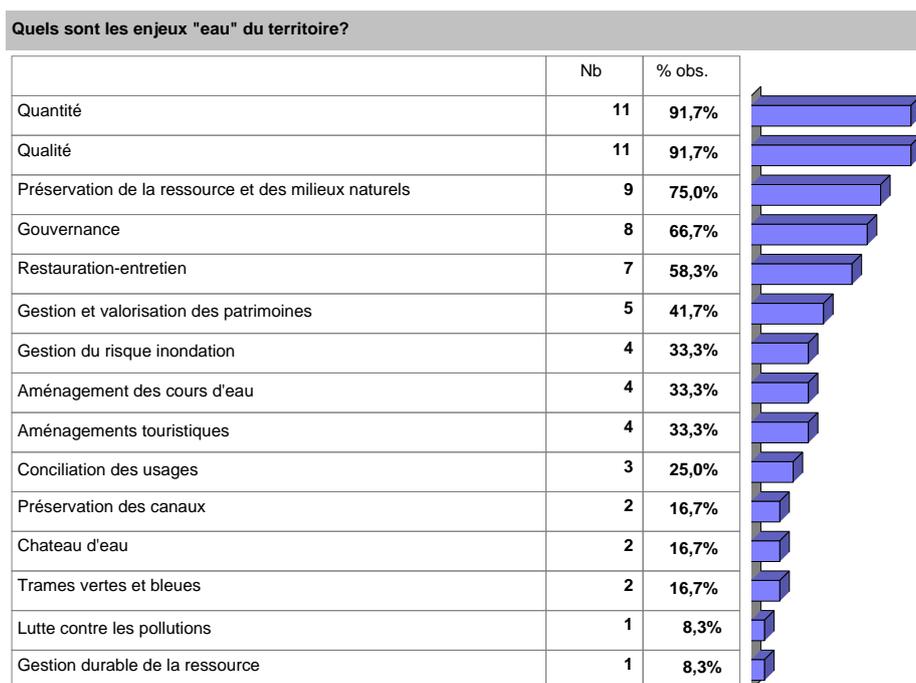


Figure n°28 : Les enjeux « eau » des PNR du Sud-Est.

Les enjeux liés à l'eau sont multiples, ils concernent essentiellement la gestion qualitative et quantitative de la ressource (citée par onze parcs sur douze), la préservation de la ressource et des milieux aquatiques, la gouvernance et les travaux de restauration-entretien. Les enjeux les plus cités sont ceux qui sont venus spontanément en tête des interviewés mais l'enquête ne visait pas une liste exhaustive. La gestion intégrée et la gestion participative ne sont pas citées en tant que telles, peut-être parce qu'elles sont davantage appréhendées comme des approches plutôt que comme des enjeux précis. La gestion participative étant d'ailleurs un moyen pour favoriser la gestion intégrée.

Voici, à présent, la vision qu'ont les chargés de mission sur le rôle du Parc dans la gestion de l'eau :

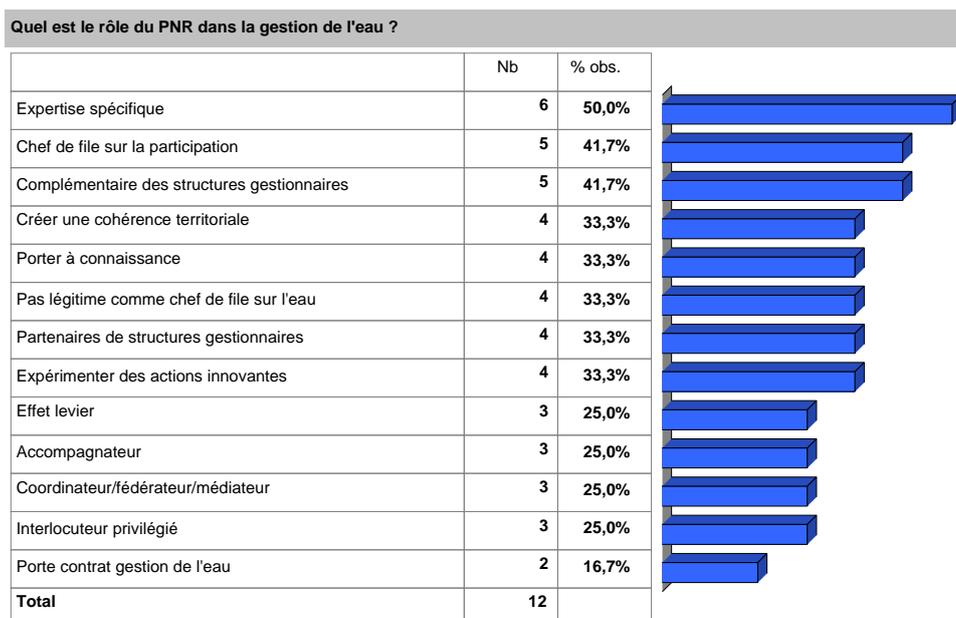
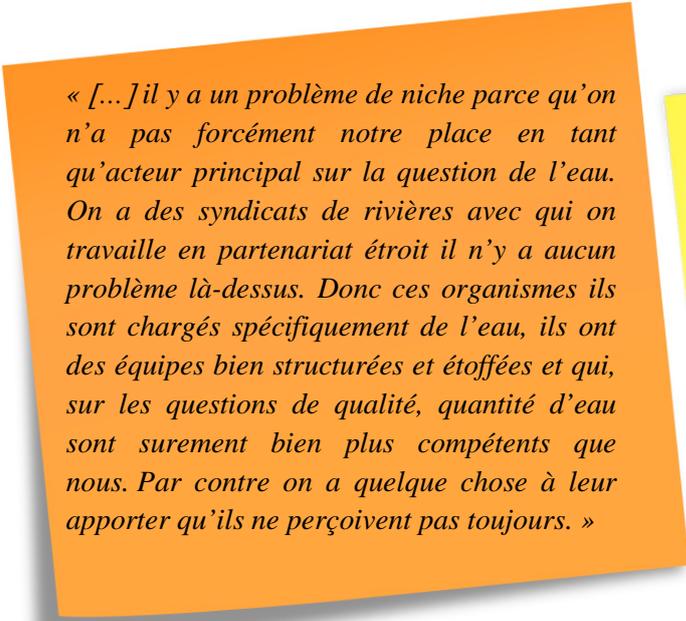


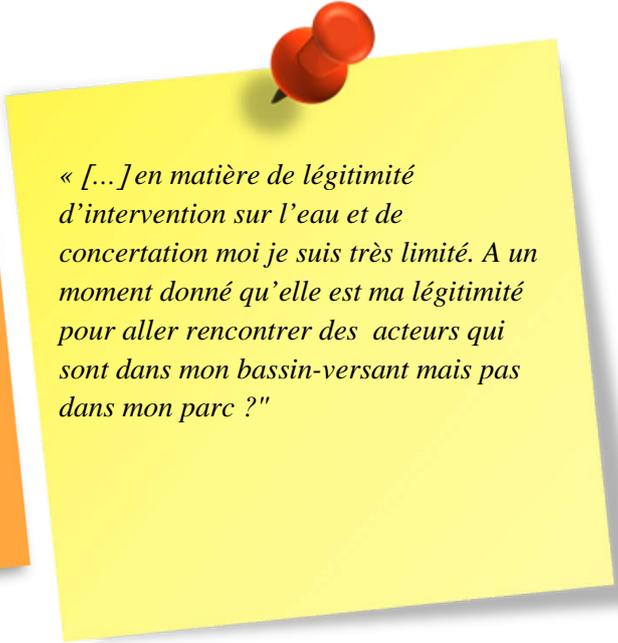
Figure n°29 : le rôle des PNR du Sud-Est dans la gestion de l'eau.

La moitié des PNR interviewés considère qu'ils mènent une expertise spécifique sur l'eau et 40% environ s'estiment chefs de file sur la participation et 40% complémentaires des structures gestionnaires. Pour 30% des chargés de mission, le rôle du parc est d'« *expérimenter des actions participatives sur l'eau* », de « *créer une cohérence territoriale sur l'eau* », de « *porter à connaissance les enjeux « eau » du territoire* » et d'« *être partenaires des gestionnaires* ».

Ces premiers constats sont encourageants pour envisager les PNR comme des acteurs de la gestion participative de l'eau, complémentirement au rôle confié aux structures gestionnaires qui interviennent dans des cadres institutionnels. Cependant, 30 % des chargés de mission environ ne se considèrent pas légitimes comme chefs de file sur l'eau. Cette question de la légitimité est liée à plusieurs facteurs : la préexistence de structures gestionnaires aux moyens spécifiquement dédiés (figure n°30), leur périmètre qui n'est pas hydrographique (figure n°31), le manque de moyens humains et financiers et la diversité de leurs champs d'interventions.



« [...] il y a un problème de niche parce qu'on n'a pas forcément notre place en tant qu'acteur principal sur la question de l'eau. On a des syndicats de rivières avec qui on travaille en partenariat étroit il n'y a aucun problème là-dessus. Donc ces organismes ils sont chargés spécifiquement de l'eau, ils ont des équipes bien structurées et étoffées et qui, sur les questions de qualité, quantité d'eau sont surement bien plus compétents que nous. Par contre on a quelque chose à leur apporter qu'ils ne perçoivent pas toujours. »



« [...] en matière de légitimité d'intervention sur l'eau et de concertation moi je suis très limité. A un moment donné qu'elle est ma légitimité pour aller rencontrer des acteurs qui sont dans mon bassin-versant mais pas dans mon parc ? »

Figures n°30 et 31 : Propos recueillis auprès des techniciens « eau » d'un PNR du Sud-Est, sur les problèmes rencontrés face à la gestion de l'eau.

Il semblerait que pour parvenir à légitimer leur rôle dans la gestion de l'eau, les PNR doivent avant tout le clarifier et prouver son utilité pour les autres institutions. Ceci n'est possible que si l'intervention du parc est articulée de manière complémentaire avec celle des structures gestionnaires de l'eau et que si les effets de leurs actions alimentent les dispositifs existants de manière directe ou indirecte. Bien que les effets des démarches participatives ne soient pas faciles à saisir, nous le verrons plus tard.

25% des Parcs estiment être des « interlocuteurs privilégiés » mais exclusivement dans un rôle d'accompagnateur de projets, de coordinateur d'initiatives ou d'acteurs ou encore de médiateur. Ces rôles, combinés à leur mission d'expérimentation et d'innovation ouvrent le chemin vers leur quête de légitimité.

Enfin, le rôle du Parc est très peu assimilé à l'animation d'un contrat de gestion de l'eau, et ce rôle est d'ailleurs moins cité que de cas concernés.

Le PNR doit-il concentrer ses activités au profit de la gestion participative de l'eau uniquement, en articulation avec les outils de gestion institutionnels ?

L'expérimentation d'actions participatives est envisagée comme un axe fort du rôle d'un Parc. Il convient alors de voir ce qu'entendent les interviewés par la notion « d'action ou démarche participative », puis quels sont les moyens disponibles et les pratiques mises en œuvre. Parce que nous partons du constat que la mise en œuvre de la gestion participative de l'eau se heurte à des difficultés, nous avons volontairement choisi de ne pas débiter notre enquête par

évoquer ces modalités de fonctionnement. Nous avons donc amené les chargés de mission à parler de leurs actions sur l'eau, pour ensuite voir quels sont leurs principaux partenaires et interlocuteurs et comment les acteurs locaux et habitants sont intégrés aux différents dispositifs. Nous avons structuré l'enquête en partant de leur expérience de terrain vers une réflexion et définition de leurs pratiques en matière de participation publique.

5.6.2. Définition des « démarches participatives »

Les chargés de mission évoquent plusieurs qualificatifs pour parler des « actions ou démarches participatives » :

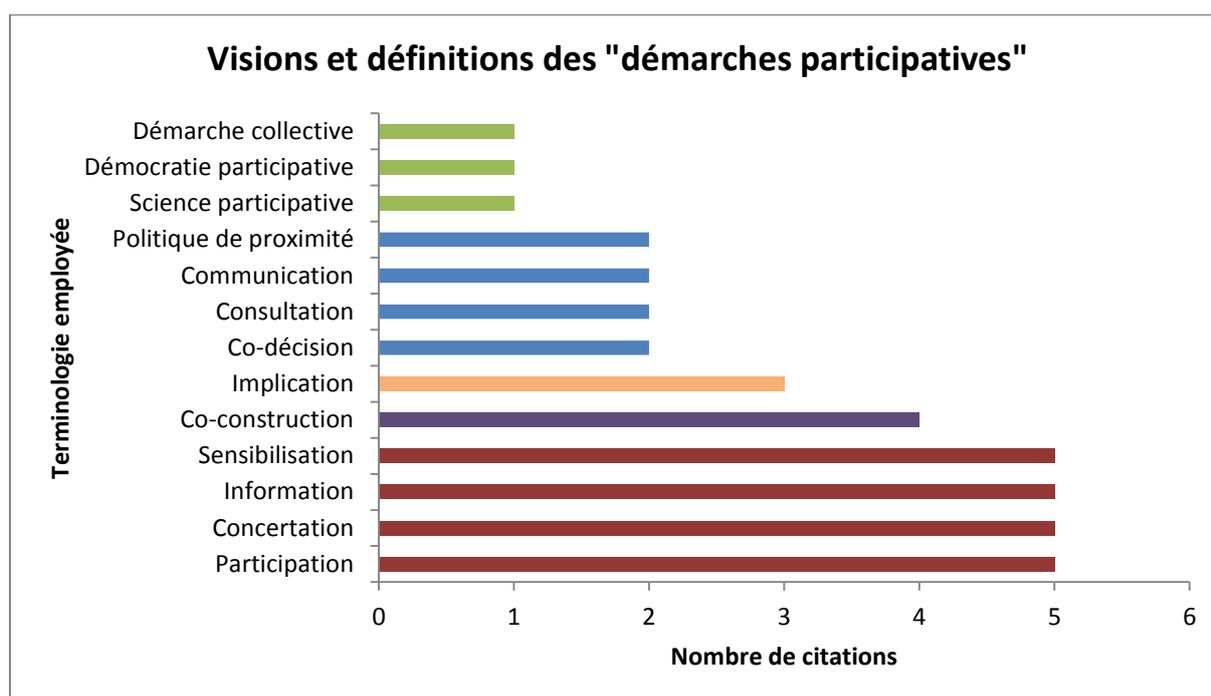


Figure n°32 : Définitions des démarches participatives par les techniciens « eau » des PNR du Sud-Est.

Si l'on compare cette terminologie avec l'analyse de l'occurrence des termes liés à la participation, recensés dans les chartes, il y a concordance entre les termes les plus cités par les chargés de mission et ceux cités dans les chartes : « participation », « concertation », « information » et « sensibilisation ». Ceci n'est pas très étonnant étant donné que ce vocabulaire fait aujourd'hui parti du « jargon » de la participation, cela ne veut pas pour autant dire qu'il y a consensus sur leur définition et mécanismes de mise en œuvre. Nous pourrions supposer que les interviewés emploient ces termes par respect à la littérature dans le domaine. Cependant, parce qu'ils évoquent ces notions dans le cadre de l'explication de leur mission, nous pensons qu'ils se sont appropriés leur définition au regard de leurs actions. Les quatre termes les plus cités correspondent à ceux qu'ils attribuent à leur pratique et qui semblent correspondre dans les grandes lignes à la définition attribuée dans la thèse. La plupart reconnaissant une gradation dans le pouvoir confié aux participants. D'autres termes

sont davantage cités en tant qu'idéaux à atteindre, c'est notamment le cas de « co-construction » et de « co-décision ». Le terme « implication » est cité trois fois en substitut de « participation ». Enfin d'autres termes font davantage référence à des définitions standardisées, notamment « démocratie participative » et « science participative ». Quoiqu'il en soit, tous font écho à une forme de mobilisation de « personnes volontaires » qui sont d'une manière ou d'une autre concernées par le sujet. Au-delà de la terminologie employée il s'agissait de voir dans quels cadres sont mis en place ces mécanismes.

La majorité des chargés de mission fait référence à la participation publique, via d'une part la vocation du PNR en matière d'information et de sensibilisation, qui constitue une des pierres angulaires de leur mission, et d'autre part par le prisme de la concertation qui est, dans plusieurs cas, évoquée et matérialisée par le fait de « *mettre des gens autour de la table* ».

5.6.3. Les instances et outils de la participation

Lorsqu'ils évoquent la participation, la majorité des interviewés fait, dans un premier temps, référence aux instances institutionnelles légales de concertation (Commission locale de l'eau, comité de rivière...). Tous les PNR du Sud-Est intègrent dans leurs périmètres un ou plusieurs outils institutionnels de gestion de l'eau (figure n°33).

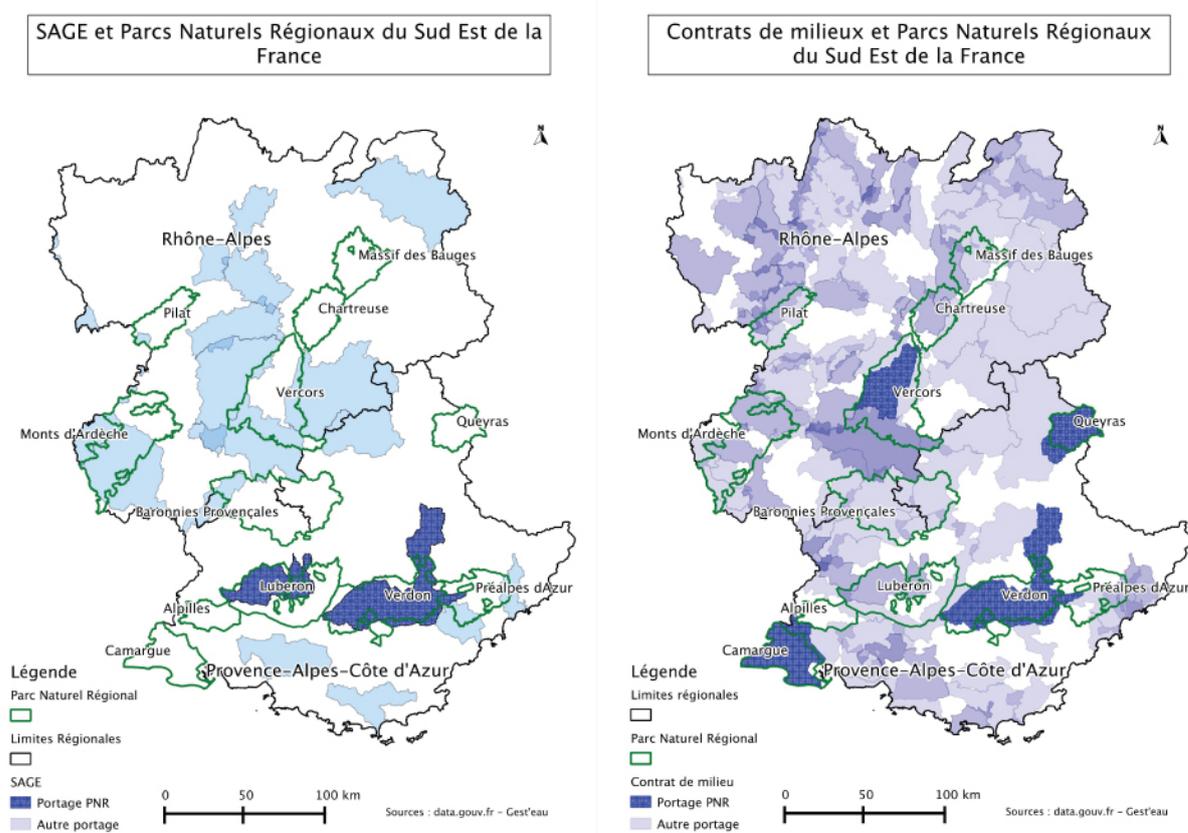


Figure n°33 : Cartes des PNR du Sud-Est et des contrats institutionnels de gestion de l'eau.

Dans le cas où le PNR est porteur d'un tel dispositif, celui-ci invite les acteurs locaux à participer au sein d'une instance représentative collégiale définie par la loi. Dans le cas où le dispositif est porté par une autre structure, le PNR est considéré comme une entité participante selon ce même principe. Dans les deux cas, la participation reste interne aux instances, en direction de structures habituellement intégrées à la gouvernance de l'eau.

Selon les contextes historique, politique et social de ces territoires, ces outils sont portés soit par des structures gestionnaires spécifiques (dans sept cas sur douze : PNR des Alpilles, Baronnies, Bauges, Chartreuse, Monts d'Ardèche, Pilat, Préalpes d'Azur) soit par le syndicat mixte du Parc (pour les cinq cas restants : PNR de Camargue, Luberon, Queyras, Vercors, Verdon). Dans le premier cas, les engagements du syndicat mixte du Parc en matière de gestion intégrée de l'eau s'appuient essentiellement sur le rôle des structures gestionnaires présentes sur son périmètre. La mission du Parc sur la thématique de l'eau est alors essentiellement d'assurer la coordination entre les acteurs et initiatives du territoire et d'apporter soutien et conseils aux collectivités et professionnels. Pour cela, dans la majorité des cas, une personne au sein du syndicat mixte du Parc assure cette mission parmi d'autres ayant trait par exemple, au patrimoine naturel, aux déchets, à l'énergie, etc.

Dans le cas où le syndicat mixte porte un outil institutionnel de gestion de l'eau, une ou des personne(s) au sein du syndicat mixte ont une mission dédiée à l'animation de la démarche. Le rôle de coordinateur du parc en matière de gestion de l'eau se déploie donc exclusivement au sein de cet outil de planification, mais devrait dans l'idéal s'étendre au reste du territoire. Cette extension n'est, en général, assurée que lorsque les moyens humains le permettent, c'est-à-dire, lorsque le syndicat mixte compte au moins une personne supplémentaire pouvant assurer cette mission de coordination sur le reste du territoire.

La légitimité des syndicats mixtes de PNR à intervenir en tant que porteurs de telles démarches risque de se voir ébranlée, dans certains cas, par les effets des évolutions législatives.

Par exemple, le syndicat mixte de gestion du Parc du Verdon porte le SAGE du Verdon depuis sa création. Le périmètre du SAGE est plus grand que celui du PNR. Or, d'après la Loi n° 2010-788 Grenelle 2 du 12 juillet 2010, « *si le périmètre du SAGE est plus grand que celui de la structure porteuse, la mise en œuvre est assurée par l'EPTB⁵¹* ». Dans le cas présenté, la mise en œuvre du SAGE du Verdon devrait revenir à l'EPTB Durance.

En parallèle, le PNR du Verdon porte également l'animation du contrat de rivière du Verdon, en phase de renouvellement. Le syndicat mixte intervient ainsi sur l'ensemble du bassin versant du Verdon en qualité de structure gestionnaire, ce qui implique une modification de ses compétences et une extension de son périmètre d'action pour poursuivre ses missions de structure gestionnaire du bassin versant. Lors du comité syndical du 14 décembre 2012, les élus du syndicat mixte du PNR ont donné un avis de principe favorable à cette extension. Suite à une étude portant sur la faisabilité juridique et financière de la modification des

⁵¹ L'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) a une mission de coordination et de maîtrise d'ouvrage notamment pour des projets d'intérêt commun, à l'échelle d'un bassin ou d'un groupement de sous-bassins hydrographiques.

compétences et du périmètre du syndicat mixte de gestion du Parc, il est proposé aux membres du comité syndical de modifier les statuts du syndicat mixte afin de créer la compétence « gestion globale du grand cycle de l'eau ».

« A ce titre, le syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional du Verdon assure le portage des contrats de rivière et de tout autre outil de planification des actions, ainsi que l'accompagnement des projets, afin de mettre en place une gestion cohérente des milieux aquatiques et de favoriser un développement durable des usages sur le bassin versant du Verdon » (Modification des statuts du PNR Verdon, Délibération du comité syndical du 10 juillet 2015).

Encadré n°14 : Exemples d'impacts des évolutions législatives sur le rôle des PNR dans la gestion de l'eau.

Outre ces démarches contractuelles, les PNR de PACA sont également engagés dans un Schéma d'Orientations pour une Utilisation Raisonnée et Solidaire de la Ressource en Eau (SOURCE). Cette démarche, créée par l'institution régionale, vise à « garantir durablement l'accès à l'eau pour tous en région PACA, à l'horizon 2030 » (SOURCE, rapport de synthèse). Découlant des objectifs du SDAGE, le SOURCE entend faciliter l'application des SAGE et des contrats de milieux en permettant aux acteurs de travailler en concertation pour dégager les priorités et les modalités d'intervention, que la région s'engage à soutenir. Il s'agit d'instaurer une gouvernance régionale de l'eau, qui s'appuie sur une déclaration de principes liés aux engagements moraux des parties.

Le SOURCE sous-tend des valeurs défendues par la politique régionale sur l'eau :

- La spécificité régionale de la gestion de l'eau : cycle de l'eau rythmé par des extrêmes (sécheresses et crues), la présence de grands aménagements hydrauliques, des milieux aquatiques propres, des antagonismes entre les cycles hydrologiques et humaines (étiages des cours d'eau coïncident avec les pics touristiques, période de grande fragilité des milieux aquatiques et de disponibilité réduite de la ressource, etc., les effets avant-gardistes du changement climatique...
- La solidarité : littoral/montagne, rural/urbain, entre usages, entre générations (notion de durabilité)
- La sobriété : dans l'utilisation des ressources et des milieux naturels, dans le développement du territoire et dans les comportements.
- Une gouvernance partagée entre les acteurs publics

Cette démarche a entraîné la création d'une instance participative dédiée, l'Assemblée pour une Gouvernance Opérationnelle de la Ressource en eau et des Aquifères (AGORA), en charge d'assurer la mise en œuvre de la stratégie régionale.

Les chargés de mission font ensuite référence aux instances « participatives » du Parc prévues à cet effet, à savoir les commissions thématiques et les conseils de développement. Les premières, prévues dans la charte, sont des instances d'échanges et de débats qui fonctionnent

selon un mode collégial représentatif.⁵² L'objectif est de favoriser le partage de connaissances et d'expériences sur l'ensemble du territoire du Parc et de créer de la cohérence et de la synergie entre les différents projets.

Les chargés de mission travaillent parfois en collaboration avec le service éducation à l'environnement du Parc et/ou s'appuient sur des relais locaux que peuvent être des associations ou collectifs et notamment les Amis du Parc ou assimilés, les Conseils de Développement (CDD) et les Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE). Ces instances entretiennent des liens différents avec les Syndicats mixtes des PNR, qui varient selon les territoires. Elles ont des statuts différents et des missions spécifiques qui convergent toutes sur la participation citoyenne (Annexe 13).

Le conseil de développement (CDD) se veut être une instance participative ouverte aux citoyens⁵³. Son existence ne constitue pas une obligation légale imposée aux PNR. Si ces structures ont été créées par la loi d'orientation sur l'aménagement et le développement durable des territoires du 25 juin 1999, leur légitimité n'est pas acquise, « ils doivent encore démontrer leur utilité et légitimité dans l'accompagnement de projets de territoires dans une perspective de développement durable. (Texte fondateur de création du réseau régional des conseils de développement de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2006). Les politiques régionales peuvent cependant influencer sur leur création, c'est par exemple le cas en PACA où la région mène une politique volontariste d'appui à la structuration de Conseils de développement dans les PNR, à leur demande. Elle finance jusqu'à 30 000€ leur fonctionnement et 15 000€ leur programme d'actions. L'Association Territoire Citoyens soutient leur création et l'Agence Régionale pour le Développement Local (ARDL) accompagne leur structuration et leur mise en réseau. Désormais toutes les chartes des PNR de PACA mentionnent la création d'un conseil de développement dans leur projet de territoire, mais dans les faits, un seul CDD est actif, celui du PNR des Préalpes d'Azur. Les CDD accompagnent donc les projets de territoire des PNR de PACA et ceux en phase de préfiguration, sous des formes et postures variées.

Quant aux Amis des Parcs ou assimilés, s'ils ont pu être particulièrement actifs lors de la phase d'émergence des PNR, leur dynamique semble aujourd'hui s'affaiblir sur certains territoires au profit d'autres structures disposant d'un appui financier pour leur fonctionnement.

Les liens développés entre ces acteurs et les syndicats mixtes des parcs dépendent des contextes et il n'est pas possible d'en proposer une lecture linéaire.

⁵² Les commissions thématiques sont composées d'un collège « élus », d'un collège « institutionnels », d'un collège « socioprofessionnels » et d'un collège « associatif ».

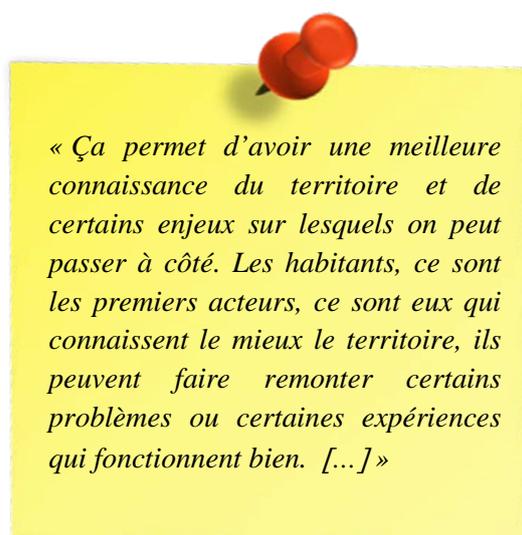
⁵³ « Les conseils de développement permettent d'associer les acteurs locaux, les corps intermédiaires, les citoyennes et citoyens à la définition des grands choix concernant le développement durable des territoires qu'ils vivent au quotidien. Ils n'ont pas pour objet de se substituer à la démocratie représentative mais la forme de participation territoriale qu'ils inventent en est un complément indispensable, un enrichissement » (Texte fondateur de création du réseau régional des conseils de développement de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2006).

5.6.4. Les types de motivations à la participation

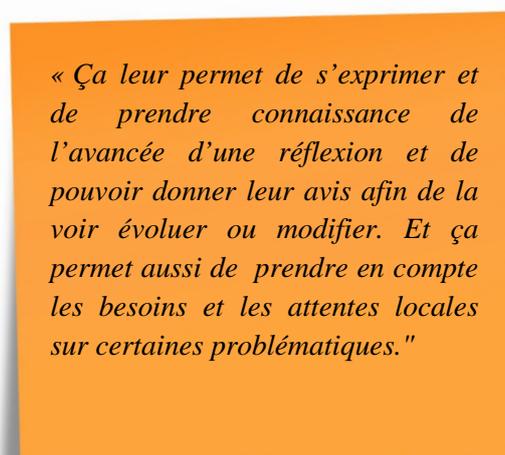
Le cadre légal relativement imprécis quant à la définition et aux modalités de mise en œuvre de la participation publique dans le cadre de la GIRE, génère un climat d'incertitude quant à sa mise en pratique par les acteurs de l'eau. Mais cela leur confère une certaine marge de manœuvre quant aux choix des mécanismes prévus à cet effet, qu'ils définissent en fonction de motivations et d'objectifs particuliers.

Plusieurs types de motivations à la participation ont été recensés lors des entretiens avec les chargés de mission, ceux-ci ayant contribué à l'élaboration du modèle de la participation publique proposé dans le chapitre 6. Nous avons dit que les interviewés parlent spontanément des outils institutionnels de « gestion concertée » de l'eau en évoquant les démarches participatives. L'élaboration de ces démarches contractuelles est motivée par la loi et se formalise dans le cadre d'une procédure institutionnelle.

Un autre objectif cité est « *un moyen pour recueillir la parole du territoire* » :



« Ça permet d'avoir une meilleure connaissance du territoire et de certains enjeux sur lesquels on peut passer à côté. Les habitants, ce sont les premiers acteurs, ce sont eux qui connaissent le mieux le territoire, ils peuvent faire remonter certains problèmes ou certaines expériences qui fonctionnent bien. [...] »



« Ça leur permet de s'exprimer et de prendre connaissance de l'avancée d'une réflexion et de pouvoir donner leur avis afin de la voir évoluer ou modifier. Et ça permet aussi de prendre en compte les besoins et les attentes locales sur certaines problématiques. »



« Le plus les projets seront appropriés à la fois par les élus locaux et par la société civile (qu'elle soit organisée ou non) par leur participation, le plus les projets auront une plus-value sur le territoire ».

Figures n° 34, 35, 36 : Propos recueillis auprès des techniciens « eau » des PNR du Sud-Est, sur les objectifs de la participation.

Dans ce cas, la participation vise à améliorer le projet et à satisfaire les besoins des citoyens (figures n°34-35). Elle est alors considérée comme le meilleur moyen pour atteindre cet objectif, malgré toute la complexité à la mettre en œuvre. Dans le cadre d'objectifs « engagés », la participation est aussi envisagée comme un moyen de mieux faire avancer, accepter et approprier les projets par les acteurs locaux (figure n°36).

Notons que cet objectif peut parfois en dissimuler un plus « instrumental », qui peut être volontaire ou pas, notamment lorsque les mécanismes déployés ont pour unique finalité de faire accepter le projet initial ou de le faire avancer sans prendre en considération les besoins des parties prenantes. Cet objectif n'a pas été cité par les chargés de mission, mais il est parfois observé sur le terrain.

Enfin, dans le cadre de leur mission, ils sont de plus en plus amenés à répondre à des appels à projets, dans lesquels les actions participatives ont la part belle. Ainsi, certaines démarches participatives sont motivées par des normes sociales intégrées dans des procédures de financement de projets.

5.6.5. La difficile mise en œuvre de la participation

Si les leviers à la participation publique n'apparaissent pas toujours très clairement aux yeux des organisateurs, les contraintes et les freins à sa mise en œuvre ont été clairement identifiés en tant que tels. Les difficultés évoquées relèvent de deux principaux paramètres : un lié à la complexité intrinsèque de la participation publique et un autre lié au contexte des PNR.

Les difficultés rencontrées par les chargés de mission sur l'élaboration même d'une démarche participative concernent le rapport avec les parties prenantes à la fois dans le choix des participants, les moyens de mobilisation, le poids des personnes motrices, la gestion des personnalités... Concernant le contexte, ils évoquent le manque de temps, de moyens humains et financiers pour mettre en œuvre le volet participatif de leur mission, qui relève d'une organisation complexe et chronophage, à laquelle, ils ajoutent, n'être pas toujours formés. Le système politique représentatif est également cité comme un frein à la mise en œuvre d'actions participatives « citoyennes », à la fois parce que ces dernières génèrent des craintes de certains élus mais aussi parce que les élus du parc n'assurent pas toujours leur rôle de « courroie de transmission » avec les citoyens. Enfin, une difficulté évoquée concerne la thématique de l'eau spécifiquement, pour laquelle les enjeux sont très complexes et pas toujours visibles des citoyens.

Il semblerait donc que la majorité des difficultés évoquées au cours de ces entretiens sont révélatrices d'une tendance générale à l'échelle des politiques publiques.

Lors de l'accompagnement des PNR, d'autres difficultés sont apparues, notamment la multiplicité des tâches attendues d'un même technicien, des missions évoluant dans le cadre de contrats à durée déterminée, limitant la vision à long terme et favorisant le « rendement » opérationnel, ce qui ne semble pas encourager l'engagement dans des démarches participatives. Ou encore, le manque de reconnaissance des supérieurs du travail fourni pour élaborer et animer des démarches participatives. Et enfin, la complexité de la double posture

attendue du technicien, le plaçant à la fois au service du projet dont il a la charge et au service de l'animation de démarche de concertation impliquant une posture de neutralité vis-à-vis du projet.

5.6.6. Recensement des démarches participatives sur l'eau

Ces entretiens ont permis de recenser un certain nombre de démarches participatives sur l'eau (Annexe 14). Ce recensement n'a pas la prétention d'être exhaustif, il est le résultat des méthodes décrites ci-dessus.

Il donne à voir une diversité d'actions participatives qui poursuivent des buts différents vis-à-vis des étapes du processus de gestion de l'eau :

- **Connaissance, inventaire, observation de la ressource** : traçages participatifs (PNR des Bauges et de Chartreuse), Bistr'Eaux (Chartreuse), Rés'Eau de Chartreuse (Chartreuse), Observatoire participatif de l'eau (Chartreuse), étude-témoignages (Monts d'Ardèche), inventaires participatifs (Luberon, Alpilles), L'Estéron, l'eau en partage (Préalpes d'Azur), etc.
- **Restauration, entretien, réhabilitation, amélioration de la qualité des milieux et de la ressource** : restauration des béals (Monts d'Ardèche) et des biefs (Pilat).
- **Gestion concertée, gouvernance partagée, coordination** : cartographie participative (Chartreuse), Charte régionale de l'eau et SOURCE (PNR de PACA)
- **Valorisation, sensibilisation, restitution, exposition, appropriation** : exposition photos (Vercors), théâtre-forum (Luberon), colloque (Baronnies Provençales), etc.
- **Formation** : Open-colloques (Chartreuse)

À travers ce recensement, l'objectif était, au-delà du recueil de données, d'identifier des démarches participatives potentiellement intéressantes pour analyser et expérimenter les mécanismes de la gestion participative de l'eau. En considérant également que la volonté d'engagement des acteurs est un élément primordial pour la suite du travail, lequel conditionne aussi le choix des terrains pilotes.

Les entretiens avec les chargés de missions « eau » des PNR du Sud-Est ont permis d'identifier trente-six démarches participatives sur l'eau sur leur territoire, dont quatre en projets (Annexe 14), sans compter les démarches contractuelles institutionnelles (SAGE, contrats de milieux) qui figurent malgré tout dans le recensement. Celles-ci pouvant être portées par le syndicat mixte du Parc ou par tout autre partenaire. Si l'on distingue les PNR de Rhône-Alpes et ceux de PACA, les premiers comptent seize démarches participatives plus deux en projet, les seconds en comptent vingt dont deux en projet. On remarque de grandes disparités entre les Parcs, il ne semble donc pas pertinent de poursuivre la distinction par région.

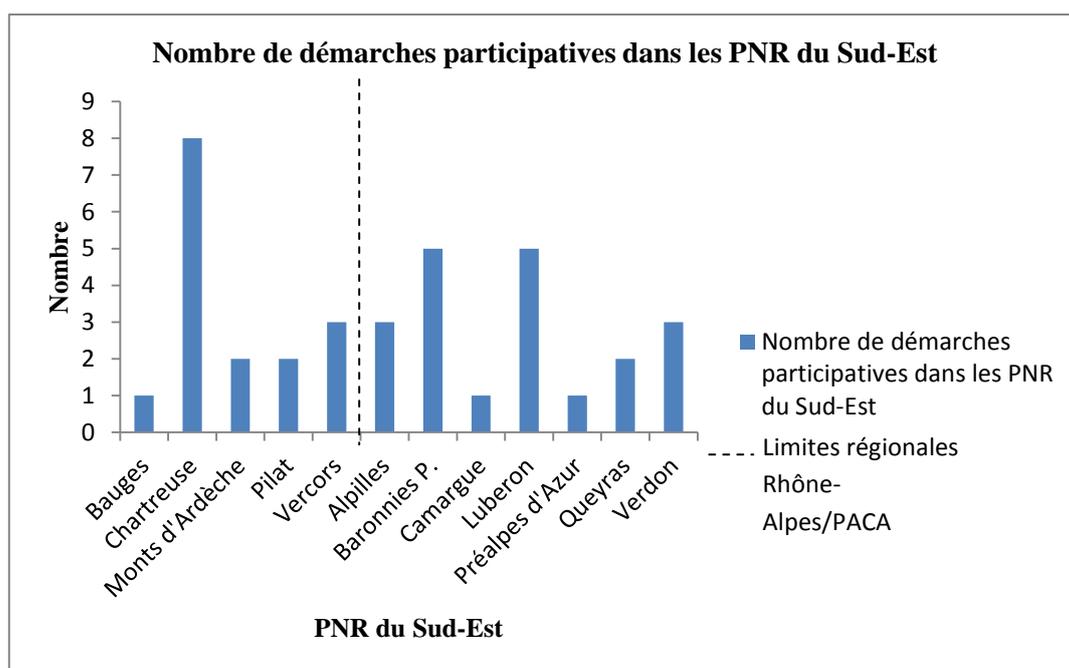


Figure n°37 : Nombre de démarches participatives sur l'eau, recensé dans les PNR du Sud-Est.

Le PNR de Chartreuse se démarque très nettement avec huit démarches participatives recensées (dont une en projet, aujourd'hui en cours de réalisation).

Cinq démarches participatives sur l'eau ont été recensées dans le PNR du Luberon et dans le projet de PNR des Baronnies Provençales si l'on compte les deux en projet dans ce territoire. Les autres Parcs comptabilisent entre une et trois démarches participatives. Toutefois, puisque l'un des principaux objectifs est d'identifier des démarches pilotes pour la GIRE, le facteur numérique n'est pas un indicateur satisfaisant. Il convient de s'intéresser aux caractéristiques participatives de l'action ou de la démarche plus qu'à leur nombre. Par exemple, un Parc peut compter de nombreuses actions d'information et aucune de concertation, ce qui ne sera pas forcément avantageux ou tout du moins suffisant pour créer les conditions de la GIRE. Au contraire, un Parc peut compter une seule démarche de concertation, laquelle visant à impliquer les citoyens dans des actions alimentant les décisions sur l'eau. Cette démarche pouvant par la suite être transférable. Dans ce cas, cette démarche expérimentale peut être considérée comme un atout pour la GIRE et faire l'objet d'une analyse et d'un accompagnement dans le cadre de la thèse.

Ainsi, pour chacune des actions recensées, nous avons identifié les objectifs poursuivis, les participants et les organisateurs.

Les démarches participatives ici recensées poursuivent un certain nombre d'objectifs (figure n°38) :

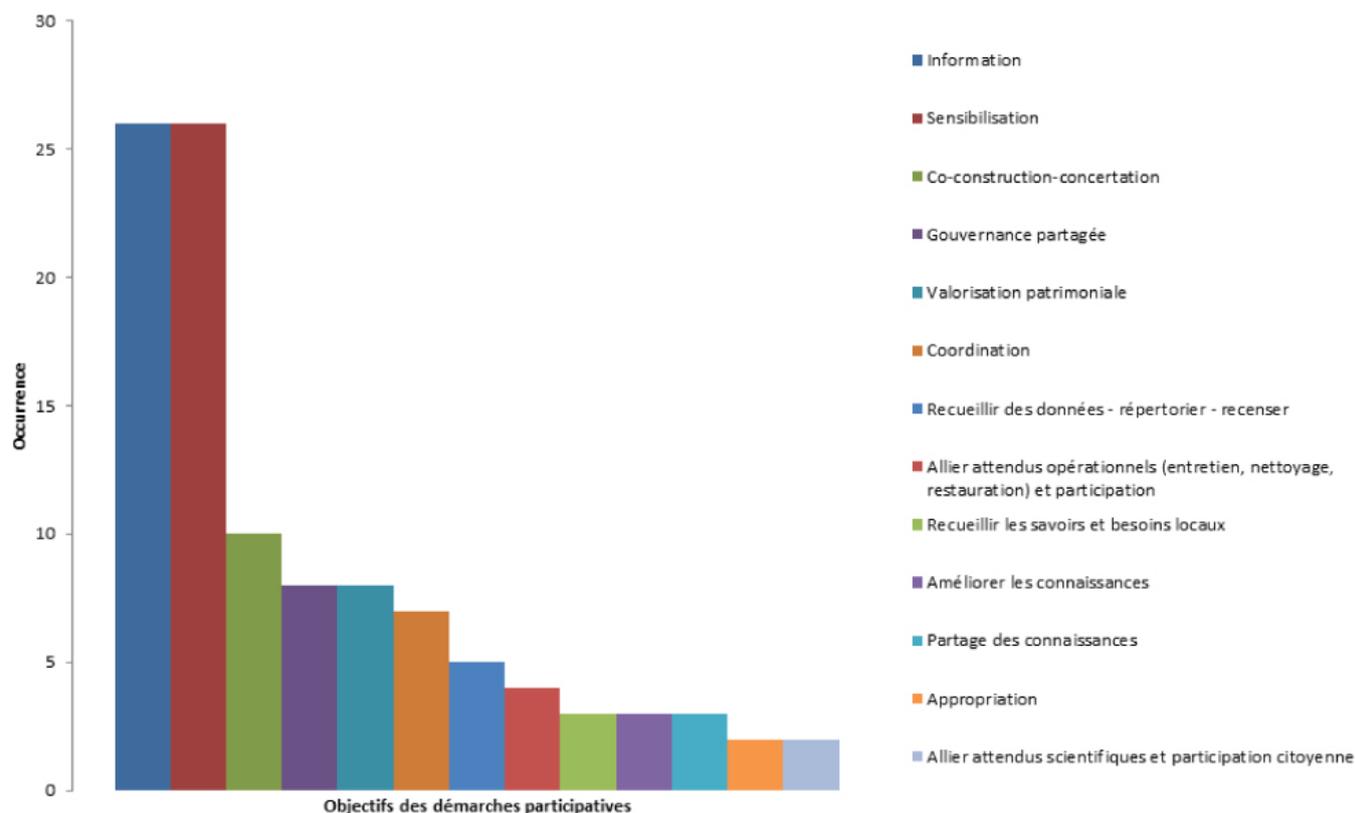


Figure n°38 : Objectifs des démarches participatives recensées dans les PNR du Sud-Est.

Ce graphique donne à voir la pluralité des objectifs des actions participatives menées. Parmi ceux-ci, l'information et la sensibilisation se démarquent nettement, en considérant que les objectifs d'une même action sont souvent multiples. Si information et sensibilisation fonctionnent souvent de pair, ils sont ici souvent associés à l'objectif de valorisation patrimoniale. La concertation arrive en troisième position, celle-ci est assimilée à la co-construction d'un projet. Cette dynamique fait écho à une gouvernance partagée, mais cet objectif est parfois identifié en tant que tel. Ces trois objectifs correspondent à la vision majoritaire qu'ont les chargés de mission des démarches participatives (figure n°32). La consultation n'est pas citée, peut-être que les acteurs l'assimilent à d'autres objectifs, tels que « recueillir des données » par exemple. Nous ne pouvons pas prétendre qu'elle est englobée dans l'objectif « recueillir les savoirs et besoins locaux » puisqu'une démarche de consultation permet uniquement de recueillir des perceptions, des points de vue, des avis, mais plus rarement des besoins. Dans les Parcs concernés cet objectif est en plus assimilé à des logiques de co-construction.

Si l'on regarde, à présent, comment se positionnent les PNR du Sud-Est par rapport aux objectifs identifiés :

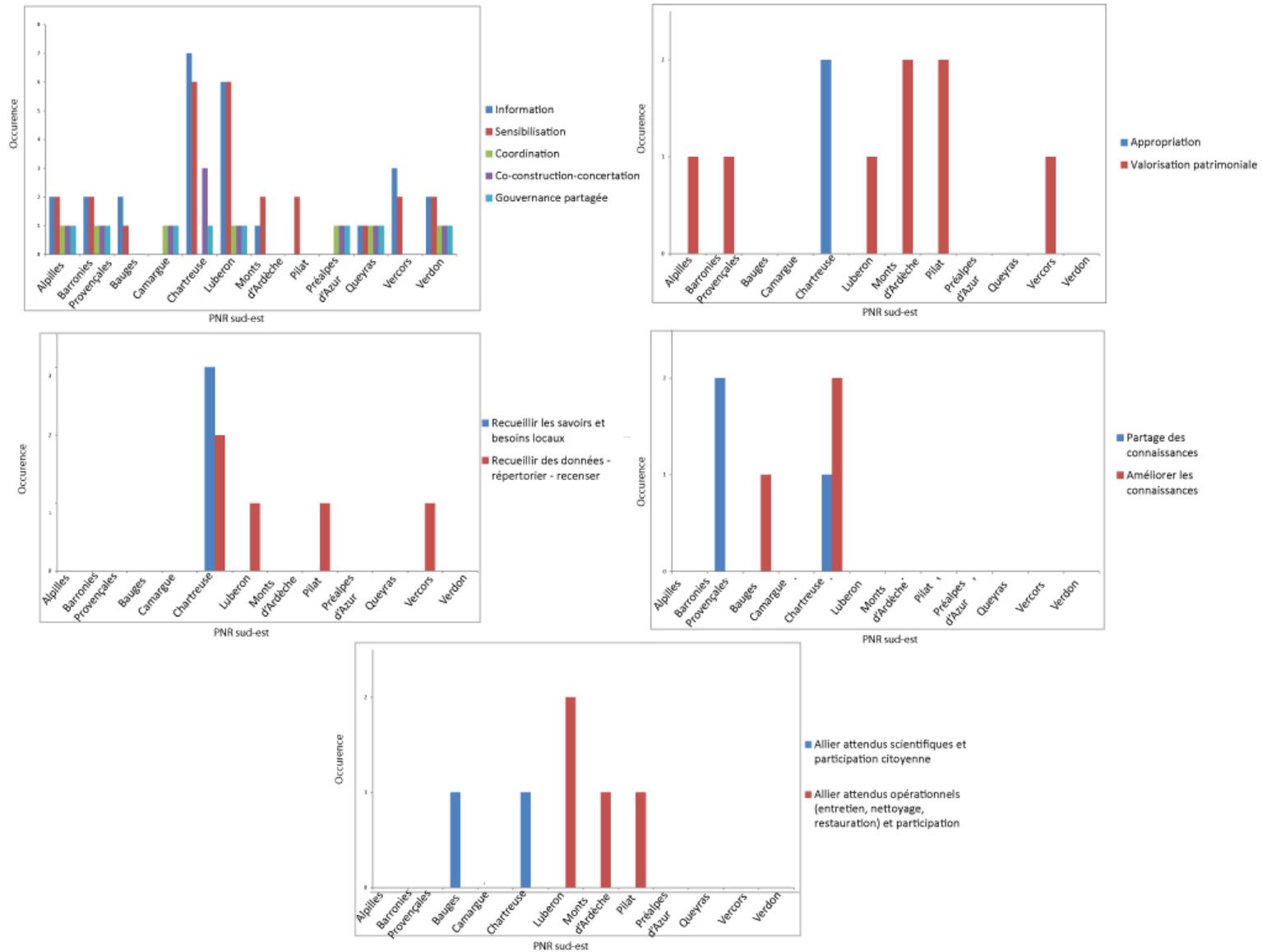


Figure n°39 : Comparaison des PNR du Sud-Est vis-à-vis des objectifs des démarches participatives.

Seul le PNR de Chartreuse englobe la totalité des objectifs cités, ce qui montre la diversité des actions participatives menées en plus de leur nombre élevé par rapport aux autres parcs, suivi par le PNR du Luberon. Tous les Parcs citent au moins un objectif parmi les plus couramment utilisés : « participation », « sensibilisation », « coordination », « concertation », « gouvernance partagée ». Ce dernier étant cité huit fois en référence à la démarche de Schéma d'Orientation pour une Utilisation Raisonnable et solidaire de la ressource en eau (SOURCE), intégrant les PNR de PACA. Il est ici intéressant de constater que tous les PNR ont renseigné les mêmes objectifs pour cette démarche, à savoir, « gouvernance partagée », « concertation ou co-construction » et « coordination ». Ce qui signifie que ces objectifs globaux sont clairs et partagés. Précisons qu'une des réunions liées au projet de SOURCE avait eu lieu peu de temps avant l'enquête ce qui a sans doute contribué à cette homogénéisation. La valorisation patrimoniale est un objectif cité dans la moitié des Parcs. Il a été regroupé avec celui d'appropriation, cité dans un seul PNR (la Chartreuse), alors que l'appropriation du projet fait partie des motivations majeures citées par les chargés de mission.

Une action participative est aussi considérée comme un moyen de recueillir, soit des données, dans quatre PNR, soit des savoirs et besoins, dans un PNR. Ces deux objectifs faisant référence à des procédés très différents, le premier étant lié aux sciences participatives, nous l'avons dit, et le second à de la construction collective. Ces formes de constructions collectives englobent aussi un objectif de partage et/ou d'amélioration des connaissances (pour le PNR de Chartreuse), qui peuvent toutefois aussi refléter des objectifs d'action plus ponctuelles (Baronnies Provençales et Bauges). Enfin, pour trois Parcs, la participation est associée à une finalité opérationnelle, répondant ainsi souvent à un besoin de main d'œuvre et aussi à un objectif de sensibilisation et de valorisation patrimoniale. Pour deux parcs, la participation est liée aux attendus scientifiques, il s'agit dans ce cas du traçage participatif, qui émerge souvent de besoins localement identifiés par les usagers ou les collectivités et de préoccupations des scientifiques. L'objectif étant alors de concilier ces deux attentes et de se saisir de cette opportunité pour créer une dynamique collective englobant plusieurs objectifs préalablement cités et pour générer des retombées sur les citoyens plus généralement.

Ensuite, du fait des objectifs participatifs de la GIRE, nous privilégions les démarches participatives impliquant les citoyens plutôt que les démarches participatives limitées aux représentants d'usagers. La plupart des démarches participatives citées impliquent le grand public puisque c'était l'angle d'entrée de l'enquête. On remarque, par contre, que la majorité des démarches de concertation implique les représentants d'usagers uniquement. Il semblerait que le choix des participants puisse être corrélé avec le statut des organisateurs, dans le cas des actions recensées. Toutes les démarches participatives organisées par les associations sont ouvertes au grand public, quels que soient les objectifs. Lorsque le PNR est initiateur de l'action (seul ou avec des partenaires), il mène essentiellement des actions d'information et de sensibilisation ouvertes au grand public. Les actions de construction collective étant réservées aux représentants d'usagers. Ce recensement montre aussi que les organisateurs des actions participatives sont essentiellement des associations (Amis du Parc ou autres) et le syndicat mixte du Parc, en considérant toutefois, qu'étant donné le très faible taux de réponse aux

questionnaires, ce fut nos principaux interlocuteurs. Parmi les associations, un Conseil de développement de Parc est porteur d'une démarche dans le PNR des Préalpes d'Azur et un CPIE accompagne le PNR du Vercors sur le volet participatif de sa mission. La Chartreuse se démarque ici à travers la logique partenariale dans laquelle elle est investie, faisant travailler conjointement le Parc, les Amis du Parc et le Laboratoire EDYTEM, ainsi qu'un syndicat de rivière pour l'observatoire participatif de l'eau. Cette dynamique fait référence à la recherche action participative, telle que décrite précédemment.

Ce recensement a été complété par les résultats de l'enquête par questionnaire menée quelques mois après, diffusée dans les douze PNR du Sud-Est (Annexe 15). Seulement quatre nouvelles actions participatives ont été identifiées, ce qui montre que les techniciens des PNR semblent avoir une bonne connaissance de leur territoire et ainsi être de bons interlocuteurs, toutes proportions gardées.

À partir de ces résultats, confrontés aux besoins des interlocuteurs, à leur disponibilité et aux moyens disponibles, nous avons finalement identifié quatre PNR pilotes pour poursuivre le cheminement de manière plus approfondie : le PNR de Chartreuse, le PNR du Luberon, le PNR des Préalpes d'Azur et le PNR du Vercors. Nous présenterons dans le chapitre 6 notre approche de la participation publique façonnée à partir de différentes variables de la participation. Cette approche a permis de générer un « modèle participatif » dans lequel nous intégrerons le recensement des démarches participatives dans les PNR pilotes sélectionnés.

Ces territoires ont été choisis dans des temporalités différentes, liées aux opportunités. Le PNR de Chartreuse était d'office identifié comme un territoire d'analyse et d'expérimentation de la gestion participative de l'eau en lien avec la dynamique participative du programme « L'Eau entre mémoire et devenir », dans laquelle s'inscrivent la présente thèse et le montage de l'observatoire participatif de l'eau. À l'issue des enquêtes, seul le PNR du Luberon s'est avéré être un potentiel territoire pilote, en considérant l'ensemble des éléments susmentionnés, dans le cadre du contrat de gestion de bassin-versant du Largue et de la Laye. En 2015, un projet de démarche participative émerge sur le bassin-versant de l'Estéron, dans le PNR des Préalpes d'Azur, porté par le Conseil de Développement du Parc. Une collaboration s'est peu à peu construite avec les acteurs impliqués dans ce projet de manière à pouvoir suivre et analyser la démarche, en s'adaptant à la contrainte d'éloignement géographique. Enfin, et dans une moindre mesure, nous avons saisi en 2016 la volonté du PNR du Vercors d'ouvrir la gouvernance du contrat de rivière, dont il est porteur, aux citoyens, pour pouvoir suivre l'évolution du projet. Le chapitre suivant présentera de manière plus détaillée la situation de ces territoires vis-à-vis de la gestion participative de l'eau et les objectifs poursuivis dans le cadre des différentes collaborations.

Nous voyons ici l'intérêt de développer et de faire fructifier un réseau d'acteurs autour de la thèse, de manière à être en veille sur l'évolution des dynamiques, ce qui a permis de saisir l'émergence de nouvelles initiatives participatives. Entre le moment où le recensement a été fait et la fin de la thèse, les démarches participatives en projet ont, pour la plupart, émergées, soit sous la forme initialement envisagée soit sous une autre forme. Par exemple, dans le PNR des Baronnies Provençales, qui n'était pas encore créé lors du recensement, le projet de site web « Baronnies Provenc'Eau » a finalement été intégré à une démarche d'observatoire de la

biodiversité qui intégrerait un volet « eaux douces ». D'autres démarches participatives ont été identifiées dans le cadre de la consultation publique du SDAGE RMC, mais pas à une échelle spécifique PNR. Plus que des actions, des acteurs phares de la participation citoyenne ont été identifiés en Rhône-Alpes, il s'agit des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) (Annexe 8 bis), qui n'interviennent, par contre, pas spécifiquement sur les territoires des PNR ni sur la thématique de l'eau.

Ce chapitre a permis de montrer que les PNR du Sud-Est sont porteurs d'enjeux importants vis-à-vis de la GIRE et de son volet participatif notamment, du fait de leurs caractéristiques montagnardes et de leurs missions d'expérimentation et d'innovation. À ce jour, toutes leurs chartes intègrent ces enjeux, sous des qualificatifs et objectifs variés. Ces enjeux se traduisent par la création d'instances participatives internes, qui, dans la majorité des cas sont inactives, et par des actions participatives qui ont différentes formes et poursuivent différents objectifs. Un recensement exploratoire de ces initiatives a été expérimenté par une méthode d'enquêtes participatives, ce qui a permis d'identifier un nombre relativement faible de démarches participatives sur l'eau et surtout une grande variabilité entre les PNR. Ceci pouvant être justifié en partie par des difficultés propres à la tâche, renforcée par des éléments contextuels des PNR. Au-delà de leur nombre, les variables des démarches participatives sont des éléments centraux à prendre en compte pour réfléchir aux conditions de mise en œuvre de la gestion participative de l'eau dans les PNR. Parmi ces variables, les objectifs, les participants, les difficultés, etc. ont pu être appréhendés pour tenter de dégager des grandes tendances.

Si une comparaison entre le « profil participatif » des PNR dans la charte et le « profil participatif effectif » aurait peut-être pu être envisagée, à partir d'une comparaison entre le nombre de démarches participatives recensé et la fréquence d'occurrence des termes liés à la participation dans les chartes, celle-ci n'aurait en rien reflété la réalité. Effectivement, nous pensons qu'il n'est pas pertinent d'essayer de quantifier la participation, qui relève de mécanismes participatifs complexes et nombreux. Au vu des objectifs de la thèse, l'enjeu est alors davantage d'essayer de saisir ces mécanismes, à travers des études de cas plus précises. Ainsi quatre PNR pilotes ont été identifiés chemin faisant en fonction des résultats des enquêtes mais aussi et surtout des besoins des territoires, de la disponibilité des acteurs et des moyens disponibles. À partir de ces études de cas, qui reflètent des situations diversifiées vis-à-vis de la gestion participative de l'eau, nous avons expérimenté (selon les cas) et analysé les conditions de sa mise en œuvre, qui sont livrées dans la partie suivante de la thèse.

CONCLUSION PARTIE 2 : LA RECHERCHE ACTION PARTICIPATIVE (RAP), UNE APPROCHE PARTICULIERE POUR EXPERIMENTER ET ANALYSER LA GESTION PARTICIPATIVE DE L'EAU

À travers cette partie, nous avons souhaité clarifier notre méthode de travail et définir nos terrains d'étude, mais aussi contribuer au débat terminologique sur la Recherche Action participative. Cette contribution s'appuie sur une analyse introspective de notre propre expérience de RAP via la thèse CIFRE et le Programme « l'Eau entre mémoire et devenir », couplée à une distanciation opérée dans le cadre de deux réseaux de chercheurs : le GDR PARCS et le Labex Item. Que l'on fasse référence à la recherche action, à la recherche action collaborative ou participative, toutes correspondent à une manière d'appréhender une situation, à partir d'une expérimentation collective de la recherche et de l'action, en vue de **produire un changement** sur une situation donnée.

Ouvrir la réflexion sur les différentes formes et les contenus de la RAP n'est pas chose aisée du fait de l'abondance et surtout de la diversité des approches, dont les **spécificités sont liées au contexte** dans lequel elles interviennent. Malgré la diversité et la recrudescence des approches en la matière, il semblerait que *« la recherche action n'ait pas encore trouvé toute sa place et sa légitimité comme une démarche scientifique prioritaire dans le cadre des programmes de recherche universitaire et des laboratoires en général : la démarche reste encore trop « modeste et peu valorisée »* (Pålshaugen, 2006). Effectivement, une RAP *« ne se décrète pas, ne se prescrit pas, elle se négocie »* (Gilles Monceau, Université Cergy-Pontoise, « Colloque International : les recherches actions collaboratives : Une révolution silencieuse de la connaissance », Dijon, mai 2013). Quoiqu'il en soit, l'intérêt de cette approche expérimentale est ici de poursuivre un objectif dual : faire avancer les connaissances en la matière et les mettre au service de l'action.

Les PNR du Sud-Est se sont avérés être des territoires privilégiés pour éprouver la RAP, dans le cadre d'une étude portant elle-même sur les conditions de la participation dans le cadre de la gestion intégrée de l'eau.

Nous avons vu toute la complexité de la double casquette de la doctorante, chercheuse et praticienne et la nécessité du détachement qui se comprend et s'apprend grâce à l'expérimentation notamment.

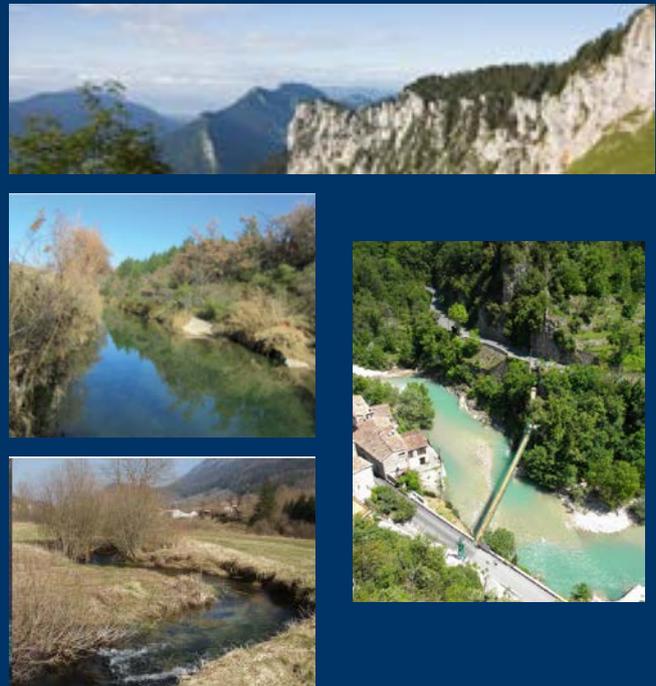
Cette méthode de Recherche Action Participative a permis de mettre en lumière la diversité des situations auxquelles sont confrontés les PNR dans leur quête de légitimité dans la gestion de l'eau. Afin de comprendre de manière plus approfondie dans quelles conditions ils peuvent exercer un rôle dans la gestion participative de l'eau, nous avons choisi quatre territoires pilotes pour poursuivre notre recherche-action dont les résultats sont l'objet de la troisième partie de cette thèse.

PARTIE 3 : DE L'EXPERIMENTATION A L'INNOVATION

Chapitre 6 : Quatre PNR pilotes pour expérimenter et analyser la participation des citoyens à la gestion de l'eau.....161

Chapitre 7 : Les outils participatifs au service de la GIRE : vers une typologie.....189

Chapitre 8 : Le guide Method'Eau : un outil pour favoriser la gestion participative de l'eau.....215



Sources de gauche à droite et de haut en bas : E. Rivet, Guide Method'Eau (M. Ferraton, 2016) ; PNR de Chartreuse ; PNR du Luberon ; PNR des Préalpes d'Azur ; PNR du Vercors.

La gestion participative de l'eau requière une analyse fine des paramètres contextuels et des savoirs et compétences nécessaires. Nous avons alors réduit les terrains pour affiner les recherches et essayer de comprendre comment les acteurs se saisissent de cette injonction participative et la mettent en pratique. Dans le cas du Parc de Chartreuse, il s'agissait de s'appuyer sur la dynamique de Recherche Action Participative préexistante et du projet d'observatoire participatif de l'eau pour expérimenter et analyser les mécanismes de cette méthode et de la participation plus généralement. L'échelle territoriale multi-bassins du projet était aussi intéressante pour questionner le rôle et le positionnement du Parc.

Le PNR du Lubéron a, lui, attiré notre attention par le caractère innovant de la démarche de contrat de gestion du bassin-versant du Largue et de la Laye, portée par le Parc, résidant notamment dans la perspective d'élargir la gouvernance du contrat aux citoyens.

Dans le PNR des Préalpes d'Azur, la démarche participative menée sur le bassin-versant de l'Estéron, par le Conseil de développement du Parc, a constitué une opportunité d'analyse pour plusieurs raisons : une démarche de concertation ouverte aux citoyens, portée par une instance participative liée au Parc, sur un territoire de projet nouvellement créé.

Enfin, dans le PNR du Vercors, la volonté du Parc d'ouvrir la gouvernance du contrat de rivière aux citoyens, nous semblait tout à fait intéressante à analyser. Il s'agissait de voir dans quelles conditions la participation citoyenne peut se développer au sein d'une démarche institutionnelle préexistante, dont le cadre est établi par la loi.

Ces différentes approches permettent aussi de questionner comparativement le rôle de certains relais locaux, que peuvent être les Amis du Parc, les CPIE et les Conseils de Développement dans la gestion participative l'eau. Au-delà de ces éléments d'intérêt par rapport à la thèse, les collaborations s'appuient aussi sur des besoins formulés par ses territoires en matière d'accompagnement. Ainsi nous verrons que notre posture et les outils déployés s'adaptent aux différents contextes. Le dénominateur commun étant de co-construire les démarches avec les acteurs locaux.

Comment ces PNR opèrent-ils pour impliquer les citoyens dans leur projet de gestion de l'eau ?

À partir d'un processus de Recherche Action Participative mené dans ces territoires, nous allons construire notre approche de la gestion participative de l'eau. Cette approche permettra de se positionner dans le champ conceptuel de la « participation » et de caractériser les dynamiques sociales opérées dans le cadre des démarches participatives, menées dans les PNR.

Parce que la participation est souvent associée à l'outillage, il nous a semblé important de produire des connaissances sur cet aspect. À partir de la diversité des outils participatifs expérimentés et/ou analysés, nous en proposerons une typologie puis des protocoles de transfert par le biais d'un outil méthodologique : le guide Méthod'Eau. La volonté est surtout de saisir les objectifs de l'outillage de la GIRE et le positionnement des acteurs à son égard.

CHAPITRE 6 :
QUATRE PNR PILOTES POUR EXPERIMENTER ET ANALYSER LA
PARTICIPATION DES CITOYENS A LA GESTION DE L'EAU

6.1. Le choix des territoires pilote.....	163
6.2. Les cadres de mise en œuvre de la participation : vers une clarification conceptuelle.	167
6.3. Une nouvelle approche de la participation intégrant les travaux de référence antérieurs.....	171
6.4. Notre « modèle de la participation » comme clef de lecture des démarches participatives recensées.....	182

Pour questionner le rôle des PNR dans la mise en œuvre du volet participatif de la GIRE, nous avons suivi et accompagné (selon les cas) quatre PNR du Sud-Est dans l'expérimentation et l'analyse de démarches participatives sur l'eau : les PNR de Chartreuse, du Vercors, du Luberon et des Préalpes d'Azur. Nous présenterons, dans ce chapitre, le choix de ces territoires pilotes au regard de leurs intérêts pour la thèse et pour leur situation. En considérant que ces choix s'appuient également sur des opportunités, sur la volonté et la disponibilité des interlocuteurs et sur des paramètres financiers (éloignement géographique notamment).

Ainsi les modalités de collaboration se sont construites dans chaque PNR différemment, à partir de nos besoins respectifs. La collaboration se traduit par un accord collectif sur les objectifs poursuivis, le rôle des parties prenantes, la durée, les moyens disponibles... En considérant que ces paramètres s'adaptent à l'évolution de la démarche et sont donc évolutifs, à condition que toute évolution relève d'un accord partagé avec l'ensemble des parties concernées.

De ces modalités de collaboration découle une posture spécifique de la doctorante, à la fois chercheuse et praticienne. Nous verrons alors quelles ont été les plus-values de cette double posture pour les différents projets.

Ces expériences nous ont permis de façonner notre propre approche de la participation, que nous présenterons dans ce chapitre. Celle-ci permettra alors d'analyser davantage les démarches participatives recensées dans ces territoires.

6.1. Le choix des territoires pilotes

Les PNR de Chartreuse, du Luberon, des Préalpes d'Azur et du Vercors représentent des situations différentes vis-à-vis de la gestion participative de l'eau, liées à leur contexte (Annexe 16).

L'ensemble de ces territoires est engagé dans la gestion de l'eau via leur charte, et donc inévitablement dans la GIRE du fait des législations en vigueur. Toutefois, tous n'ont pas le même rôle et ne déploient pas les mêmes moyens face aux enjeux de leur territoire, qui convergent tous vers des objectifs de gestion quantitative et qualitative de la ressource.

Leur rôle se matérialise soit au sein de l'animation d'un outil institutionnel de gestion de l'eau (SAGE ou contrat de milieu), c'est le cas pour les PNR du Vercors et PNR du Luberon, soit par l'expérimentation d'autres outils (PNR de Chartreuse, des Préalpes d'Azur et du Luberon). Ce rôle dépend du positionnement du Parc sur la thématique de l'eau vis-à-vis des acteurs gestionnaires. Il est conditionné, en partie, par l'historique de gestion sur le territoire et par la cohérence du périmètre du Parc par rapport aux bassins-versants. De ce rôle dépendent les moyens humains dédiés à la thématique de l'eau et la mission confiée au(x) technicien(s). Ces territoires revendiquent des atouts pour se positionner comme des acteurs de la gestion participative de l'eau, mais aussi un certain nombre de contraintes. Les atouts sont essentiellement liés à leur mission « d'expérimentation et d'innovation » et aux partenariats établis avec des acteurs investis dans la participation citoyenne. Les contraintes sont multiples et liées : aux caractéristiques générales des Parcs, à la thématique de l'eau

spécifiquement au sein du Parc, aux intérêts des acteurs pour la participation, au cadre législatif...

Hormis le PNR de Chartreuse, ces territoires impliquent peu les citoyens dans leurs projets sur l'eau.

Tous ont exprimé une volonté de le faire davantage à condition de disposer de moyens supplémentaires : du temps, des moyens humains et financiers, des méthodes et des outils, une volonté politique. Cette volonté n'est toutefois pas la seule garante de la pratique, les techniciens n'ayant pas toujours une vision très claire de ce que la participation citoyenne implique, celle-ci relevant en plus d'un système bien plus large.

L'ensemble de ces éléments ont été pris en compte pour accompagner les PNR dans leur démarche et sont intégrés aux méthodologies proposées dans le guide Méthod'Eau (Annexe 17).

Selon leur situation propre, les objectifs de la collaboration avec ces territoires étaient variables :

PNR	Chartreuse	Luberon	Préalpes d'Azur	Vercors
Objectifs du suivi	Accompagner le PNR dans l' expérimentation d'actions participatives visant à alimenter l'observatoire. Analyse critique distanciée.	Accompagner le PNR dans la réflexion sur l'évolution de la gouvernance du contrat, par l' expérimentation d'outils participatifs développés par l'Unité Mixte de Recherche « Gest'Eau ». Analyse critique distanciée.	Suivre et analyser la démarche Apporter mon expertise et mon regard distancié lors de certains ateliers participatifs	Suivre et analyser la démarche Apporter mon expertise au Parc et au CPIE lors de réunions de travail préparatoires et de suivi.
Ma posture	Praticienne interne : co-animatrice des démarches participatives avec B. Serroi, chargée du montage de l'observatoire Chercheuse : analyse distanciée et valorisation	Praticienne externe : mise en lien des besoins du territoire avec les outils participatifs Praticienne interne : accompagnement dans l'expérimentation des outils Chercheuse : analyse distanciée et valorisation	Praticienne externe : Conseils et recommandations au Comité de Pilotage Chercheuse : analyse distanciée et valorisation	Praticienne externe : Conseils et recommandations Chercheuse : analyse distanciée et valorisation
Durée	3 ans	Expérimentation : 1 journée Analyse participative amont et aval : plusieurs mois Suivi à distance : 3 ans	Accompagnement en présence : 1 semaine 1 an de suivi à distance	6 mois
Expérimentations	Actions participatives alimentant l'observatoire : Bistr'Eau Traçages Participatifs Ateliers participatifs sur l'observatoire Ateliers de cartographie des usages Démarche « Rés'Eau de Chartreuse »	Journée de formation-action à la modélisation d'accompagnement.	Ateliers de concertation sur le diagnostic territorial du bassin-versant et sur des propositions de pistes de solutions au PNR.	Réflexion collective sur la mise en place de nouvelles instances participatives (Groupes participatifs de secteurs) dans la gouvernance du contrat de rivière.
Produits valorisés	Expérience transférée via le guide Method'Eau Co-rédaction d'un article avec les acteurs de la démarche	Expérience transférée via le guide Method'Eau Co-rédaction d'un article avec les acteurs de la démarche	Expérience transférée via le guide Method'Eau	Expérience transférée via le guide Method'Eau
Transfert d'expériences entre territoires : Connaissance des démarches respectives via leur implication dans le guide Method'Eau. 3 journées d'étude pour le CDD des Préalpes d'Azur dans le PNR de Chartreuse sur le projet d'observatoire participatif de l'eau.				

Tableau n°11 : Les modalités de suivi des quatre PNR pilotes.

Ce tableau donne à voir que le rôle et la posture de la doctorante étaient divers selon les projets, car adaptés à nos besoins respectifs et aux moyens disponibles.

Dans les quatre situations, on voit bien l'intérêt de cette double posture de praticienne-chercheuse, qui a permis à la fois de répondre aux besoins opérationnels, c'est-à-dire d'animation ou de conseils pratiques et méthodologiques, et aux besoins de la recherche, c'est-à-dire production de connaissances valorisées à partir d'une analyse distanciée. Pour répondre à ces objectifs, la difficulté, déjà soulevée dans le chapitre 4, était de jongler entre les temporalités de l'action (courtes) et de la recherche (plus longues). Une fois cette compétence développée, grâce aux progrès menés dans ces deux domaines de manière liée, elle s'est avérée être un puissant atout dans l'accompagnement de techniciens conditionnés par la pression opérationnelle. Ainsi, l'objectif était de confronter nos avis, à partir du regard interne et engagé des techniciens et de mon expertise analytique, critique et distanciée.

À travers ces accompagnements, la volonté était également de les « initier » à cette prise de recul sur l'action en train de se faire, ce qui a été matérialisé par leur implication dans le guide *Méthod'Eau*. Les parties prenantes des différents projets ont eu l'occasion de construire ensemble une fiche-expérience intégrant l'analyse des différents paramètres de leurs actions. Ceci a aussi permis de valoriser et de transférer leurs expériences.

Ainsi, les expérimentations et les analyses menées dans quatre territoires pilotes ont permis de construire notre propre approche de la participation des citoyens à la gestion de l'eau.

6.2. Les cadres de mise en œuvre de la participation : vers une clarification conceptuelle.

Dans le cadre de la GIRE, la participation se déploie au sein d'un cadre mis en place soit par les autorités publiques, soit par les citoyens eux-mêmes. C'est ce cadre que nous avons nommé « démarche ou action participative ». Les actions participatives prennent des formes diverses et reposent sur des modalités de participation différentes, qui ne produiront pas les mêmes effets sur la GIRE. Une diversité de termes est communément employée pour qualifier les démarches participatives : information, sensibilisation, consultation, concertation, co-construction, co-décision, négociation, etc. Cette diversité terminologique peut être présentée comme autant d'adaptations possibles de l'action publique aux enjeux de la participation, mais le flou qui persiste autour de la définition des caractéristiques de ces notions et de leurs modalités de mise en œuvre est aussi un vecteur de difficultés pour les planificateurs et de potentielles frustrations pour les participants, pouvant générer des tensions.

Pour qualifier les démarches participatives, il est alors nécessaire de s'appuyer sur un cadrage conceptuel (figure n°40).

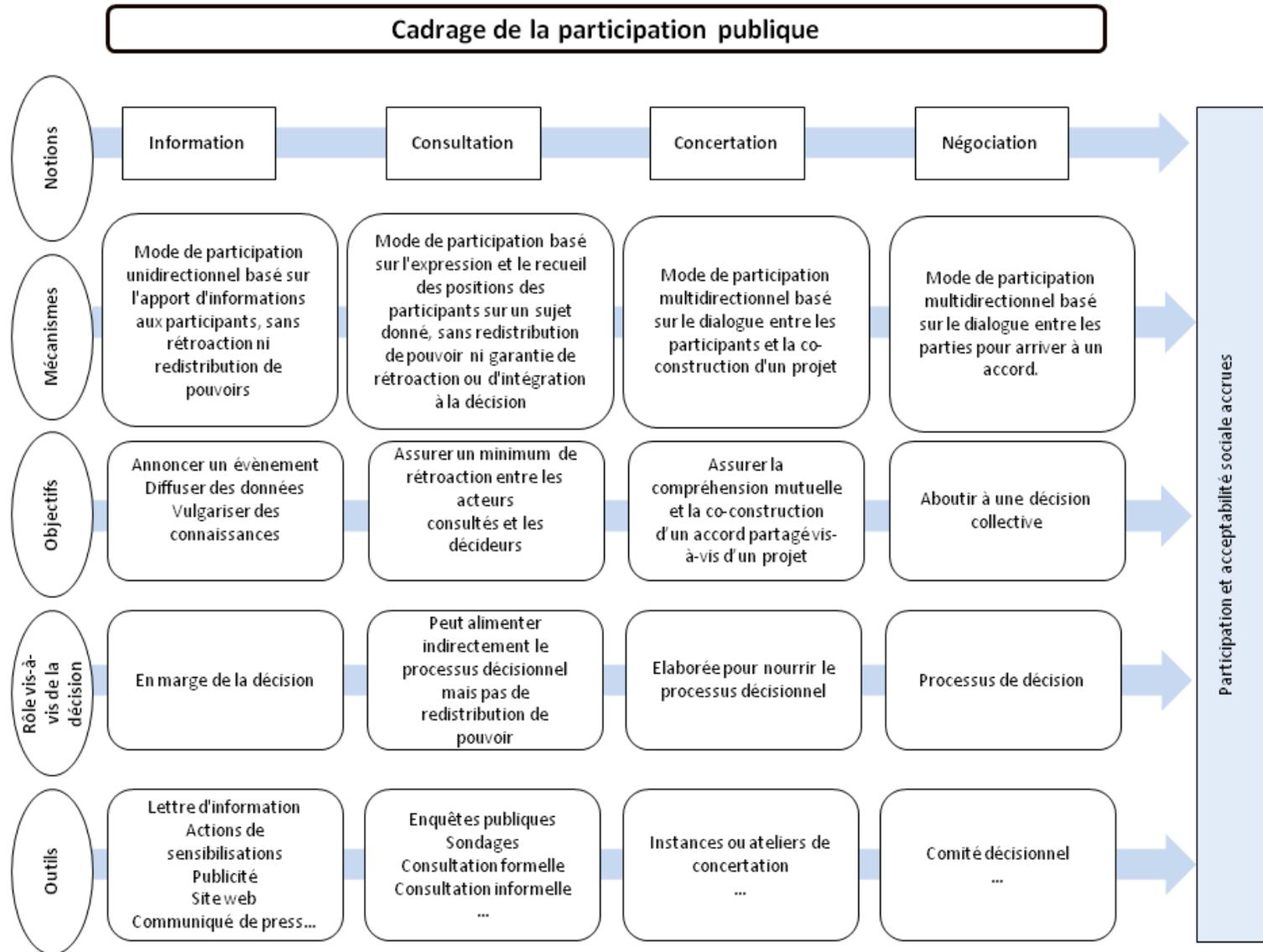


Figure n°40 : Cadrage conceptuel de la participation dans le domaine de l'eau. Repris et adapté de G. Bourget, Regroupement des Organismes de Bassins Versants du Québec. <https://www.robvq.qc.ca>

Quelques précisions peuvent être apportées par rapport à ce cadrage du vocabulaire de la participation publique.

Dans cette conception, **la négociation** apparaît à l'issue d'un processus de concertation et ne correspond pas à un processus mené en amont d'un projet à partir de l'intérêt de certaines parties prenantes, indépendamment d'une recherche collective de solutions. Le terme de « co-décision » apparaît parfois en substitution. Celui-ci peut amener à confusion puisque légalement la décision finale revient à l'autorité compétente. L'objectif du processus participatif étant d'alimenter la prise de décision mais pas de s'y substituer. Le planificateur se devra d'ailleurs d'être transparent et le plus clair possible vis-à-vis des participants sur le pouvoir qui va leur être octroyé, de manière à limiter la défiance et la frustration.

La notion de négociation telle qu'appréhendue ici fait référence aux principes de la « négociation raisonnée » formulés par Fisher et Ury

⁵⁴ (Année). P. Barret (2012) dans le guide pratique du dialogue territorial (p. 41-43) met en évidence les éléments de la négociation raisonnée les plus utiles au dialogue territorial :

- Centrer la négociation sur le traitement du problème à résoudre plutôt que sur la relation entre personnes et considérer le conflit comme un problème à résoudre et une opportunité de changement.
- Négocier à partir des besoins des parties prenantes et pas des positions.
- Chercher des solutions gagnant-gagnant qui préservent l'essentiel des besoins de chacun.
- Construire la négociation autour de trois phases : 1/ expression des perceptions et des besoins, 2/ recherche ouverte de solutions, 3/ choix des solutions et formulation d'un accord partagé.
- Créer un climat conciliant basé sur la compréhension mutuelle entre autres fondé sur l'adoption d'attitudes adaptées.

Encadré n°15 : Les principes de la négociation raisonnée les plus utiles au dialogue territorial. D'après P. Barret (2012).

Il s'agit alors de négocier en essayant de comprendre l'autre et de tendre vers une prise de décision d'un commun accord.

Le terme d'« autonomisation » est parfois employé pour qualifier des démarches participatives où les organisateurs confient la totalité ou presque du pouvoir aux citoyens. Ce fonctionnement n'a pas été observé dans les terrains d'analyse et d'expérimentation que sont les PNR du Sud Est, plus généralement, il n'est pas inscrit dans la culture du système politico-administratif français.

⁵⁴ Chercheurs à l'Université de Harvard

La concertation permet le partage de points de vue et la construction collective d'un projet. Fondée sur l'apprentissage mutuel, elle dépend des capacités cognitives et sociales des membres du collectif et de leur volonté à coopérer et à œuvrer pour un intérêt partagé.

La notion de **co-construction** n'apparaît pas en tant que telle mais elle correspond à la dynamique sociale et cognitive de la concertation. La co-construction fait référence au terme de « *shareholders* » que S. Héritier (2010) utilise pour caractériser les « *individus qui partagent (share) un pouvoir réel de décision au sein de l'organisation ou de la structure organisée (...) sans pour autant participer à la prise de décision finale et sans disposer d'une influence officielle dans la prise de décision* ». (Revue de géographie alpine/Journal of Alpine Research Vol. 98-2010, p 161). Le terme de « *shareholders* » pourrait également s'étendre à des individus qui ont un pouvoir d'influence **officiel** dans la prise de décision. C'est par exemple le cas des membres du conseil scientifique des parcs naturels régionaux⁵⁵.

Cette gradation de la participation induit une gradation des effets de changements sur une situation donnée. Ainsi, plus l'implication des parties prenantes dans une démarche participative est importante plus le changement (de quelque ordre qu'il soit) va s'opérer. Ce dernier est optimisé d'une part par la volonté et la capacité des initiateurs de créer les conditions du dialogue et d'autre part par les pouvoirs attribués aux participants.

Ces mécanismes participatifs sont donc régis par des interactions entre les acteurs initiateurs et les acteurs participants. Ces interactions peuvent être verticales ou horizontales, selon le pouvoir des uns et des autres sur la démarche (figure n°41).

Dans le cas d'une relation verticale, l'initiateur est considéré comme « supérieur », c'est lui qui initie l'action et détient le pouvoir décisionnel. Dans le cas d'une relation horizontale, au moins une partie du pouvoir décisionnel est partagée avec les acteurs participants.

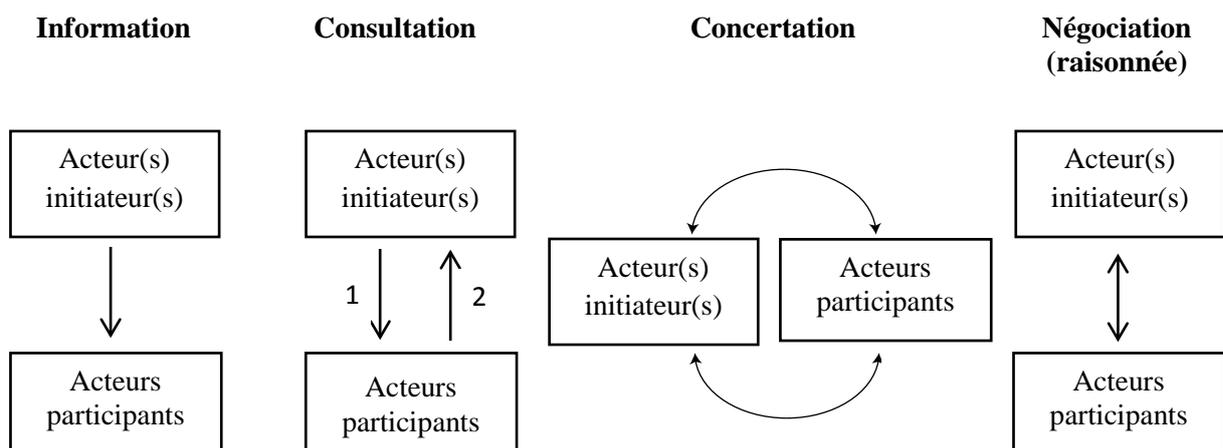


Figure n°41 : Relations verticales et horizontales des procédés participatifs.

⁵⁵ Le conseil scientifique est une instance consultative du comité syndical du parc, dont l'existence est préconisée par la circulaire du 4 mai 2012.

Dans une démarche d'**information**, la relation part de l'acteur initiateur **vers** les participants, sans retour prévu.

Dans une démarche de **consultation**, la relation part aussi de l'acteur initiateur vers les participants mais un **retour** est attendu des participants vers les initiateurs. Il y a donc une relation à **double sens** en deux temps, qui reste cependant verticale puisque le pouvoir décisionnel n'est pas partagé entre les initiateurs et les participants.

Une démarche de **concertation** correspond à une relation horizontale puisqu'une partie du pouvoir des acteurs initiateurs est mise en dialogue avec les participants. La relation de pouvoir entre les parties prenantes tend à s'équilibrer. Pour le temps de la concertation, l'acteur initiateur accepte de se mettre au même niveau que les autres participants et tend ainsi à se fondre dans le panel. Il accepte également que la décision en jeu soit infléchie par le processus de concertation.

Une démarche de **négociation** porte sur la décision. Elle présuppose que chaque partie a une position initiale bien définie et différente (et souvent divergente) de celle de l'autre partie. Chacun essaye de préserver au mieux ses intérêts par la recherche d'un dénominateur commun. La négociation débouche soit sur un compromis *a minima* (plus petit dénominateur commun pour satisfaire toutes les parties) en cas d'équilibre entre les forces en présence, soit sur l'imposition d'un point de vue à l'autre avec un gagnant et un perdant en cas de déséquilibre du rapport de force. Toutefois, dans une **négociation raisonnée**, l'objectif est de chercher des solutions gagnant-gagnant autour d'un problème à résoudre. Ainsi, le processus porte moins sur la relation de pouvoir entre les participants que sur le projet en question. On rejoint alors des principes similaires à une concertation, les relations entre les parties prenantes tendent à s'équilibrer, et peuvent ainsi être considérées comme horizontales. Toutefois, contrairement à la concertation qui produit un intérêt collectif co-construit, la négociation raisonnée correspond à un compromis entre des intérêts divergents soumis à un rapport de force. La décision finale revient aux autorités compétentes, *in fine*, la relation est donc verticale.

6.3. Une nouvelle approche de la participation intégrant des travaux de référence antérieurs

Plusieurs auteurs se sont attachés à proposer des modèles de la participation.

Sherry Arnstein (1969), par exemple, s'appuie dans les années 1960 sur l'implication citoyenne dans la planification du développement urbain et de la lutte contre la pauvreté aux USA et propose un modèle de la participation sous forme d'échelle à huit niveaux, fondé sur la redistribution des pouvoirs (figure n°42).

8	Contrôle des citoyens (« Citizen control »)	Degrés de pouvoir effectif des citoyens (« Citizen power »)
7	Pouvoir délégué (« Delegated Power »)	
6	Partenariat (« Partnership »)	
5	Conciliation (« Placation »)	Degrés de participation symbolique (« Tokenism »)
4	Consultation (« Consultation »)	
3	Information (« Informing »)	
2	Thérapie (« Therapy »)	Non participation
1	Manipulation (« Manipulation »)	

Figure n°42 : Échelle de la participation citoyenne, d'après S. Arnstein, 1969.

Les deux premiers échelons, qu'elle qualifie de « *non participation* », correspondent à une forme illusoire de la participation (C. Péribois, 2008, p.15) qui vise davantage l'éducation, la persuasion et l'étude des participants. Les échelons médians relèveraient de la participation symbolique (« *Tokenism* ») selon laquelle les participants peuvent être informés et exprimer leur avis (consultation) sans aucune garantie qu'il soit pris en compte par les autorités compétentes. La véritable participation commencerait, selon l'auteur, au sixième échelon lorsqu'un partenariat se met en place permettant ainsi la négociation et le partage de décision. Les deux derniers échelons correspondent au pouvoir ultime attribué aux participants qui ont un poids majoritaire dans la prise de décision et qui contrôlent le processus.

Ce modèle a été très souvent repris dans les travaux ultérieurs sur la participation, mais il a également été critiqué et remis en question, notamment par Wilcox (1994), « *qui juge l'échelle d'Arnstein trop réductrice et simplificatrice du phénomène de prise de pouvoir dans le cadre de la participation* » (Péribois C., 2008).

Si le modèle d'Arnstein permet d'identifier les différentes formes de pouvoir selon son impact sur le comportement des individus, l'échelle de participation proposée par Wilcox (figure n°43) introduit dans la notion de pouvoir celle d'implication, et précise le degré de contrôle des citoyens sur les actions engagées. La mobilisation des citoyens est alors identifiée comme un élément-clé du concept.

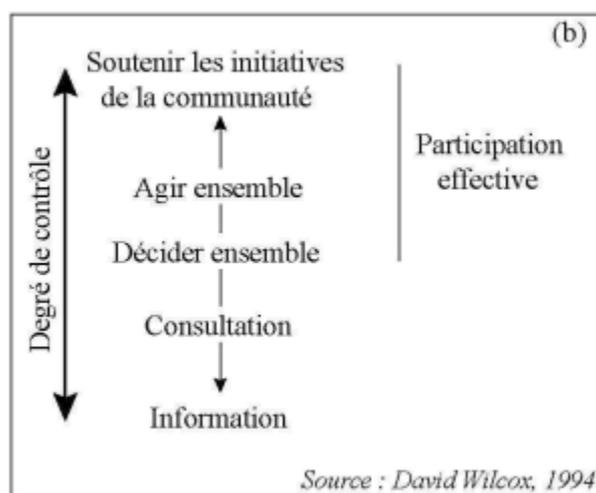


Figure n°43 : Échelle de la participation selon D Wilcox, 1994.

La notion de pouvoir est de plus en plus associée au concept d'*empowerment*. L'*empowerment* est défini par Vanderhulst *et al.*, (2003, p.3) comme « *un processus de renforcement mutuel et des individus et des communautés ou groupements locaux dont ils sont membres. Ce concept [...] intègre à la fois les notions de pouvoir, d'autorité, d'autonomie, de responsabilisation et d'implication* » (C. Péribois, 2008). Il est aujourd'hui traduit en français par le terme « *capacitation* ». La notion articule la dimension du pouvoir et celle de l'apprentissage pour accéder au pouvoir, selon une approche individuelle ou collective. (Bacqué *et al.*, 2005).

Complémentairement, Thibault *et al.* (2000) proposent de distinguer les types de participation publique en fonction du degré de pouvoir octroyé aux citoyens dans le processus décisionnel. Il identifie trois principaux types de pouvoirs : « *A) d'une participation sans pouvoir, où l'autorité totale est détenue de façon exclusive par le décideur, à B) un pouvoir d'influence qui relève d'abord et avant tout de la volonté du décideur (donc, susceptible de demeurer symbolique), au C) pouvoir partagé et digne d'une décision conjointe, voire d'un véritable transfert de pouvoir* » (Thibault *et al.*, 2000).

De ces considérations et d'après l'expérience développée en matière de gestion participative de l'eau, nous allons, à présent, proposer une nouvelle approche de la participation publique. Elle est l'aboutissement d'analyses de démarches participatives menées dans les PNR du Sud Est et d'expérimentations d'actions participatives entreprises dans le PNR de Chartreuse. Cette approche a émergé au cours d'une réflexion partagée avec Bérandère Serroi, chargée de l'élaboration de l'observatoire participatif de l'eau dans le PNR de Chartreuse. Elle est le résultat de nos travaux communs et respectifs et a été alimentée par diverses collaborations avec les PNR, l'Union Régionale des CPIE et le CPIE Savoie Vivante.

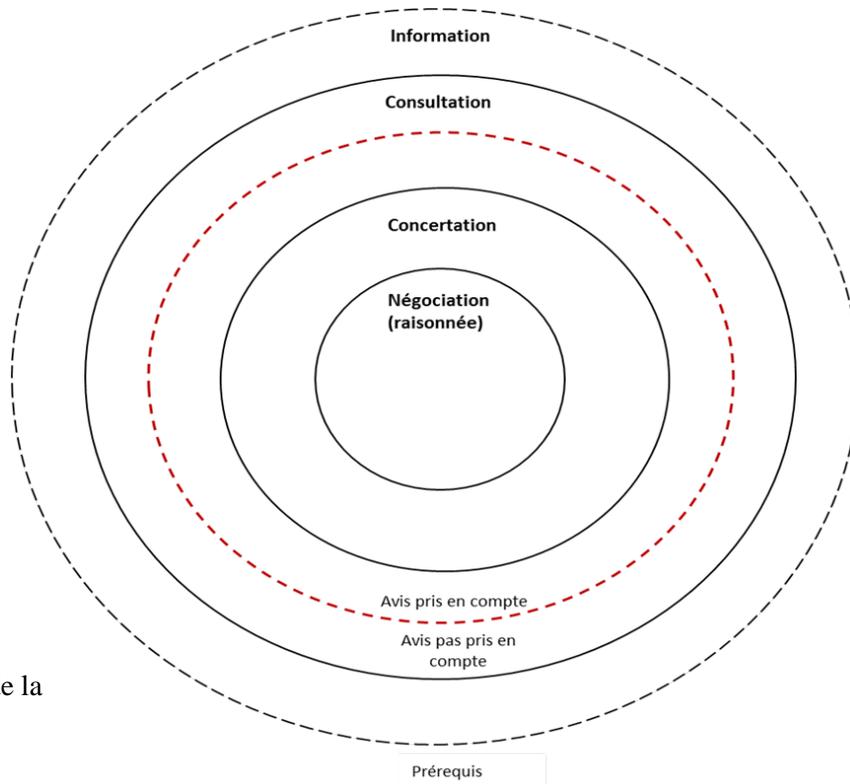
L'approche participative décrite (figures n°44 et n°45) s'appuie sur quatre niveaux de participation (décrits dans la figure n°40), selon le pouvoir octroyé aux participants.

Le premier niveau, **l'information**, est le pré-requis indispensable à la mise en œuvre d'une démarche participative. Il n'est pas considéré comme une démarche participative en tant que telle, s'il est mené indépendamment des autres échelons.

Le second niveau, **la consultation**, englobe deux niveaux différents : un premier où le produit du procédé (l'avis des participants) n'est pas pris en compte dans la démarche, un second où il l'intègre. **La démarche participative commence au second niveau de la consultation, lorsque l'avis est pris en compte dans le processus.**

Le troisième niveau, **la concertation**, est une démarche participative aboutie. Elle est considérée comme **l'échelon participatif souhaitable pour favoriser la gestion intégrée de la ressource en eau (GIRE)**. On peut alors parler de « gestion concertée », la concertation permettant de dépasser la divergence des points de vue, perceptions et intérêts et de construire collectivement une **gestion cohérente** permettant de **coordonner** les différents usages.

Le quatrième niveau, **la négociation** (raisonnée), correspond à la démarche participative **optimale** pour la GIRE.



Légende :

----- Limite de la participation

Figure n°44 : Nouveau modèle de la participation.

La forme de cible représente la visée que doivent se donner les démarches participatives. Le centre étant l'objectif optimal à atteindre. Le cheminement jusqu'au centre préconise le passage par les échelons inférieurs, bien que certaines formes de participation décalées sont possibles. Une démarche participative peut être moins aboutie qu'une négociation raisonnée, l'objectif étant d'essayer de tendre vers elle en composant avec les éléments contextuels. Plus on avance vers le centre, plus le cercle de participants va être réduit, plus le pouvoir octroyé aux participants va s'intensifier et plus la transformation sociale et cognitive va s'opérer.

À partir de cette cible, une démarche participative est représentée par une flèche dont la fin signale le degré participatif atteint (figure n°45). La forme de la flèche n'est volontairement pas rectiligne mais ondulante pour illustrer l'idée qu'une démarche participative n'est pas linéaire, qu'il s'agit d'un processus évolutif et itératif.

Afin d'illustrer toute la complexité des approches participatives, la taille et la couleur des flèches varient selon la nature de leur champ d'intervention (décision ou action) et les publics impliqués (citoyens ou représentants d'utilisateurs).

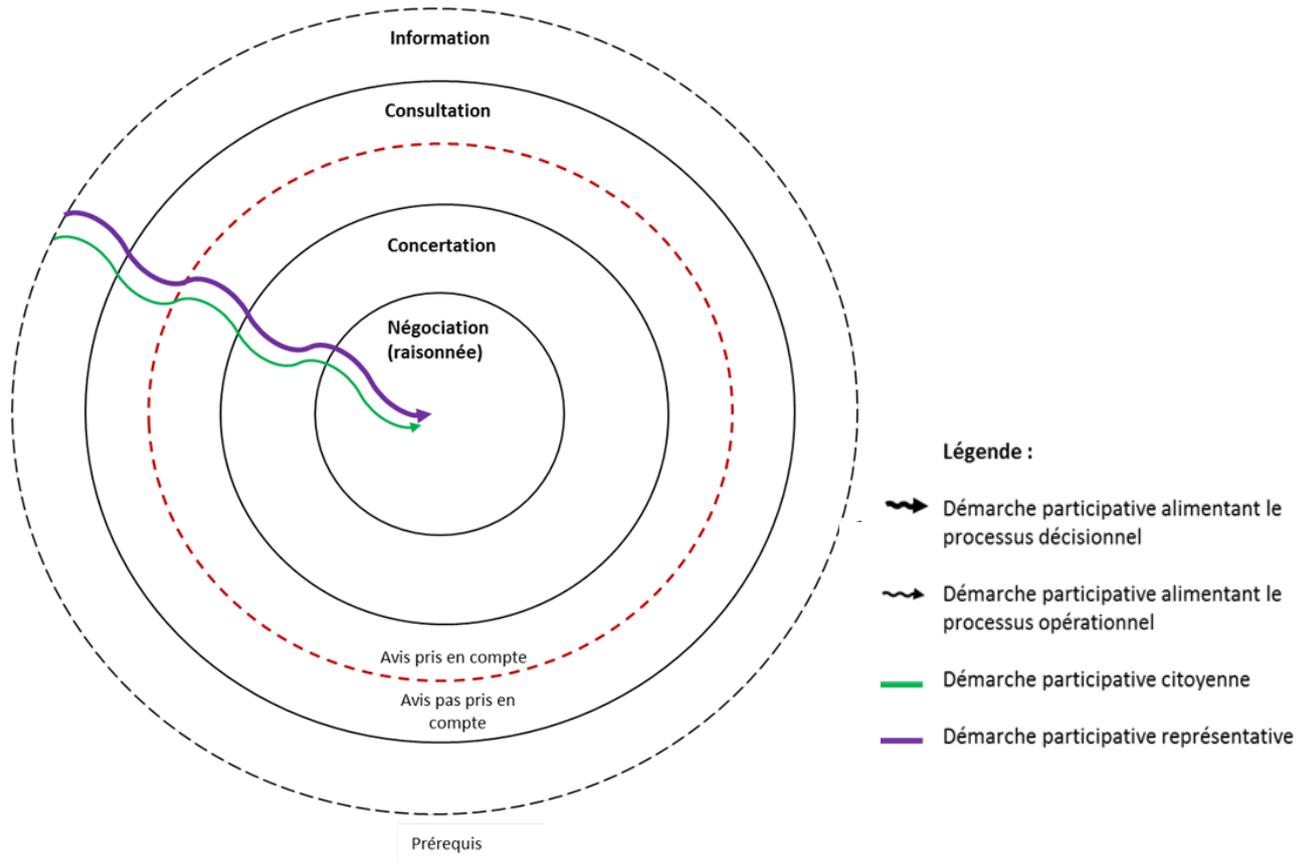


Figure n°45 : Positionnement des démarches participatives sur le modèle de la participation.

L'existence même d'une démarche participative suppose qu'il y ait des initiateurs. Celle-ci ouvre un espace public doté d'objectifs particuliers relatifs à la gestion intégrée de l'eau. La motivation à la participation débute avant la mise en place de la démarche, elle peut être liée à une proposition individuelle ou institutionnelle, à une obligation réglementaire, à un conflit, etc. et pourra évoluer au cours du processus. Chaque processus participatif est composé de plusieurs éléments qui vont être amenés à évoluer *via* le processus même.

Les flèches représentant les démarches participatives renseignent sur leurs participants et le pouvoir qui leur est confié dans la démarche.

A ces caractéristiques, il est possible d'ajouter un élément de lecture qui conditionne l'émergence de démarches participatives : la motivation initiale. Celle-ci est à l'origine du processus et peut être utilisée comme critère de caractérisation des démarches participatives. En considérant que ces démarches ne sont pas toujours institutionnellement organisées, et que, si elles sont autonomes, elles doivent être en lien et en accord avec le système politique. Quels que soient la forme et le contenu d'une démarche participative, sa logique de mise en œuvre doit être appréhendée au regard des caractéristiques du système politique, institutionnel, social, économique, culturel dans lequel elle s'insère. Leur élaboration suppose avant tout une politique de l'offre qui permette aux PNR de la mettre en place et aux citoyens volontaires de participer. Cette offre de participation existe pour les PNR, dans le cadre des objectifs fixés par les chartes en matière de gestion concertée de l'eau.

Dans toute procédure participative, le citoyen est **libre** et **autonome** (Habermas, 1978) et intégré à de multiples réseaux. Il est ainsi très difficile d'anticiper les effets des démarches participatives, lesquels sont dépendants d'une pluralité de facteurs. La motivation des initiateurs est pourtant, très souvent, associée à cette anticipation qu'ils font des effets de la procédure.

Différentes motivations à la participation ont été observées sur les territoires des PNR du Sud-Est, celles-ci sont une possibilité pour caractériser les grandes tendances participatives observées dans les PNR. Elles n'ont pas la prétention d'être exhaustives et ne sont pas à considérer comme des classes qui s'excluent entre elles. De plus, comme le suggère J-E Beuret, S. Pennanguer et F. Tartarin (2006) « *les processus [de concertation] sont composés de multiples interactions entre plusieurs réseaux d'acteurs* » qui peuvent se dérouler dans l'espace de la démarche ou dans d'autres espaces. Les cercles du modèle décrit pouvant donc s'articuler avec ceux d'autres démarches et ainsi se mener de manière intégrée, parallèle ou indépendante. Ces mêmes auteurs (2006) proposent de parler « *d'itinéraire de concertation* » plus que de « processus » pour qualifier « la concertation » et marquer la progression dans le dialogue et l'influence d'évènements extérieurs. Ces « *itinéraires* » étant composés de phases qui peuvent se superposer ou se succéder, chaque itinéraire ne pouvant être formalisé comme un ensemble de règles et de procédures formalisées.

Il est ici défendu que chaque processus participatif est **spécifique** et que son résultat n'est pas uniquement lié à sa qualité intrinsèque mais au **système global** dans lequel il se construit. Le processus intègre des entités humaines, matérielles, individuelles, collectives définies par des paramètres propres et communs, en lien avec des entités extérieures. Mettre en œuvre la gestion participative de l'eau implique donc d'agir dans une approche intégrant l'ensemble de ces paramètres. Pour analyser les démarches participatives, il faut malgré tout choisir un angle d'approche en gardant en tête la complexité du système dans lequel elles s'insèrent.

L'initiative de la démarche, autrement dit la principale motivation de l'initiateur, a ici été choisie comme la porte d'entrée pour caractériser les procédés participatifs (tableau n°12) en considérant que le processus qui en découle est lié à **plusieurs caractéristiques uniques et évolutives, imbriquées dans un système plus global sans frontières hermétiques**. Il faut aussi considérer que les sources de motivations peuvent être multiples et qu'une motivation « affichée » peut en cacher une autre.

Types de motivation à la participation	Objectifs des planificateurs	Mécanismes caractéristiques
Engagée ⁵⁶	La participation engagée est motivée par un accomplissement éthique (volonté d’accomplir, de revendiquer, de défendre une cause). Dans ce cas, la participation est considérée comme le meilleur moyen pour réaliser, faire aboutir l’action ou le projet	Participation ascendante Participation volontaire Participation ouverte (en partie au moins) aux citoyens Prise en compte des préoccupations, besoins, connaissances et compétences des participants (selon l’échelon participatif de l’action)
Instrumentale ⁵⁷	Piloter la participation de façon à obtenir l’adhésion des participants en vue de répondre aux objectifs initiaux fixés par l’initiateur (ses propres intérêts) Convaincre Favoriser l’acceptabilité sociale du projet Gérer les conflits et frustrations	Participation descendante Mécanismes d’information et de consultation sans obligation de prise en compte de l’avis des participants Conviction éthique pas prioritaire Actions ponctuelles Forme de participation « corrompue » ⁵⁸
Normative ⁵⁹	Requise par les institutions Faire de la participation pour répondre à une norme sociale Moyen d’obtenir un financement Favoriser l’acceptabilité sociale	La contribution du public peut modifier le projet Souvent basée sur la représentativité des acteurs Conviction éthique pas prioritaire Participation de convenance
Institutionnelle	Répondre à des obligations ou impératifs légaux dans le but de renforcer la politique publique	Participation descendante Participation imposée par la législation et la réglementation Basée sur la représentativité des usagers

Tableau n°12 : Les différents types de participation observés dans la gestion de l’eau dans les PNR du Sud Est.

⁵⁶ En référence à la notion d’engagement qui selon le dictionnaire Le Larousse signifie « *Acte par lequel on s’engage à accomplir quelque chose* ».

⁵⁷ L’instrumentalisation peut être volontaire ou non

⁵⁸ Vis-à-vis de la conception de la participation dans la GIRE.

⁵⁹ Rejoint la définition de participation normative décrite par Buletti *et al.* (2014) dans le projet ESPACE (Evaluation et suivi des processus participatifs dans l’aménagement des cours d’eau en Suisse) sous un regard complémentaire.

À titre d'exemples, est considérée comme une démarche participative :

- **engagée** (exemple 1) : une démarche menée par une association pour assurer la préservation des cours d'eau qui implique dans sa conception une diversité d'acteurs apportant leurs expertises pour co-construire le projet et qui implique les habitants et usagers dans la réalisation d'actions de découverte, d'observation, de collecte, d'archivage de données hydrologiques. La participation prend donc effet à la fois dans le processus d'élaboration du projet et dans les actions en découlant.
L'objectif de la démarche est bien éthique et l'implication des différents acteurs et citoyens est considérée comme un des meilleurs moyens pour que le projet réponde à leurs besoins et pour les sensibiliser, les responsabiliser et les former aux enjeux de gestion, ce qui constitue une étape préalable et indispensable à la préservation des cours d'eau.
- **normative** (exemple 2) : la co-construction d'un observatoire participatif de l'eau entre un PNR, une structure gestionnaire, une association et un organisme de recherche, alimentée par la participation des habitants et usagers à des actions d'information, de consultation et de concertation. La motivation principale des acteurs est de répondre aux obligations et engagements de leurs structures respectives vis-à-vis de la gestion participative de l'eau.
Il convient alors de préciser que cette caractérisation n'exclut en aucun cas des motivations éthiques de certains acteurs sans qu'elles constituent l'élan initial, fédérateur et impulsor de la démarche.
- **instrumentale** (exemple 3) : une procédure d'information et de sensibilisation du public sur les enjeux d'un barrage dont les éléments fournis sont sélectionnés et mis en valeur de manière à obtenir l'adhésion des personnes aux objectifs du projet en question.
- **institutionnelle** (exemple 4) : la consultation publique dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), répondant aux obligations légales en matière de gestion environnementale.

Ces exemples de démarches participatives peuvent être intégrés dans le modèle de la participation proposé ci-dessus (figure n°46).

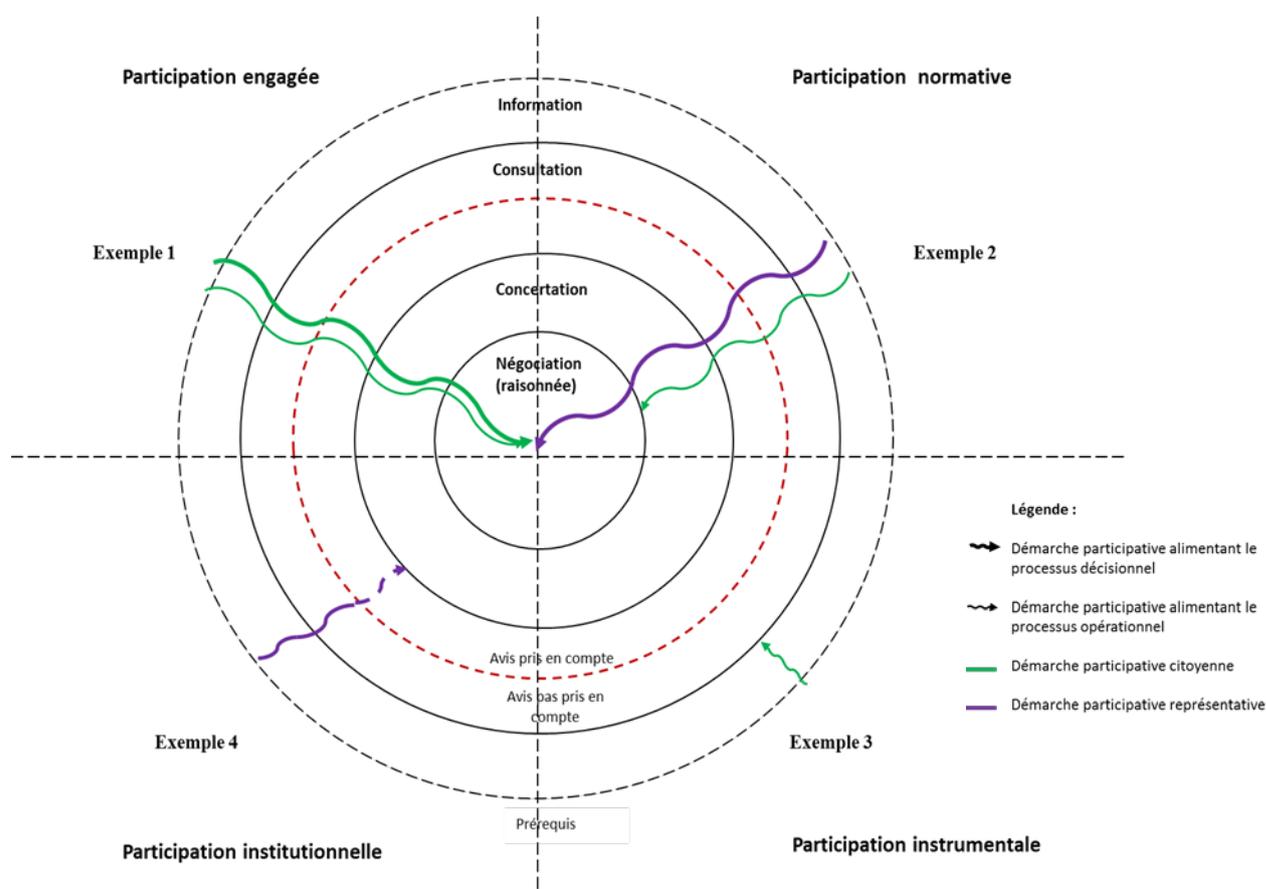


Figure n°46 : Positionnement des démarches participatives par types de motivations, sur le modèle de la participation.

Quelles que soient les motivations initiales des planificateurs (participation engagée, normative, institutionnelle, instrumentale) chaque échelon de participation peut être mis en place selon la volonté et la capacité de l'ensemble des parties prenantes. La démarche sera caractérisée par le niveau le plus élevé atteint par la démarche.

Ce cheminement décisionnel et opérationnel jusqu'au centre de la cible correspond à l'optimum de la gestion participative qui permet la co-construction d'une intelligence collective.

L'intelligence collective est le résultat d'un travail de réflexion collective pris en charge par un corps intermédiaire, qui permet le partage de points de vue et la co-construction d'un projet ou d'un accord. Fondée sur l'apprentissage mutuel, elle dépend des capacités cognitives et sociales des membres du collectif et de leur volonté à coopérer et à œuvrer pour un intérêt partagé. Toutes les démarches participatives ne permettent pas de construire une intelligence collective. C'est le cas des procédés d'information et de consultation des acteurs qui, indépendamment d'une démarche de concertation, ne génèrent pas d'apport mutuel entre les participants et les organisateurs.

Dans la réalité, il apparaît que très peu de démarches participatives engagées dans les PNR correspondent à cet optimum décrit. Ce constat semble lié à un certain nombre de contraintes

structurelles, institutionnelles, politiques, sociales et financières auxquelles sont confrontées les PNR et à leur relative méconnaissance vis-à-vis de l'ensemble des mécanismes de cette approche participative de la gestion de l'eau.

Il est intéressant de constater que les types de motivations à la participation ne conditionnent pas « la trajectoire » du processus, laquelle étant évolutive car soumise à une dynamique collective et à différents réseaux. La dynamique et les nombreuses interactions peuvent alors générer de nouvelles ramifications qui pourront construire leur propre cheminement en lien plus ou moins direct avec la démarche initiale.

Par exemples, une démarche participative institutionnelle peut évoluer en démarche participative engagée d'après la motivation de personne(s) influente(s).

Une démarche participative instrumentale peut générer un conflit au sein du collectif, lequel motive certaines parties prenantes à créer une démarche participative engagée issue de la première démarche. Ces mêmes parties peuvent également rejoindre une autre démarche participative existante sous prétexte qu'elle répond davantage à leurs motivations actuelles.

Une injonction réglementaire peut faire évoluer une démarche participative normative, en démarche participative institutionnelle, ou alors créer une nouvelle démarche issue de la législation, annexée au cadre de la précédente.

Une démarche participative engagée au service de la préservation des cours d'eau, peut se transformer en démarche participative instrumentale lorsqu'un évènement majeur (crue par exemple) vient bouleverser l'éthique du collectif.

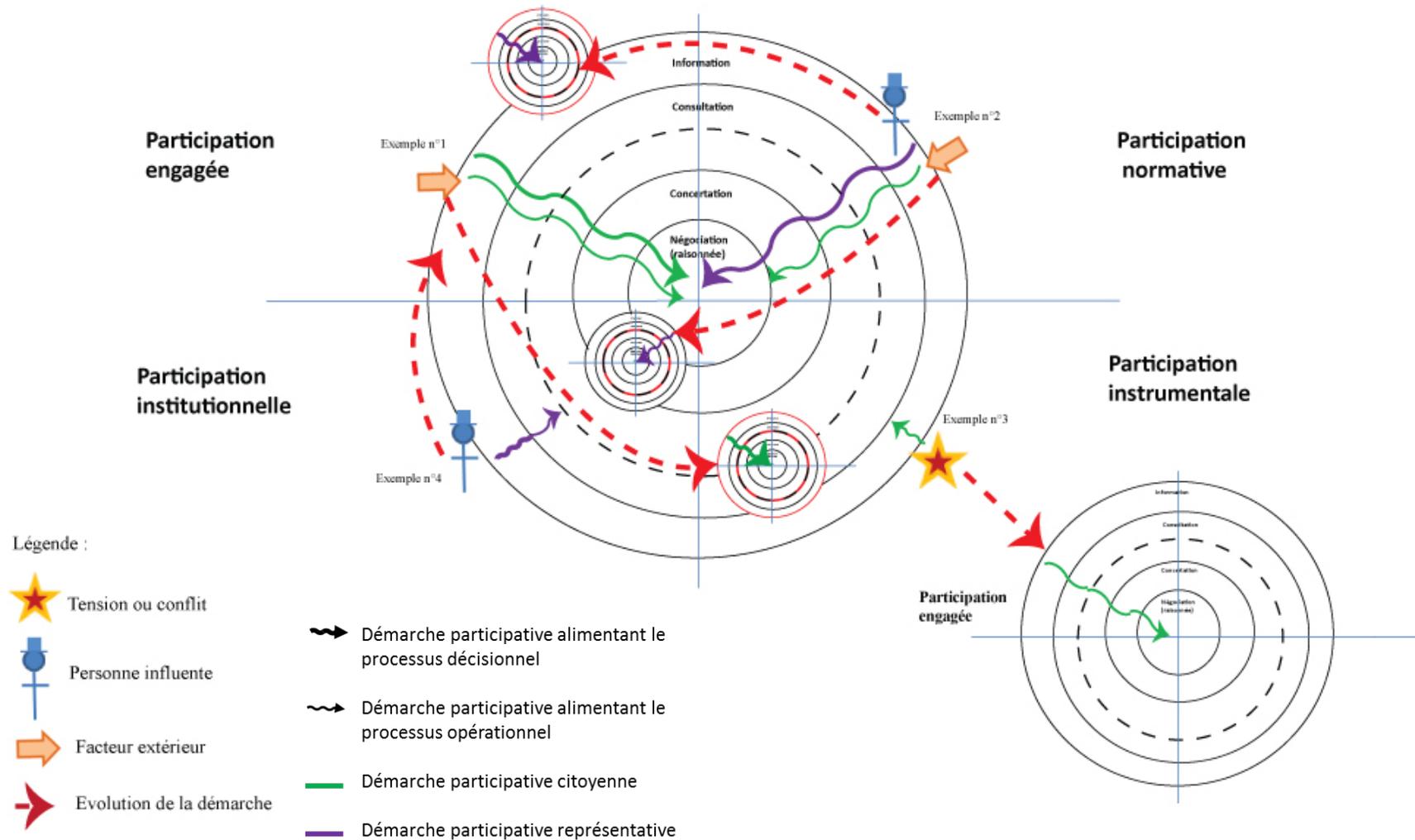


Figure n°47 : Approche globale et évolutive des démarches participatives.

6.4. Notre « modèle de la participation » comme clef de lecture des démarches participatives recensées.

Dans les quatre PNR pilotes, nous avons tenté d'analyser les variables des démarches participatives recensées lors des enquêtes de manière à les intégrer dans notre modèle participatif (figure n°48). Cette approche se veut être une manière de comparer les démarches participatives recensées, en considérant leurs éléments déclencheurs mais aussi l'évolution de leurs trajectoires. Lesquels mis en parallèle des éléments contextuels propres à chaque territoire, permettraient d'analyser les modalités de mise en œuvre de la gestion participative de l'eau dans les PNR.

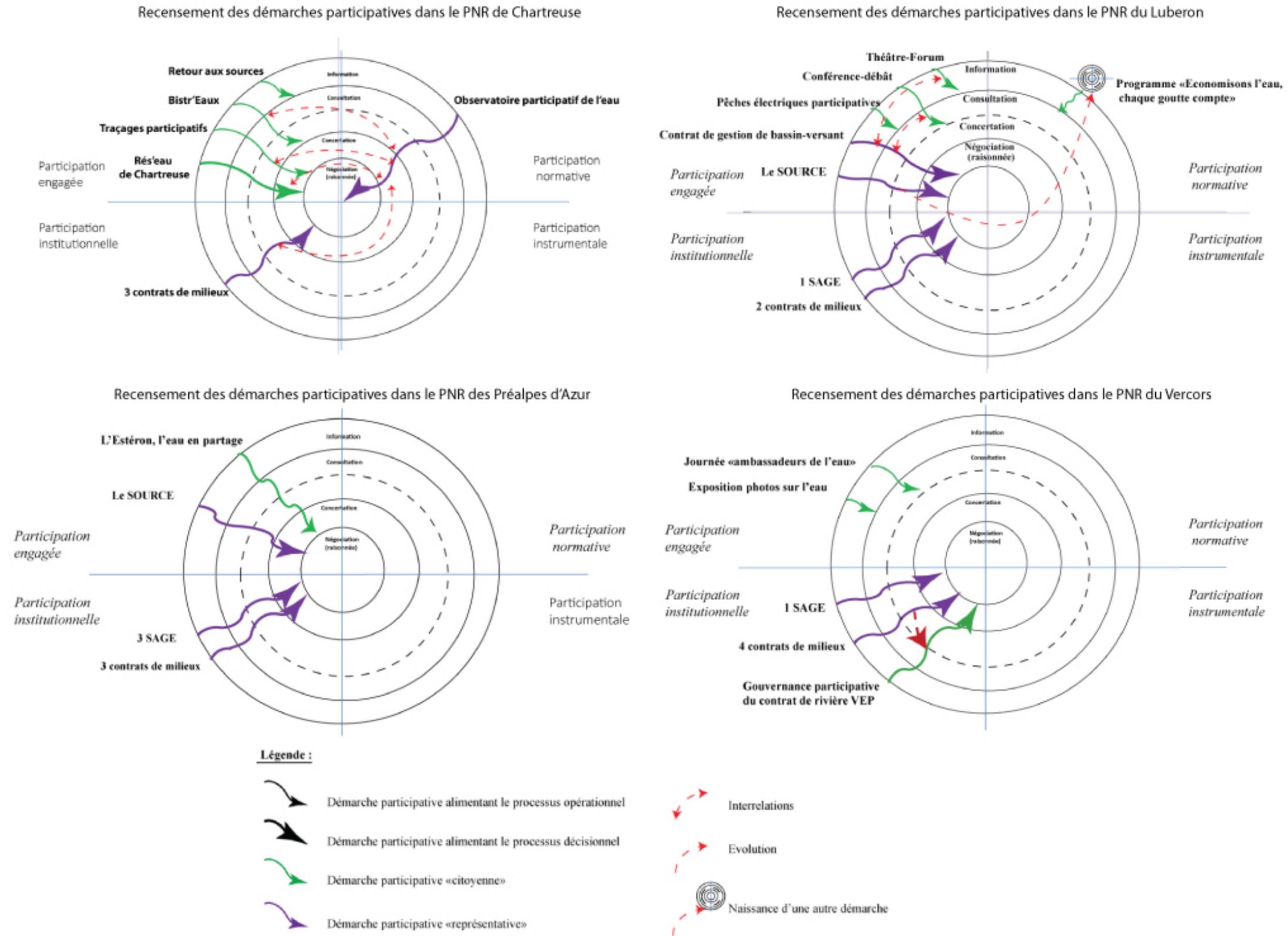


Figure n°48: Recensement des démarches participatives des PNR pilotes dans notre modèle de la participation.

La majorité des démarches participatives recensées dans ces territoires, correspond à des motivations « engagées » des initiateurs. Ces démarches sont volontaires et créées par conviction éthique. Les objectifs recensés avec les actions, sont donc autant de déclinaisons possibles des motivations éthiques à faire de la participation. Les SAGE et les contrats de milieu sont présents dans les quatre Parcs et correspondent à des démarches participatives institutionnelles car issues de la législation. Seulement deux démarches participatives peuvent être qualifiées de « normatives » et aucune d'« instrumentale ».

Dans le PNR de Chartreuse, l'observatoire participatif de l'eau peut être qualifié de démarche normative nous l'avons vu dans les exemples précédents. Ce projet a effectivement été impulsé par des impératifs institutionnels de faire travailler conjointement le PNR et le syndicat de rivière, dans le cadre du renouvellement du contrat de rivière. Des logiques financières poussent également les Amis du Parc et le Parc à mutualiser leurs projets. Les acteurs réfléchissent alors à la construction collective d'un projet qui répond aux intérêts de tous (recherche de complémentarité sur le volet participatif de leurs missions, optimisation financière, vocation d'expérimentation...). Ainsi naît le projet d'observatoire participatif de l'eau en lien avec les différentes initiatives du territoire. Le montage de l'observatoire a généré de nouvelles démarches participatives internes à l'élaboration de l'outil. Les démarches participatives « engagées », menées par les Amis du parc en collaboration avec le Parc et le Laboratoire EDYTEM, sont antérieures à la démarche d'observatoire. Cependant, certaines étant cycliques, leurs objets et objectifs se déterminent en lien avec les problématiques de l'observatoire.

Dans le PNR du Luberon, le contrat de gestion du bassin-versant du Largue et de la Laye, est considéré comme une démarche participative « engagée » puisqu'elle est à l'origine de la volonté de quelques élus locaux de développer un outil de gestion sur ce bassin-versant, jusqu'alors orphelin de tout contrat de gestion. Ceux-ci ont sollicité le Parc à plusieurs reprises pour lancer l'animation d'une dynamique collective, laquelle a abouti à cette nouvelle forme de contrat exemptée de la lourdeur administrative des démarches institutionnelles traditionnelles (SAGE, contrat de rivière).

La gouvernance collégiale de cette démarche, s'appuie sur l'activité de ces parties prenantes pour générer d'autres actions en lien avec le contrat de gestion. C'est notamment le cas du milieu associatif qui impulse des actions participatives pour informer, voire consulter les citoyens sur certains enjeux du bassin-versant. Le SOURCE, concerne tous les PNR de PACA qui ont adhéré à la démarche. Celle-ci peut être considérée comme « engagée » dans le sens où il s'agit d'une démarche volontariste de la Région PACA de construire avec les acteurs de l'eau, une stratégie concertée qui prend en compte la particularité des enjeux régionaux. Si cette démarche est pilotée par la Région, son contenu et sa mise en œuvre relèvent d'une gouvernance partagée, à travers l'Assemblée pour une Gouvernance Opérationnelle de la Ressource en Eau et des Aquifères (AGORA).

Le SOURCE facilite les financements régionaux de projets en lien avec la démarche. C'est par exemple le cas de la démarche « Economisons l'eau », née du SOURCE et largement

conditionnée par ce financement. Elle est ainsi qualifiée de « normative » puisqu'elle semble davantage née de cette « occasion de financement », ce qui n'empêche pas que des objectifs engagés se déploient dans ce cadre.

Dans le PNR des Préalpes d'Azur, la démarche participative « l'Estéron, l'eau en partage », est née de la volonté du Conseil de Développement du PNR d'améliorer les connaissances sur le bassin-versant, en répondant aux engagements du Parc dans son programme d'actions prioritaires. Cette démarche, composée de plusieurs ateliers de concertation avec les acteurs professionnels, les usagers et les habitants peut être qualifiée d'« engagée ».

Dans le PNR du Vercors, le contrat de rivière « Vercors Eau Pure » fait partie des démarches participatives institutionnelles, issues de la législation. Dans ce cas, la volonté du Parc, porteur de la démarche, est de faire évoluer la gouvernance vers les citoyens. Cette évolution ne change en rien le caractère institutionnel mais prouve que même dans ce cadre, des adaptations sont possibles selon la volonté des acteurs. L'exposition photo et la journée « ambassadeurs de l'eau » sont considérées comme des démarches participatives « engagées » puisqu'elles sont volontaires et motivées par la conviction de porter à connaissance les enjeux « eau » du territoire et de sensibiliser le public.

Il ne s'agit en aucun cas de porter un quelconque jugement sur les pratiques analysées, mais bien de les appréhender à partir d'une part de la complexité de la gestion participative de l'eau et d'autre part des « réalités » auxquelles sont confrontés les acteurs des PNR face à sa mise en œuvre. Pour saisir ces « réalités », nous nous sommes, dans un premier temps, appuyés sur la vision qu'ont les acteurs des PNR face à leur situation, puisque c'est à partir de cette perception qu'ils vont entreprendre les démarches participatives. Au départ, la perception qu'ils ont de la réalité est plus importante que la réalité elle-même, puis la confrontation avec d'autres perceptions (dont la mienne) et avec des éléments factuels, permet d'envisager des solutions à partir d'une approche concertée globale.

Ce chapitre a permis de mieux comprendre la situation de quatre PNR du Sud-Est vis-à-vis de la gestion participative de l'eau. La diversité de leur situation montre que les PNR **s'approprient** les modes d'intervention sur la gestion de l'eau en fonction du contexte historique, institutionnel, politique, social local. Nous rejoignons alors le propos de N. Milot (2009) selon lequel il convient d'appréhender la participation publique comme un **construit**, où les objectifs, le rôle et le pouvoir des acteurs doivent être envisagés en fonction d'une **variété de réponses possibles** de la part des collectivités locales. Ouvrir la réflexion sur les différentes formes et contenus des démarches participatives n'est pas chose aisée du fait de leurs **multiples variables**. Afin de pouvoir les comparer, nous nous sommes essayés à la conception d'une « approche participative » qui prenne en compte la motivation initiale des acteurs à engager la démarche ainsi que les évolutions possibles de ses trajectoires. La mise en place de démarches participatives suppose avant tout une politique de l'offre et les motivations des planificateurs vis-à-vis du recours aux démarches participatives correspondent aux anticipations qu'ils font sur leurs bénéfices (A. Mazeaud, 2012). Ces motivations ne renseignent par contre pas sur les effets de ce recours.

Notre approche n'intègre pas l'analyse des effets des démarches participatives sur les politiques publiques. Ceci nécessiterait d'identifier, sur un temps long, les changements qui s'opèrent avec et au-delà du dispositif dans une approche intégrée et globale du système d'action publique. Il faudrait aussi s'appuyer, au moins en partie, sur les effets observés et valorisés par les planificateurs, ce qui est rarement mis en œuvre ou se limite à des indicateurs quantitatifs. Le seul effet ici appréhendé concerne le changement induit par le recours au dispositif participatif sur une situation initiale. Sans préciser la nature et les objectifs de ce changement, qui sont propres à chaque contexte, il a été observé que le degré d'implication du public dans la procédure a des effets croissants sur le changement de quelque nature qu'il soit et que les effets des démarches participatives, quels qu'ils soient, sont tributaires des modalités de leur mise en œuvre.

En simplifiant, la littérature anglo-saxonne et notamment les travaux de John Dryzek et Robert Goodin (2006) et David Guston (1999) principalement consacrée aux dispositifs délibératifs, donne à voir trois modalités d'influence des dispositifs participatifs sur l'action publique que A. Mazeaud (2012) récapitule comme suit : « *une influence directe sur le contenu des politiques publiques lorsque la portée décisionnelle du dispositif est institutionnalisée, une influence indirecte sur les idées et la carrière de la controverse, et une influence indirecte par l'apprentissage des acteurs (une évolution des compétences et des positions au sein de l'administration, les changements de pratiques des maîtres d'ouvrage)* ». L'auteure s'appuie sur les travaux en sociologie de l'action publique qui ont montré que « *l'action publique consistait moins à produire des programmes d'actions plus ou moins cohérents pour résoudre des problèmes qu'à gérer de l'action collective dans un univers polycentrique* » (Hassenteufel, 2011 ; Lascoumes, Le Galès, 2008 in A. Mazeaud, 2012). De cette considération, l'enjeu est, selon elle, de « *saisir l'action publique en train de se faire* » plus qu'à saisir les effets de la participation sur le contenu des politiques publiques. Si la thèse ne se fixe pas pour objectif d'analyser les effets des démarches participatives sur les politiques de gestion de l'eau, nous supposons que les effets, quels qu'ils soient, ancrent leurs jalons dans la manière de concevoir ces démarches. Ainsi, nous avons porté un intérêt

particulier aux dynamiques sociales des processus participatifs observés et/ou animés afin d'en comprendre les mécanismes et d'en proposer un outil méthodologique (Annexe 17).

CHAPITRE 7 :
LES OUTILS PARTICIPATIFS AU SERVICE DE LA GIRE : VERS UNE
TYPLOGIE

7.1. Typologie des outils participatifs rencontrés pendant la thèse.....	191
7.1.1. Des outils de terrain.....	192
7.1.2. Des outils de simulation et modélisation participatives.....	196
7.1.3. Des outils au service du transfert et du recueil de connaissances et de visions des participants.....	200
7.1.4. Des outils au service du dialogue territorial et de la construction collective.....	201
7.1.5. Des outils d’observation, de recueil, de diffusion et de valorisation de données...205	
7.1.6. Des outils de capitalisation et de transfert de connaissances, méthodes et outils..208	
7.2. Vers une comparaison avec une autre typologie.....	209
7.3. Les outils au service de la GIRE : quelles spécificités ?.....	210

Nous avons précédemment vu que l'existence de la participation nécessite celle d'un cadre expérimental qui permette à la dynamique sociale de se constituer et d'évoluer. Nous avons employé le terme « démarche participative » pour caractériser, de manière générique, le cadre dans lequel les participants vont pouvoir apporter leur contribution. Pour orchestrer ce processus collectif et essayer de répondre aux objectifs fixés, des outils sont généralement utilisés.

Les autorités publiques et les gestionnaires sont friands de boîtes à outils toutes prêtes, duplicables, censées faciliter leur tâche. Nous pouvons alors nous demander **quels sont les outils utilisés pour mettre en œuvre le volet participatif de la GIRE ? Sont-ils spécifiques ? Quel rôle jouent-ils ?**

S'il ne paraît pas possible d'essayer de dresser une liste exhaustive des outils favorables à la gestion participative de l'eau, nous en proposerons une typologie qui s'appuie sur les outils rencontrés ou expérimentés pendant la thèse (tableau n°13). Cette typologie n'est pas une catégorisation *stricto sensu*, mais une proposition de tri des outils participatifs. Elle n'a donc pas de valeur objective ni universelle, mais a le mérite d'essayer d'ordonner des pratiques qui relèvent de registres et champs divers dans une pluralité d'applications. Cette typologie s'appuie à la fois sur les outils que nous avons testés dans le cadre de la thèse, ceux que nous avons découverts dans le cadre de formations⁶⁰, de journées d'échanges de pratiques⁶¹, de notre implication dans le GDR PARCS et de lectures.

7.1. Typologie des outils participatifs rencontrés pendant la thèse

Typologie des outils participatifs	Exemples
- Des outils de terrain	- « Retours aux sources » - Traçage participatif - « Rés'Eau de Chartreuse »
- Des outils de simulation et modélisation participatives	- La modélisation participative « Commod » - Le Serious game - Le théâtre-forum
- Des outils au service du recueil de connaissances, savoirs, préoccupations, besoins....	- Le Bistr'eau
- Des outils au service du dialogue territorial et de la construction collective	- Outils de la RAP

⁶⁰ Formations au dialogue territorial et à la médiation ; aux outils de la concertation ; à la posture d'animateur, proposées par le CPIE Savoie Vivante et dispensées par Dialter et l'IFMAN ; formation à la concertation proposée par Cap Rural ; Formation aux outils de la modélisation participative proposée par l'IRSTEA de Montpellier.

⁶¹ Dans le cadre du réseau Osons Agir pour la participation et la concertation en Rhône-Alpes, coordonné par l'Union régionale des CPIE.

- Des outils d'observation, de recueil, de diffusion et de valorisation de données	- Observatoire participatif de l'eau
- Des outils de capitalisation et de transfert de connaissances, méthodes et outils (qui peuvent eux-mêmes être participatif)	- Guide Méthod'Eau

Tableau n° 13 : Typologie et exemples des outils participatifs rencontrés pendant la thèse.

Pour aller plus loin, nous allons détailler certains de ces outils qui ont été expérimentés pendant la thèse.

7.1.1. Des outils de terrain

Ces outils correspondent, d'après la lecture que nous en avons, à des outils qui impliquent une contribution sur le terrain. Cette contribution peut être variable dans sa forme et ses objectifs mais elle n'est possible que par une action de terrain. Celle-ci pouvant servir à la science et/ou à l'action.

Parmi les outils de terrain rencontrés, on distingue ceux visant l'(in)formation par l'action de terrain (les sorties terrain « retour aux sources » par exemple (tableau n°14)) ; ceux qui ont pour objectif principal l'amélioration des connaissances scientifiques et le recueil de données (c'est le cas des sciences citoyennes ou participatives), ceux à l'entre-deux (le traçage participatif (tableau n°15) et les « Rés'Eau de Chartreuse » (tableau n°16) par exemple).

En plus d'une brève description, nous proposerons une petite analyse pour les outils que nous avons expérimentés en situation réelle uniquement.

Les sorties terrain « Retour aux sources »	
Objets	Les ressources en eau, les milieux aquatiques, les usages de l'eau.
Objectifs	(In)Formation par l'action de terrain
Publics cibles	Tout public
Fonctionnement	Promenade le long d'un cours d'eau, ponctuée d'interventions de spécialistes et d'amateurs de disciplines diverses (hydrologie, géologie, histoire, botanique, etc.) pour partager les connaissances et savoirs sur le milieu aquatique, les ressources, ses usages..
Exemples de territoires expérimentaux	PNR de Chartreuse PNR des Baronnies Provençales
Structure(s) porteuse(s)	Amis du Parc de Chartreuse, PNR de Chartreuse, laboratoire EDYTEM.
Pour plus de détails	« Retour aux sources » dans le PNR de Chartreuse : http://www.amis-chartreuse.org/spip.php?article273 « Retour aux sources » dans le PNR des Baronnies Provençales : http://www.gpenb.com/rivieres.html

Tableau n°14 : Analyse de l'outil participatif « retour aux sources ».



Crédit photo : Amis du Parc de Chartreuse

Photographie n°1 : « Retour aux sources » sur le Guiers Vif (PNR de Chartreuse).

Le traçage participatif	
Objets	La ressource en eau souterraine notamment
Objectifs	(In)Formation par l'action de terrain et amélioration des connaissances
Publics cibles	Habitants, scolaires, acteurs locaux et usagers, élus...
Fonctionnement	Suivre et étudier le déplacement de l'eau en milieu souterrain ou en surface grâce à l'injection d'un traceur fluorescent inoffensif.
Exemples de territoires expérimentaux	PNR du massif des Bauges PNR de Chartreuse
Structure(s) porteuse(s)	PNR du Massif des Bauges, laboratoire EDYTEM Amis du Parc de Chartreuse, PNR de Chartreuse, laboratoire EDYTEM.
Pour plus de détails	Pour le PNR de Chartreuse : <i>Guide Méthod'Eau Comment impliquer les citoyens dans la gestion de l'eau, au sein des parcs naturels régionaux ?</i> http://eau.amisdesparcs.fr/spip.php?article245 Pour le PNR du massif des Bauges : http://amis-chartreuse.org/IMG/pdf/cr_exemple_tracage_entrevernes-lathuile_2011-r.pdf

Tableau n°15 : Analyse de l'outil participatif « traçage participatif ».



Crédit photos : Amis du Parc de Chartreuse

Composition photographique n°2 :
Traçage participatif, PNR de Chartreuse.

Cet outil a été co-conçu par le laboratoire Edytem et le PNR du Massif des Bauges où il a été testé pour la première fois en 2010 puis expérimenté dans le PNR de Chartreuse en 2013, dans le cadre du montage de l'observatoire participatif de l'eau. Vous trouverez une fiche pratique sur cet outil dans le guide Méthod'Eau (Annexe 17). Celle-ci vous présente les éléments pratiques liés à son élaboration et à la mise en œuvre ainsi que ses points forts et points faibles et ses facteurs de réussite.

« Rés'Eau de Chartreuse »	
Objets	Les ressources en eau, les milieux aquatiques
Objectifs	(In)Formation par l'action de terrain et recueil de données
Publics cibles	Tout public
Fonctionnement	Impliquer et accompagner le public et les acteurs locaux dans un dispositif de veille visant à recueillir des données, faisant défaut aujourd'hui, sur certaines évolutions des cours d'eau et de leur environnement, en vue de les communiquer aux autorités locales et de les intégrer dans l'observatoire de l'eau de Chartreuse-Guiers.
Exemple de territoire expérimental	Bassin-versant du Guiers Mort, PNR de Chartreuse
Structure(s) porteuse(s)	Amis du Parc de Chartreuse
Pour plus de détails	Le Petit Echo des Entremonts, Dossier <i>Eau d'ici, eau de vie</i> , N°77, décembre 2015, p. 19. Guide méthod'Eau <i>Comment impliquer les citoyens dans la gestion de l'eau, au sein des parcs naturels régionaux ?</i>



Crédit photos : Amis du Parc de Chartreuse

Photographie n°2 : Sortie terrain « Rés'Eau de Chartreuse » sur le Guiers Mort.

Tableau n°16 : Analyse de l'outil participatif « Rés'Eau de Chartreuse ».

Cet outil est davantage à considérer comme un « outil-démarche » puisque sa mise en œuvre, qui s'étale sur la durée, implique l'utilisation de différents outils au service de la démarche globale. Dans la même logique que pour le traçage participatif, vous trouverez une fiche pratique de cet outil dans le guide Méthod'Eau. Il ne s'agissait pas, ici, uniquement de suivre et d'analyser l'outil et la démarche associée, mais d'animer et de coordonner la démarche.

7.1.2. Des outils de simulation et modélisation participatives

Il s’agit d’outils appliqués au terrain mais pratiqués en salle, correspondant dans notre conception à des moyens de représenter et/ou de simuler une situation réelle ou fictive, soit par le biais d’une mise en situation (jeux de rôle par exemple), d’un modèle « jouable », d’une carte, etc. L’objectif étant que la représentation ou simulation permette de faire évoluer l’appréhension d’une situation réelle. Il peut s’agir de construire avec les acteurs la conduite générale d’un projet, de résoudre des tensions ou conflits, de chercher des solutions face à un problème, d’anticiper ou de prévenir un problème, etc.

Voici les outils rencontrés ou expérimentés pendant la thèse :

La modélisation participative « ComMod »	
Objets	Ressources en eau, milieux aquatiques, usages, gouvernance, outils de gestion...
Objectifs	Permettre aux acteurs de partager leurs points de vue sur les enjeux et problèmes de leur territoire afin de les amener à construire collectivement des solutions.
Publics cibles	Tout public
Fonctionnement	Rassembler les acteurs pour co-construire un modèle jouable de leur situation réelle (<i>serious game</i>) pour l’utiliser ensuite dans des démarches collectives de simulation participative (jeux de rôle) pour tester des nouveaux modes de faire et organisations. (ComMod, 2013).
Exemple de territoire expérimental	Le bassin-versant du Largue et de la Laye, PNR du Luberon
Structures porteuses	Unité mixte de recherche (UMR) « Gestion eau acteurs usages » impliquant l’Institut national de recherche en sciences et technologies pour l’environnement et l’agriculture (IRSTEA) de Montpellier, l’Institut de Recherche pour le Développement (IRD), le



Crédit photos : IRSTEA, UMR G-EAU

	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), SupAgro, AgroParisTech.
Pour plus de détails	Ferraton M., Hobléa F., Ferrand N., Grimaldi M., 2014, La gestion intégrée de la ressource en eau : quels enjeux et perspectives pour les Parcs naturels régionaux du Sud-Est de la France ? Un essai d'accompagnement de la réflexion dans le PNR du Luberon, <i>Courrier scientifique du Parc naturel régional du Luberon et de la Réserve de biosphère Luberon-Lure</i> , n° 12 - 2013/2014, p. 40 à 54 http://www.commod.org/



Crédit photos : IRSTEA, UMR G-EAU

Composition photographique n°3 : Session de travail « Commod ».

Tableau n°17 : Analyse de l'outil participatif « La modélisation participative « Commod ».

Nous avons expérimenté la modélisation participative dans le PNR du Luberon, dans le cadre du contrat de gestion du Largue et de la Laye. Le comité de pilotage du contrat avait la volonté d'étendre l'espace d'intervention des acteurs locaux et plus particulièrement des citoyens au sein de la démarche. L'objectif était alors d'accompagner la réflexion collective sur la gouvernance du contrat. Pour cela, des outils de modélisation participative et de jeux de rôle, développés par l'UMR « Gestion eau acteurs usages »⁶² ont été expérimentés. La modélisation participative visait à mener une réflexion commune et concertée sur les enjeux et les problèmes du territoire ; à partager les connaissances sur les ressources et à chercher collectivement des solutions face aux problèmes identifiés. D'autres outils ont ensuite été testés pour s'interroger sur les conditions environnementales, économiques et sociales pour bien gérer le bassin versant et pour réfléchir à la gouvernance du contrat et sur son éventuelle restructuration sur les trois prochaines années, ainsi que sur la cohérence et l'organisation du programme d'actions. L'article M. Ferraton *et al.*, 2014, *La gestion intégrée de la ressource en eau : quels enjeux et perspectives pour les Parcs naturels régionaux du Sud-Est de la France ? Un essai d'accompagnement de la réflexion dans le PNR du Luberon*, paru dans le *Courrier scientifique du Parc naturel régional du Luberon et de la Réserve de biosphère Luberon-Lure*, propose une analyse de la démarche d'accompagnement et de ses résultats. Nous retenons que « la

⁶² Regroupe soixante-dix chercheurs et ingénieurs permanents et une cinquantaine de doctorants et postdoctorants de toutes disciplines travaillant ensemble sur les questions de gestion intégrée et adaptative de l'eau.

modélisation d'accompagnement a abouti à une prise de conscience de la part du COPIL de ses réelles intentions en termes d'évolution du contrat. Celui-ci ne semble finalement pas prêt à élargir la gouvernance du contrat. » (ibidem).

Complémentairement, nous proposons ici de porter un regard critique sur l'outil de modélisation d'accompagnement lui-même. Ce regard critique s'appuie uniquement sur l'expérience de deux sessions de formation à l'outil et sur l'expérimentation décrite ci-dessus. Ces deux cadres sont particuliers puisque le premier ne permet pas d'analyser les effets de l'outil sur une situation réelle et le second n'était qu'un essai d'expérimentation, présentant aux acteurs, par la mise en situation, les outils permettant d'accompagner leur réflexion telle qu'initiée dans ce cadre.

La principale vocation de la modélisation d'accompagnement, intitulée « Commod » est d'amener les acteurs à mettre en scène un dilemme et de pouvoir en débattre. Cet outil a l'avantage, d'aborder les mécanismes et les problèmes à partir de cas concrets co-construits par les acteurs, aboutissant alors à une vision globale et partagée de la situation. Le dialogue articulé autour de la construction du modèle permet aux acteurs d'entrer dans une compréhension mutuelle des besoins et enjeux de chacun, renforcée par le changement de rôles. Il permet aussi de casser certaines idées reçues en simulant les effets du changement.

Si l'on analyse le fonctionnement de l'outil lui-même, le développement du modèle est chronophage, ce qui nous semble être un frein à la mobilisation des acteurs, qui dans le contexte actuel s'inscrivent dans une logique de priorisation de leurs actions. L'enjeu est donc de faire en sorte que l'outil ne soit pas appréhendé par les acteurs comme un supplément à leurs missions, mais comme un moyen de l'optimiser. Parallèlement, la modélisation suppose un certain nombre de connaissances et compétences techniques, ce qui, selon nous, est un frein à la mobilisation des élus. Ces derniers pouvant alors participer à la phase décisionnelle issue de la démarche, mais nous préconisons l'intérêt de renforcer le lien techniciens/élus tout au long du processus. Il semblerait aussi que la culture corporatiste française en matière de gestion de l'eau, ne soit pas favorable « au changement » d'autant plus lorsqu'il s'agit de l'introduire par un outil de type « *serious game* » devant en plus légitimer son caractère « sérieux ». Le jargon « Commod » ne nous semble pas non plus profiter à la valorisation de l'outil dans le domaine professionnel et la modélisation renvoie déjà à des modèles connus des techniciens. Le cheminement de l'outil amène les acteurs à traiter de leur situation sous l'angle du préventif, ce qui, encore une fois, n'est pas culturellement privilégié. Si l'on s'intéresse maintenant au contenu traité par l'outil, si celui propose une démarche intégrée, celle-ci se confronte à la nécessaire réduction des problématiques lors de la modélisation. De plus, certains aspects intangibles, tels que le paysage, ne peuvent pas être appréhendés dans le cadre de la modélisation.

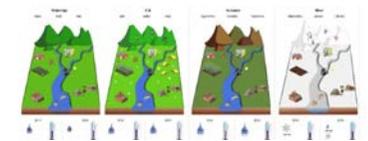
Cet outil ayant d'abord été conçu et appliqué dans les Pays en Développement, son adaptation à la situation des pays comme la France serait profitable mais semble supposer des adaptations au contexte.

Le <i>Serious game</i> : exemple de « Proposition d’interface Science-Société pour la gestion intégrée de la ressource en eau dans un contexte de changements climatiques » ⁶³ .	
Objets	Partage des ressources en eau, gestion des réseaux d’alimentation, changements climatiques
Objectifs	1/ Optimiser la gestion intégrée et durable de l’eau et anticiper les tensions liées aux effets du climatique. 2/ Sensibiliser aux enjeux de la gestion intégrée et durable de l’eau en territoire de montagne
Publics cibles	1/ Décideurs politiques, régies des eaux, collectivités, structures gestionnaires, etc. 2/ Citoyens, scolaires, élus, techniciens, décideurs politiques, etc.
Fonctionnement	1/ Un logiciel permettant de trouver des solutions rapides à des situations de crises et de faire de la prospective territoriale pour anticiper les effets du changement climatique. 2/ Un jeu de plateau et un <i>serious game</i> (jeu vidéo avec un objectif d’apprentissage) qui consistent à se mettre « dans la peau » du maire d’une commune d’un territoire de montagne qui doit satisfaire les besoins en eau de son territoire en fonction des ressources disponibles, de la législation, des infrastructures de distribution et des changements tant socio-économiques que climatiques.
Exemple de territoire expérimental	Station de ski de Megève
Structures porteuses	Laboratoire EDYTEM
Pour plus de détails	Leroy E., 2015, Proposition d’interface Science-Société pour la gestion intégrée de la ressource en eau dans un contexte de changements climatiques, Thèse de Sciences de la Terre, de l’Univers et de l’Environnement, Laboratoire EDYTEM, école doctorale SISEO, 210 p. https://www.youtube.com/watch?t=6&v=onWW7U83yZc

SERIOUS GAME



JEU DE PLATEAU



Crédits photos : EDYTEM

Figure n°49 : Le *Serious game* pour la GIRE.

Tableau n°18 : Analyse de l’outil participatif « *Serious game* ».

⁶³ Travaux de thèse de E. Leroy (2015), Laboratoire EDYTEM, encadrés par G-M Saulnier.

Le théâtre Forum	
Objets	Régulation des conflits et développement des compétences relationnelles
Objectifs	Exploration de pistes de solution d'une situation-problème
Publics cibles	Tout public
Fonctionnement	Forme de jeu de rôle basé sur l'exploration de pistes de solution vis-à-vis d'une situation-problème, à travers l'interaction entre acteurs et spectateurs actifs.
Exemple de territoire expérimental	PNR du Verdon (à venir)
Structures porteuses	Instituts de recherche et de Formation du Mouvement pour une Alternative Non-violente, (IFMAN) Méditerranée
Pour plus de détails	Tixier G., 2009, <i>Le théâtre-forum, apprendre à réguler les conflits</i> , Chronique Sociale, Lyon, édition 2009, 170 p.

Tableau n°19 : Analyse de l'outil participatif « théâtre-forum ».

7.1.3. Des outils au service du transfert et du recueil de connaissances et de visions des participants

Le Bistr'eau (adapté du World Café)	
Objets	La mémoire, la culture et le devenir des ressources en eau et des milieux aquatiques.
Objectifs	Echanger ses connaissances, savoirs, préoccupations, points de vue, etc. Améliorer ses connaissances Recueillir les connaissances et visions des participants
Publics cibles	Tout public
Fonctionnement	Soirées de partage, d'échanges et de débats autour de la mémoire, de la culture et du devenir de l'eau qui se déroulent en deux temps. Le premier, placé sous



Crédit photos : Amis du parc de Chartreuse
Photographie n°3 : Soirée Bistr'Eau à Coublevie, PNR de Chartreuse.

	l'égide de la discussion et de l'écoute, est consacré au recueil et au partage de la mémoire, des connaissances et des savoirs des participants en lien avec la dimension patrimoniale de l'eau. Le deuxième temps est consacré à la formulation de craintes et espoirs, problèmes et propositions de solutions concernant le devenir de l'eau (méthode des post'it).
Exemple de territoire expérimental	PNR de Chartreuse
Structures porteuses	Amis du PNR de Chartreuse
Pour plus de détails	http://www.amis-chartreuse.org

Tableau n°20 : Analyse de l'outil participatif « Bistr'Eau ».

7.1.4. Des outils au service du dialogue territorial et de la construction collective

Ces outils visent à guider le changement social à partir de l'entrelacement des savoirs et connaissances, de la compréhension mutuelle, du dialogue et de la construction collective. Pour cela, de nombreux outils peuvent être utilisés : outils de recherche action participative, débat mobile, forum ouvert, jeux coopératifs, *brainstorming* ou métaplan, outils d'expression (photo-langage, objet-langage) ...

L'objectif de ces outils est de développer une approche participative au service à la fois de l'action et de la recherche. Ils s'utilisent dans différentes traditions de la RAP : pragmatique, critique, clinique, épistémique... et visent à développer les savoirs et savoir-faire liés à cette approche. J. Chevalier développe ses propres outils à partir de son expérience de la RAP. Il a créé un guide de la recherche-action, la planification et l'évaluation participatives pour transférer ses outils mais puisque ces outils visent à s'adapter à la complexité de l'approche RAP, ils sont difficilement saisissables à simple lecture. Ainsi, pour s'autonomiser sur les outils présentés dans le guide, la formation et la pratique restent les meilleures solutions, en considérant bien qu'il est nécessaire d'adapter les outils au contexte et donc à se les approprier.

Outils de recherche action participative (école canadienne)

Objets	Le changement social
Objectifs	« Permettre aux acteurs de mieux s'adapter aux enjeux et défis qui les interpellent » en renforçant « le savoir converser avec la situation » et le croisement et la valorisation des savoirs de chacun.
Publics cibles	Tout public
Fonctionnement ⁶⁴	<p>1/ Créer un système apprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mieux intégrer l'action, la recherche et la formation (FAR) - Mieux intégrer la planification, l'évaluation et la recherche (PER) - Déterminer le mode de planification à utiliser pour chaque situation (ordre et chaos) - Planifier de manière visuelle un ensemble d'activités pour prendre en compte les aléas et les nouvelles informations d'une situation en évolution (schéma de processus) <p>2/ S'avoier et s'entendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluer le niveau de participation d'un projet et les conditions qui favorisent la participation - Créer les conditions pour que tous les participants s'expriment et soient écoutés - Pratiquer l'écoute active et la reformulation <p>3/ Mesurer et évaluer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Classer, catégoriser, comparer les éléments du sujet et en mesurant les éléments à l'aide de critères. - Déterminer les méthodes de collecte, d'analyse et de partage de l'information qui répondent aux besoins des participants et qui sont appropriés au contexte par : les entretiens qualitatifs, le récit, l'improvisation théâtrale, le jeu de rôle, le spectacle populaire, les diagrammes, graphiques, cartes et tableaux, internet, les sondages, l'observation participante, etc. <p>4/ Comprendre les problèmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Retracer les origines en identifiant les événements marquants, les changements observés ou les principales étapes du processus. - Identifier les ressources en voyant comment les participants ont géré les problèmes liés à la situation par le passé et en cartographiant les ressources physiques et humaines caractéristiques du territoire - Remonter aux causes du problème : en retraçant le cheminement des causes et effets du problème puis des moyens et des fins ; en déterminant d'où proviennent les difficultés rencontrées (lacunes, conflits...) ; en comprenant les facteurs qui maintiennent une situation et en atténuent la portée ; en reconnaissant les efforts déployés pour résoudre le problème <p>5/ Connaitre les acteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cibler les acteurs concernés - Jauger les rapports sociaux - Savoir ce qui importe dans les valeurs, intérêts et positions de chacun <p>6/ Evaluer les opinions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer un scénario idéal - Identifier les comportements et autres qui font obstacle au succès - Gérer les attentes - Déterminer les futurs possibles <p>7/ Penser le système :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Repenser la grille : analyse des domaines « écologique », « d'activités », « de problèmes », « des opinions », « social » - Repenser les interactions
Exemples de territoires expérimentaux	Formations, ateliers, école thématique du GDR PARCS
Initiateurs	Jacques M. Chevalier et Daniel J. Buckles (professeurs à l'Université de Carleton, Ottawa)
Pour plus de détails	D'après Chevalier J-M, Buckles D-J, Bourassa M., 2013, <i>Guide de la recherche-action, la planification et l'évaluation participatives</i> , SAS2 Dialogue, Ottawa, Canada. Chevalier J-M, Buckles D-J, 2013, <i>Participatory Action Research: Theory and Methods for Engaged Inquiry</i> , Routledge UK.

Tableau n°21 : Analyse des outils participatifs de la RAP, développés par J. Chevalier.



Crédit photos : GDR PARCS

Composition photographique n°4 : les outils de la RAP.

⁶⁴ D'après Chevalier J-M., Buckles D-J., Bourassa M., 2013, *Guide de la recherche-action, la planification et l'évaluation participatives*, SAS2 Dialogue, Ottawa, Canada.

7.1.5. Des outils d'observation, de recueil, de diffusion et de valorisation de données

Observatoire participatif de l'eau	
Objets	Connaissance sur la ressource en eau et les milieux aquatiques Capitalisation de données Diffusion Participation citoyenne Aide à la décision
Objectifs	- Créer une plateforme participative de collecte, de transfert et de partage des connaissances, des données et des idées relatives à l'eau en tant que ressource et patrimoine, intégrée au Système d'Information Territorial développé par le PNR de Chartreuse, - Configurer cette plateforme pour en faire un outil : <ul style="list-style-type: none"> • D'aide à la décision concertée et coordonnée entre les différentes structures pour prendre en compte les enjeux et intérêts liés à l'eau dans l'ensemble des opérations d'aménagement et de développement territorial, • D'assistance au processus de gestion intégrée de la ressource au travers de l'inventaire, la protection et la veille, l'information et la sensibilisation des différents usagers, - Alimenter plus largement le débat citoyen sur la question de l'eau, dans le cadre d'une démarche participative au service d'un développement durable des entités territoriales parties-prenantes
Publics cibles	<ul style="list-style-type: none"> • Elus locaux • Techniciens territoriaux • Acteurs de la gestion de l'eau (dont scientifiques et experts) et acteurs de l'économie locale • Responsables associatifs de l'environnement et du patrimoine • Grand public : habitants et visiteurs - Autres publics motivés



Crédits photos : EDYTEM

Composition photographique n°5 : Atelier participatif pour le montage de l'observatoire de l'eau en Chartreuse-Guiers.

	<ul style="list-style-type: none"> • Scolaires locaux et des classes découverte accueillies dans le territoire ; étudiants des Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur environnants (Grenoble-Alpes, PRES lyonnais...)
Fonctionnement	Rencontres en Comités de pilotage et Comités techniques (au total 4 fois/an)
Exemples de territoires expérimentaux	Parc de Chartreuse Bassin versant Guiers-Aiguebelette Tête de bassin versant Chartreuse-Guiers
Structure(s) porteuse(s)	<p>Pour le montage de l'observatoire, gouvernance partagée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Parc naturel régional de Chartreuse - Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Guiers et de ses affluents - Amis du Parc de Chartreuse - Laboratoire Edytem <p>Pour la suite : à définir</p>
Pour plus de détails	www.parc-chartreuse.net

Tableau n°22 : Analyse de l'outil participatif « Observatoire participatif de l'eau ».

Toutefois, développer cet outil en intégrant dès l'amont de sa conception, une diversité d'acteurs aux visions et intérêts divergents n'a pas été sans difficulté. Parmi les principales : la conciliation entre les attentes des différentes structures porteuses de l'outil, des niveaux et domaines d'expertise différents, des perceptions et attentes divergentes de la participation au sein du projet. Ainsi, l'expertise technique du montage de la base de données SIG et l'expertise d'animation d'actions participatives se sont réalisées de manière hermétique : les élus et techniciens ne participant pas ou peu aux actions participatives menées par les Amis du Parc et ces derniers ne participant pas aux réunions techniques de développement de l'outil. La doctorante représente alors à elle seule la jonction entre ces deux domaines d'expertise, devant alors justifier et orchestrer leur lien. Pour les rendre davantage perméables, il aurait fallu que les parties prenantes soient davantage ouvertes. Favoriser cette ouverture d'esprit est un travail en soi, bien que cette initiative collective aurait laissé supposer cet acquis. Si l'on remonte à l'émergence du projet, celui-ci a été principalement motivé par une pression institutionnelle des financeurs du parc et du syndicat de gestion qui encourageaient davantage de coordination et de mutualisation dans les projets liés à l'eau sur le territoire. À partir de cette impulsion, ces institutions et leurs partenaires se sont concertés pour définir un projet qui réponde à leurs préoccupations et missions respectives. Dans le cadre de la collaboration signée entre parties autour du projet, nous pourrions imaginer qu'il soit mentionné que ceux-ci « s'engagent » à participer aux différents aspects du projet, y compris lorsqu'il ne s'agit pas de son domaine d'expertise, le but étant de concevoir l'outil dans une approche globale et concertée. Il faut toutefois reconnaître que certaines étapes du projet : collecte, homogénéisation et structuration des données sont chronophages et nécessitent des compétences très pointues. Il n'est pas forcément opportun et cohérent que toutes les parties participent à toutes les étapes du projet, mais au moins qu'il y ait des temps de réflexion, de concertation et de décision collectives à la fois sur les aspects techniques et participatifs de l'observatoire. Cela permet à chacun d'appréhender la complexité des différentes tâches et de ne pas se dédouaner des résultats de ces deux champs d'action.

7.1.6. Des outils de capitalisation et de transfert de connaissances, méthodes et outils

Le guide Méthod'Eau	
Objets	La gestion participative de l'eau dans les parcs naturels régionaux
Objectifs	Capitaliser et transférer les connaissances Favoriser la compréhension et l'ouverture à l'approche participative Transférer des méthodes et outils
Publics cibles	Les acteurs des PNR Les acteurs de l'eau
Fonctionnement	Un carnet théorique qui propose des clefs de compréhension sur les principes de la gestion participative de l'eau et sur le rôle des PNR dans cet objectif. Un carnet méthodologique qui présente des méthodes de démarches participatives expérimentées dans des PNR de Rhône-Alpes et PACA Un carnet pratique qui livre des protocoles d'outils participatifs expérimentés dans le PNR de Chartreuse
Exemple de territoire expérimental	PNR de Chartreuse PNR du Luberon PNR des Préalpes d'Azur PNR du Vercors
Structures porteuses	Groupement des Amis des PNR du Sud Est – Laboratoire EDYTEM- Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse
Pour plus de détails	Chapitre 8 et Annexe 17

Tableau n°23 : Analyse de l'outil participatif « Guide Méthod'Eau, comment impliquer les citoyens dans la gestion de l'eau ? Retours d'expériences des Parcs Naturels Régionaux du Sud-Est ».



Figure n°50 : Illustration de la dernière page du guide Méthod'Eau (M. Ferraton, 2016).

La démarche associée à la création du guide ainsi que l'outil lui-même seront présentés dans le chapitre 8 de la thèse. Nous nous contenterons, à ce stade, de dire que ce guide constitue un outil pour favoriser la gestion participative de l'eau dans les PNR. Il a été réalisé de manière participative avec les acteurs des PNR en question et s'inscrit dans la démarche plus globale de recherche action participative de la thèse.

Au-delà de sa vocation de capitalisation et transferts de connaissances, de méthodes et d'outils, la construction du guide avec les partenaires, visait également à leur faire prendre du recul et à analyser leurs propres démarches et à les accompagner dans la valorisation et la diffusion de leur méthode.

Dans la forme la plus aboutie d'une démarche participative, les participants peuvent participer par le biais d'outils participatifs dédiés aux différentes phases du processus de gestion de l'eau : sa conception, la collecte de données, leur analyse, leur interprétation, leur diffusion et la prise de décision liée au projet (CCAIDD), ce qui correspond également aux objectifs participatifs de la Recherche Action Participative (RAP), telle que décrite par J. Chevalier (2013), qui correspond à l'approche déployée dans la thèse pour expérimenter la gestion participative de l'eau dans les PNR du Sud Est.

7.2. Vers une comparaison avec une autre typologie

Cette proposition de typologie reflète la Recherche Action Participative que nous avons menée dans le cadre de la thèse. Lors d'un colloque national sur « La concertation au service de l'environnement »

⁶⁵, nous avons pu identifier une autre typologie des outils participatifs, proposée par E. Ballan de l'association ARENE⁶⁶. Celle-ci distingue sept familles d'outils dans deux grandes catégories : les "réunions mammifères" (en présentiel) et les "réunions virtuelles", les deux étant hybridables :

- 1/ Les initiatives citoyennes relevant d'une participation spontanée (souvent dans une logique contestataire) ;
- 2/ Les réunions publiques (« *open access* ») en présence du décideur : information, discussion... ;
- 3/ Les ateliers collectifs de production, co-construction ;
- 4/ Les enquêtes, procédures consultatives visant à sonder l'avis du public ;
- 5/ Les outils numériques qui peuvent être hybridés avec d'autres familles ;

⁶⁵ Organisé les 10 et 11 mars 2016 par la Fondation de France en partenariat avec le programme « Comedie.org

⁶⁶ Association spécialisée dans « l'élaboration et l'animation de démarches participatives et de concertation dans le but de développer la démocratie locale pour un développement durable des territoires » (<http://www.arenas.org/>)

6/ Les instances de débat citoyen : comités locaux, de quartier, conseils de quartier...

7/ La mise en débat par décalage : World Café, regards et performances d'artistes...

On retrouve, dans ces deux essais de typologies, des catégories similaires mais aussi des distinctions :

- Les outils visant la construction collective : que nous avons choisi de regrouper avec ceux du dialogue territorial, puisqu'elle en est la finalité. E. Ballan ajoute une distinction en proposant une autre catégorie pour les instances de débat citoyen. Dans le cadre des outils rencontrés pendant la thèse, les instances de débat visaient à produire un dialogue territorial autour du sujet, nous ne les distinguons donc pas.
- Les outils que E. Ballan appelle « enquêtes, procédés consultatifs » peuvent correspondre à notre catégorie « outils visant le transfert et le recueil de connaissances, de visions des participants ». Nous insistons nous sur le fait que l'échange est à double sens : transfert et recueil.
- Les outils « hors terrain » ou « mis en débat par décalage », avec une précision que nous apportons concernant la finalité opérationnelle de ces outils.
- Sa catégorie « réunion publique » peut intégrer notre catégorie « outils d'observation, de recueil, de diffusion et de valorisation » dans une version limitative. Cette catégorie n'apparaît pas dans notre typologie car nous nous sommes concentrés sur les outils visant au moins une rétroaction dans le projet (consultation avec avis pris en compte dans le processus), les outils d'information pouvant être considérés comme des prérequis.
- Nous avons une catégorie spécifique pour les outils de terrain puisque dans le cadre de la gestion de l'eau, l'immersion dans le milieu est primordiale. Ces outils pouvant englober plusieurs objectifs (information, formation par l'action, recueil de données...)

E. Ballan ajoute une catégorie pour les initiatives citoyennes volontaires, qui relèvent davantage pour nous d'une transversalité, tout comme la catégories des outils numériques (à l'exception des outils de terrain). Ces distinctions montrent qu'il n'y a pas une approche unique de la participation mais bien de multiples qui se construisent en lien avec leur champs d'expérimentation. Ainsi, dans notre conception les outils participatifs doivent permettre de répondre aux objectifs du volet participatif de la GIRE, ce qui leur confère une spécificité, que nous allons à présent explorer.

7.3. Les outils au service de la GIRE : quelles spécificités ?

Nous allons, à présent, voir les objectifs que doivent se donner les démarches participatives, d'après la définition de la GIRE (InfoRessources), et les moyens à déployer pour optimiser son efficacité. Pour être plus concrets, nous allons analyser les spécificités des outils que nous avons expérimentés dans le PNR de Chartreuse, dans le cadre du programme « L'Eau

entre mémoire et devenir », en réponse aux différents objectifs. Le projet d'observatoire a constitué une « offre de la participation » sur le territoire, propice à l'expérimentation de démarches participatives au service de ce projet commun, co-construit entre plusieurs acteurs. Les outils correspondent donc à des moyens spécifiquement déployés pour co-construire l'observatoire, celui-ci ayant pour vocation de s'adapter aux enjeux identifiés par les acteurs locaux et de valoriser les savoirs locaux. Par exemple, les éléments recueillis lors des démarches participatives ont été intégrés dans l'arborescence de la base de données « eau » et ont permis d'identifier les thématiques prioritaires à traiter au sein de l'observatoire. Ces outils, intégrés à la démarche globale de l'observatoire de l'eau, ont également permis d'identifier des personnes ressources et de créer un réseau d'acteurs locaux.

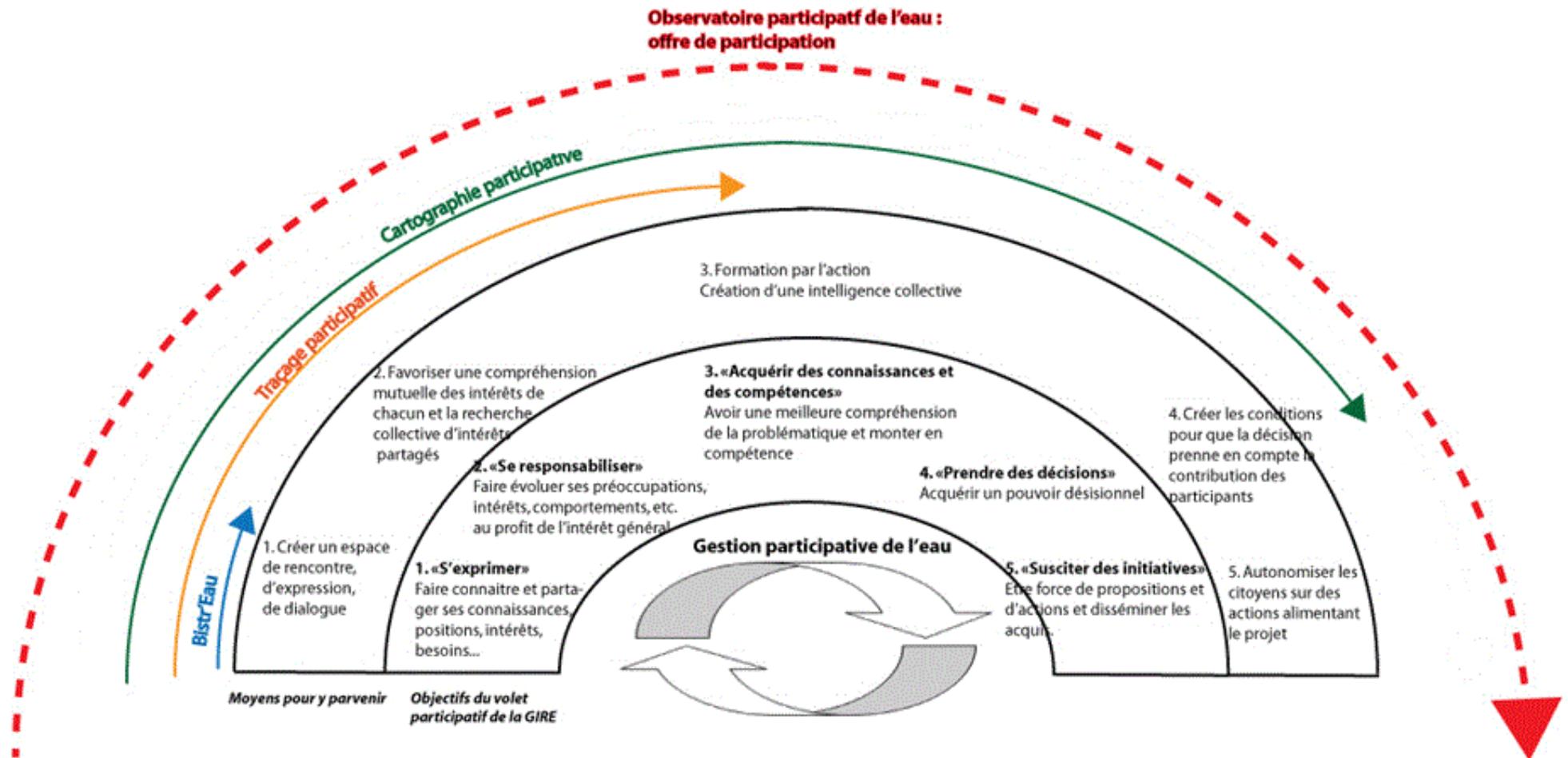


Figure n°51 : Les outils expérimentés dans le PNR de Chartreuse pour répondre aux objectifs **du volet participatif** de la GIRE.

Les modalités de mise en œuvre de ces outils sont présentées dans le guide *Méthod'Eau* (Annexe 17), sous forme de fiches pratiques. Celles-ci renseignent les éléments nécessaires à leur transfert dans d'autres territoires en accordant une place prépondérante aux objectifs de chaque étape de leur déroulement et aux facteurs de réussite et d'échec, optimisant ainsi le transfert d'expérience. Créer un outil n'est pas chose aisée, cela implique d'avoir une connaissance suffisante des objectifs de la participation et du projet associé, du contexte historique, politique, culturel et social, des jeux d'acteurs, etc. Il faut ensuite être en mesure de construire un cadre qui prenne en compte l'ensemble de ces éléments, dans une **dimension apprenante et adaptable**. Cela ne veut pas dire que des outils « hors sol » ne peuvent pas être construits, mais que leur utilisation doit avoir pour préalable la connaissance de ce besoin de contextualisation et d'adaptation mais aussi l'acceptation de son caractère infiniment **expérimental**.

Ce chapitre consacré aux outils au service de la gestion participative de l'eau, en propose une lecture organisée en typologie. Cette typologie est le reflet de notre posture de Recherche Action Participative et de son objet, elle n'est en rien unique et universelle mais peut toutefois être transposée aux problématiques générales de gestion des ressources naturelles et patrimoniales. Nous avons analysé conjointement les objectifs du volet participatif de la GIRE et les moyens à déployer pour y répondre. C'est dans cette logique que nous avons appréhendé les outils participatifs expérimentés et analysés dans le PNR de Chartreuse, dans le cadre de l'observatoire participatif de l'eau.

S'il ne s'agit pas, ici, de défendre une entrée par l'outil pour mettre en œuvre la gestion participative de l'eau, nous pensons que l'outillage est nécessaire pour orchestrer la participation, mais n'en est pas, à lui seul, le garant. Face à la demande des autorités publiques et des techniciens de disposer de « recettes » toutes prêtes, dans la perspective de gain de temps et d'économie de formation entre autres, nous pensons que l'outil doit être nécessairement pensé au vu de son contexte d'expérimentation. L'expérience a montré que le poids du contexte local influe considérablement la pratique, ainsi, il n'est ni possible ni pertinent de proposer un modèle figé et duplicable. **La gestion participative relève d'un savoir, savoir-faire et savoir-être renforcés par un outillage adaptable**. L'outil n'est alors pas une fin en soi mais un moyen de répondre aux objectifs poursuivis.

Partant de ces considérations, nous nous sommes essayés à la conception d'un outil méthodologique visant à capitaliser et transférer les conditions nécessaires à la mise en œuvre de la gestion participative de l'eau, à partir des retours d'expériences des PNR du Sud-Est.

CHAPITRE 8 :
**LE GUIDE METHOD'EAU⁶⁷ : UN OUTIL POUR FAVORISER LA GESTION
PARTICIPATIVE DE L'EAU**

8.1. Entre connaissances scientifiques et aptitudes opérationnelles : un outil de transfert hybride.....	218
8.1.1. Utiliser la forme comme alliée.....	218
8.1.2. Un contenu utile à l'action.....	223
8.2. Le rôle des animateurs : une pièce charnière du guide.....	225
8.3. La valorisation comme vecteur d'appropriation et d'utilisation du guide.....	226
8.3.1. Un comité de lecture comme instance de concertation.....	227
8.3.2. D'un projet scientifique innovant à une offre de service opérationnelle : quelles perspectives de valorisation?	231

⁶⁷ Non du projet, qui n'apparaît pas sur la version finale du livrable du fait des contraintes éditoriales.

Nous avons conclu le chapitre précédent en montrant que la gestion participative de l'eau relève de savoirs, savoir-faire et savoir-être qui nécessitent des outillages. Ainsi, pour pouvoir optimiser les conditions de sa mise en œuvre, c'est bien sur **l'ensemble de ces variables** qu'il faut agir.

Ce fut un des objectifs de la Recherche Action Participative expérimentée dans les PNR du Sud-Est. Celle-ci a permis à la fois de **produire des connaissances** sur le sujet, **d'acquérir des savoirs et des compétences** en matière d'animation territoriale et de favoriser la **formation par l'action** des acteurs. L'objectif est, à présent, de transposer ces trois piliers issus de la RAP dans un document à vocation **opérationnelle** visant à améliorer la **capacité d'action** des gestionnaires. Cet objectif questionne la nature des savoirs et leur mode de diffusion.

Comment des savoirs scientifiques peuvent-ils être travaillés dans une perspective d'action ? Comment ne pas sacrifier la rigueur scientifique au profit de l'action ? Comment favoriser la prise de recul sur l'action « en train de se faire » et la diffusion des aptitudes et de leurs conditions ?

Ces questionnements et enjeux nous ont amenés à concevoir un guide méthodologique intitulé : « *Comment impliquer les citoyens dans la gestion de l'eau ? Retour d'expériences des Parcs Naturels Régionaux* ».

Le projet de guide méthodologique était envisagé dès l'origine de la thèse. Il apparaissait dans le dossier de candidature CIFRE, sous l'objectif « *créer une méthodologie opératoire destinée à améliorer la Gestion Intégrée de la Ressource en Eau dans les PNR* ». Cet objectif, considéré comme l'aboutissement de la CIFRE, relève d'une volonté partagée du Groupement des Amis des PNR du Sud-Est et du Laboratoire EDYTEM de transférer les savoirs et connaissances acquises pendant la thèse, aux praticiens concernés par le sujet. Il répond aussi aux attentes des institutions publiques impliquées financièrement dans le projet de thèse : l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse, la Région Rhône-Alpes et la Région PACA. Le financement de l'Agence de l'Eau portant exclusivement sur la conception du guide.

Nous allons, dans un premier temps, analyser la forme et le contenu du guide en portant une attention particulière à la nature et à la diffusion des savoirs et des compétences. Nous nous intéresserons ensuite à une pièce maîtresse de l'outil, les animateurs de démarches participatives. Et enfin, nous verrons en quoi la recherche action participative a favorisé la valorisation du guide dans le milieu socio-professionnel.

8.1. Entre connaissances scientifiques et aptitudes opérationnelles : un outil de transfert hybride.

Dans le dictionnaire, Le Petit Robert, 2011, un guide sert à « *accompagner pour montrer le chemin* ». L'objectif du guide Méthod'Eau était d'accompagner la réflexion et l'action des PNR dans la mise en œuvre de la gestion participative de l'eau. L'idée de « *montrer le chemin* » illustre parfaitement la démarche que nous avons eue. La volonté n'était non pas de prôner une approche idéale de la participation, mais bien de partir des situations rencontrées dans des PNR du Sud-Est, pour montrer la **direction à suivre**. Une autre des définitions proposées est « *un principe directeur qui inspire quelqu'un* ». La notion « d'inspiration » est un élément important car l'objectif du guide est de mettre à disposition les connaissances et les savoirs afin qu'ils constituent des conseils aux utilisateurs. Ces conseils seront appropriés différemment par chacun mais leur vocation est de donner un souffle créateur aux acteurs en reflétant au mieux les « réalités » de la tâche.

Le contenu du guide Méthod'Eau est lié à celui de la thèse puisque les deux se sont construits en simultané. La volonté n'était pas de construire cet outil qu'à partir de savoirs opérationnels, isolés des savoirs scientifiques mais bien de créer un outil hybride. Cet objectif implique d'être en mesure de prendre du recul sur le contenu de sa recherche et des actions menées et d'inventer une forme de transfert de connaissances. Ceci fait appel à la pédagogie mais aussi à la vulgarisation, sans pour autant sacrifier le contenu scientifique.

8.1.1. Utiliser la forme comme alliée

Le guide Méthod'Eau dans sa version finale est édité dans la collection « Eau et connaissance » de l'Agence de l'Eau RMC. Cette publication s'appuie sur un canevas « imposé » en partie au moins par les règles de l'éditeur. Cette forme est donc du ressort de professionnels de la communication, à partir d'un modèle à vocation opérationnelle. Ceci confère au guide une reconnaissance validée auprès des praticiens. Cela laisse aussi supposer que cette forme sera plus facilement saisissable par les acteurs de l'eau, habitués à consulter ce type de publication. À première vue, la longueur du guide (142 pages sur la totalité des deux carnets) peut paraître rebutante pour un document opérationnel mais elle s'explique par plusieurs raisons. Tout d'abord, l'Agence de l'Eau souhaitait se saisir de la densité des connaissances disponibles sur le sujet. La densité était également un élément important attendu du Groupement des Amis des Parcs, considérée comme une des preuves d'un travail abouti. De mon côté, en prenant en considération ces « commandes », il ne s'agissait en aucun cas de favoriser la **quantité** plus que la **qualité** mais bien de **mettre à profit** la densité attendue. Ainsi, j'ai vu l'occasion d'attribuer deux fonctions à ce guide. Une première, visant la diffusion des connaissances scientifiques sur le sujet dans un but d'amélioration des connaissances des praticiens, prérequis indispensable à l'action. Une seconde, permettant de transposer des méthodes et des outils pour favoriser l'action. Ainsi, le guide se compose de deux carnets, un **carnet théorique** et un **carnet méthodologique et pratique**. Le premier propose de décrypter en

détails les concepts et mécanismes qui composent la gestion participative de l'eau et fournit aux lecteurs des éléments de réflexion et d'analyse sur le rôle des Parcs naturels régionaux dans sa mise en œuvre. Ce carnet a été motivé par le constat que les acteurs des Parcs ont une connaissance très floue des tenants et aboutissants de cette approche participative. Et, bien qu'ils soient en demande de méthodes et d'outils, ceux-ci n'ont de sens que s'ils s'articulent avec une connaissance fine de cette approche.

Le carnet méthodologique et pratique du guide propose une traduction opérationnelle du carnet théorique. Sa partie méthodologique s'appuie sur des expériences de démarches participatives menées dans les PNR de Chartreuse, du Vercors, du Luberon et des Préalpes d'Azur, qui présentent des modes d'intervention différents de la gestion participative de l'eau. Au-delà des éléments méthodologiques transférés par le biais de fiches pratiques, il propose des solutions face à des situations de blocage rencontrées sur ces terrains.

Sa partie pratique est composée de fiches outils calquées sur les objectifs de la gestion participative de l'eau. Les outils présentés sont ceux expérimentés dans le PNR de Chartreuse dans le cadre du montage de l'observatoire participatif de l'eau. Leur forme vise à fournir les éléments nécessaires à leur transfert dans d'autres territoires en accordant une place prépondérante aux objectifs de chaque étape de leur déroulement et aux facteurs de réussite et d'échec.

Il est préconisé, dans la notice de lecture débutant le guide, de lire succinctement ces deux carnets pour respecter la logique réflexive nécessaire à l'action. Lors des lectures suivantes, la forme détachable des deux livrables permet de se saisir directement de la partie concernée. Il était effectivement craint que les techniciens lisent isolément le carnet méthodologique et pratique. Pour s'en prémunir, nous avons réalisé une fiche pratique synthétique des connaissances fondamentales véhiculées dans le carnet théorique. Cette fiche débute le carnet méthodologique et pratique.

Si cette forme générale du livrable laisse à voir une distinction entre les connaissances liées à la recherche (carnet théorique) et celles liées à l'action (carnet méthodologique et pratique), nous verrons que le contenu de ces deux carnets est davantage hybride.

Afin de susciter l'intérêt des lecteurs et d'optimiser la vulgarisation, le guide intègre de nombreuses illustrations, de différents types (schémas, dessins, photos, etc.). En plus d'éclairer le propos, ces illustrations peuvent avoir plusieurs vocations :

Certaines, comme celles présentes dans l'introduction du guide, permettent de synthétiser un contenu (figure n°52).

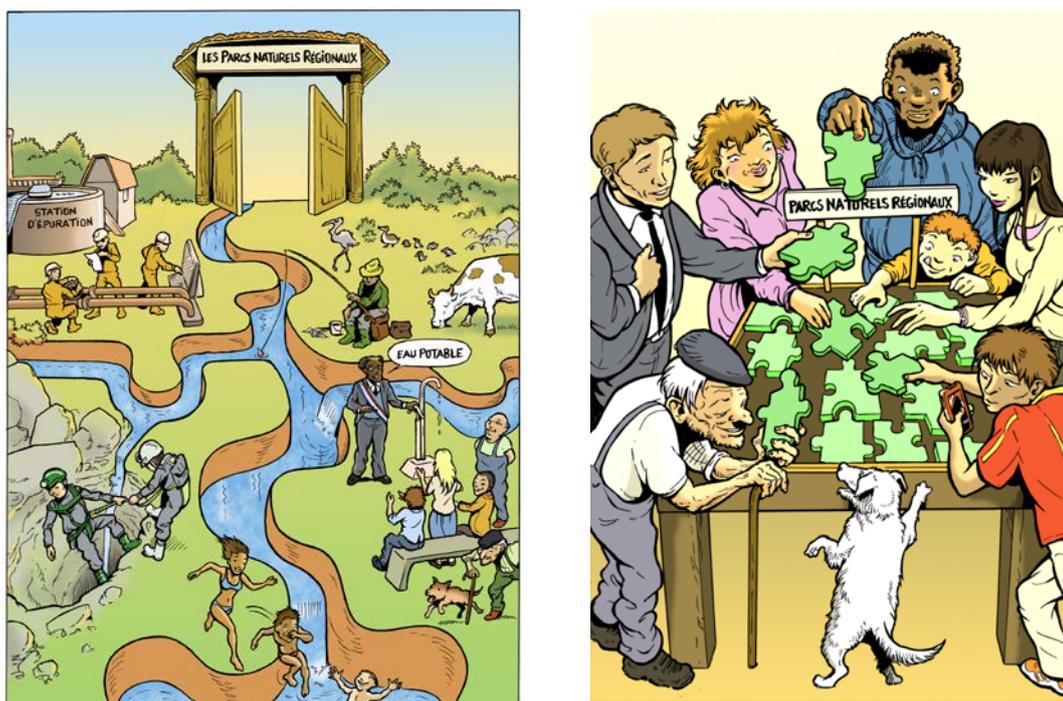


Figure n°52 : Illustrations de l'introduction du guide Méthod'Eau (E. Rivet).

Ces illustrations sont des dessins réalisés par un dessinateur amateur, membre de ma famille. Elles sont le fruit de ma vision du contenu, discutée et parfois négociée avec lui, et de son art. Le dessin de gauche illustre la finalité de la gestion participative de l'eau, c'est-à-dire la conciliation des usages, chacun étant représenté par une pièce d'un puzzle, dans une approche globale et intégrée (le puzzle entier). L'eau est ici l'élément liant les usages et le PNR le périmètre de l'approche. Le milieu souterrain est ici représenté par des spéléologues à l'entrée d'un aven-perte pour introduire son importance dans la GIRE, notamment en milieux karstiques, largement représentés dans les PNR du Sud-Est.

Le dessin de droite, complémentaire à celui de gauche, présente le caractère participatif de la gestion intégrée de l'eau. La conciliation des usages (ici les mêmes pièces du puzzle illustrées à plus grande échelle au sens commun du terme) est ici tributaire de l'implication de différentes personnes. Des femmes, des hommes, des enfants, des personnes âgées, etc. (le chien est la touche personnelle du dessinateur), tous sont rassemblés pour construire collectivement le puzzle. Cette scène illustre les démarches participatives au service de la GIRE.

D'autres illustrations permettent d'insister sur des éléments essentiels du guide en proposant une vision humoristique (figures n°53-54).



Figure n°53: Illustration du carnet théorique du guide Method'Eau (E. Rivet).

Ce dessin par exemple, réalisé par le même dessinateur, tourne au dérisoire le fait que, malgré tous les efforts déployés, l'animateur ne peut pas décréter la participation des acteurs. Il doit alors accepter, en s'engageant dans cette approche, de n'être qu'une pièce d'un dispositif global infiniment expérimental. Son objectif étant de créer les conditions optimales pour favoriser la participation des acteurs.



Figure n°54 : Illustration du carnet méthodologique du guide Method'Eau (E. Rivet).

Ce dessin intègre le carnet méthodologique et pratique, il est une réponse humoristique face à la demande quasi-unanime des gestionnaires de disposer d'une « recette toute prête » pour faire de la participation.

Nous pensons qu'il n'est pas possible et surtout pas cohérent de proposer un canevas universel et duplicable de la participation, celle-ci étant intimement liée à chaque contexte de mise en œuvre. Toutefois, certains éléments essentiels à la conception et l'animation d'une démarche participative peuvent être répertoriés et faire l'objet d'une « recette », tant attendue. Cette recette pose le cadre général d'une démarche participative et propose autant de conseils pratico-pratiques que cognitifs.

D'autres illustrations ont une utilité particulière en ce sens qu'elles reflètent l'aboutissement d'un processus personnel permettant d'exprimer son ressenti (figure n°55).



Figure n°55 : Illustration du ressenti d'un animateur de démarche participative (M. Ferraton).

C'est le cas par exemple de celle-ci, issue d'une expérience de photo-langage. Cet outil consiste à s'exprimer à partir de photos, de dessins (existe aussi en objet-langage) afin de sortir de l'expression rationnelle en laissant place aux émotions. Il a été proposé aux techniciens des PNR pour partager leur ressenti en tant qu'animateurs de démarches participatives. Nous considérons que l'expérience de ces moments collectifs ne pouvait uniquement se traduire par des transferts d'éléments factuels, méthodiques et pratiques et qu'il fallait ici redonner toute sa place au ressenti des animateurs. Cela permet également de créer les conditions d'une formation par l'action à cet outil, utilisable dans l'animation de démarches participatives.

Enfin, dans une logique qui regroupe l'ensemble des motifs précédents, nous avons réalisé la dernière page du guide (figure n°56).



Figure n°56 : Illustration de la dernière page du guide Méthod'Eau (M. Ferraton). 22

Cette illustration propose une vision synthétique de la substantifique moelle du guide et satisfait à la fois mon besoin de créativité en tant qu'auteur du livrable et l'intérêt d'une illustration « tape à l'œil », vulgarisée, voire intrigante. Elle peut être considérée comme la touche de l'auteur, sans sacrifier son utilité en tant que « résumé » du guide et invitation à une lecture faisant place à la sensibilité et à la sensibilité.

8.1.2. Un contenu utile à l'action

Le contenu du carnet théorique reprend des paragraphes de la thèse en version généralement simplifiée et/ou réorganisée pour que le propos soit utile à l'action.

« **Pour mettre en œuvre** la gestion participative de l'eau, il faut avant tout que **l'ensemble des acteurs, habitants, usagers**, etc. ait conscience de l'importance de préserver durablement les ressources en eau et de leur rôle à jouer dans cette perspective. Au-delà de cette **prise de conscience**, il faut, d'une part que les autorités publiques et les gestionnaires **créent les conditions de cette participation**, et, d'autre part, que l'ensemble des acteurs acceptent **de s'ouvrir aux changements** induits par ce nouveau mode de gouvernance. Il revient alors aux autorités publiques et aux acteurs de l'eau **d'adopter une stratégie appropriée** visant à donner la possibilité à toutes les personnes, y compris les femmes et les groupes minoritaires, **de participer à des démarches** de gestion de l'eau alimentant les **décisions** en la matière et des **actions** en découlant.

Puisque l'approche intégratrice de la GIRE concerne toutes les composantes du cycle de l'eau ainsi que les différents usages, les démarches participatives mises en œuvre à cet effet, peuvent viser :

- L'amélioration des connaissances sur la ressource (diagnostic, veille, collecte, suivi, etc.) et sur ses interactions avec les autres enjeux de l'eau (risques, biodiversité...)
- La protection et la préservation (nettoyage des berges, économies d'eau, lutte contre les pollutions, etc.)
- La prise en compte des évolutions et leurs effets sur la ressource
- La conciliation des usages
- Le développement d'une « culture de l'eau »
- Etc.

Encadré n°16: Extrait du carnet théorique du guide Méthod'Eau.

Cet extrait du guide Méthod'Eau montre que les connaissances diffusées sont orientées vers l'action. Le paragraphe commence en indiquant qu'il s'agit de savoir comment « *mettre en œuvre* » la gestion participative de l'eau. Les conditions générales qui en découlent, sont une synthèse des objectifs de cette approche participative et de notre expérience en matière d'animation territoriale. Des exemples de mise en œuvre de ces conditions intègrent le carnet méthodologique.

Lorsque c'est possible, le paragraphe présentant l'approche et les notions est directement suivi d'une traduction opérationnelle :

« La gestion participative de l'eau engagée à l'échelle du territoire d'un Parc, correspond davantage à une **gestion globale territorialisée** qu'à une gestion par bassin-versant telle que mise en place par les procédures institutionnelles. Ce changement d'échelle **intégratif** permet d'optimiser la **dissémination des expériences** et **l'évolution des comportements** à une **échelle plus large**, dans le respect des engagements de chaque acteur et la **mutualisation** et **complémentarité** des efforts. La gestion globale territoriale ne remet pas forcément en cause la gestion par bassin mais **l'englobe**.

Pour que cette complémentarité soit efficiente et efficace il faut notamment :

- que l'ensemble des acteurs reconnaissent leur intérêt
- qu'ils soient en capacité de le faire
- qu'ils s'accordent sur les objets, objectifs et conditions de sa mise en œuvre (qui devront être suivis et ajustés chemin faisant)
- que leurs champs d'actions s'alimentent réciproquement

Encadré n°17 : Extrait du carnet théorique du guide Méthod'Eau.

Cet extrait amène la notion de « *gestion globale territorialisée* ». Son intérêt est alors immédiatement justifié tout en insistant sur les éléments phares de cette approche (« *intégratif* », « *mutualisation* », « *complémentarité* ».) S'en suit une proposition concrète pour faciliter l'action, elle aussi inspirée de notre pratique.

Dans cette logique, on pourrait s'interroger sur la nécessité de l'état de l'art associé à la présentation de notre approche de la participation publique. Toutefois, il nous semble indispensable de montrer que notre approche n'est pas unique et universelle mais qu'elle s'insère dans un champ de recherche déjà investi. Ceci permet alors d'offrir aux lecteurs une ouverture rapide sur d'autres approches, pour leur donner la possibilité de tendre vers celle qui leur « parle le plus ».

Nous avons porté une importance particulière aux situations concrètes vécues par les PNR du Sud-Est de manière à montrer que le guide est parti du terrain et qu'il ne s'agit pas d'un outil « hors sol ». Ainsi, différentes fiches présentent des éléments contextuels, méthodiques, pratiques vécus par les quatre PNR. Ces éléments ont vocation à interpeller le quotidien des lecteurs et à favoriser leur prise de recul. C'est aussi l'occasion de montrer que certains paramètres ne sont pas propres à une situation mais révélateurs d'un contexte plus général. L'objectif visé étant d'éclairer les gestionnaires sur les conditions de mise en œuvre de la gestion participative de l'eau tout en reflétant des « réalités » induites par cet objectif. Ceci illustre ma volonté de tendre vers une neutralité vis-à-vis du sujet, en considérant toutefois l'enthousiasme véhiculé par un guide. Cette notion d'« enthousiasme » renvoie à une des définitions du terme « guide » (Le Petit Robert, 2011), présentée en début de chapitre, qui évoque le fait « *d'inspirer* ». « Inspirer », dans ce même dictionnaire, signifie « *donner l'inspiration, le souffle créateur* », or la créativité est selon nous liée à l'enthousiasme, d'autant plus lorsque qu'il s'agit d'une approche aussi complexe que la gestion participative. « Enthousiasmer » ne signifie cependant en aucun cas « duper », mais plutôt « favoriser la capacité à ». Il s'agit donc de fournir des clefs de compréhension sur ce nouveau paradigme qui oriente la mission des gestionnaires au prisme de leur contexte de manière à aider les

praticiens à **tendre vers lui**. Nous utilisons dans le guide, l'image de **l'étoile du nord**, visible par tous, elle donne la direction à suivre mais il revient à chacun de **frayer son chemin**.

8.2. Le rôle des animateurs : une pièce charnière du guide.

Les publics cibles du guide sont les techniciens en charge de l'eau au sein des PNR et plus largement les gestionnaires de la ressource. C'est généralement à eux que revient le rôle d'animer la participation. Nous avons donc porté une importance particulière à leur rôle et à leur contexte d'intervention. Une fiche synthétique est spécifiquement dédiée au rôle d'un technicien « eau » d'un PNR dans la mise en œuvre de la gestion participative de l'eau. Cette fiche s'appuie sur l'analyse et la prise de recul vis-à-vis des situations rencontrées dans les PNR du Sud-Est et accompagnées dans les quatre PNR pilotes. Elle débute par les compétences techniques attendues de ces acteurs, prisme évaluatif généralement privilégié par leurs supérieurs. L'explication de leur mission s'appuie sur l'analyse des contrats de travail de nos interlocuteurs des PNR du Sud-Est. Si les aspects sociaux et cognitifs sont souvent secondaires, ils sont ici d'une importance particulière dans l'animation d'une démarche participative et sont donc explicités. Sur la base de ces considérations, il est ensuite proposé de clarifier ce qui est réellement attendu d'eux en tant qu'animateurs de la participation et sur quels atouts ils peuvent se reposer pour se faciliter la tâche. Face aux principales difficultés auxquelles ils peuvent se heurter, nous leur proposons des pistes de solutions, qui seront complétées dans la partie méthodologique du guide sur les conditions générales de la participation. Afin de bien positionner le rôle de l'animateur dans son contexte général, nous terminons par un schéma et son explication, illustrant la posture de l'animateur vis-à-vis des autres sphères d'acteurs : les élus, les experts et la société civile.

Les animateurs de démarche participative, ont été nos interlocuteurs privilégiés sur le terrain, puisque ce sont eux qui sont garants du cadre de la participation. Ceux-ci ont été des acteurs phares de la RAP menée dans les PNR, aux côtés des élus et de la société civile. Il revenait alors de leur accorder une place particulière au sein du guide *Méthod'Eau*. Dans le respect de notre démarche de RAP, certaines parties du guide ont été co-construites avec les acteurs des PNR en question. C'est le cas des fiches-contextes du carnet théorique et des fiches expériences du carnet méthodologique. L'objectif était double : permettre au PNR de diffuser et valoriser leurs expériences et créer l'occasion d'une prise de recul sur leur démarche. Le contenu des fiches expériences capitalise les éléments principaux qui structurent la réflexion du groupe lors de la conception de la démarche. Elles sont le résultat d'une analyse collective de leur situation, à partir d'une proposition de trame de réflexion qui matérialise une partie du **cheminement** que nous avons suivi dans les PNR accompagnés. En plus des informations qu'elles fournissent sur la situation des PNR, elles sont à considérer comme une **trame de réflexion transférable**. Si nos interlocuteurs étaient invités à adapter et personnaliser leur transfert d'expérience, ceux-ci n'ont pas modifié la forme proposée, soit par convenance soit/et par facilité.

Si les animateurs (qu'ils soient techniciens de Parc, présidents d'une association...) ont été nos interlocuteurs privilégiés, l'objectif était que la co-construction des fiches expériences se fasse avec les parties prenantes des démarches en question. Afin d'optimiser cette dynamique collective, il aurait été souhaitable de réaliser des ateliers participatifs de co-construction avec les acteurs. Toutefois, les moyens et le temps disponibles n'ont pas permis de le faire, hormis pour celle dont j'étais l'animatrice, dans le PNR de Chartreuse (Fiche Rés'Eau de Chartreuse). Nous avons alors invité les techniciens à intégrer ces temps de réflexion collective à leur démarche s'ils n'avaient pas déjà eu lieu, et au moins de faire valider la fiche-expérience au groupe. Ceci n'a été possible que dans deux cas sur quatre.

Pour clôturer les fiches expériences, nous avons souhaité recueillir le ressenti des animateurs, pièce essentielle du transfert. Il s'agissait ici, grâce à l'outil photo-langage susmentionné, d'accorder une place à leurs sensations, émotions personnelles, sans tomber dans le travers des mots. Ces fiches laissent libre cours à l'imagination des lecteurs, qui peuvent alors se mettre « dans la peau » de l'animateur. Il aurait aussi été intéressant que les techniciens puissent se mettre « dans la peau » des participants, le temps de la lecture. Si des ateliers participatifs avaient pu être conçus pour l'élaboration du guide Méthod'Eau, nous aurions alors pu recueillir et peut être comparer les retours d'expériences des différentes sphères d'acteurs. Ceci pourrait, par exemple, être envisagé dans la continuité du guide Méthod'Eau, dans la perspective de nouvelles versions.

8.3. La valorisation comme vecteur d'appropriation et d'utilisation du guide.

La conception participative du guide et la démarche de recherche action associée visait, entre autre, à favoriser l'appropriation du guide et son utilisation par les acteurs-participants, eux-mêmes courroie de transmission dans leurs réseaux. Le guide n'avait initialement pas vocation à être édité et publié par l'Agence de l'Eau RMC. Cette décision a été prise par le Directeur de l'Agence en concertation avec le chef de service Programme, Evaluation, Socio-Economie et des chargés d'études. La perspective de cette édition et publication en 1500 exemplaires nous a amené à essayer d'anticiper sa valorisation, afin de favoriser son utilisation par un public élargi. Nous avons alors souhaité organiser un comité de lecture en poursuivant un **double objectif** : recueillir les avis et suggestions de la part d'institutions publiques impliquées dans la gestion de l'eau et réfléchir ensemble aux perspectives d'utilisation de cet outil et aux modalités de diffusion. Une lecture approfondie du document a été réalisée en parallèle par l'Agence de l'Eau, le Groupement des Amis des PNR du Sud-Est et le laboratoire EDYTEM.

8.3.1. Un comité de lecture comme instance de concertation

Le comité de lecture était composé d'un ou plusieurs représentants des institutions publiques en charge de la gestion de l'eau, des PNR ou de la participation publique et/ou impliquées dans le financement de la thèse. (Annexe 18)

Sur les quinze personnes invitées, douze ont participé à la lecture (Annexe 18), ce qui atteste un intérêt de la part de ces institutions pour le sujet. Contre toutes attentes, la Fédération nationale des PNR n'a pas participé. Nous ne sommes pas parvenus à rejoindre cette institution, pourtant fortement concernée par le sujet, au cours des trois années de thèse. Nous avons pu entrer en contact avec eux lors du Congrès national des PNR en 2013 au commencement de la thèse, puis nous avons essayé à de nombreuses reprises de les associer dans certaines étapes du travail mais en vain. Nous pouvons peut être trouver des justifications du côté du nombre réduit d'effectifs humains à la Fédération, du fait qu'il n'y ait pas de personne chargée spécifiquement de la thématique de l'eau ni de la participation et peut être de l'éloignement géographique. Pour revenir sur ce dernier paramètre, nous pouvons constater que toutes les institutions que nous avons préalablement rencontrées pendant la thèse se sont investies dans la lecture du guide.

Nous ne pouvons parler de la mobilisation des membres du comité de lecture sans évoquer la tâche qui leur était confiée, de manière plus précise. Il était ici attendu du comité qu'il lise l'ensemble du document et qu'il formule son avis, ses remarques, suggestions à partir d'une proposition de grille de lecture commune (Annexe 19).

Le choix de la méthode est ici directement lié à ce que nous souhaitions « mettre en dialogue ». Dans notre cas, il ne s'agissait pas de revenir sur le contenu général du guide qui était d'ores et déjà accepté par le commanditaire (l'Agence de l'Eau RMC) après lecture et concertation en interne. Il s'agissait davantage de voir :

- Quels sont les éléments du guide qui intéressent le plus les différentes institutions et acteurs ?
- Quels sont les éléments qui surprennent, soit parce que le lecteur découvre quelque chose à laquelle il ne s'attendait pas, soit parce qu'il n'est pas complètement d'accord ou satisfait par un élément du guide, soit parce qu'il attendait quelque chose en particulier, etc. ?
- En quoi le guide va être utile à l'institution qu'ils représentent et à eux-mêmes éventuellement ?
- Comment optimiser l'utilité du guide (valorisation) ?

Cette trame, très générale, avait pour vocation de fournir aux lecteurs un guide de lecture et de support pour formuler leurs remarques. L'objectif étant de favoriser et de structurer les retours, dans les prémices de la réunion du comité. Si le nombre de participants avait été plus faible, nous aurions alors pu interroger la méthode en tant que facteur limitant l'implication. Dans les retours recueillis lors de la réunion du comité, celle-ci s'est plutôt avérée favorable à la motivation des participants (photographie n°4 et figure n°57).



Photographie n°4 : Atelier de travail du comité de lecture du guide Méthod'Eau.
(Crédit photo : Agence de l'Eau RMC).

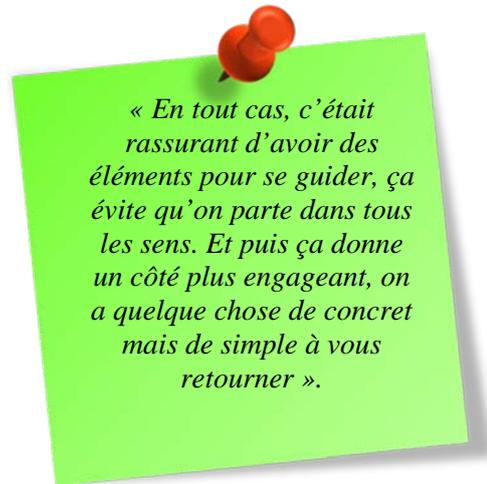


Figure n°57 : Extrait de parole d'un membre du comité de lecture du guide Méthod'Eau.

J'avais initialement envisagé une méthode de lecture participative du guide sur le principe d'une lecture partagée. Celle-ci aurait eu l'avantage de minimiser l'ampleur de la tâche (liée à la longueur du document), d'optimiser la mobilisation des parties et de favoriser le dialogue. Cette méthode aurait toutefois supposé au moins deux rencontres et nécessité l'assiduité des participants. Pour des raisons pratiques, nous avons choisi de ne réunir qu'une seule fois le comité de lecture, parallèlement aux échanges collectifs à distance (figure n°58).

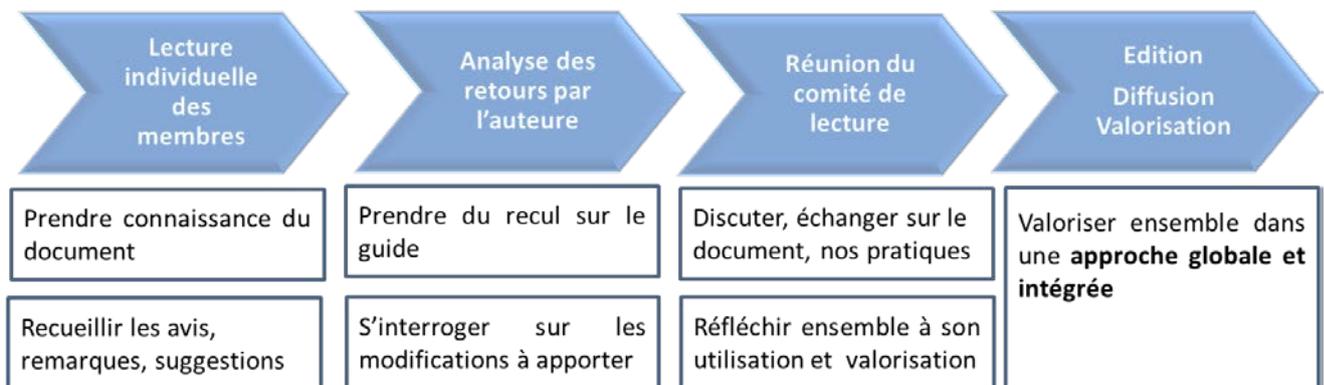


Figure n°58 : Étapes de la collaboration avec le comité de lecture du guide Méthod'Eau.

Ce cheminement montre des trajectoires individuelles et un moment clef de rencontre et de travail collectif, à partir duquel chacun reprend sa trajectoire alimenté par ce moment « d'intelligence collective ». Ce fonctionnement est le garant d'une approche globale et intégrée des initiatives, qui a d'ailleurs donné lieu à la prévision d'autres moments collectifs liés à d'autres projets.

L'animation et la coordination du comité de lecture, aux côtés de l'Agence de l'Eau, impliquent une nouvelle fois une double posture de la doctorante. Cette posture est ici particulière puisqu'il s'agit, à la fois d'être auteure du guide à partir d'une posture de

chercheur-praticien et d'être animatrice du comité de lecture et donc dans une posture de relative neutralité vis-à-vis du guide. Nous allons nous appuyer sur un extrait de mon ressenti, intégrant mon « journal de bord » personnel, pour analyser les effets de cette double posture.

Je suis à la fois très **contente** de faire cette réunion (j'en aurais rêvé en écrivant ce guide) et en même temps je **l'apprends** un peu. Il n'est jamais très facile de soumettre son travail à la **critique**, surtout lorsqu'il s'agit d'autant de personnes, directeurs-trices de structures, qui ont peut-être, sans doute, des **visions et intérêts différents** vis-à-vis du projet. C'est aussi l'occasion de **jouer ses cartes** pour un potentiel futur emploi...sait-on jamais... un **stress supplémentaire**, mais du bon stress.

Je vais devoir jongler entre **deux casquettes** : celle d'**auteure** du guide, chahutée par les critiques et celle d'**animatrice** de la réunion, au service du **dialogue** entre eux. Pour m'en sortir le mieux possible j'ai besoin d'une chose INDISPENSABLE...la **bienveillance** ! Je vais d'ailleurs être **transparente** auprès du groupe sur ce jeu de la double casquette et leur proposer la bienveillance comme règle de fonctionnement, j'en ai besoin.

La préparation de la réunion ne me pose pas de problème, son déroulé est **spontanément participatif**, c'est ancré en moi. Il faut toutefois trouver un **équilibre**, la plupart des participants n'est certainement pas habituée à ces méthodes... il faut alors que je leur montre que les **moyens** utilisés sont **les plus efficaces** pour parvenir à nos **objectifs**.

En fait, ce qui est vraiment important pour moi c'est que l'on passe un **bon moment** et que l'on **s'enrichisse mutuellement**, c'est mon **challenge** !

Réunion passée, je prends quelques minutes pour écrire mon ressenti, je bouillonne d'énergie...

Challenge réussi, youou !!!

Je me suis régalée ! Je me suis finalement sentie très à l'aise une fois le moment venu, plus d'**appréhension** et j'étais très **contente** que nous soyons réunis.

*Evelyne*⁶⁸ me prévient en début de réunion que certaines personnes ne sont pas habituées aux outils participatifs, on **espère** toutes les deux que ça va bien se passer.

Première animation, peut-être un peu **risquée** mais je fais **confiance** au groupe et sinon je **rebondirai** !

Adieu le tour de table « classique », tellement plombant pour **lancer le groupe** ! Je lui préfère une animation plus **dynamique** et doublement **utile** : se présenter rapidement soi et sa structure mais aussi son **lien** par rapport à **ce qui nous réunit** aujourd'hui : la gestion participative. Pour cela, chacun est invité à se **positionner** sur des affiches selon s'il « fait de la gestion participative », « travaille sur... », « travaille pour des gens qui en font », « n'en fait pas mais voudrait en faire », « autres »... le positionnement peut être multiple.

La salle étant **contrainte** (les chaises ne peuvent pas être déplacées), un playmobil va réaliser à leur place leur déplacement. Petit doute au moment de sortir les playmobil : comment vont-ils **réagir** ? Surtout ne pas mettre en avant ces figurines, insister sur les **objectifs** et **donner envie**...

Parmi les quelques personnes présumées dubitatives (ou au moins inhabituées) face à ces méthodes, certaines reculent sur leur chaise... réaction normale face à « l'inconnu ». Je les **sécurise**, « *il n'y a rien de bien sûr rien d'obligatoire, vous pouvez vous approprier la consigne* », je détends l'atmosphère « *les jeunes filles qui m'ont prêté ces personnages m'ont fixé une*

⁶⁸ Nom de substitution pour mon interlocutrice à l'Agence de l'Eau.

*condition « ils doivent devenir des stars » [...] « quelle lourde tâche avez-vous », je m'appuie sur les personnes « à l'aise » pour **lancer l'animation**.*

Dix minutes plus tard, tous les playmobil naviguent entre les affiches, avec un tel **enthousiasme** ! Leurs habits, ustensiles sont même parfois décrits pour caractériser une posture, une force ou une faiblesse... le groupe est lancé !

Evelyne me touche discrètement le bras, me regarde dans les yeux et me dit avec un grand sourire « **c'est génial, merci !** » Je sens mes ailes grandir.

Au fur et à mesure, je perçois dans leur **comportement** un **sentiment** de gratitude pour le moment que nous passons **ensemble**. Aucun affaissement corporel, aucun bâillement, aucun téléphone sorti... du mouvement, de l'écoute, de la prise de parole et même des sourires... Les propositions fusent, nous sommes en train de vivre une **émulsion collective** telle que je l'avais souhaitée.

Merci à nous tous ! »

Encadré n°18 : Extrait du carnet de bord personnel de la doctorante.

Cet extrait offre plusieurs éléments d'analyse. Tout d'abord, il illustre mon ressenti et des craintes personnelles liées à cette double posture et à mon rôle d'animatrice. Les craintes doivent, selon nous, être considérées comme normales voire vertueuses. Elles sont le reflet que le rôle attendu est incarné et qu'il ne relève pas d'automatismes imperméables à la nature humaine. L'expression des émotions permet ici de se préparer au mieux à son rôle et d'envisager des méthodes pour répondre à ses objectifs. **Il s'agit alors bien de ne pas subir l'animation mais de s'y préparer et de l'éprouver.** Le déroulé d'animation (Annexe 20) est un outil qui permet de construire le cheminement de l'animation à partir de méthode et d'outils visant à répondre à ses objectifs. Nous pouvons voir que certains outils envisagés lors de la préparation ont finalement été occultés le jour J. Dans ce cas parce que les effets de l'outil précédant ont été plus larges que ceux anticipés, combinant ainsi les objectifs du suivant. Ceci montre le caractère infiniment expérimental des démarches participatives, d'où l'intérêt de développer les savoir-faire et savoir-être pour être en mesure de s'adapter chemin faisant à la dynamique de groupe.

Cet extrait pourrait finalement se lire comme un exemple méthodologique de « comment préparer une animation participative ? » Celui-ci montre la nécessaire expression des craintes préalables à une animation. Elles sont évoquées par l'expression de ses émotions et de faits rationnels. Il fournit également des éléments de méthode de structuration de la pensée pour répondre à ses objectifs. On retrouve ici des savoirs, savoir-faire et savoir-être dont il était question pour mettre en œuvre des démarches participatives. Cela montre que pour s'engager dans une démarche participative il faut avant tout vérifier que l'on peut et sait le faire. A cela s'ajoute la motivation et les émotions positives, qui sont des éléments cruciaux pour s'investir dans l'animation de la participation. Ces éléments intègrent d'ailleurs le carnet méthodologique du guide. C'est bien, à partir de cette motivation, que l'animateur disposera du « souffle créateur » dont il était question dans ce guide et qui permettra de maintenir son investissement. Dans notre cas, cette motivation pour l'animation de démarches participatives nous a conduit à envisager la poursuite de ce métier dans un autre cadre à construire.

8.3.2. D'un projet scientifique innovant à une offre de service opérationnelle : quelles perspectives de valorisation?

Nous allons, à présent, voir comment, à partir de l'expérience acquise pendant la thèse et du guide Méthod'Eau, nous nous sommes saisis des opportunités pour construire une continuité au projet. L'issue de la thèse est généralement un grand tournant pour le doctorant à l'interface entre un projet achevé et un autre à construire. Le futur projet pouvant être plus ou moins en lien avec celui de la thèse. Dans notre cas, nous avons envisagé notre projet futur à partir de la thèse, dans des temporalités progressives et emboîtées. Les animations territoriales nous ont permis de façonner un réseau d'acteurs locaux et de développer nos connaissances et compétences. La publication de la thèse nous permettra de valider les connaissances scientifiques acquises sur le sujet et le guide méthodologique de valoriser nos savoirs et aptitudes dans le milieu socio-professionnel.

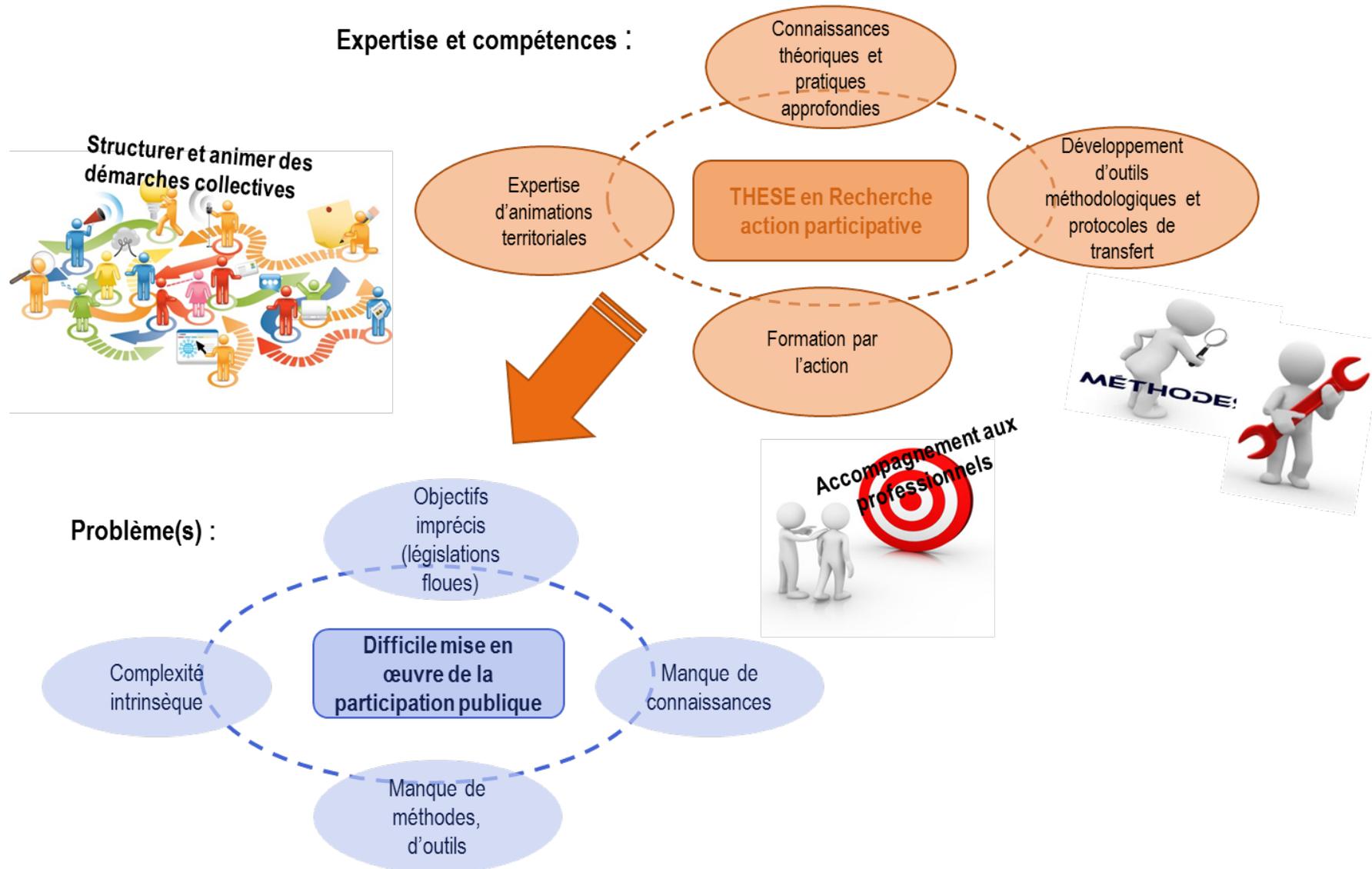


Figure n°59 : Nos connaissances et compétences au service des enjeux de la participation.

À partir de cet existant et de nos envies de poursuivre dans l'ingénierie de la participation, nous nous sommes saisis de l'opportunité d'un programme de valorisation de l'Université Grenoble Alpes, pour envisager et favoriser la valorisation du projet de thèse.

Dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir, quatorze Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologie (SATT) ont été créées en France, sous la forme de Société par Actions Simplifiée (S.A.S.), détenue par des acteurs académiques et l'État. La vocation de ces SATT est de sélectionner, d'investir et de transférer des résultats issus de la recherche académique vers le monde socio-économique, grâce à une dotation d'investissement de 57 millions d'euros sur dix ans. Deux SATT ont été labellisées en Rhône-Alpes : l'une à Lyon et l'autre à Grenoble. L'activité principale de celle de Grenoble porte sur la création « *d'entreprises innovantes durables et à très haut potentiel au service de la compétitivité des territoires et de la génération d'emplois à forte valeur ajoutée* ». Le modèle économique repose sur la prise de participation dans ces *start-up*. L'objectif étant de multiplier par trois le nombre annuel de *start-up*, soit d'atteindre 400 créations en 10 ans.

Lors de la détection de projets « à haut potentiel » en Sciences Humaines et Sociales, co-organisée par Linksum et l'Université Grenoble Alpes (UGA), notre projet de recherche action participative autour de l'ingénierie de la participation au service de la gestion des territoires, a été retenu pour passer une audition.

Cette perspective nous a conduit à formaliser le caractère innovant de notre projet et à traduire nos connaissances et compétences en offre de service opérationnelle.

Quels sont les objectifs du projet ? En quoi est-ce utile aux territoires ? Quels peuvent être les bénéfices ? Dans quels champs d'intervention ? etc. Autant de questions pour orienter notre réflexion sur cette RAP du futur. Envisager le futur c'est avant tout analyser le présent et notamment la maturité des développements des composantes de notre projet, les besoins des territoires mais aussi les offres existantes. Il s'agira alors de construire le projet dans cette interface en considérant également mes envies en termes de profession et de mode de vie associé.

Maturité des développements

- Edition et publication d'un guide méthodologique
- Ateliers participatifs autour de la valorisation du projet
- 3 années d'expérimentation
- Constitution d'un réseau d'acteurs
- Thèse en cours de finalisation

Besoins potentiels des territoires :

- Accompagnement dans la réflexion sur les démarches participatives
- Accompagnement dans l'action

Marché existant :

- Institut de la concertation
- GIS Démocratie et participation
- Fondation de France
- Fondation Sciences citoyennes
- SCOP DialTer (Geyser)
- URCPIE
- Consultants indépendants
- ..

Offre de service

Offre de service :

Accompagner les gestionnaires dans l'**expérimentation** de démarches participatives et dans la **construction collective** de **méthodes** et d'**outils** adaptés à leurs **besoins**.

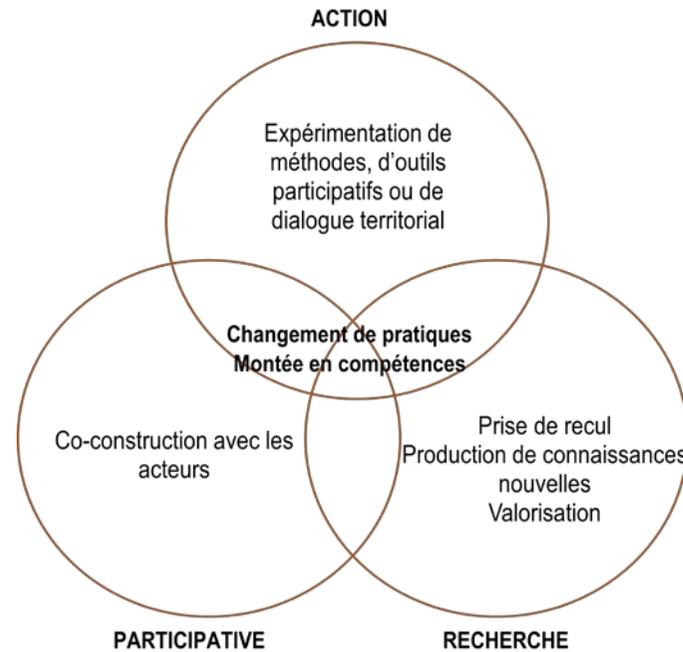


Figure n°60 : Conception d'une offre de service en ingénierie de la participation au service des territoires.

La RAP menée avec les acteurs des PNR du Sud-Est nous a permis d'identifier des besoins des gestionnaires de l'eau en matière d'ingénierie de la participation et des clients potentiels. Le guide méthodologique et la thèse seront des vecteurs de valorisation des connaissances et compétences dans le domaine. Bien qu'il n'existe pas, à ce jour, de structure spécialisée dans l'accompagnement à la mise en œuvre de la gestion participative de l'eau, l'expérience de ces trois années de thèse nous amène à envisager une offre élargie à la gestion territoriale plus globalement. Il s'agirait alors d'envisager une gestion globale territorialisée, en proposant d'intervenir, selon les besoins, sur la gestion de l'environnement et le partage des ressources de manière globale ou spécifique, la gestion des risques, les projets d'aménagement, etc.

Si dans le marché existant, on recense un certain nombre de structures proposant un accompagnement à la concertation et au dialogue territorial, le caractère innovant de notre offre relève de notre méthodologie en RAP et devrait jouir de la reconnaissance du doctorat spécialisé dans le sujet. Il nous semble intéressant de conserver un lien formel avec la recherche académique (figure n°61). Le statut de membre associée d'un laboratoire pourrait alors être la formalisation de ce lien. En considérant à la fois les avantages (meilleure crédibilité, co-publication avec accès facilité à des revues de bon rang...) et les inconvénients associés (exigences de rendement en termes de production scientifique, difficile implication dans la vie du laboratoire si éloignement géographique...).

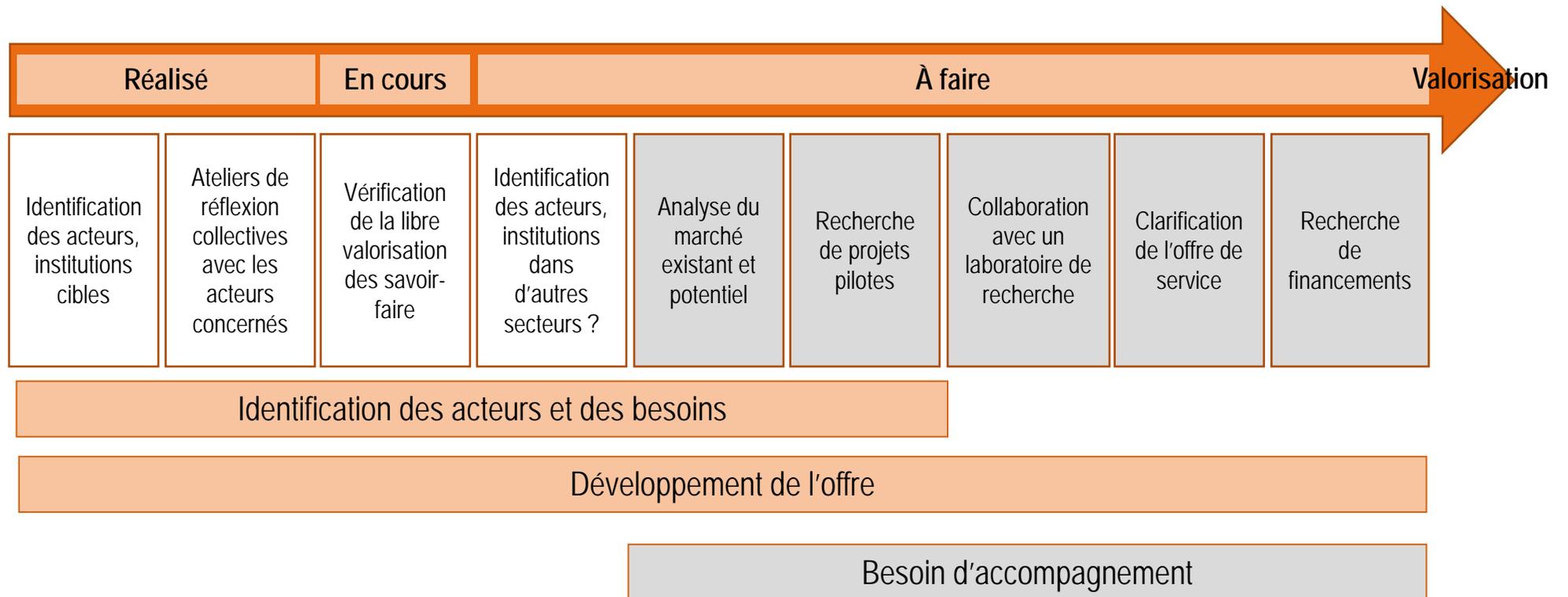


Figure n°61 : État d'avancement du projet de valorisation.

En matière d'accompagnement, la mise en œuvre d'une gestion territoriale intégrée et participative doit s'appuyer sur une approche globale et intégrée des initiatives et projets. Ainsi, le guide a été conçu dans une logique complémentaire à d'autres guides ou ouvrages existants

⁶⁹ sur le domaine tout en précisant sa spécificité. Nous avons aussi construit cet outil dans une logique complémentaire et intégrée au guide méthodologique sur l'accompagnement de démarches participatives, réalisé dans le même temps par l'Union régionale des CPIE.

Dans le cadre de cette approche globale, l'Association Rivière Rhône-Alpes organise en juillet 2016 une rencontre des professionnels de la participation afin de réaliser un état des lieux des pratiques et d'envisager des passerelles. Nous allons accompagner l'association dans la réflexion sur l'animation de cette rencontre.

Ce chapitre a permis d'analyser le guide *Méthod'Eau* comme un outil de transfert des connaissances sur les conditions de mise en œuvre de la gestion participative de l'eau. Cet outil s'appuie sur la Recherche Action Participative menée pendant la thèse avec les PNR du Sud-Est et plus particulièrement avec les PNR de Chartreuse, du Vercors, du Luberon et des Préalpes d'Azur. Il est, en lui-même, une illustration de cette méthode puisqu'il offre un **cadre hybride** où se mêlent connaissances scientifiques et compétences opérationnelles dans une logique de co-construction et de formation par l'action. Il s'agit en fait d'une invitation à **comprendre la complexité** de l'approche participative à partir d'un outil qui **respecte cette complexité. Il ne propose pas d'apporter des « réponses » simples à une problématique complexe mais bien d'envisager des méthodes de transfert de connaissances et d'aptitudes pour se saisir de cette complexité.** L'édition, la publication officielle du guide et sa large diffusion par l'Agence de l'Eau RMC sont autant d'atouts à sa valorisation dans le milieu socio-professionnel. Ce qui renforce la vocation de la thèse CIFRE, à savoir d'améliorer les connaissances et, d'agir sur la mise en œuvre de la gestion participative de l'eau. Si ce guide est centré sur les conditions de sa mise en œuvre en accordant une place privilégiée au rôle des animateurs de démarches participatives, il peut être considéré comme un **tremplin** vers d'autres outils et d'autres projets. Nous avons expliqué les prémices d'une réflexion sur des perspectives possibles, notamment celle de la structuration d'une offre de service aux gestionnaires sur l'ingénierie de la participation au service des territoires. L'état d'avancement de ce projet montre d'ores et déjà que la gestion participative se positionne comme un **sujet d'actualité et d'avenir**. Celui-ci, étant de plus en plus investi dans le champ de la recherche et de l'action, nous voyons dans la Recherche Action Participative un moyen de créer un **espace hybride porteur d'innovation sociale**.

⁶⁹ Barret P., 2012, *Guide pratique du dialogue territorial – Concertation et médiation pour l'environnement et le développement local*. Editions de l'Aube.

Beuret J-E, 2006, *La conduite de la concertation – pour la gestion de l'environnement et le partage des ressources*. Editions L'Harmattan.

CONCLUSION PARTIE 3 :

DE L'EXPERIMENTATION A L'INNOVATION

Cette dernière partie nous a permis de rentrer au cœur des Parcs naturels régionaux et de nous placer au plus près de la mission confiée aux techniciens, à savoir **coordonner la préservation de la ressource** en eau en **agissant** avec une **diversité** d'acteurs, aux connaissances et intérêts différents. Notre approche en Recherche Action Participative nous a permis de saisir la complexité des processus participatifs, à partir d'une posture introspective et dégagée de chercheur-acteur. Nous nous sommes plus particulièrement intéressés à la manière dont les techniciens des PNR mettent en œuvre la gestion participative de l'eau. Nous avons vu que sur les quatre territoires, les stratégies sont très disparates. La gestion participative de l'eau ne relève pas d'une approche unique mais bien de savoirs, savoir-faire et savoir-être qui composent avec le contexte local. Partant de cette considération, nous avons essayé de capitaliser les éléments nécessaires pour fournir aux gestionnaires des clefs de compréhension pour la mise en œuvre d'une approche participative de la GIRE. **La gestion participative n'étant pas à considérer comme une fin en soi mais bien comme un moyen de répondre aux objectifs de la GIRE.** La participation avec un grand « P » n'existe pas. Il n'y a pas une seule façon d'impliquer les citoyens mais de multiples. L'intérêt était alors de montrer dans quelles conditions la participation peut être favorable à la GIRE.

Les Parcs Naturels Régionaux peuvent être des acteurs pertinents pour favoriser l'expérimentation de démarches participatives, complémentairement aux outils institutionnels de la gestion de l'eau. Justifiée par leur projet territorial et les missions associées notamment, l'implication des PNR en la matière doit poursuivre sa quête de légitimité face à des acteurs détenant des compétences légales dans la gestion de l'eau. Pour accroître leur légitimité les PNR doivent expérimenter des dispositifs participatifs **avec et pour** les institutions de l'eau et diffuser leurs expériences. **Quels que soient les méthodes et les outils utilisés, ils ne peuvent pas décréter la participation des acteurs, l'objectif étant de créer les conditions pour qu'elle soit optimale dans le contexte donné.**

CONCLUSION GÉNÉRALE

La « crise de l'eau », oblige les sociétés à changer leurs moyens de gouverner et d'agir face à la préservation de cette **ressource vitale et irremplaçable**.

L'importance de modifier les modes de gestion de l'eau en France découle de plusieurs constatations. Pour n'en citer que quelques-unes, l'urgence environnementale implique de remettre en cause la globalité de nos modes de vie, le cadre institutionnel doit prendre en compte l'ensemble des usages de l'eau, et doit contribuer à responsabiliser les utilisateurs, jusqu'alors trop éloignés des décisions...

Dans ce contexte, les principaux défis à relever en matière d'action publique sont : de **coordonner** la multitude des usages, souvent concurrents, de l'eau, d'améliorer les connaissances sur la ressource et de responsabiliser les utilisateurs.

Cumulés, les différents usages sur un bassin-versant entraînent une **sur-utilisation** de la ressource, qui se traduit par des problèmes **quantitatifs** et **qualitatifs**, accentués par les effets de la croissance démographique et du changement climatique.

Face à ces enjeux, la **Gestion Intégrée de la Ressource en Eau** (GIRE) se construit dans le cadre d'un long processus de consultation internationale. Le but étant de développer une approche conceptuelle et méthodologique qui régit la gestion de l'eau, dans le but de trouver un compromis entre des besoins croissants et le maintien de la qualité et du fonctionnement du système.

En France, pour s'adapter à ses nouveaux enjeux, l'État propose deux principales orientations : une gestion par **bassin-versant** et le recours généralisé aux approches de **concertation**.

Le choix politique d'instaurer une approche décentralisée à l'échelle du bassin-versant s'appuie sur une rationalité hydrologique, qui vise à prendre en compte les caractéristiques naturelles de l'eau et des milieux aquatiques. À cette échelle, l'État propose de croiser les préoccupations relatives à la gestion de l'eau avec des démarches de concertation. L'objectif principal étant de favoriser le **dialogue** entre les acteurs afin de **réduire les conflits d'usage** et de prendre en compte les connaissances et initiatives des usagers, présents sur le terrain. Ainsi, des modèles préétablis de concertation se développent en s'appuyant sur la participation des **organisations structurées** (associations d'usagers, de professionnels...) sur un territoire déterminé.

Si ces deux axes de la politique de l'eau en France sont considérés comme des solutions face aux enjeux de la GIRE, nous en avons vu les limites. L'approche par bassin-versant occulte certaines « réalités hydrologiques », notamment en milieu karstique, ainsi que l'interconnectivité entre les bassins. Les démarches de concertation, établies à cette échelle, permettent la participation de porteurs d'intérêts (*stakeholders*), ce qui est nécessaire mais pas suffisant pour favoriser le **changement de comportements** et développer une **culture de l'eau**, nécessaires à la GIRE. Dans cette perspective, il faut rejoindre l'habitant à titre individuel, ce qui n'est pas dans la logique institutionnelle, basée sur un système démocratique représentatif.

De ces considérations, les **Parcs Naturels Régionaux** (PNR), en tant que **territoires d'expérimentation et d'innovation** impliqués dans la thématique de l'eau, nous ont semblés

être de véritables laboratoires d'analyse et d'expérimentation de la gestion participative de l'eau.

Nous nous sommes alors intéressés à comprendre en quoi les PNR du Sud-Est, engagés dans la GIRE via leur charte, peuvent être des **territoires pertinents et légitimes** pour favoriser la gestion participative de l'eau ? Et comment construisent-ils leur stratégie territoriale ?

Pour répondre à ces questions, nous avons expérimenté une méthode particulière qui est celle de la Recherche Action Participative (RAP).

Cette approche conceptuelle et méthodologique vise à répondre aux objectifs respectifs de la recherche (production de connaissances nouvelles), de l'action (résoudre un problème, favoriser le changement) en s'appuyant sur la participation de différents acteurs aux connaissances et compétences diverses.

Elle est justifiée en partie par le statut CIFRE de la thèse qui marque son caractère opérationnel (recherche-action) et surtout par la dynamique collaborative du Programme « l'Eau entre mémoire et devenir » dans lequel s'inscrit la thèse. L'objectif de ce programme est d'expérimenter l'implication des citoyens dans des actions de gestion de l'eau au sein des PNR du Sud-Est et, par le biais de la thèse, d'analyser, de capitaliser et de transférer les expériences. Il est le fruit d'une collaboration entre des acteurs non-scientifiques (professionnels) et un organisme de recherche, qui vise la **production de connaissances** sur le sujet à des fins de **(trans)formation** (des savoirs et des pratiques) des acteurs impliqués.

Ce programme a été, entre autres, à l'origine de l'engagement de membres du laboratoire d'accueil, notamment le directeur de thèse, dans la pratique et la réflexivité sur cette posture de recherche. Outre la création d'un groupe de travail dédié aux recherches collaboratives au sein du laboratoire, cet engagement s'est prolongé au sein du WP3 du Labex Item et du GDR CNRS PARCS.

Nous proposons de voir, à partir de la proposition schématique du cheminement de la thèse, livrée en introduction, ce qu'a permis de produire la RAP au fil du déploiement des chapitres.

Conclusion générale

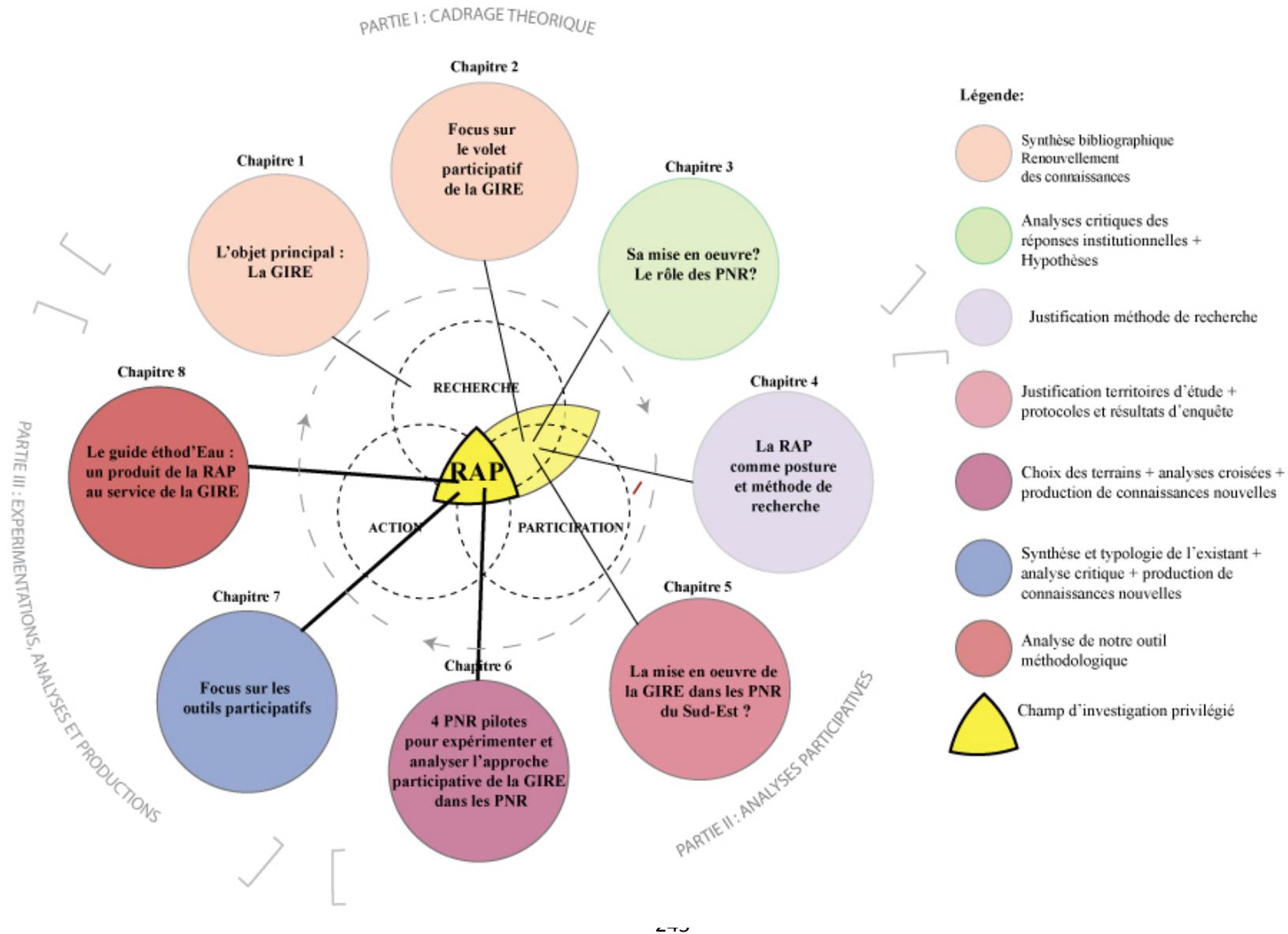


Figure n°62 : Cheminement intellectuel et opératoire de la thèse CIFRE et produits associés.

La RAP est la convergence de trois domaines : la recherche, l'action et la participation. Cette interface hybride vise à répondre aux objectifs de chacun dans le cadre d'une approche globale. Le schéma montre que la thèse s'est essentiellement construite dans les intersections, en recherche participative et en recherche action participative. La recherche est évidemment présente tout au long du cheminement et la participation presque (hormis pour le chapitre 1). L'action intervient dans un autre temps lorsque l'état des connaissances sur le sujet permet l'expérimentation. Qu'il s'agisse de la recherche, de l'action ou de la participation, elles ne sont jamais des fins en soi. Les unes et les autres s'alimentent.

La première partie de la thèse pose le cadre théorique, elle est rattachée « au cercle » de la recherche puisqu'il s'agit de réaliser un état de l'art sur le sujet. Le champ de la participation est rapidement investi, dès le deuxième (troisième) chapitre, puisque les méthodes de recherche déployées se veulent participatives. L'objectif étant que le processus de recherche se co-construise avec les acteurs. Cela permet, entre autres, d'améliorer les connaissances des parties et de favoriser l'appropriation du projet.

Le passage à l'action, *via* l'expérimentation de démarches participatives, débute à partir de la troisième partie, l'objectif étant, à partir des connaissances théoriques et des analyses effectuées, d'expérimenter l'objet même de la thèse : la gestion participative de l'eau au sein des PNR. Cette approche expérimentale vise à produire un changement sur les situations données, mais aussi à créer des connaissances nouvelles. Nous n'intervenons donc jamais qu'au profit de l'action, celle-ci étant intrinsèquement liée à la recherche.

On distingue donc plusieurs temporalités, la recherche est un préalable à l'action et l'action alimente la recherche. La participation étant la méthode de cette recherche action. Plus qu'une méthode elle est aussi un objet même de la thèse, puisqu'il s'agit d'une recherche **sur** les processus participatifs **par** des processus participatifs.

Les résultats de la RAP sont particuliers car enrichis d'un contenu qui a une traduction directe sur le terrain. Le schéma donne à voir une trajectoire cyclique entre les chapitres, montrant le passage de la recherche vers l'action puis de l'action vers la recherche. Si cette représentation peut donner la sensation d'une dynamique qui tourne en rond, elle reflète ici que les produits de la recherche sont injectés dans l'action et que ceux de l'action retournent vers la recherche. En effet, ce travail de RAP a permis de faire émerger un nouveau concept, qui sera livré en fin de conclusion et qui se veut être une nouvelle manière de traiter la gestion intégrée de l'eau.

Nous avons choisi de nous intéresser aux pratiques participatives citoyennes au service de la GIRE. La participation des citoyens à titre individuel, dans des actions visant à alimenter les décisions sur l'eau, implique une **nouvelle manière de travailler et de gouverner**. Si les législations en la matière fixent les lignes directrices de cette injonction participative, elles restent très floues sur ses objectifs et ses modalités de mise en œuvre. Ce qui laisse une marge de manœuvre considérable aux gestionnaires mais génère également des incertitudes sur ses tenants et aboutissants. Nous avons alors cherché à clarifier le volet participatif de la GIRE, à partir d'une compréhension de sa finalité et de ses composantes.

L'injonction de la participation dans la gestion des ressources naturelles est liée à un besoin d'atténuation voire de résolution des conflits d'usages et à une plus grande réussite et

acceptation des projets. Elle suppose l'existence d'un cadre, une démarche participative, qui permet à des acteurs volontaires de s'impliquer dans un processus collectif. Pour autant, malgré le fétichisme avéré de la participation, tout processus participatif n'est pas favorable à la GIRE. Nous avons vu la multitude de formes et d'objectifs associés aux démarches participatives, à partir desquels nous avons pu proposer une approche participative propice aux enjeux d'une gestion intégrée et durable de l'eau. En considérant le caractère infiniment expérimental d'un processus participatif, nous avons démontré **qu'on ne peut pas décréter la participation des acteurs**, l'objectif étant de **créer les conditions favorables** à leur implication, au sein de cadres collectifs qui visent le **mieux-être de tous**. La vocation de ces cadres étant d'alimenter les décisions et les actions en découlant, dans le domaine. L'enjeu est alors de viser un **dialogue productif** intégrant les connaissances, préoccupations, compétences des citoyens, experts et décideurs dans un objectif **d'intérêt général**.

La mise en œuvre de la gestion participative repose donc sur une **ingénierie** articulée autour de **savoirs, savoir-faire et savoir-être**. Généralement perçue comme un aspect, parmi tant d'autres, de la mission des gestionnaires, elle a révélé son caractère **éprouvant et contraignant**, à travers des enquêtes menées auprès des animateurs de démarches participatives sur l'eau, dans les PNR du Sud-Est. Ces caractéristiques pourraient aussi faire l'objet d'une étude approfondie auprès des participants, confrontés eux-aussi à une expérience éprouvante, dont nous avons décrit quelques aspects.

Face à cette complexité et au caractère expérimental de toute démarche participative, les acteurs sont en quête d'outillage pour faciliter leurs interventions en la matière. Généralement perçu, à lui seul, comme le garant d'une démarche dite « participative », l'outil n'est en fait qu'un moyen au service de la GIRE. Face aux demandes croissantes des gestionnaires de « boîtes à outils » toutes prêtes et duplicables, nous avons voulu démontrer les spécificités des outils participatifs de la GIRE et insister sur l'intérêt de développer des compétences sociales et cognitives associées. Après avoir proposé une typologie des outils participatifs rencontrés et/ou expérimentés, associée à une analyse critique, nous nous sommes attelés à la conception d'un outil pour favoriser la gestion participative de l'eau. Cet outil prend la forme d'un guide méthodologique, il est intitulé : « Guide Méthod'Eau : comment impliquer les citoyens dans la gestion de l'eau ? Retours d'expériences des Parcs Naturels Régionaux du Sud-Est ». Il s'est fixé pour objectifs de transférer les connaissances et les compétences acquises pendant ces trois années d'expérience de RAP et de favoriser la montée en compétence des acteurs. L'enjeu du transfert d'expérience néglige souvent l'importance du contexte local dans la réussite d'un outil. Nous avons alors porté une attention particulière aux conditions de mise en œuvre de la gestion participative dans les PNR et interrogé une pièce maîtresse des dispositifs participatifs : le rôle de l'animateur. À la fois au service du projet dont il a l'expertise et au service du dialogue exclusivement (donc dans une posture de neutralité vis-à-vis du projet), l'animateur doit parvenir à jongler avec ses deux casquettes. Souvent négligée, l'ingénierie au service de la participation est garante de la crédibilité de l'approche. Ceci est d'autant plus important qu'elle fait l'objet de vives critiques.

Lors d'un colloque national sur la concertation au service de l'environnement

⁷⁰, qui s'est tenu les 10 et 11 mars 2016 à Lyon, s'est posée la question d' « **une concertation bientôt dépassée ?** ». La gestion participative intègre les démarches de concertation mais plus généralement les actions collectives. Toutefois, les deux principales critiques qui ont émergé de l'atelier dédié, sont transposables au champ de la participation globalement. On reproche à la participation d'être imprécise et de ne pas avoir d'effets sur les décisions publiques. Imprécise car, trop souvent, sous l'alibi d'une démarche de concertation se cache une réunion d'information. « Sans effet » car les décideurs ignorent souvent les contributions issues de la concertation. On voit alors tout l'intérêt de l'apprentissage à la fois des porteurs de projets mais aussi des participants. L'objectif étant de développer une **culture de la participation**, qui ne peut qu'être une approche d'avenir étant donné les enjeux actuels de gestion des territoires.

Face à cet objectif, les PNR du Sud-Est se sont avérés être des territoires d'analyse et d'expérimentation privilégiés, de la gestion participative de l'eau. Ces territoires, montagnards pour la plupart, ont la caractéristique commune d'être particulièrement concernés par les enjeux de l'eau, qu'ils ont intégrés dans leur projet de territoire. Toutefois, ils déploient des stratégies différentes vis-à-vis de la GIRE. Certains se positionnent comme des structures gestionnaires de bassin-versant dans le cadre de l'animation d'un outil de concertation institutionnel (SAGE ou contrat de milieu). D'autres expérimentent de nouveaux dispositifs, soit directement soit en collaboration avec des structures relais, que peuvent être les Amis du Parc, un Conseil de Développement ou encore un Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE). Enfin, certains n'interviennent qu'en qualité de partenaires avec les institutions existantes.

L'analyse des projets de territoire des PNR du Sud-Est révèle leur pertinence et légitimité à se positionner comme des acteurs « **expérimentateurs-innovateurs** » de démarches participatives, **complémentaires** des dispositifs institutionnels établis. Cette légitimité se heurte notamment à leurs limites territoriales, qui ne sont pas celles de l'eau, mais leur territoire « **rassemblé** », inscrit dans une logique **globale partagée**, renforce leur utilité pour la GIRE.

Nous avons alors expérimenté et analysé les conditions de mise en œuvre de la gestion participative de l'eau dans quatre PNR pilotes : Chartreuse, Vercors, Luberon et Préalpes d'Azur. Ceux-ci présentent des situations diversifiées vis-à-vis de leur intervention sur la GIRE. Dans le PNR de Chartreuse, le projet d'observatoire participatif de l'eau et la démarche collaborative existante entre le milieu associatif, les institutions et le milieu de la recherche, ont attiré notre attention. Dans le PNR du Vercors, nous nous sommes saisis de la volonté du Parc, porteur du contrat de rivière sur une partie de son territoire, d'ouvrir la gouvernance du contrat aux citoyens. Sur le bassin-versant du Largue et de la Laye, dans le PNR du Luberon, le Parc porte une nouvelle forme de démarche contractuelle de contrat de gestion de bassin-versant et a, lui aussi, la volonté d'élargir sa gouvernance aux citoyens. Enfin, dans le PNR des Préalpes d'Azur, sur le bassin-versant de l'Estéron, le Conseil de

⁷⁰ Organisé par Fondation de France en collaboration avec Comédie.

développement expérimente une démarche participative « citoyenne » visant à répondre aux engagements du parc sur ce territoire, orphelin de contrat de gestion de l'eau.

Ainsi, nous avons analysé les conditions de mise en œuvre de la participation à la fois dans des cadres « volontaires », à l'initiative des Amis du parc ou du Conseil de Développement, et dans des cadres institutionnels, soit établis par la loi (contrat de rivière), soit co-construits par les acteurs locaux (contrat de gestion de bassin-versant). Ces démarches reflètent des stratégies territoriales, toutes ancrées à l'échelle d'un bassin-versant dans le territoire du Parc. L'analyse de ces dynamiques sur ces territoires sécants, met en lumière le poids considérable du contexte local dans la construction d'une démarche participative et l'intérêt de la concevoir en articulation avec les initiatives institutionnelles, établies à une échelle plus globale.

Finalement, pour parvenir à légitimer leur rôle dans la GIRE, les PNR doivent frayer leur place dans la complexité du paysage actoriel existant.

S. Beaulieu (2008), analyse les processus de légitimation des organismes de bassin-versant au Québec, en considérant six dimensions : identitaire, technique, morale, légale, perceptuelle et institutionnelle. Elle définit la légitimation comme un « *processus suivant lequel l'organisation démontre à ses parties prenantes la pertinence de la profession qu'elle représente, de ses membres, et de leurs attitudes et comportements* ». Si l'on s'appuie sur cette proposition, les PNR semblent disposer de plusieurs sources de légitimation.

Une légitimité **identitaire**, car leur organisation, leur rôle et leurs prérogatives convergent vers la coordination, la concertation et l'expérimentation. Une légitimité **technique**, puisque nous avons vu que le personnel du syndicat mixte est recruté d'après une compétence d'animation de démarche de concertation, couplée à une expertise technique sur l'eau et les milieux aquatiques. Bien que nous ayons soulevé les difficultés techniques rencontrées en matière d'animation participative, celles-ci semblent concerner les gestionnaires plus globalement. Nous pouvons alors voir l'occasion pour les Parcs de développer une compétence spécifique sur l'animation et la coordination de démarches participatives sur leur territoire, qui pourrait être la pierre angulaire de leur notoriété, à condition qu'elle se maintienne dans le temps.

Moralement, en s'engageant dans la GIRE, les PNR respectent leur éthique en faveur de la concertation et sont donc légitimes.

Ils sont aussi légitimes **légalement** à mettre en place des actions participatives sur l'eau, en respect de leurs engagements en la matière, inscrits dans leur projet de territoire.

Par contre, selon les cas, les PNR ne semblent pas toujours disposer d'une légitimité **perceptuelle et institutionnelle**. La légitimité perceptuelle s'appuie sur le jugement des acteurs de la performance du Parc sur le domaine, et la légitimité institutionnelle s'acquière par la confiance des autres institutions. La dimension historique, joue ici un rôle primordial dans la structuration des institutions entre elles, bien qu'elle soit évolutive. Nous avons vu que les différentes trajectoires suivies par les PNR ne contribuent pas à identifier UN positionnement institutionnel, mais de multiples. Certains Parcs tentent de construire leur légitimité en expérimentant des démarches participatives innovantes, complémentaires aux cadres institutionnels. D'autres, interviennent en tant qu'animateur de ces cadres

exclusivement, au même titre qu'un autre syndicat mixte, effaçant ainsi leur spécificité et perdant même de vue, faute de moyens, l'approche globale sur l'ensemble de leur territoire. Nous ajouterons donc, à cette typologie proposée par S. Beaulieu, la légitimité « **territoriale** », qui est à double tranchant pour les PNR. Si l'on s'en tient à la territorialité « légale » de la gestion de l'eau, à savoir le bassin-versant, ceux-ci ne sont pas toujours légitimes, selon leur périmètre. Si nous considérons une **macro-territorialité** comme un levier pour favoriser l'approche globale des différents usages de l'eau, les PNR ont alors une légitimité territoriale pour la GIRE.

Ces considérations, couplées aux résultats de la thèse, nous amènent à proposer un nouveau concept qui est celui de **Gestion Globale Territorialisée** (GGT). La GGT vise à répondre aux enjeux de la gestion intégrée de l'eau, et va même au-delà en incitant à réfléchir dans une approche holistique aux interrelations et articulations entre les modes et dispositifs de gestion des différentes ressources fondant le développement territorial (par exemple relations eau-forêt-agriculture). Cette approche renforce l'intérêt de la notion de territoire, pas présente dans l'acronyme « GIRE ». Le territoire est ici perçu comme le substrat d'un paysage actoriel, régi par des relations de pouvoir qui s'inscrivent dans le temps et dans l'espace. Il est alors révélateur des stratégies sociales menées par les acteurs et supports de leur projet. Dans le contexte où les institutions sont de plus en plus amenées à se coordonner, à mutualiser leurs moyens et leurs connaissances, une échelle « globale » permet d'éviter les approches sectorielles et cloisonnées et à favoriser les réseaux. Si certains, comme B. Badie (1995) voient les réseaux comme des opposés au territoire, nous voyons dans le territoire une manière de faire du réseau. L'institution PNR se construit sur un territoire autour d'un projet, qui a pour spécificité son territoire, et qui vise à agir en réseau autour d'objectifs partagés. Donc la spécificité du projet de territoire est d'agir dans une approche globale qui prenne en compte les spécificités locales. Le terme de « global » n'est pas opposé à celui de « local », il l'englobe. Cette gestion globale n'a pas pour objectif de gommer les démarches locales, mais au contraire d'accroître leur rayonnement et de favoriser le transfert d'expérience à une échelle plus large. Ainsi, la GGT, à l'échelle des Parcs Naturels Régionaux, vise à coordonner les différentes initiatives sur les usages liés à l'eau et à expérimenter des dispositifs complémentaires impliquant les citoyens, à partir d'un territoire de projet qui engloberait les différences sources de légitimité susmentionnées. Il ne s'agit pas d'attendre des PNR qu'ils viennent simplifier la « diversité institutionnelle » dans une logique concurrentielle, mais bien, qu'ils construisent et négocient leur ancrage territorial, dans une logique globale et intégrée avec les politiques publiques. Pour cela, ils doivent mettre en avant leurs spécificités et leurs atouts pour accroître leur légitimité à être des territoires et des acteurs privilégiés de la gestion participative de l'eau. Mais veulent-ils toujours avoir et développer cette mission ?

ANNEXES

Annexe 1 : Localisation des six grands bassins hydrographique en France métropolitaine
Annexe 2 : Les treize domaines de changements visés par la GIRE
Annexe 3 : Approche législative du volet participatif de la GIRE
Annexe 4 : Carte de situation des SAGE et des contrats de milieux en France métropolitaine
Annexe 5 : Carte de situation des SAGE en 2015 et des contrats de milieux, dans le bassin hydrographique Rhône-Méditerranée Corse
Annexe 6 : Analyse des dispositifs consultatifs du SDAGE RMC
Annexe 7 : Structures relais chargées d’animer une campagne de sensibilisation dans le cadre du SDAGE RM 2016-2021
Annexe 8 : Résultats de la consultation publique du SDAGE Rhône-Méditerranée
Annexe 8 bis : Campagne de sensibilisation menée par le CPIE Savoie Vivante
Annexe 9 : Questionnaire de la consultation du public dans le cadre du projet de SDAGE RMC 2016-2021
Annexe 10 : Transferts et ponctions d’eau sur la nappe alluviale du Guiers
Annexe 11 : Fiche synthétique du PNR de Chartreuse
Annexe 12 : Questionnaire : Identification des actions participatives liées à l’eau dans les PNR du Sud Est de la France
Annexe 13 : Caractéristiques des Amis des PNR, CPIE et CDD
Annexe 14 : Recensement des démarches participatives sur l’eau dans les PNR du Sud-Est, à partir des entretiens
Annexe 15 : Recensement de nouvelles démarches participatives sur l’eau, à partir des questionnaires
Annexe 16 : Situations des PNR de Chartreuse, du Luberon, des Préalpes d’Azur et du Vercors face à la gestion participative de l’eau
Annexe 17 : Guide (Méthod’Eau) « Comment impliquer les citoyens dans la gestion de l’eau ? Retours d’expériences de Parcs Naturels Régionaux. Ferraton M., 2016. Fichiers Hors texte.
Annexe 18 : Institutions membres du comité de lecture du guide Method’Eau
Annexe 19 : Fil conducteur pour une lecture préalable au comité de lecture du 7 avril 2016
Annexe 20 : Déroulé d’animation de réunion du comité de lecture du guide Method’

Annexe 1

Localisation des six grands bassins hydrographique en France métropolitaine.
(entente-oise-aisne.fr)



Annexe 2 :

Les treize domaines de changements visés par la GIRE

(D'après le Comité Technique du GWP, 2005, p. 11.)

L'environnement favorable
1. Politiques – Fixer des objectifs pour l'utilisation, la protection et la conservation de l'eau
2. Cadre législatif – les règles à suivre pour appliquer les politiques et atteindre les objectifs
3. Structures de financement et d'incitation – affectation de ressources financières pour satisfaire les besoins en eau -
Rôles institutionnels
4. Création d'un cadre organisationnel – aspects formels et fonctionnels
5. Édification des capacités institutionnelles – développement des ressources humaines
Instruments de gestion
6. Évaluation des ressources en eau – comprendre les disponibilités et les besoins
7. Plans pour la GIRE – combiner les options de développement, l'utilisation des ressources et l'interaction humaine
8. Gestion de la demande – utiliser l'eau plus efficacement
9. Instruments de changement social – favoriser une société civile tournée vers l'eau
10. Résolution des conflits – gérer les litiges garantissant le partage de l'eau
11. Instruments réglementaires – limiter la distribution et l'usage de l'eau
12. Instruments économiques – utiliser la valeur et les prix pour l'efficacité et l'équité
13. Échange et gestion des informations (améliorer les connaissances pour une meilleure gestion de l'eau)

Annexe 3 :

Approche législative du volet participatif de la GIRE

(D'après Serroi B., thèse à paraître).

- **Conférence des Nations unies sur l'environnement (Stockholm, 1972) :**

« Pour préserver les ressources naturelles du globe, il faudra que **tous, citoyens et collectivités, entreprises et institutions**, à quelque niveau que ce soit, assument leurs **responsabilités** et se **partagent équitablement** les tâches ». ¹

- **Déclaration de Rio de Janeiro (Principe 10, 1992) :**

« La meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la **participation de tous les citoyens concernés**, au niveau qui convient. Au niveau national, chaque individu doit **avoir dûment accès aux informations** relatives à l'environnement que détiennent les autorités publiques, [...], et avoir la possibilité de **participer aux processus de prise de décision**. Les Etats doivent faciliter et encourager la **sensibilisation** et la **participation** du public en mettant les informations à la disposition de celui-ci. ² ».

- **Convention d'Aarhus (Article 6, 1998) ³ :**

- « Pour les différentes étapes de la procédure de participation du public, il est prévu des délais raisonnables laissant assez de temps pour **informer** le public (...) et pour que le public se **prépare** et **participe effectivement** aux travaux **tout au long** du **processus décisionnel** en matière d'environnement » (art. 6.3) ;
- Chaque Partie prend des dispositions pour que la participation du public commence **au début de la procédure**, c'est-à-dire lorsque toutes les options et solutions sont encore possibles et que le public peut exercer une **réelle influence** » (6.4)
- Chaque Partie devrait, lorsqu'il y a lieu, encourager quiconque a l'intention de déposer une demande d'autorisation à **identifier le public concerné**, à **l'informer** de l'objet de la demande qu'il envisage de présenter et à **engager la discussion** avec lui à ce sujet avant de déposer sa demande » (art 6.5)
- Chaque Partie veille à ce que, **au moment de prendre sa décision**, les **résultats** de la procédure de **participation du public** soient dûment **pris en considération** » (art 6.8).

- **4^e Forum mondial de l'eau (Mexico, 2006) :**

« La gestion des ressources en eau soit organisée avec une **participation à la prise des décisions**, à côté des administrations gouvernementales compétentes, des **autorités territoriales** concernées, **des représentants** des différentes catégories d'usagers et des **associations** de protection de la nature ou porteuses d'intérêts collectifs.[...] La participation

¹ Les principes de répartition des tâches et de partage des responsabilités se retrouvent dans la définition actuelle du volet participatif de la GIRE.

² Traduction française de la Déclaration de Rio : <http://www.un.org/french/events/rio92/rio-fp.htm>

³ <http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000414579&dateTexte=>

des usagers doit être organisée dans des lieux de concertation permettant une réelle mobilisation partenariale »⁴.

- **Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) (Article 14, 2000) :**

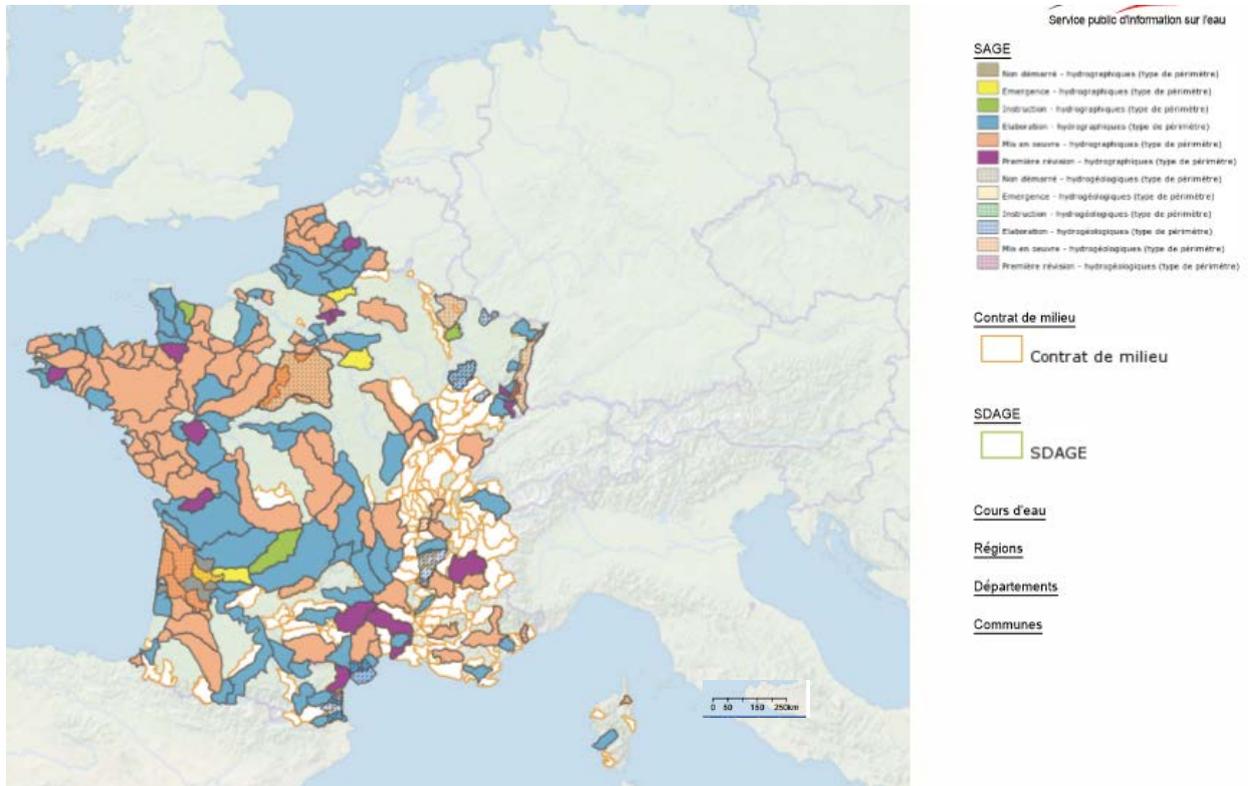
"Les Etats membres encouragent la participation active de toutes les parties concernées à la mise en œuvre de la présente directive (...).

⁴ Recommandations du RIOB disponibles ici :

http://www.riob.org/IMG/pdf/Recom_RIOB_WWF_Mexico_2006-4.pdf

Annexe 4 :

Carte de situation des SAGE et des contrats de milieu en France métropolitaine (Source : Gest'Eau).



Annexe 5 :

Carte de situation des SAGE en 2015 et des contrats de milieux, dans le bassin hydrographique Rhône-Méditerranée Corse

(Source : Gest'Eau)

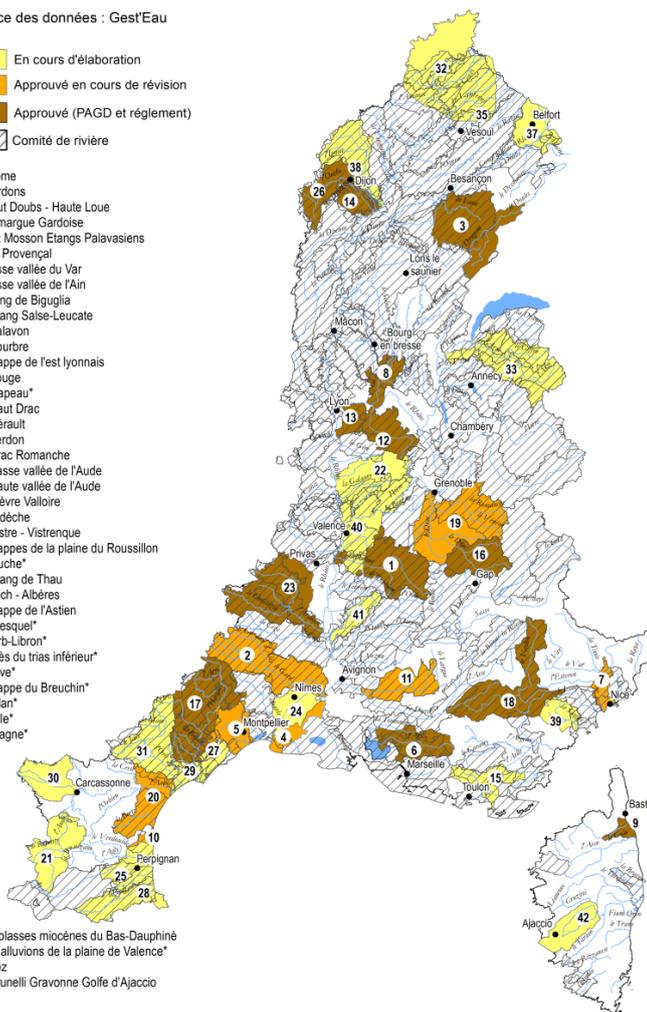
Source des données : Gest'Eau

- En cours d'élaboration
- Approuvé en cours de révision
- Approuvé (PAGD et règlement)
- Comité de rivière

- 1 - Drôme
- 2 - Gardons
- 3 - Haut Doubs - Haute Loue
- 4 - Camargue Gardoise
- 5 - Lez Mosson Etangs Palavasiens
- 6 - Arc Provençal
- 7 - Basse vallée du Var
- 8 - Basse vallée de l'Ain
- 9 - Etang de Biguglia
- 10 - Etang Salse-Leucate
- 11 - Calavon
- 12 - Bourbre
- 13 - Nappe de l'est lyonnais
- 14 - Vouge
- 15 - Gapeau*
- 16 - Haut Drac
- 17 - Hérault
- 18 - Verdon
- 19 - Drac Romanche
- 20 - Basse vallée de l'Aude
- 21 - Haute vallée de l'Aude
- 22 - Bièvre Valloire
- 23 - Ardèche
- 24 - Vistre - Vistrenque
- 25 - Nappes de la plaine du Roussillon
- 26 - Ouche*
- 27 - Etang de Thau
- 28 - Tech - Albères
- 29 - Nappe de l'Astien
- 30 - Fresquel*
- 31 - Orb-Libron*
- 32 - Grès du trias inférieur*
- 33 - Arve*
- 35 - Nappe du Breuchin*
- 37 - Allan*
- 38 - Tille*
- 39 - Siagne*

- 40 - Molasses miocènes du Bas-Dauphiné et alluvions de la plaine de Valence*
- 41 - Lez
- 42 - Prunelli Gravonne Golfe d'Ajaccio

* : SAGE identifié comme nécessaire dans le SDAGE



Annexe 6 : Analyse des dispositifs consultatifs du SDAGE RMC (Source : Agence de l'Eau RMC)

<i>Analyse des dispositifs consultatifs du SDAGE RMC</i>	Consultation du public	Consultation des assemblées
Publics cibles	Le grand public	<p>Le Comité national de l'eau, le Conseil supérieur de l'énergie, les conseils régionaux, les conseils généraux, les chambres consulaires, les conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux, les établissements publics territoriaux de bassin et organes de gestion des parcs nationaux et des parcs naturels régionaux. D'autres organismes sont consultés à l'initiative du comité de bassin (commissions locales de l'eau, structures porteuses de SCOT,...)</p> <p>Les communes et intercommunalités ne sont pas consultées à ce titre, ce qui représenterait un nombre trop élevé de consultations.</p>
Objets de la consultation	<p>3 thèmes définis au niveau national : changement climatique, productivité du vivant et polluants-santé et 5 thématiques prioritaires identifiées sur le bassin Rhône-Méditerranée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • eau et santé (captages, pesticides, polluants industriels et urbains...); • eau et biodiversité (zones humides, suppression des seuils, petits fonds côtiers, ...); • eau et changement climatique (gestion quantitative de la ressource, fuites, imperméabilisation, 	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet de SDAGE comprenant les orientations fondamentales et les objectifs assignés aux masses d'eau, accompagné de l'avis de l'autorité environnementale ; • Les documents d'accompagnement du projet de SDAGE à titre d'information ; • Le projet de programme de mesures ; • Le rapport provisoire d'évaluation environnementale

	<p>urbanisation du littoral...);</p> <ul style="list-style-type: none"> • économie verte (transparence sur la gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement); • eau et inondations (espace de mobilité de la rivière, gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, prévention des risques...). 	
Objectifs de la consultation	<ul style="list-style-type: none"> • Faire de l'éducation à l'environnement • Favoriser l'équilibre des pouvoirs au sein du comité de bassin, en renforçant celui de la société civile. • Estimer les effets des actions menées par la politique de l'Agence de l'Eau. 	Prendre en compte les avis pour élaborer les versions définitives des documents.
Procédés consultatifs	<p>Le dispositif réglementaire de consultation du public sur le projet de SDAGE est régi par les articles L.212-2 II, R.212-7 et D.371-8 du Code de l'Environnement, qui prévoient :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'information officielle par voie de presse : « <i>La consultation est annoncée, quinze jours avant son engagement, par la publication dans un journal de diffusion nationale et dans un ou plusieurs journaux régionaux ou locaux diffusés dans la circonscription du bassin ou du groupement de bassins d'un avis indiquant les dates et lieux de la consultation ainsi que l'adresse du site internet</i> » ; • la mise à disposition du public pour 6 mois des documents a minima dans les préfetures, au siège de l'agence de l'eau et sur Internet ; • le recueil et le traitement des avis : une synthèse est soumise au comité de bassin qui peut modifier le projet de SDAGE pour tenir compte des avis et observations formulées. Le public était notamment invité à se prononcer via un questionnaire en 	<p>Les documents sur lesquels porte la consultation ainsi que des fiches de synthèse des données territorialisées (mesures et objectifs des masses d'eau) et des documents complémentaires (qui ont servis à l'élaboration du projet de SDAGE), sont envoyés aux acteurs par courrier signé par le préfet de la Région Rhône-Alpes et le préfet du Rhône. Notons que les mesures inscrites dans le projet sont issues d'une concertation préalable avec ces acteurs dans le cadre de commissions géographiques. Les acteurs sont ensuite invités à formuler un avis libre sur ces documents dans le cadre de la consultation.</p> <p>Les avis, variant de 1 à 50 pages, doivent être envoyés par courrier à l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse ou au secrétariat du comité de bassin. En cas de non-retour, l'avis est considéré comme favorable au projet.</p> <p>Les 324 avis recueillis par l'Agence de l'Eau ont été découpés par thèmes au sein d'un tableau unique</p>

	<p>accès sur Internet sur le site Sauvonsl'eau (qui donnait également accès à tous les documents) et en version papier.</p> <p>Le questionnaire est composé de questions fermées autour des thèmes cités sur lesquelles le public peut dire si selon lui, il est : urgent d'agir, important d'agir, s'il a d'autres préoccupations, ou s'il manque d'informations (<i>Un seul choix possible</i>).</p> <p>Le questionnaire comporte également un espace pour donner librement un <i>avis sur d'autres propositions ou commentaires</i>.</p> <p>Parallèlement, des partenaires relais de l'éducation à l'environnement ont été sollicités (sous la forme de conventions de partenariat passées avec les grands réseaux associatifs régionaux et la mobilisation de structures locales de gestion de l'eau) pour mener des actions de sensibilisation aux grands enjeux de l'eau et pour donner le questionnaire aux participants à ces occasions.</p> <p>10 événements ont été organisés l'Agence ou les services de l'Etat (colloques, journées techniques, commissions géographiques...), sur les sujets prioritaires du SDAGE.</p>	<p>dont la version finale atteint plus de 800 pages. Ce document de travail constitue le socle d'analyse des avis et à partir duquel le SDAGE a été révisé.</p>
Durée de la consultation	Du 19 décembre au 18 juin 2015 (inclus) (6 mois).	Du 19 décembre 2014 au 19 avril 2015 (4 mois)
Services opérationnels chargés de réaliser les consultations⁵	<ul style="list-style-type: none"> - Les Agences de l'eau (la Collectivité Territoriale de Corse pour la Corse) - Les Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de bassin 	
Décision finale	Le Comité de bassin adoptera le SDAGE 2016-2021 et donnera son avis sur le programme de mesures en décembre 2015. Le Préfet coordonnateur de bassin arrêtera ces documents avant fin 2015.	

⁵ Préparation technique, mise en place, suivi, dépouillement et analyse des avis

Annexe 7 :

Structures relais chargées d'animer une campagne de sensibilisation dans le cadre du SDAGE RM 2016-2021

	Franche-Comté, Bourgogne	Languedoc-Roussillon	PACA et Corse	Rhône-Alpes	Total
Dossiers CPIE (+ 1 dossier UNCPIE en coordination des CPIE)	6 (CPIE Pays de Bourgogne, URCPIE Franche-Comté, CPIE Vallée de l'Ognon, Haut- Doubs, Bresse du Jura, Haut-Jura)	3 (CPIE Bassin de Thau, CPIE des Causses méridionaux, CPIE Apieu-territoires de Montpellier)	9 <u>7 CPIE PACA</u> (Haute Durance, Alpes de Provence, Pays d'Aix, Pays de Vaucluse, Pays d'Arles, Côte Provençale, Iles de Lérins et Pays d'Azur) <u>2 CPIE Corse</u> (Corte Centre Corse, Ajaccio)	4 (CPIE du Vercors, de la Savoie, du Bugey genevois, des Monts du Pilat)	22
Autres partenariats	2 (Chambre régionale d'agriculture de FC, maison de l'environnement du Territoire de Belfort)	-	9 (Maison Régionale de l'eau, + groupement de 8 associations, Naturoscope, Mer Nature, ADEE, Méditerranée 2000, CDMM, Alpes de Lumière, Gap Sciences animation)	6 (GRAIE, Coordination eau bien commun, Centre d'observation de l'Ile du Beurre, SMIRIL, SEGAPAL, SHR)	17
Nombre de structures	8	3	18	10	39
Aides (€) (prévisions)	151 237	79 703	187 500 + 24 870	165 060	603 570

Annexe 8 :

Résultats de la consultation publique du SDAGE Rhône-Méditerranée

(Source : projet de SDAGE 2016-2021 - Rapport de consultation du public 2014-2015 - Agence de l'Eau RMC- 3 septembre 2015)

Items	Analyses et résultats
Principales sources des contributions	<ul style="list-style-type: none"> • Le questionnaire - en ligne et diffusé en format papier, par les partenaires lors de leurs animations et par l'agence dans les colloques qu'elle organisait. • Les comptes rendus des débats et les verbatim recueillis lors des animations.
Nombre de contributions	<p>6 121 contributions ont été enregistrées pour Rhône-Méditerranée, parmi lesquelles 5 631 questionnaires ont pu être traités car arrivés dans les délais et complets (33 % sur Internet, 67 % questionnaire papier).</p> <p>392 animations conduites par 39 partenaires.</p>
Organisme chargé du traitement des consultations	<p>Société Symétris, (spécialisée dans les enquêtes et sondages d'opinion)</p> <p>Rapports soumis au comité de bassin Rhône-Méditerranée et au comité de bassin de Corse.</p>
Profil des répondants (d'après l'Agence de l'Eau RMC)	<p>Tranche d'âge la plus représentée (42%) : 36 – 60 ans.</p> <p>50% de femmes et 50% d'hommes.</p> <p>2/3 des répondants habitent une agglomération de moins de 20 000 habitants.</p> <p>Tous les départements du bassin sont représentés.</p>
Les questionnaires	
Résultats des questions fermées	<p>La nécessité d'agir est partagée sur tous les thèmes mais avec des degrés d'urgence variables.</p> <p>Il est urgent d'agir pour :</p> <p>Les enjeux liés à la lutte contre la pollution sont prioritaires :</p> <p>1/ Réduction des polluants industriels et urbains : 76%</p> <p>Réduction des nitrates et des pesticides : 75 %</p> <p>2/ Résorption des fuites d'eau : 69%</p> <p>3/ Limiter l'urbanisation du littoral : 59%</p> <p>4/ Limiter la désimperméabilisation des villes : 57% (et nécessaire d'agir pour 91%)</p>

	<p>7 % des répondants manquent d'informations.</p> <p>Les enjeux liés à la biodiversité :</p> <p>5/ La sauvegarde des zones humides : 51%</p> <p>6/ La régulation des usages sur le littoral : 44%</p> <p>7/ La suppression des seuils et barrages : 38%</p> <p>14% manquent d'informations. (thème moins connu et/ou préoccupe moins)</p> <p>Les enjeux liés à la transparence sur la gestion des services publics d'eau et d'assainissement : Urgent d'agir pour 43%, nécessaire d'agir pour 89%, 4% ont d'autres préoccupations et 7% manquent d'informations.</p> <p>Pas de différence significative selon le sexe, la catégorie socio-professionnelle ou le lieu de résidence.</p> <p>Le tranche d'âge des moins de 25 ans est la moins bien informée (jusqu'à 18 %) sur l'ensemble des enjeux liés à l'eau (sauf les polluants) et celle qui déclare le plus avoir d'autres préoccupations (jusqu'à 7 %).</p>
<p>Les résultats des avis libres</p>	<p>1 795 répondants sur 5 631 ont formulés des avis libres (30%).</p> <p>1^{er} sujet : la gouvernance</p> <p>1/ la réglementation (application stricte de la loi, contrôles, sanction des contrevenants)</p> <p>2/ l'organisation de la gestion de l'eau (indépendance des gestionnaires par rapport aux intérêts privés, équité entre les contributeurs, simplification, cohérence des politiques publiques, ...)</p> <p>3/ l'éducation et l'information (éducation et sensibilisation, campagnes de communication, publication des résultats,...)</p> <p>4/ le financement (gestion efficace des ressources financières, soutien au préventif plutôt qu'au curatif, financement des initiatives écologiques,...).</p> <p>2^o sujet : les économies d'eau (éviter les gaspillages, anticiper les conséquences du changement climatique.)</p> <p>Des solutions sont proposées : récupération de l'eau de pluie, recyclage des eaux usées, réduction des fuites,</p>

	<p>optimisation des équipements,...</p> <p>3° sujet : les milieux aquatiques et notamment la préservation des zones humides et de la biodiversité.</p> <p>4° sujet : lutte contre les pollutions de toutes origines. Les solutions privilégient les mesures préventives.</p> <p>5° sujet : les inondations. Les solutions prônent l'interdiction de construire en zone inondable et un meilleur entretien des cours d'eau. Très peu d'avis portent sur la question des digues.</p>
Avis sur le questionnaire lui-même	<p>25% des répondants ont formulé un avis. La majorité des remarques sont critiques : trop long, compliqué et orienté, ne propose pas de cadre approprié pour les réponses, etc.</p> <p>Dans une moindre mesure, des remarques positives ont été exprimées sur les explications propres à chaque item et sur la tenue de la consultation.</p>
Résultats pour les questions nationales	<p>3 questions complétaient le questionnaire de bassin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La pollution toxique : 70 % trouvent cette question préoccupante, 29 % se déclarent prêts à agir et 10% manquent d'informations. - Le lien entre eau et changement climatique : 85 % des répondants font le lien - L'emploi dans la filière eau : pour 76% des répondants la filière eau est créatrice d'emplois et source d'innovations. 16 % manquent d'informations.
Les conférences organisées par l'agence de l'eau et ses partenaires	
Evènements	<p>Une dizaine d'évènements sur les thématiques du SDAGE</p> <p>Environ 1 800 participants : associations, professionnels et techniciens de l'eau, élus.</p> <p>5 commissions géographiques avec présentation du projet de SDAGE et de PGRI : 1 000 participants</p>
Les animations des partenaires de l'éducation à l'environnement	
Structures relais	39 structures sur le bassin Rhône Méditerranée (+ 2 en Corse) (Annexe 7).
Caractéristiques des évènements	392 animations : ateliers, travaux pratiques (28 % des animations), points d'information dans des évènementiels (semaine du développement durable, journée mondiale de l'eau ou des zones humides, fêtes de l'eau, salons sur

	<p>l'environnement), visites terrain, conférences, expositions, théâtre...</p> <p>23 660 personnes.</p> <p>Thèmes les plus abordés : biodiversité (30 %) et pollutions (26%).</p>
Résultats	<p>Exemple des animations menées par le CPIE Savoie Vivante sur les territoires savoyards. (Annexe 8 bis)</p> <p>Forte audience sur Youtube, (jusqu'à 28 000 vues) pour la web série Méli Mélo réalisée par le GRAIE sur le SDAGE, également largement diffusée dans diverses animations.</p>

Annexe 8 bis :

Campagne de sensibilisation menée par le CPIE Savoie Vivante

Types d'animation	Structures organisatrices et animatrices	Public cible	Thème du SDAGE	Nombre de participants	Lieu	Date
Soirée-débat	CPIE Savoie Vivante + Radio Musée Galletti	Grand public	« Eau et biodiversité »	30 personnes	St Maurice de Rotherens	27 février 2015
Soirée-débat	CPIE Savoie Vivante + Association des Etangs et du Moulin de Crosagny	Grand public	« Eau et biodiversité » - Zones humides	30 personnes	Saint Félix	10 mars 2015
Visite terrain (zone humide, bord de rivière, ...)	et animée par CPIE Savoie Vivante + Bien Vivre en Val Gelon	Grand public	"Eau et biodiversité"	14 personnes	Le Pontet	10 avril 2015,
Conférence + sortie terrain observation du plancton	CPIE Savoie Vivante + Fédération des Associations pour la Protection du Lac	Grand public	"Eau et biodiversité"	40 personnes	Novalaise	16 avril 2015,

	d'Aiguebelette + Observatoire du Plancton					
Conférence + sortie terrain observation du plancton	CPIE Savoie Vivante + Fédération des Associations pour la Protection du Lac d'Aiguebelette + Observatoire du Plancton	Grand public	Pêche et observation du plancton	20 personnes	Nances	17 avril 2015
Formation des enseignants : visite terrain	organisée et animée par CPIE Savoie Vivante + Montagnes Nature et Hommes	Etudiants, enseignants, etc.	"Eau et biodiversité"	15 personnes	Le Pontet	20 mai 2015
Fête de la Nature : visite terrain (zone humide, bord de rivière, ...)	CPIE Savoie Vivante + Radio Musée Galletti	Grand public	"Eau et biodiversité"	400 personnes	Saint Maurice de Rotherens	24 mai 2015
Jeu de piste	CPIE Savoie Vivante + Association des Etangs et du Moulin de Crosagny	Grand public	"Eau et biodiversité"	200 personnes	Saint Félix	30 mai 2015,
Visite terrain pour la Fête de la Nature	CPIE Savoie Vivante + Bien Vivre en Val Gelon	Grand public	"Eau et biodiversité"	150 personnes	Le Pontet	30 mai 2015,
Sortie famille sur l'eau	CPIE Savoie Vivante ; Montagnes, Nature et Hommes	Grand public	"Eau et biodiversité"	12 personnes	Saint Alban d'Hurtière	15 juin 2015
Journée découverte autour du lac d'Aiguebelette : visite terrain (zone humide, bord de rivière, ...)	CPIE Savoie Vivante, la FAPLA, le syndicat des Eaux du Thiers et Gérard NICOUD, hydrogéologue	Grand public	"Eau et biodiversité", "Eau et santé"	30 personnes	Nances	11 avril 2015
Ateliers enfants et	Centre Socio-culturel	Riverains,	SDAGE "Eau et	25 personnes	à Ayn	Du 13 au 18 avril

Ados (Centre de loisirs)	AEL et le CPIE Savoie Vivant et animée par l'Association Il était une fois un lac	habitants, etc.	biodiversité", SDAGE "Eau et santé"			2015,
Stages Créatifs adulte	CPIE Savoie Vivante l'Association « Il était une fois un lac » et Gianluca FIGUS	Riverains, habitants, etc.	SDAGE "Eau et biodiversité", SDAGE "Eau et santé"	35 personnes	à Nances	8 mai 2015,
Collecte d'expressions d'habitants	CPIE Savoie Vivante et l'Association « Il était une fois un lac »	Riverains, habitants, etc.	SDAGE "Eau et santé"	50 personnes	à Novalaise et ses environs	De février à mai 2015
Exposition des productions artistiques lors de la Sportivale	Centre Socio-culturel AEL, CPIE Savoie Vivante, Association « Il était une fois un lac » et Gianluca FIGUS	Grand public	"Eau et biodiversité", "Eau et santé"	50 personnes	Novalaise	23 mai 2015

En Rhône-Alpes, le CPIE Savoie-Vivante a organisé une « campagne de sensibilisation sur les enjeux de l'eau dans les territoires savoyards » de février à mai 2015. Dans ce cadre, quinze animations ont été proposées sur sept territoires du département de la Savoie, co-organisées et co-animées par le CPIE et des associations locales. Ces animations à destination du grand public, portaient sur les thèmes du SDAGE « Eau et biodiversité » pour la plupart et « eau et santé » pour certaines. Elles ont mobilisées entre 12 et 400 personnes selon les évènements.

Annexe 9

Questionnaire de la consultation du public dans le cadre du projet de SDAGE RMC 2016-2021 (Source : Agence de l'Eau RMC)

Consultation du public sur l'eau



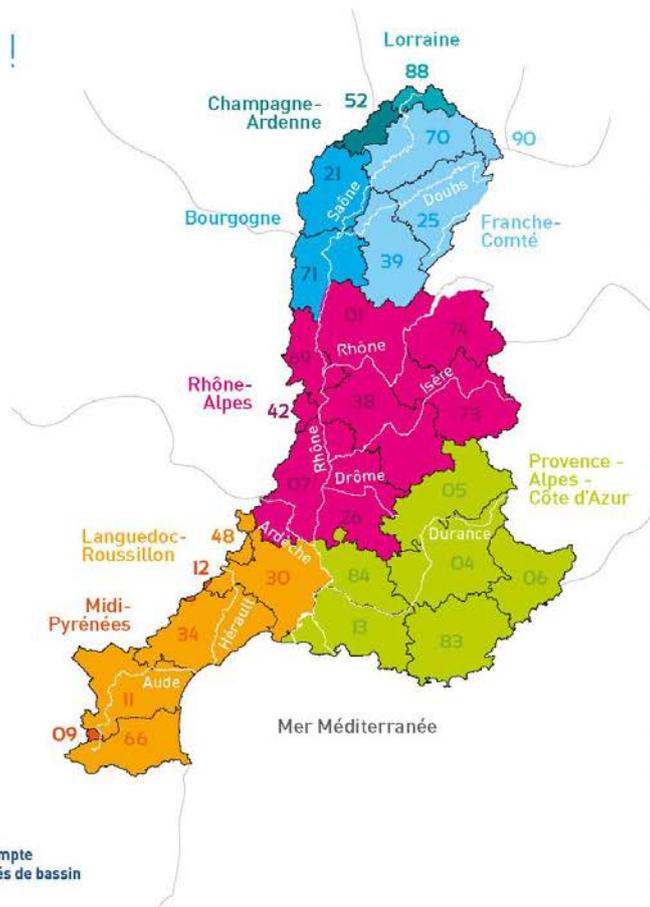
Du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015

L'eau, les inondations, le milieu marin : on fait quoi ?

Donnez votre avis !

Nous, acteurs publics, allons prendre des décisions importantes pour la politique de l'eau, formalisées dans des plans de gestion 2016-2021 : le schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau, SDAGE, le plan de gestion des risques d'inondations, PGRI, et le plan d'action pour le milieu marin, PAMM.

Votre avis nous est précieux. Que pensez-vous des actions à entreprendre pour maîtriser les pollutions, préserver la qualité de nos rivières et de la Méditerranée, se préparer au changement climatique, se protéger contre les inondations ?



pour le compte
des comités de bassin

RÉPONDEZ EN LIGNE SUR : www.sauvonsleau.fr

Que pensez-vous de ces propositions ?

[1 choix possible par ligne]

Eau et santé

Supprimer les nitrates et les pesticides qui polluent 267 captages d'eau potable

Traiter les pollutions par les pesticides et les nitrates coûte 400 à 700 millions d'euros par an, répercutés sur la facture d'eau. Prévenir plutôt que guérir coûte 2,5 fois moins cher.

Il faut réduire l'utilisation des pesticides (agriculture biologique, mise en herbe, désherbage mécanique en ville, jardinage biologique...).

> Il est urgent d'agir Il est important d'agir J'ai d'autres préoccupations Je manque d'informations

Réduire à la source les polluants industriels et urbains

Plus d'une centaine de substances dangereuses (solvants, métaux...) a été détectée dans des cours d'eau et des nappes souterraines. Même présentes en petite quantité dans le milieu naturel, ces substances sont toxiques pour la faune, pour la flore et pour l'homme. Des actions de réduction doivent être conduites pour toutes les sources de pollution (industrie, artisanat, commerces...) et par le traitement dans les stations d'épuration.

> Il est urgent d'agir Il est important d'agir J'ai d'autres préoccupations Je manque d'informations

Quelle connaissance avez-vous des pollutions de l'eau par les pesticides, les médicaments, les substances dangereuses... et leurs effets sur la santé, la biodiversité ?

> Je suis informé(e) Je ne suis pas informé(e) J'en ai entendu parler

> Je trouve cela préoccupant J'ai d'autres préoccupations Je suis prêt(e) à agir pour réduire ces pollutions

Eau et biodiversité

Stopper la disparition des zones humides avec le principe de compensation : 2 ha de zones humides à reconstituer pour 1 ha détruit

50 % des zones humides ont disparu ces 30 dernières années et cette tendance se poursuit. Les zones humides rendent pourtant de nombreux services à l'Homme : réduction des inondations, préservation de la qualité des nappes et des cours d'eau, maintien de la biodiversité. Il est essentiel d'inverser cette tendance à la disparition.

> Il est urgent d'agir Il est important d'agir J'ai d'autres préoccupations Je manque d'informations

Aménager ou supprimer 1 300 seuils ou barrages construits en travers des cours d'eau pour laisser passer les graviers et les poissons

20 000 ouvrages barrent les cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée et la majorité n'a plus d'usage. Pour que les rivières laissent passer les graviers, cailloux, sables... indispensables à leur bon fonctionnement et redeviennent des milieux de vie de qualité pour les poissons, il faut aménager des seuils ou supprimer certains de ces obstacles.

> Il est urgent d'agir Il est important d'agir J'ai d'autres préoccupations Je manque d'informations

Organiser et réguler les usages (fréquentation, mouillage...) sur le littoral pour ne pas dégrader les petits fonds côtiers

Le littoral concentre de nombreuses activités économiques et touristiques mettant en danger les petits fonds côtiers. Premier réservoir de biodiversité de la mer, ils constituent des milieux essentiels pour la reproduction des poissons, l'apport d'oxygène par les herbiers... Ces fonds subissent des dégradations dues à la sur fréquentation et aux mouillages des bateaux.

> Il est urgent d'agir Il est important d'agir J'ai d'autres préoccupations Je manque d'informations

Eau et Changement climatique

Fixer des objectifs d'économies d'eau pour les prélèvements sur les 40 % du territoire de Rhône Méditerranée qui sont en déficit

Sur 40 % du territoire de Rhône-Méditerranée, les prélèvements d'eau dépassent en moyenne ce que sont capables de fournir les cours d'eau sans dégâts aux milieux aquatiques. Ceci oblige à une gestion de crise quasi-annuelle avec des interdictions d'utiliser l'eau édictées par les préfetures. Il est nécessaire de se donner des objectifs de prélèvements qui puissent être effectivement respectés.

> Il est urgent d'agir Il est important d'agir J'ai d'autres préoccupations Je manque d'informations

Réduire les fuites dans les réseaux d'eau potable et obtenir 85 % de rendement sur la totalité des réseaux d'eau potable d'ici 2030

Les réseaux d'eau potable perdent beaucoup d'eau, jusqu'à la moitié de l'eau transportée, du fait de leur vétusté.

> Il est urgent d'agir Il est important d'agir J'ai d'autres préoccupations Je manque d'informations

Stopper l'imperméabilisation des villes : compenser chaque m² nouvellement bétonné ou goudronné par une infiltration de la pluie qui tombe sur 1,5 m²

Les surfaces imperméabilisées (parking, chaussées, bâtiments...) ne cessent de croître et aggravent les inondations, font déborder les égouts et les stations d'épuration, polluent les cours d'eau. L'infiltration des eaux de pluie là où elles tombent et la végétalisation sont la solution.

> Il est urgent d'agir Il est important d'agir J'ai d'autres préoccupations Je manque d'informations

Limiter l'urbanisation du littoral méditerranéen en prévision de l'élévation du niveau de la mer

Le littoral méditerranéen peut être exposé à de fortes tempêtes marines à l'instar des inondations sur le Golfe du Lion en 1982 et 1997. Il faut contrôler l'urbanisation des zones inondables littorales et tenir compte des effets du changement climatique qui prévoit une élévation du niveau de la mer Méditerranée de 60 cm d'ici à 2100.

> Il est urgent d'agir Il est important d'agir J'ai d'autres préoccupations Je manque d'informations

Selon vous, le changement climatique a-t-il des conséquences sur les ressources en eau et les risques d'inondations ?

> Oui, c'est certain Non, je ne pense pas J'ai d'autres préoccupations Je manque d'informations

Economie verte

Mieux rendre compte aux citoyens de la bonne gestion dans le temps des installations collectives d'eau potable et d'assainissement

2700 stations d'épuration, 650 usines de traitement de l'eau potable, plus de 270 000 km de réseaux d'assainissement et d'eau potable composent un énorme patrimoine évalué à plus de 85 milliards d'euros dans le bassin Rhône-Méditerranée. Malheureusement, il se dégrade plus vite qu'il n'est renouvelé. Ceci provoque un énorme gaspillage d'eau potable par les fuites, des pollutions en cas de mauvais fonctionnement d'une station d'épuration ou entraîne un risque de hausse brutale du prix de l'eau par défaut d'amortissement des ouvrages le jour où le remplacement devient nécessaire.

> Il est urgent d'agir Il est important d'agir J'ai d'autres préoccupations Je manque d'informations

Pensez-vous que les actions pour gérer l'eau sont créatrices d'emplois et sources d'innovation ?

> Oui Non J'ai d'autres préoccupations Je manque d'informations

Protection des personnes et des biens contre les inondations

Préserver les champs d'expansion de crues et limiter le ruissellement à la source

Agir à l'amont d'un cours d'eau, par la préservation des champs d'expansion de crues ou la limitation du ruissellement à la source, atténue les effets des crues à l'aval. L'activité agricole, notamment, a un rôle essentiel dans le maintien des zones inondables.

> Il est urgent d'agir Il est important d'agir J'ai d'autres préoccupations Je manque d'informations

Reculer les digues pour redonner un espace de bon fonctionnement aux rivières

Les digues trop serrées accélèrent les crues et provoquent des dégâts, jusqu'à leur rupture. Les desserrer facilite l'évacuation des eaux et la circulation des graviers. Les milieux aquatiques sont aussi gagnants (habitat des poissons préservé).

> Il est urgent d'agir Il est important d'agir J'ai d'autres préoccupations Je manque d'informations

Augmenter la résistance des bâtiments et des équipements (réseaux routiers, électriques...) aux inondations

Le coût des dommages pour les bâtiments inondés peut être diminué par des solutions comme la mise hors d'eau des réseaux électriques ou le choix de matériaux résistants à l'eau. Ces mesures réduisent le coût des dommages, minimisent les dysfonctionnements, favorisent le redémarrage de l'activité après une inondation.

> Il est urgent d'agir Il est important d'agir J'ai d'autres préoccupations Je manque d'informations

Prévoir les crues et les tempêtes marines pour mieux anticiper la gestion des secours et l'évacuation des populations

Les inondations sont inévitables. La capacité des territoires à s'organiser pour gérer les crises et rebondir après une inondation passe dans un premier temps par la surveillance, la prévision et la vigilance. La transmission de l'information sur les crues et leur prévision à 24h pour les cours d'eau les plus importants du bassin est une première réponse à apporter par l'État. Pour les plus petits cours d'eau ou pour les risques d'origine maritime ou pluvieuse, d'autres solutions locales peuvent compléter cette information.

> Il est urgent d'agir Il est important d'agir J'ai d'autres préoccupations Je manque d'informations

Mieux sensibiliser les individus sur les inondations, leurs effets et les comportements à avoir lors de l'événement

L'Union européenne estime qu'au-delà de 7 ans, le souvenir d'une crue a totalement disparu de la mémoire des populations sinistrées. Le rôle de l'information préventive (obligation réglementaire) est de maintenir dans le temps cette mémoire. Elle peut être approfondie par le développement de la culture du risque qui va au-delà de cette obligation (sensibilisation des scolaires par exemple).

> Il est urgent d'agir Il est important d'agir J'ai d'autres préoccupations Je manque d'informations

Améliorer l'entretien des digues existantes

L'entretien des digues est cher et insuffisant aujourd'hui. Les conséquences peuvent être dramatiques comme lors de la tempête Xynthia ou les crues du Rhône en 2003. Un effort d'entretien s'impose, mais il ne pourra être réalisé que là où les enjeux protégés le nécessitent.

> Il est urgent d'agir Il est important d'agir J'ai d'autres préoccupations Je manque d'informations

Limitier l'urbanisation dans les zones inondables afin de réduire l'exposition des personnes et des biens

La crue du Rhône de décembre 2003 a provoqué plus d'un milliard d'euros de dégâts, dont la moitié concerne les particuliers. A l'échelle du bassin, ces 30 dernières années, plus de 140 communes ont été déclarées en état de « catastrophe naturelle » au moins une fois tous les 3 ans. La prévention la plus efficace pour limiter les dommages liés aux inondations reste d'éviter l'urbanisation en zone inondable. De plus, la création de nouvelles digues ne doit en aucun cas entraîner l'exposition de nouvelles populations dans ces zones.

> Il est urgent d'agir Il est important d'agir J'ai d'autres préoccupations Je manque d'informations

Savez-vous si votre habitation est en zone inondable ?

> Oui Non J'ai déjà été inondé(e) Je ne sais pas

Vous estimez-vous bien informé sur les risques d'inondation auxquels vous pouvez être soumis ?

> Très bien informé(e) Assez bien informé(e) Assez mal informé(e) Très mal informé(e)

Avez-vous d'autres propositions, des remarques ou commentaires ?

Votre profil

Pour une meilleure analyse et restitution de vos réponses, merci de nous indiquer :

Vous habitez dans une agglomération de :

- moins de 2 000 habitants de 2 000 à 20 000 hab de 20 000 à 100 000 hab 100 000 hab. et plus

Code postal de votre commune :

Vous avez : moins de 25 ans entre 26 et 35 ans entre 36 et 60 ans plus de 60 ans

Vous êtes : un homme une femme

Vous êtes : agriculteur artisan ou commerçant employé ouvrier
 profession libérale, cadre supérieur sans activité professionnelle
 élève ou étudiant retraité autre

MERCI D'AVOIR RÉPONDU

La synthèse des résultats sera présentée sur le site Internet www.sauvonsleau.fr

Plus d'informations sur www.sauvonsleau.fr



pour le compte
des comités de bassin

Retour du questionnaire :

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
« Consultation du public »
2-4, allée de Lodz
69363 LYON Cedex 07

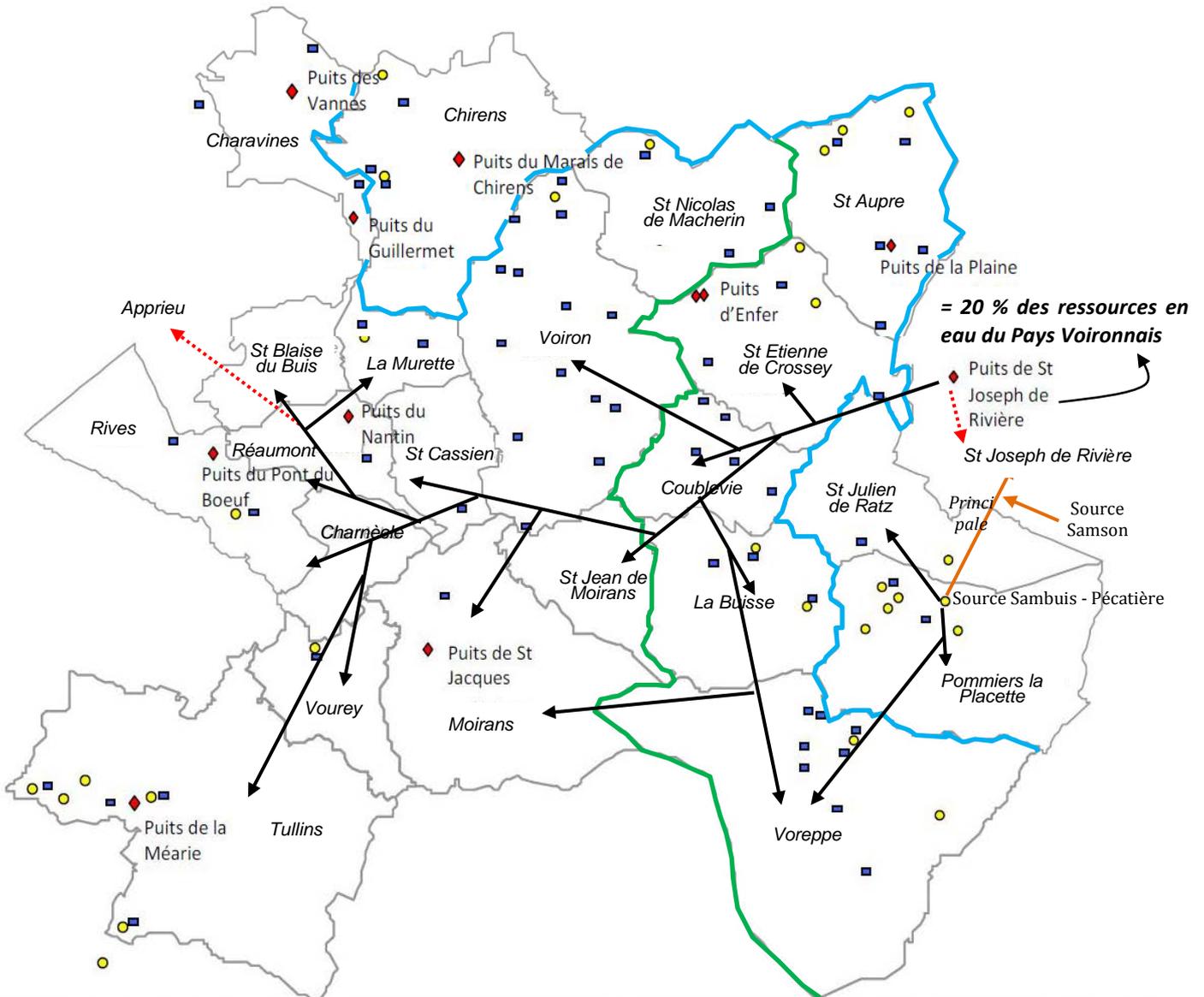
Annexe 10 :

Transferts et ponctions d'eau sur la nappe alluviale du Guiers.

(Serroi B., Hobléa F., 2016)

Légende :

- Source
- ◆ Forage ou puits
- Réservoir
- (verte) Limites occidentales du Parc de Chartreuse
- (bleue) Limites occidentales du Bassin versant du Guiers
- (noir) Transfert de ressource pour l'AEP vers les communes du Pays Voironnais
- (orange) Alimentation commune de St-Joseph-de-Rivière
- (rouge pointillé) Alimentation en renfort



À noter : la ressource du puits de St Joseph de Rivière n'est pas la seule ressource en eau qui alimente les communes concernées par le réseau d'eau figurant sur la carte.

Annexe 11 :

Fiche synthétique du PNR de Chartreuse



PNR DE CHARTREUSE

Caractéristiques géographiques:

76 700 ha
Massif de moyenne montagne calcaire
Alt: 200-2000m

Caractéristiques administratives :

Région Rhône-Alpes,
Départements : Isère, Savoie
65 communes (41 en Isère et 19 en Savoie) soit 50 000 habitants.
8 communautés de communes (seules 5 communes hors EPCI), 3 communautés d'agglomération. Future intercommunalité "cœur de Chartreuse" en 2014.
3 villes portes: Grenoble, Chambéry et Voiron

Caractéristiques hydrographiques et hydrauliques:

Bassin Rhône-Méditerranée Corse
Le réseau hydrographique s'organise en deux grands ensembles :
- un ensemble sud dépendant de l'Isère comprenant 4 bassins versants d'est en ouest: Vence, Tennaion, Roize et Morges,
- un ensemble nord dépendant du Rhône comprenant 6 bassins versants: Hyères, Tier, Ainan, Herrétang, Guiers Mort et Guiers Vif.

Projets de territoire :

Créé en 1995 : question de l'eau presque absente de la charte car pas de problèmes majeurs à cette époque. Reproché lors de la révision de la charte.
2004: phase de révision de la charte
Renouvellement 2008-2019:

- Axe 1 : S'appuyer sur le dynamisme des acteurs locaux pour porter et partager le projet de territoire
Sous axe : Renforcer l'adhésion des habitants en faisant partager la connaissance
Mesure : Mieux porter à la connaissance du territoire les orientations et les actions du Parc et valoriser les initiatives et les expériences des acteurs de Chartreuse
- Axe 2 : Protéger et valoriser ensemble et au quotidien les patrimoines de Chartreuse
- Axe 3 : Mobiliser les atouts de la Chartreuse pour un développement endogène durable de montagne

Eau abordée indirectement dans :

Mesure 221 : « Prendre en compte et intégrer la préservation de l'environnement et du patrimoine dans le soutien aux activités économiques ».

Mesure 222 : « Poursuivre les actions en faveur de la connaissance, de la préservation et de la réhabilitation des milieux naturels ».

Orientation stratégique 1 : « s'engager au maintien de la biodiversité et de la qualité des milieux naturels remarquables » (zones humides, milieux aquatiques, espèces liées à l'eau...)

Mesure 231 : « Considérer la ressource en eau comme un capital pour le massif »

2 orientations stratégiques :

1/ « Connaître et faire connaître les enjeux liés à la ressource en eau »

2 / Préserver les aquifères karstiques et les nappes alluviales des risques de pollution liés aux activités artisanales, industrielles, agricoles, pastorales et domestiques ».

Enjeux « eau » du territoire:

38 zones humides à préserver 10 majeures et 28 secondaires

15 cours d'eau classés « à forte valeur biologique dont la qualité et le débit doivent être préservés »

Adaptation face au changement climatique

Personnes en charge de l'eau au sein du Syndicat Mixte :

1 chargée de mission « eau », chargée du montage de l'observatoire participatif de l'eau en Chartreuse-Guiers, en collaboration avec le SIAGA et le laboratoire EDYTEM (Université de Savoie, CNRS).

Partenaires "eau" :

Institutionnels :

L'Agence de l'eau RMC

Directions Départementales de la Jeunesse et des Sports de l'Isère et de la Savoie

Collectivités territoriales :

Intercommunalités

communes

Gestionnaires « gestion et acheminement de l'eau et des usages dédiés »

SIAGA

Syndicats d'Eau Potable

Acteurs environnementaux :

Fédérations et associations d'environnement (FRAPNA Isère)

Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels (CREN)

Agence pour la Valorisation des Espaces Naturels Isérois Remarquables (AVENIR), Conservatoire du Patrimoine de la Savoie (CPNS)

Conseils d'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement,

Agence pour la Valorisation des Espaces naturels Isérois Remarquables,

Réseau « Education et Nature » de l'Isère

Réseau Alpin des Espaces Protégés (RAEP)

Acteurs socio-économiques :

AAPPMA de St Laurent du Pont

Associations de spéléologie

Offices de tourisme et structures muséographiques

Bureau des guides et accompagnateurs de montagne locaux

Centres sociaux, de vacances ou de loisirs

Piste de partenariat avec les forestiers car charte forestière en place sur le parc.

Universitaires :

Laboratoire EDYTEM (Université de Savoie, CNRS)

Milieu associatif :

Amis du PNR de Chartreuse

Autres :

GIP Grand Lac

Démarches contractuelles liées à la gestion de l'eau:

- SDAGE RMC

- 2000-2005 : 1^{er} contrat de rivière Guiers et ses affluents:

Objectif 1 : Restaurer et gérer les potentialités naturelles du Guiers tout en assurant la protection contre les risques naturels

Objectif 2 : Mettre en valeur le Guiers dans l'optique d'un tourisme vert tout en sensibilisant sur la gestion des milieux aquatiques

- 2005-2006 : étude bilan et perspectives

- 2007-2010 : contrat d'objectifs

- 2009-2010 : 8 études préalables au 2nd contrat de rivière

- 2011 : 2nd Contrat de Bassin Guiers-Aiguebelette piloté par le SIAGA :
 - Volet A** : Travaux de lutte contre les pollutions
 - Volet B1**: Travaux de restauration, entretiens, gestion du lit et des berges, préservation des espèces, mise en valeur...
 - Volet B2** : Actions de prévention des inondations et de protection contre les risques
 - Volet B3** : Actions d'amélioration de la gestion quantitative
 - Volet C** : Coordination, animation, suivi et réalisation du contrat

Gestion participative dans le 2nd Contrat :

Volonté de poursuivre les efforts engagés en matière d'information, sensibilisation et d'animation
 Prise de conscience de la nécessité d'intégrer la gestion participative pour l'émergence de certains projets

- Contrat de Lac du Bourget piloté par un GIP (groupement d'intérêt public). Sur ce territoire,
- Contrat de rivière Grésivaudan en cours d'élaboration et réflexion sur l'élaboration d'un SAGE

Participation à des instances ou projets collaboratifs sur l'eau :

Montage de l'observatoire participatif de l'eau en Chartreuse-Guier en collaboration avec le SIAGA et le laboratoire EDYTEM

Structures participatives internes :

Pas de commission thématique
 Pas de Conseil de développement

Démarches participatives liées à l'eau :

- Montage d'un observatoire participatif de la ressource en eau en Chartreuse-Guiers
- Traçages participatifs
- Bistr'Eaux
- Projet de label rivière sauvage : préservation des cours d'eau en bon état par des actions locales. Réflexion sur l'implication des acteurs.
- Réflexion en cours sur la mise en place d'une base de données cartographique en ligne pour un porter à connaissance auprès des habitants.

Portées par les Amis du parc :

- Retours aux sources
- Projet de suivi de la qualité des cours d'eau par les pêcheurs et restitution dans l'observatoire.

Annexe 12 :

Questionnaire : Identification des actions participatives liées à l'eau dans les PNR du Sud Est de la France



Ce questionnaire s'inscrit dans le cadre d'un travail doctoral en géographie qui vise à analyser la participation des citoyens dans la gestion de l'eau, dans les Parcs Naturels Régionaux du Sud Est de la France. Pour réaliser ce travail, il est indispensable de recueillir l'avis et l'expérience des gens qui vivent et/ou travaillent sur ces territoires. Pouvez-vous m'aider à identifier s'il existe dans votre entourage, indépendamment des démarches institutionnelles de gestion de l'eau (types SAGE, contrat de rivière, contrat de bassin-versant, contrat de canaux etc...), des actions ou projets dans le domaine de l'eau qui impliquent les citoyens ? Si vous avez connaissance de ce type d'actions participatives liées à l'eau, merci de m'indiquer pour chacune d'elle :

1ère action connue :

1/ Quel est le nom de l'action ?

2/ Qui organise cette action ?

3/ Qui participe à cette action ?

- Citoyens seuls
- Citoyens regroupés en collectif ou association
- Scolaires
- Représentants de structures de gestion de l'eau
- Représentants de l'Etat
- Autre :

4/ Quel est l'objectif de cette action?

5/ Comment fonctionne l'implication des citoyens au sein de l'action ?

6/ Qui sont les personnes à contacter pour plus de renseignements ?

2ème action connue :

1/ Quel est le nom de l'action ?

2/ Qui organise cette action ?

3/ Qui participe à cette action ?

- Citoyens seuls
- Citoyens regroupés en collectif ou association
- Scolaires
- Représentants de structures de gestion de l'eau
- Représentants de l'Etat
- Autre :

4/ Quel est l'objectif de cette action?

5/ Comment fonctionne l'implication des citoyens au sein de l'action ?

6/ Qui sont les personnes à contacter pour plus de renseignements ?

3ème action connue :

1/ Quel est le nom de l'action ?

2/ Qui organise cette action ?

3/ Qui participe à cette action ?

- Citoyens seuls
- Citoyens regroupés en collectif ou association
- Scolaires
- Représentants de structures de gestion de l'eau
- Représentants de l'Etat
- Autre :

4/ Quel est l'objectif de cette action?

5/ Comment fonctionne l'implication des citoyens au sein de l'action ?

6/ Qui sont les personnes à contacter pour plus de renseignements ?

Selon vous...

7/ Sur quels thèmes, dans le domaine de l'eau, peuvent agir les citoyens ?

8/ Que veut dire faire participer les citoyens à la gestion de l'eau ?

9/ Avez-vous d'autres remarques?

Identification :

10/ Quelle(s) structure(s) représentez-vous?

11/ Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous?

- 18-24 ans
- 25-34 ans
- 35-49 ans
- 50-64 ans
- 65 ans et +

12/ Quel est votre sexe?

- Femme
- Homme

Annexe 13

Caractéristiques des Amis des PNR, CPIE et CDD

Instances/ Caractéristiques	Amis des PNR	CPIE	CDD
Création	Généralement lors de la phase de préfiguration des projets de PNR	Comité interministériel d'action pour la nature et l'environnement (CIANE) en 1972	Loi Voynet de 1999 Créés par les communes et leurs groupements ayant des compétences en matière d'aménagement de l'espace et de développement économique
Administration et fonctionnement	Association à but non lucratif (loi du 1^{er} juillet 1901)	Association labellisée pour 10 ans renouvelables	Lieu de débat Organisation libre Travaux sur saisine de la collectivité territoriale ou par auto saisine.
Composition	Un président, des bénévoles et parfois un salarié et des services civiques, stagiaires... Propre à chaque association	Equipe salariée et bénévoles	<i>Pas figée</i> Un président, souvent une équipe d'animation, et des bénévoles <i>représentants des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs.</i>
Objet(s) de leur mission	Liés au projet de territoire des PNR	Entrée environnementale du développement durable	Instances de consultation et de proposition sur les orientations majeures des politiques publiques locales
Valeurs	Promotion de la citoyenneté et des démarches participatives Complémentarité avec le PNR (normalement)	Humanisme Promotion de la citoyenneté et des démarches participatives Respect de la connaissance scientifique	Démocratie participative dans les politiques locales
Domaines d'activités	Liés à la charte du parc Information, sensibilisation Animation de démarches participatives	Sensibilisation et éducation de tous à l'environnement Accompagnement des territoires Programmes spécifiques selon les territoires (participation citoyenne, recherche-	Liés aux projets de territoire Participation citoyenne

		action, etc.)	
Types d'utilisateurs	Tout public	Élus et collectivités territoriales Scolaires et établissements éducatifs Acteurs socio-professionnels Habitants	Tout public
Lien avec le PNR	Objectif initial : soutenir la création du PNR Lien variable selon les PNR Généralement complémentaire	Disparate selon les territoires Indépendant (souvent prestation)	Disparate, lié aux politiques régionales notamment. Peut être saisi par le syndicat mixte ou auto-saisine sur un projet Siège dans les instances décisionnelles
Leur(s) réseau(x)	Confédération nationale des Amis des PNR Groupement des Amis des PNR du Sud Est	L'Union nationale des CPIE L'Union régionale des CPIE	Coordination nationale des conseils de développement Association Territoires citoyens (l'association des Conseil de développement et des démarches participatives de PACA)

Annexe 14

Recensement des démarches participatives sur l'eau dans les PNR du Sud-Est, à partir des entretiens

Initiatives	PNR de Rhône-Alpes	Bauges	Chartreuse	Monts d'Ardèche	Pilat	Vercors
Volontaires	Actions	Traçage participatif	Observatoire participatif de l'eau ⁶	Entretien-restauration des béalières	Inventaire du patrimoine hydraulique	Exposition pédagogique sur la renaturation des cours d'eau
	Porteurs et partenaires	Parc/EDYTEM	PNR/SIAGA/EDYTEM/Amis du Parc	Association Bésaou et Patrimoines	Amis du parc	Fédération des Amis et Usagers du Parc (FAUP)
	Participants	Usagers, scolaires, gestionnaires, universitaires, élus, habitants	Acteurs locaux et grand public	Grand public	Grand public	Grand Public
	Objectifs participatifs	Allier attendus scientifiques et participation citoyenne Améliorer les connaissances Information Sensibilisation Faire découvrir	Gouvernance partagée Améliorer les connaissances Porter à connaissance Sensibilisation Recueillir les savoirs locaux Valorisation	Entretien Sensibilisation Valorisation patrimoniale	Répertorier Sensibilisation Valorisation patrimoniale	Information Sensibilisation Valorisation patrimoniale
	Actions		Traçage participatif	Etude-bilan et témoignage photographique du	Restauration des biefs du Pilat	Journée "ambassadeurs de l'eau"

⁶ Les actions sous mentionnées dans cette colonne alimentent l'observatoire.

			rôle des béalières		
Porteurs et partenaires		PNR/Amis du Parc/EDYTEM	Amis du Parc	Association Les Biefs du Pilat	Fédération des Amis et Usagers du Parc (FAUP)
Participants		Usagers, scolaires, gestionnaires, universitaires, élus, habitants	Grand public	Grand public	Grand Public
Objectifs		Allier attendus scientifiques et participation citoyenne Améliorer les connaissances Information Sensibilisation Faire découvrir	Information Sensibilisation Valorisation patrimoniale	Restauration Sensibilisation Valorisation patrimoniale	Information Sensibilisation
Actions		Bistr'Eaux			Inventaire participatif (en projet)
Porteurs et partenaires		PNR/Amis du Parc/EDYTEM			PNR/CPIE
Participants		Grand public			Grand Public
Objectifs		Recueillir des savoirs locaux Porter à connaissance Information Sensibilisation			Référencer Information
Actions		Retours aux sources			
Porteurs et partenaires		Amis du Parc			
Participants		Grand public			
Objectifs		Information Sensibilisation Partage des connaissances			
Actions		Ateliers participatifs observatoire de l'eau			
Porteurs et partenaires		PNR/SIAGA/EDYTEM			
Participants		Représentants acteurs locaux et usagers			
Objectifs		Co-construire			

			Recueillir les savoirs locaux Recueillir les besoins Appropriation du projet			
	Actions		Cartographie participative			
	Porteurs et partenaires		PNR/SIAGA/EDYTEM/Groupement des Amis des PNR du Sud Est			
	Participants		Représentants des acteurs locaux et usagers			
	Objectifs		Co-construction Recueillir des savoirs locaux Recueillir les besoins Appropriation du projet Sensibilisation			
	Actions		Rés'Eau de Chartreuse (en projet)			
	Porteurs et partenaires		Amis du Parc			
	Participants		Grand public			
	Objectifs		Recueillir des données Concertation Information Sensibilisation			
	Actions		Open-colloque			
	Porteurs et partenaires		Amis du Parc de Chartreuse et CNFPT			
	Participants		Tout public			
	Objectifs		Formation à la GIRE et à son volet participatif			
Institutionnelles	Démarches	4 contrats de milieux	3 contrats de milieux	3 contrats de milieux	4 contrats de milieux	4 contrats de milieux
				1 SAGE	1 SAGE	1 SAGE
	Participants		Représentants d'usagers, du milieu socio-professionnel et de l'Etat.	Représentants d'usagers, du milieu socio-professionnel et de l'Etat.	Représentants d'usagers, du milieu socio-professionnel et de l'Etat.	Représentants d'usagers, du milieu socio-professionnel et de l'Etat.

Initiatives	Caractéristiques	Alpilles	Baronnies Provençales	Camargue	Luberon	Préalpes d'Azur	Queyras	Verdon
Volontaires	Actions	Charte Régionale de l'Eau						
	Porteurs et partenaires	Région PACA et l'AGORA						
	Participants	Professionnels collectivités et des associations						
	Objectifs	Gouvernance partagée Concertation-co-construction du SOURCE Coordination des acteurs						
	Actions	Programme d'action "économisons l'eau" ⁷	Colloque sur l'eau		Inventaire participatif des sources captées	Ateliers participatifs sur l'Estéron (Recensé ultérieurement)	Numéro spécial "Eau" courrier du Queyras	Théâtre-forum sur l'eau
	Porteurs et partenaires	Parc	Syndicat de préfiguration du Parc		Association Alpes de Lumières avec associations locales à l'échelle communale	Conseil de développement	Amis du parc	PNR
	Participants	Collectivités, hébergeurs touristiques, distributeurs locaux et	Gestionnaires, représentants des acteurs locaux, élus et techniciens		Grand public	Grand public	Grand public	Grand Public

⁷ Déclinaison opérationnelle du SOURCE.

		particuliers						
Objectifs	Information Sensibilisation	Information Sensibilisation Partage des connaissances			Recenser Porter à connaissance Valorisation patrimoniale	Améliorer les connaissances Recueillir les savoirs locaux Faire des propositions	Information Sensibilisation	Information Sensibilisation
Actions	Valorisation patrimoine hydraulique (aqueducs arlésiens)	Retours aux sources			Nettoyage participatif des rivières, berges			Promenade commentée le long de l'eau
Porteurs et partenaires	Rassemble-ment des Associations pour le PNR des Alpilles (RAPNA)	Amis du Parc			Association Largue et les Zamars			PNR
Participants	Grand public	Grand public			Grand public			Grand Public
Objectifs	Information Sensibilisation Valorisation patrimoniale	Information Sensibilisation Partager les connaissances			Nettoyer Sensibilisation			Information Sensibilisation
Actions		Inventaires patrimoines matériels liés à l'eau (en projet)			Théâtre-Forum			
Porteurs et partenaires		Syndicat de préfiguration du Parc			PNR Association Largue et les Zamars			
Participants		Grand public			Grand public			
Objectifs		Référencer Information			Information Sensibilisation			

			Valorisation patrimoniale					
	Actions		Site web Baronnie Provenc'Eau (en projet)		Pêche électrique d'inventaire			
	Porteurs et partenaires		Parc		Fédération de pêche			
	Participants		Grand public		Pêcheurs + Grand public			
	Objectifs		Information Sensibilisation		Information Sensibilisation			
Institutionnelles	Démarches	2 contrats de milieux	3 contrats de milieux	1 contrat de milieu	2 contrats de milieux	3 contrats de milieux	1 contrat de milieu	1 contrat de milieu
				1 SAGE	1 SAGE	3 SAGE		1 SAGE
					1 Contrat de bassin-versant			
	Participants	Représentants d'usagers, du milieu socio-professionnel et de l'Etat.	Représentants d'usagers, du milieu socio-professionnel et de l'Etat.	Représentants d'usagers, du milieu socio-professionnel et de l'Etat.	Représentants d'usagers, du milieu socio-professionnel et de l'Etat.	Représentants d'usagers, du milieu socio-professionnel et de l'Etat.	Représentants d'usagers, du milieu socio-professionnel et de l'Etat.	Représentants d'usagers, du milieu socio-professionnel et de l'Etat.

Annexe 15

Recensement de nouvelles démarches participatives sur l'eau, à partir des questionnaires

PNR	PNR de PACA	Vercors	Luberon	Verdon
Actions	Dispositifs pédagogiques	Inventaire participatif des petites zones humides	Conférence-débat sur l'eau	Consultation publique « impacts des randonnées aquatiques » et « arrêtés de biotope »
Porteurs et partenaires	Maison régionale de l'eau	PNR-CPIE du Vercors	Association « Les p'tits débrouillards »	PNR
Participants	Grand public	Grand public	Grand public	Grand public
Objectifs	Diffusion des connaissances, sensibilisation	Référencer et sensibilisation	Information sensibilisation	Recueillir l'avis
Participants	Tout public	Tout public	Tout public	Tout public

Annexe 16

Situations des PNR de Chartreuse, du Luberon, des Préalpes d'Azur et du Vercors face à la gestion participative de l'eau

PNR de Chartreuse	
Principaux enjeux « eau » du territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Méconnaissance du réseau souterrain (massif karstique) - Faible capacité de stockage sur les parties sommitales du massif - Gestion de l'aquifère principal (plaine des deux Guiers)
Moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> - 1 temps complet sur 3 ans (thèse CIFRE) - Encadrement par le chargé de mission environnement du PNR - Suivi par le vice-président « eau » - Des stagiaires
Outils de gestion sur le territoire du PNR	<ul style="list-style-type: none"> - 3 contrats de milieu : Guiers-Aiguebelette, Lac du Bourget, Grésivaudan
Engagements de la charte favorables à la gestion participative de l'eau	<p>Axe 2 » Protéger et valoriser ensemble et au quotidien les patrimoines de Chartreuse »</p> <p>Orientation 2-3 « Gérer les ressources naturelles de montagne au plus près des besoins actuels tout en préservant le capital patrimonial »</p> <p>Mesure 2-3-1 « Considérer la ressource en eau comme un capital pour le massif »</p>
Mise en pratique	<ul style="list-style-type: none"> - Participe aux instances de gestion de l'eau sur le territoire - Montage de l'observatoire participatif de l'eau en Chartreuse-Guiers - Coordination de la démarche de labellisation Rivière Sauvage - Actions participatives sur l'eau menées par les Amis du Parc
Atouts	<ul style="list-style-type: none"> - Missions d'expérimentation et d'innovation - Partenariat avec le Syndicat Interdépartemental d'aménagement du Guiers et de ses Affluents (SIAGA) - Travail en étroite collaboration avec les Amis du Parc - Mise en place d'une dynamique locale avec les pêcheurs essentiellement - Une stratégie « eau » du PNR - Des moyens humains dédiés - Limites du PNR situées sur plusieurs têtes de bassin-versant

Contraintes	<ul style="list-style-type: none"> - Multitude d'interlocuteurs sur l'eau - Pas de stratégie « eau » à long terme (difficulté pour pérenniser les projets) - Intérêts variables des acteurs pour la participation citoyenne et son rôle dans la gestion de l'eau
Volonté d'impliquer davantage les citoyens dans des projets ou actions liés à l'eau	Oui
Besoins pour le faire	<p>Une volonté politique affirmée</p> <p>Des moyens humains et financiers à court et moyen termes</p> <p>Des acteurs relais volontaires</p>

PNR du Luberon	
Principaux enjeux « eau » du territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Quantitatif : gérer la rareté de la ressource (donné prioritaire par les acteurs locaux) - Qualitatif : pollution diffuses et ponctuelles (STEP et rejets industriels) notamment sur le Calavon - Gestion des inondations
Moyens humains	3 personnes (Equivalent à Temps Partiel- ETP) en charge de l'eau au syndicat mixte (1 chargé de mission, 1 chargé d'étude, 0.5 technicien rivière + 0.5 Natura 2000)
Outils de gestion	<p>1 SAGE (animation PNRL) - périmètre réserve de Biosphère</p> <p>1 contrat de gestion (animation PNRL) - périmètre réserve de Biosphère</p> <p>1 contrat de rivière (animation Syndicat Intercommunal de la Rivière du Calavon Coulon (SIRCC))</p> <p>5 contrats de canaux (animés par des ASA)</p>
Engagements de la charte favorables à la gestion participative de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à la mise en place du Réseau NATURA 2000 (Objectif A.1.10) - Protéger et gérer de façon cohérente l'eau et les rivières (Objectif A.2.3) - Améliorer la qualité de l'eau et de l'assainissement (Objectifs B.2.8 et B.2.9) - Mobiliser le Parc sur les projets agricoles structurants pour le territoire (Objectif C.1.3) - Sensibiliser, éduquer le public au territoire et au développement durable (Objectif D.1.1) - Mettre à profit la réalisation des objectifs pour rechercher des pratiques participatives (Objectif D.2.1)
Mise en pratique	<p>Investi depuis 1990 sur l'aménagement et la gestion des cours d'eau et la préservation des milieux aquatiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Animation SAGE du Calavon et mise en œuvre du contrat de rivière Calavon en partenariat avec le SIRCC (inventaire zones humides, étude espace de mobilité, suivi qualité, bilan et évaluation...); - Animation du projet de schéma de gestion coordonnée du bassin du Largue et de la Laye (mobilisation des acteurs, animation et coordination de l'étude); - Animateur de la démarche Natura 2000 sur le Calavon; - Assistance technique à maître d'ouvrage : syndicat du Marderic (poste chargé d'étude mis à disposition), poursuite des actions « milieux naturels » du contrat de rivière du Calavon (plan de

	<p>gestion zones humides, castor et sites à fortes valeurs patrimoniales), communes (Céreste pour gorges de l'Enchrême, etc.) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maître d'ouvrage des travaux de restauration et d'entretiens sur l'Aiguebrun (plus d'actualité à ce jour) - Aide à la structuration du syndicat de gestion de l'Eze (syndicat structuré à ce jour) - Peu d'actions participatives « citoyennes » engagées sur l'eau (Recueil de témoignages Regards et paroles d'habitants sur le Calavon afin d'alimenter la révision du nouveau SAGE et du Contrat de Rivière du Calavon). <p>Donc actif dans une gestion de l'eau concertée représentative mais pas engagé dans une gestion participative « citoyenne ».</p>
Atouts	<ul style="list-style-type: none"> - Missions d'expérimentation et d'innovation - Historique de gestion sur le territoire : bonne connaissance des problématiques et enjeux locaux - Moyens humains dédiés - Coordinateur d'une démarche partenariale - Partenaire pertinent/légitime et identifié par les acteurs du territoire - Pas de pressions de lobbying
Contraintes	<ul style="list-style-type: none"> - Périmètre du parc non hydrologique mais 1 bassin-versant inclus dans le périmètre de la réserve de Biosphère dont le PNRL assure l'animation et la coordination - Evolutions législatives à venir (GEMAPI notamment) - Accaparé par des lourdeurs administratives - Opérationnalité et financement des postes soumise aux subventions publiques avec des visions à court terme (max 3 ans) - Champs d'intervention divers : sollicitations extérieures multiples, diverses et variées
Volonté d'impliquer davantage les citoyens dans des projets ou actions liés à l'eau	Oui
Besoins pour le faire	<p>De temps (maturation du projet, mise en place, formulation, temps de maturation pour chacun, valorisation de la démarche)</p> <p>De méthodologie innovante, expérimentale et originale (lien avec des performances culturelles et expressions artistiques)</p> <p>De relais locaux fiables qui respectent un cadre général donné, ce dernier restant à définir avec les partenaires</p>

PNR des Préalpes d'Azur	
Principaux enjeux « eau » du territoire	<p>Château d'eau du littoral ouest méditerranéen</p> <p>Qualitatif : Gestion des pollutions, notamment des STEP, des ANC et des phytosanitaires</p> <p>Quantitatif : Population de plus en plus importante et prélèvements également : <i>quid</i> de la disponibilité de la ressource ? Des impacts sur les milieux des Activités de pleine nature ? Solidarité amont-aval : des bénéficiaires vers les protecteurs</p> <p>Gestion globale concertée</p>
Moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> - 1 personne en charge du patrimoine naturel, de l'eau et de l'éducation à l'environnement (recrutement en janvier 2015 d'un chargé de mission EET). - 1 personne à 80% pour le Conseil de Développement pour accompagner l'association dans ses missions. 20% de son temps 2015 ont été alloués à l'action sur l'Estéron.
Outils de gestion sur le territoire du PNR	<p>3 SAGE : Siagne (SIIVU de la Haute Siagne), Verdon (PNR du Verdon), Nappe et Basse-vallée du Var (Conseil Général des Alpes Maritimes)</p> <p>3 contrats de rivière : Cagne (Conseil Général des Alpes Maritimes), Verdon PNR du Verdon), Var (Conseil Général des Alpes Maritimes).</p> <p>1 bassin-versant orphelin : l'Estéron</p>
Engagements de la charte favorables à la gestion participative de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> - Article 8 – Gérer les 6 bassins versants et les milieux aquatiques des Préalpes d'Azur - Article 9 – Connaître pour conserver et valoriser le vaste territoire karstique des Préalpes d'Azur - Article 25 – Faire découvrir les Préalpes d'Azur au jeune public par l'éducation au territoire et au développement durable à l'échelon local - Article 26 – Sensibiliser les habitants et usagers du territoire à la fragilité des patrimoines - Article 30 - Mobiliser le levier de la coopération interterritoriale et des partenariats, s'engager résolument sur une gouvernance élargie
Mise en pratique	<p>Pas d'action majeure sur l'eau jusqu'en 2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Porter à connaissance, conseil et appui technique aux collectivités territoriales - Participer aux instances de gestion de l'eau sur le territoire <p>Le Conseil de Développement s'est investi en 2015 sur la gestion participative de l'eau sur le bassin-versant de l'Estéron : action de concertation pour</p>

	partager l'état des lieux et faire émerger les enjeux et des pistes de propositions pour ce bassin versant.
Atouts	<ul style="list-style-type: none"> - Missions d'expérimentation et d'innovation - Partenariat avec le Conseil de Développement - Travail en concertation avec les partenaires compétents dans ce domaine - Rôle d'accompagnement aux communes et de sensibilisation/éducation
Contraintes	<ul style="list-style-type: none"> - Territoire pas défini en fonction des limites hydrologiques - Absence de moyens financiers importants - Pas de moyens humains spécifiques à la thématique de l'eau - PNR récent et acteurs de l'eau déjà existants sur le territoire - Niveaux d'« ambitions » différentes en fonction des acteurs / relativité des enjeux et problématiques.
Volonté d'impliquer davantage les citoyens dans des projets ou actions liés à l'eau	Oui
Besoins pour le faire	Pas de réponse

PNR du Vercors	
Principaux enjeux « eau » du territoire	<p>Qualitatif : effluents agricoles et pastoralisme, assainissement (ANC notamment),</p> <p>Quantitatif du fait de la nature karstique d'une partie du territoire et de l'inégale répartition des précipitations sur le territoire</p> <p>Morphologie des cours d'eau</p>
Moyens humains	3 personnes en charge de l'eau au syndicat mixte (dont 1 à temps partiel depuis 1 an) + 1 personne employée par l'APAP chargée du volet agricole (à temps partiel).
Outils de gestion sur le territoire du PNR	2 SAGE 4 contrats de rivière
Engagements de la charte favorables à la gestion participative de l'eau	<p>Axe I : Préserver, restaurer et mettre en valeur les patrimoines et les ressources du Vercors 1.1.4. Préserver et gérer durablement la ressource en eau et les milieux aquatiques</p> <p>Axe III. Faire participer les acteurs, les partenaires et les habitants</p> <p>Axe 6 : Impulser les démarches participatives et renforcer l'implication des territoires et collectivités du Vercors.</p>
Mise en pratique	<ul style="list-style-type: none"> - Animation du contrat de rivière VEP - Des commissions thématiques en cours de refonte pour évoluer vers des commissions géographiques - Projet de groupes de travail « citoyens » pour alimenter les commissions géographiques. - Membre de certaines CLE mais participation faible (manque de temps) - Peu d'actions participatives « citoyennes » engagées sur l'eau - Des actions surtout d'information et de sensibilisation du public <p>Donc actif dans une gestion de l'eau concertée représentative mais pas engagé dans une gestion participative « citoyenne ».</p>
Atouts	<ul style="list-style-type: none"> - Missions d'expérimentation et d'innovation - Historique de gestion sur la partie karstique du territoire du parc : bonne connaissance des problématiques et enjeux locaux - Moyens humains dédiés - Partenaire identifié sur la thématique de l'eau par

	<p>les acteurs du territoire ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Partenariat avec le CPIE
Contraintes	<ul style="list-style-type: none"> - Exclusivement investi sur l'animation et la coordination du contrat de rivière au détriment d'une mission de coordination sur l'ensemble du massif - Organisation actuelle du contrat de rivière (maitres d'ouvrages éclatés) entraîne des lourdeurs administratives et une perte d'efficacité - Pas d'entité unique à l'échelle du PNR : bassins de vie déconnectés du fait des caractéristiques karstiques du massif et des enjeux différents - Subventions difficiles car BV pas jugé prioritaire par Agence de l'eau - Evolutions législatives (GEMAP notamment) réinterrogent le rôle PNR sur l'eau - Territoire pas défini en fonction de limites hydrologiques - Absence de fiscalité et de ressources propres - Peu impliqué jusqu'à présent sur le reste du territoire en matière de gestion de l'eau
Volonté d'impliquer davantage les citoyens dans des projets ou actions liés à l'eau	Oui
Besoins pour le faire	<ul style="list-style-type: none"> - Plus de temps disponible sur l'élaboration de démarches participatives : implique de revoir la structuration du contrat de rivière et d'obtenir l'accord et le soutien des décideurs. - Des outils et méthodes

Annexe 17

**Guide (Méthod'Eau) « Comment impliquer les citoyens dans la gestion de l'eau ?
Retours d'expériences de Parcs Naturels Régionaux. Ferraton M., 2016.**

Fichiers Hors texte.

Annexe 18

Institutions membres du comité de lecture du guide Méthod'Eau

Institutions	Statut	Participation à la lecture
Agence de l'eau RMC	Le Chef de service Programme, Evaluation, Socio-Economie La Coordinatrice politiques contractuelles, animation et éducation à l'environnement La Chargée d'études en sociologie	Oui
Amis des PNR du sud-est	Le Directeur Le trésorier	Oui
Association Rivière Rhône-Alpes (ARRA)	Le Directeur	Oui
Conseil scientifique du PNR de Chartreuse	Un membre du conseil scientifique du PNR de Chartreuse et aussi membre du Conservatoire National des Arts et Métiers de Paris	Oui
DREAL Rhône-Alpes	Le chef de projet SDAGE	Non
Fédération des PNR	Le chargé de mission « biodiversité, gestion de l'espace »	
Laboratoire EDYTEM	Un enseignant-chercheur en géographie environnementale aussi directeur de la thèse	Oui
ONEMA	Une chargée de mission "acteurs et territoires"	Non
PNR Pilat + Université Lyon 2	Le vice-Président au Parc du Pilat en charge de l'Eco- citoyenneté, aussi Maitre de conférences en droit public	Oui
Région PACA	Le chef du service "PNR »	Non
Syndicat Mixte de la Rivière Drôme	La responsable service technique et animatrice du SAGE	Oui
Union Régionale des Centres Permanents d'Initiatives à l'Environnement	La Directrice	Oui

Annexe 19

Fil conducteur pour une lecture préalable au comité de lecture du 7 avril 2016

<p>1. Quels sont le ou les passages qui ont le plus attiré votre attention ? Pour quelles raisons ?</p>	
<p>2. Y a-t-il des choses qui vous ont surpris-e ? Lesquelles et pourquoi ?</p>	
<p>3. De quelle façon ce guide peut-il être utile aux acteurs de votre réseau ?</p>	
<p>4. Voyez-vous des pistes de travail ultérieur à la publication de ce guide ? Lesquelles ?</p>	

Annexe 20 :

Déroulé d'animation de réunion du comité de lecture du guide Méthod'Eau

Le 07/04/2016 à Lyon, Agence de l'Eau RMC.

Ouverture : Nathalie (interlocutrice Agence de l'Eau), puis Jean-Louis Barbon (Président du Groupement des Amis des PNR du sud-est) puis moi (présentation de mon travail, le déroulement de la réunion, des objectifs, des produits)

Inclusion : à partir de ce qui nous réunit aujourd'hui : le guide méthodologique sur la gestion participative de l'eau.

1^{ère} partie de réunion : Présentation générale du guide, du contexte, des relectures

Objectif 1 : connaître qui est qui et quel est le rapport de chacun vis-à-vis du sujet

Outil : cartographie des participants :

A la place du traditionnel tour de table, chacun commence par se positionner dans l'espace (prévoir des cases au sol par exemple à partir de symboles) selon s'il :

- Fait de la gestion participative d'une ressource
- Travail sur la gestion participative (chercheurs...)
- Travail pour des personnes qui font de la gestion participative (accompagnement, formation, etc...)
- N'en fait pas mais voudrait en faire
- Autres ?

A partir de cette cartographie, chacun dit quelques mots pour se présenter soi et sa structure, son rapport à la gestion participative...

Objectif 2 : deux options possibles :

- Soit connaître les forces et besoins de chacun vis-à-vis du sujet :

Outil : photo-langage : chacun choisit une photo pour sa force ou celle de sa structure vis-à-vis du sujet et une photo qui illustre ce qu'il aurait besoin pour renforcer la gestion participative

- Soit penser aux finalités idéales du guide après sa parution : une fois le guide édité, il serait une réussite si.... (comment va-t-on faire pour viser au mieux ces objectifs)

Outil : photo-langage

Ces outils ont finalement été occultés le jour J car leurs objectifs ont été assurés par l'outil précédent.

Présentation PPT du guide et son contexte

Objectif 3 : Valoriser le travail fourni par les participants :

- Bilan des retours des relecteurs
- Bilan des quatre questions
- Bilan des résultats aux quatre questions

1^{er} temps de présentation générale des résultats, écoute pas débat...

Faire des grandes fiches avec des post-it qui reprennent les commentaires pour chaque question.

A chaque fois, commentaire sur le fond et sur la forme.

2^o temps : Discussion à partir des commentaires de chacun s'ils le souhaitent (obj : vérifier qu'on a bien compris le sens des retours des participants et apporter des réponses aux questions, suggestions).

2^o partie de réunion : Réflexion sur les moyens de valorisation du guide

Objectif 4 : explorer les solutions de valorisation :

Deux options :

- Soit explorer le plus de solutions possibles :

Outil : brainstorming puis classer les idées et prioriser et pour chacune réfléchir à la faisabilité et aux impacts à partir d'un schéma abscisse (impacts)/ ordonnée (faisabilité)

- Soit explorer peu de solutions mais efficaces

Outil : chacun écrit sur un papier la meilleure solution qu'il envisage pour valoriser le guide et éventuellement d'autres sur le verso de la feuille. Chacun se rencontre et se rassemble par idée et réfléchit à comment mettre en œuvre cette idée. Chaque groupe présente aux autres son idée et les moyens et recueille les idées des autres en plénière.

Objectif 5 : Voir si les participants peuvent contribuer à la valorisation

Face à chaque idée de valorisation : chacun dit ce qu'il peut ou veut apporter et ce qu'il aurait besoin pour le faire.

Objectif 6 : Envisager un calendrier pour la diffusion, valorisation à partir des idées recueillies.

Préparer une grosse flèche temporelle sur une feuille et écrire dessus plus visuel qu'avec l'ordinateur et chacun peut écrire et se positionner dessus s'il le souhaite.

Les objectifs 4, 5 et 6 ont été finalement réalisés en un seul outil.

BIBLIOGRAPHIE

A

Académie de l'eau, 2008, *Rapport du groupe de travail sur la Méthodologie de Développement Intégrée Eau-Territoire « MEDIET »*.

Alain S., 2001, Les schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) : une procédure innovante de planification participative de bassin. *Géocarrefour*, Vol. 76, N° 3, p. 199 – 209.

Anadon M., 2007, *La recherche participative : multiples regards*. Quebec. Ed. Presses de l'Université du Quebec.

Anciela, 2014. *Les engagements citoyens : une force pour changer la société*. Dossier GRAINE Rhône-Alpes N°9, réseau Rhône-Alpes pour l'éducation à l'environnement vers un développement Durable, Expérience 7.

Arnstein S.R., 1969, A Ladder of Citizen Participation, *Journal of the American Institute of Planners*. Vol. 35-4, p. 216-224.

Association Fédurok, 2007, *L'Observation Participative et Partagée [OPP]*. Ed. Creative Commons.

B

Badie B., 1995, *La fin des territoires*, Paris, Fayard.

Baron N. et Lajarge R, 2015, *Les parcs naturels régionaux, des territoires en expériences*. Editions Quae.

Barret P., 2012, *Guide pratique du dialogue territorial – Concertation et médiation pour l'environnement et le développement local*. Editions de l'Aube.

Bernardi B., 2008, *L'opposition entre représentation et participation est-elle bien formée ?* lavedesidees.fr.

Beaulieu S., 2008, in Choquette C., Létourneau A. (Dir.), *Vers une gouvernance de l'Eau au Québec*. Éditions MultiMondes, 2008.

Beuret J-E, Pennanguer S. et Tartarin F., 2006, D'une scène à l'autre la concertation comme itinéraire. *Natures Sciences Sociétés* 2006/1 (Vol. 14), p. 30-42.

Blangy S., 2010, *Co-construire le tourisme autochtone par la recherche action participative et les technologies de l'information et de la communication. Une nouvelle approche de la gestion des ressources et des territoires*. Thèse doctorat de géographie et aménagement de l'espace. Université Paul Valéry-Montpellier III.

Blangy S., Mc Ginley R. et Lemelin R-H., 2010, Recherche-action participative et collaborative autochtone : améliorer l'engagement communautaire dans les projets touristiques ? *Téoros* [En ligne], 29-1 | 2010, mis en ligne le 01 juin 2012.

Boeuf G., Allain Y., Bouvier M., 2012, *L'apport des sciences participatives dans la connaissance de la biodiversité*. Rapport remis à la Ministre de l'Écologie.

Bossuet L., 2003, Les observatoires opérationnels sur l'environnement et leur rôle dans les démarches de développement durable. *Natures Sciences Sociétés* 11 (2003), p. 202–205.

Bouchanine M., Cevaer A., 2005, *Gérer l'eau avec les citoyens. Quelles alternatives ? Recueil d'expériences au Sud et pistes de réflexion sur la gestion participative*. Les Amis de la Terre.

Bruschweiller S., 2003, *Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) – La voie*

du développement durable, *Inforessources Focus No 1*, 16 p.

Bulletti N, Utz S., Ejderyan O., Graefe O., Lane S., Reynard E., 2014, *Définitions et mise en œuvre des processus participatifs dans l'aménagement des cours d'eau, résultats d'une enquête auprès des services cantonaux responsables de l'aménagement des cours d'eau*, Projet ESPACE.

C

Cadel C., 2014, *Participation des citoyens : quelques enjeux psychosociaux*. Dossier GRAINE Rhône-Alpes N°9, Réseau Rhône-Alpes pour l'éducation à l'environnement vers un développement Durable, réflexion N°3.

Carrel M., Neveu C. (dir.), 2014, *Citoyennetés ordinaires. Pour une approche renouvelée des pratiques citoyennes*, Paris, Karthala, 328 p.

Carrel M., 2013, *Faire participer les habitants ? Les quartiers d'habitat social entre injonction participative et empowerment*, Préface de Nina Eliasoph (University of Southern California), Lyon, ENS Editions, (« Gouvernements en question(s) »).

Charnay B., 2010, *Pour une gestion intégrée des ressources en eau sur un territoire de montagne. Le cas du bassin-versant du Giffre (Haute-Savoie)*. Thèse de Doctorat de Géographie, Université de Savoie (E.D. SISEO).

Chevalier J.M., Buckles D. J., 2013, *Participatory Action Research. Theory and Methods for engaged Inquiry*. Routledge, London.

Chevalier J-M., Buckles D-J., Bourassa M., 2013, *Guide de la recherche-action, la planification et l'évaluation participatives*, SAS2 Dialogue, Ottawa, Canada.

Comets, 2015, *Avis du COMETS Les «sciences citoyennes»*, 25 juin 2015.

Cooke B., Kothari U., 2001, *Participation: The New Tyranny?* New York: Zed Books, 207 p.

D

Dembele A., 2007, *Historique, origine et mise en oeuvre du concept de gestion intégrée des ressources en eau*, ENGREF Montpellier, 14 p.

Desgagné S., 1997, *Le concept de recherche collaborative : l'idée d'un rapprochement entre chercheurs universitaires et praticiens enseignants*. Revue des sciences de l'éducation, vol. 23, n° 2, p. 371-393.

Durand M.-G., 1997, Un « système montagnard » réinventé : le développement durable dans les Alpes françaises ou la nouvelle gestion globale des territoires. *Revue de la Géographie Alpine*, Vol 85, n° 2, p. 157-172, juin 1997.

E

Elissalde B., 2014. *Ressource*. Hypergeo-GDR Libergéo, 2 p.

Elissalde B., 2002, *Une géographie des territoires*, L'Information géographique, n°3-2002, 205 p.

Etienne M. (coord.), 2010, *La modélisation d'accompagnement. Une démarche participative en appui au développement durable*. Ed. Quae., 368 p.

F

Ferraton M. (coord.), Ferrand N., Grimaldi M., Hobléa F., 2014, La gestion intégrée de la ressource en eau : quels enjeux et perspectives pour les Parcs naturels régionaux du Sud-Est de la France ? Un essai d'accompagnement de la réflexion dans le PNR du Luberon. *Courrier scientifique du Parc naturel régional du Luberon et de la Réserve de biosphère Luberon-Lure*, n° 12 - 2013/2014, p. 40-54.

Ferraton M., Les Amis du Parc de Chartreuse, 2015, Un dispositif participatif de veille de la qualité des eaux du Guiers : « Stations rivières ». *Le Petit Echo des Entremonts*, Dossier « Eau d'ici, eau de vie », N°77, décembre 2015, p. 19.

Ferraton M., 2016, Comment impliquer les citoyens dans la gestion de l'eau ? Retours d'expériences des Parcs Naturels Régionaux. Collection Eau et connaissance, Agence de l'Eau RMC. 142 p.

Fisher R., Ury W., Patton B., 1982, *Comment réussir une négociation ?* Sueil, 272 p.

G

Gangbazo G., 2004, *Gestion intégrée de l'eau par bassin versant : concepts et application*. Ministère de l'Environnement, Direction des politiques de l'eau, 58 p.

Germain A., 2012, Sortir le territoire de sa logique exclusive : pour une définition fonctionnaliste de la territorialité. *Philosophiques*, vol. 39, n° 2, p. 435-449.
URI:
<http://id.erudit.org/iderudit/1013696ar>,
DOI: 10.7202/1013696ar.

Ghiotti S., 2006, Les territoires de l'eau et la décentralisation. La gouvernance de bassin versant ou les limites d'une évidence. *Développement Durable et Territoires*, Vol 6, [en ligne], 10 février 2006, 26 p.

Ghiotti S., 2007, *Les territoires de l'eau. Gestion et développement en France*. CNRS Editions, Paris, Espaces et Milieux, 246 p.

Global Water Partnership, 2000, Integrated Water Management. Comité technique consultatif, *Tac Background Paper n°4*, Stockholm, 80 p.

Global Water Partnership, 2004, *Catalyser le changement : manuel de développement de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) et des stratégies d'efficience de l'eau*. Partenariat mondial de l'eau, Stockholm, Suède, 52 p.

Global Water Partnership, 2009, *Better Resources management. Greater resilience today, more effective adaptation tomorrow*. 5th World Water Forum : perspectives on water and climate change adaptation. Istanbul, 17 p.

Global Water Partnership et Réseau International des Organismes de bassins, 2009 - *Manuel de Gestion Intégrée des Ressources en Eau par Bassin*, 112 p.

Gonzalez-Laporte G., 2014, *Recherche-action participative, collaborative, intervention... Quelles explicitations?* [Rapport de recherche] Labex ITEM. 2014.<hal-01022115>, 28 p.

Gourgues G., 2012/13, Avant-propos : penser la participation publique comme une politique de l'offre, une hypothèse

Heuristique. *Quaderni*, 2012/3 n° 79, p. 5-12.

Graefe O., 2014, *Le fétichisme du bassin-versant*, Lettre Aqeduc.info n°100-septembre 2014-28, 2 p.

Groupement de Recherche sur la Recherche Action Participative et les Sciences Citoyenne. *Proposition de création du GDR PARCS pour une mutualisation des savoirs - 2013-2017*, 25 p.

Gumuchian H., B. Pecqueur, 2007, *La ressource territoriale*. Paris. Ed Economica, 252 p.

H

Habermas J., 1978, *L'Espace public* [1962], Paris, Payot.

Hansotte M., 2013, Conception de la scène publique selon M. Hansotte. Extrait de *Mettre en œuvre les intelligences citoyennes – une méthodologie de Majo Hansotte*, Majo Hansotte, *Le monde selon les femmes*, 95 p.

Héritier S., 2010, Participation et gestion dans les parcs nationaux de montagne : Approches anglo-saxonnes. *Revue de géographie alpine/Journal of Alpine Research Vol. 98-2010*, 22 p.

Hobléa F., 2006, L'eau en Chartreuse : enjeux et perspectives. In Gumuchian H. (dir.) : « *Entre aujourd'hui et demain, la Chartreuse, un territoire-école*. » Ed. d'ici&d'ailleurs, p. 91-92.

Hobléa F., Dzikowski M., Nicoud G., Tissier G., 2013, Karst waters vs. French Water Policy and Directive 2000/60/EC: how to reconcile standardisation and peculiarity? In Arnaud-Fassetta G.,

Masson E., Reynard E. (eds) *European Continental Hydrosystems under Changing Water Policy*. Pfeil Verlag, München, p. 47-57.

Houillier F., 2016, *Les sciences participatives en France : état des lieux, bonnes pratiques et recommandations*, Missions sciences participatives, Ministère en charge de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 63 p.

I

InfoRessources, 2003, Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) - La voie du développement durable, *Focus NO 1/3*. (En ligne) URL: http://www.inforesources.ch/pdf/focus1_f.pdf, 16 p.

Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement, 2010, *Manuel technique de gestion intégrée des ressources en eau*, 141 p.

J

Joliveau T., 2001, La participation à la décision territoriale : dimension socio-géographique et enjeux informationnels d'une question politique. *Géocarrefour - Revue de Géographie de Lyon*, vol.76, n°3/2001 : *Les territoires de la participation*, pp. 273-279.

Joliveau T., Amzert M., 2001, Les territoires de la participation : problème local, question universelle. *Géocarrefour*, vol. 76, n°3, p. 171-174.

L

Landemore H., 2008, La démocratie représentative est-elle réellement démocratique ? Entretien avec Nadia

Urbinati et Bernard Manin, *La Vie des idées*, 7 mars 2008.

Lajarge R., 2000, Les territoires au risque des projets. Les montagnes entre parcs et pays. *Revue de géographie alpine* 88 (1), p. 45-59.

Lajarge R., 2000, *Territorialités intentionnelles. Des projets à la création des Parcs naturels régionaux (Chartreuse et Monts d'Ardèche)*. Thèse de géographie, université Joseph-Fournier, Grenoble 1, 663 p.

Laslaz L. (coord.), 2010, Parcs nationaux de montagne et construction territoriale des processus de participation, *Revue de géographie alpine*, n°98-1, 19 p.

Le Galès, 2013, « Gouvernance » in Lévy J., Lussault M., Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés, Belin, p. 418-422.

Le Lay Y-F., « Stéphane Ghiotti, Les territoires de l'eau », Géocarrefour, Vol. 82/4 | 2007, 264 p.

Leroy E., 2015, *Proposition d'interface Science-Société pour la gestion intégrée de la ressource en eau dans un contexte de changements climatiques*. Thèse de Doctorat de Sciences Terre, Univers et Environnement, Université de Savoie-Mont-Blanc (E.D. SISEO), 210 p.

Lévy J. et Lussault M., 2003, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, 1033 p.

Levy J., Raffestin C., 1983, Pour une Géographie du pouvoir, préface de Roger Brunet. *Annales de Géographie*, Vol. 92, n°514, p. 720-723.

Liu M., 1997, *La validation des connaissances au cours de la recherche-*

action, Etudes et Recherches sur les Systèmes Agraires et le Développement, n° 30, p. 183-196.

M

Maeschalck M., Blésin L., 2009, Apprentissage social et participation locale. Les enjeux de l'autotransformation des pratiques. *Cahiers philosophiques*, 3/2009 N° 119, p. 45-60.

Manin B., 1996, *Principes du Gouvernement représentatif*, Calmann Lévy 1995, Flammarion, Champs, 160 p.

Mazeud A., L'instrumentation participative de l'action publique : logiques et effets. Une approche comparée des dispositifs participatifs conduits par la région Poitou-Charentes, *Participations*, 2012/1 N° 2, p. 53-77. DOI : 10.3917/parti.002.0053

Milot N., 2009, Institutionnaliser la collaboration : planifier le recours aux approches collaboratives en Environnement. *VertigO*, Vol. 9, numéro 1, mai 2009, 10 p.

Moine A., Signoret P., 2007, *Quand la mise en place d'un observatoire vient influencer sur le système de gouvernance locale : l'expérience OSER 70*. Actes colloque ICTI.; Etienne, 2010.

Morin E., 2004, *La Méthode*, 6. Ethique, Seuil, 240 p.

O-P

Ouvrage collectif, 2014, *Le Guide de l'eau 2013-2014*, Éditions Johanet, 1000 p.

Partenariat français pour l'eau, 2015, *Les solutions des acteurs français de l'eau*, 44 p.

Peribois A., 2008, *Usages de l'information géographique dans la gestion participative du territoire. Regards croisés en France, en Belgique et au Québec*, Thèse de doctorat de Géographie, Ecole doctorale d'Angers, (CARTA) / UMR 6590 ESO, 375 p.

Polère C., 2007, *La « démocratie participative » : état des lieux et premiers éléments de bilan*. Synthèses « Millénaire 3 » sur le thème de la démocratie, DPSA, 28 p.

R

Reed, M. S., 2008, Stakeholder participation for environmental management: a literature review. *Biological conservation*, 141(10), p. 2417-2431.

Région Provence-Alpes-Côte-D'azur, *Schéma d'Orientations pour une Utilisation Raisonnée et Solidaire de la Ressource en Eau*, Rapport de synthèse, 109 p.

Réseau Ecole et Nature et Commission Education à l'environnement de Réserves Naturelles de France, 2013, *Nature biodiversité tous concernés! Guide méthodologique – impliquer les citoyens dans la préservation de la biodiversité*. Éditions Réseau École et Nature, 147 p.

Réseau International des Organismes de Bassin, *La Lettre du RIOB n°23*, mai 2015, 56 p.

Réseau régional des Conseils de Développement PACA, 2006, *Texte fondateur de création du réseau régional des conseils de développement de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur*, 3 p.

Rey-Debove J. et Rey A., 1993, *Le Petit Robert*, Dictionnaires le Robert, 2836 p.

Rizand A., Mariel P. et Pinte K., 2006, La place des scientifiques dans un processus de gestion intégrée des zones côtières : évaluation des pressions polluantes d'origine terrestre sur la baie du Robert (Martinique). *Vertigo* - la revue électronique en sciences de l'environnement [En ligne], Volume 7 Numéro 3 | décembre 2006, mis en ligne le 21 décembre 2006, consulté le 11 juillet 2016. URL : <http://vertigo.revues.org/2596> ; DOI : 10.4000/vertigo.2596

Rocher G., 1973, L'idéologie du changement comme facteur de mutation sociale. *Le Québec en mutation*, Montréal, Éditions Hurtubise HML Ltée, pp. 207-221.

S

Secrétariat Technique du SDAGE Rhône-Méditerranée, 2011, *Qu'est-ce que le bon état des eaux ?* 24 p.

Scoullou M., Malotidi V., Spirou S. et Constantianos V., 2002, *Gestion intégrée des ressources en eau en Méditerranée*, GWP-Med & MIO-ECSDE, Athens, 36 p.

Serroi B. (coord.), Barbon J-L, Besancenot F., Ferraton M., Hobléa F., *Collaboration Territoires – Université et participation citoyenne : « L'eau entre mémoire et devenir » programme sur la Gestion Intégrée de la Ressource en Eau dans les PNR du Sud-Est*. Acte du Colloque International : « les recherches actions collaboratives : Une révolution silencieuse de la connaissance », Dijon, mai 2013, 6 p.

Serroi B, Hobléa F., 2016, L'eau de Chartreuse, miroir réfléchissant du renouvellement des dialectiques territoriales entre villes et montagne. *Revue de Géographie Alpine*, 16 p.

Serroi B., à paraître, A la croisée d'un massif et de ses bassins versants : développement d'un Système d'Observation Participative pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau en Chartreuse-Guiers. Thèse de doctorat de Géographie, (ED SISEO), Université Savoie Mont-Blanc.

T

Thibaud A., Lequin M., Tremblay M., 2000, *Cadre de référence de la participation publique (démocratique, utile et crédible)*, Québec, Conseil de la santé et du bien-être, 26 p.

Tixier G., 2009, *Le théâtre-forum, apprendre à réguler les conflits*, Chronique Sociale, Lyon, édition 2009, 170 p.

Turco A., 1997, Aménagement et processus territoriaux : l'enjeu sémiologique, *Espaces et Sociétés*, p. 90-91.

U-V-W

Urbainati N., 2006, *Representative Democracy : Principles And Genealogy*. University of Chicago Press, 328 p.

Vanderhulst P., Caubergs L., Peeters B. et Marleyn O., 2003, *Empowerment, un apprentissage social*. Document conceptuel : résultats de la recherche-action par ATOL-South Research, 30 p.

Vitali D., 2003, Le bassin versant comme territoire des possibles. *Revue Méditerranée*, Vol. 100, n° 1-2, p. 29-34.

Wilcox D., 1994, *The Guide to Effective Participation*, Partnership Books, Brighton UK, 73 p.

TABLES

TABLE DES ENCADRES

Encadré n°1 : Le bon état des eaux, d'après la Directive Cadre européenne sur l'eau (DCE) de 2000	29
Encadré n°2 : Rapide historique de l'approche française par bassin-versant (D'après Ghiotti, 2007)	34
Encadré n°3 : Définition de la transformation sociale d'après Hansotte (2013)	47
Encadré n°4 : responsabilité des acteurs de l'eau, aux échelles régionale, départementale et locale	59
Encadré n°5 : Extrait d'un entretien réalisé au Québec avec un coordinateur d'une table de concertation régionale	62
Encadré n°6 : La charte d'un PNR	66
Encadré n°7 : Synthèse de clôture du Séminaire sur la « Recherche participative : pratiques et réflexivité », 2012	107
Encadré n°8 : Les sciences citoyennes, d'après l'autosaisine du Comets sur les sciences citoyennes	113
Encadré n°9 : Les deux grandes familles de sciences citoyennes	114
Encadré n°10 : Exemples de dispositifs de sciences citoyennes	115
Encadré n°11 : Loi Montagne	122
Encadré n°12 : Caractéristiques de la charte des PNR	126
Encadré n°13 : Extrait du journal de bord de la doctorante, illustrant son ressenti face à cette expérience	134
Encadré n°14 : Exemples d'impacts des évolutions législatives sur le rôle des PNR dans la gestion de l'eau	144
Encadré n°15 : Les principes de la négociation raisonnée les plus utiles au dialogue territorial.	169
Encadré n°16: Extrait du carnet théorique du guide Method'Eau	223
Encadré n°17 : Extrait du carnet théorique du guide Method'Eau	224
Encadré n°18 : Extrait du carnet de bord personnel de la doctorante	229

TABLE DES FIGURES

Figure n° 1 : Carte de localisation des PNR du Sud-Est	9
Figure n°2. Cheminement intellectuel et opératoire de la doctorante dans une recherche-action disjointe	10
Figure n° 3. Cheminement intellectuel et opératoire de la doctorante dans une recherche-action hybride	11
Figure n°4. Les PNR du Sud-Est, des terrains d'étude abordés selon une approche multiscalaire	12
Figure n°5 : Organisation de la thèse, à partir d'une approche de recherche action participative	15
Figure n° 6 : La molécule d'eau	19
Figure n° 7 : Transfert ou délégation de la compétence GEMAPI	32
Figure n°8 : Évolutions législatives et institutionnelles liées à la GIRE et domaines de changements concernés	39
Figure n°9 : Principaux acteurs de la gestion de l'eau en France et leurs interrelations.	61
Figure n°10 : Grandes catégories d'acteurs du système de gestion de l'eau français.	63
Figure n°11 : Exemple d'approche territoriale de la GIRE, à l'échelle d'un PNR.	65
Figure n°12 : Contexte législatif de la GIRE.	74
Figure n°13 : Nombre de SAGE et de contrats de milieux par bassin hydrographique en 2013.	78
Figure n°14 : Dispositif institutionnel français de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques par grands bassins fluviaux. Exemple d'articulation et de superposition des outils institutionnels.	79
Figure n°15 : Genèse et fonctionnement du programme EMD.	99
Figure n°16 : Les acteurs impliqués dans le programme EMD	102
Figure n°17 : Le programme EMD, un exemple de recherche participative	104
Figure n°18 : Positionnement de la thèse CIFRE dans l'approche de la RAP du GDR PARCS.	109
Figure n°19 : Les modalités de participation des acteurs aux grandes phases du projet de thèse.	111
Figure n°20 : Carte de localisation des PNR du Sud-Est.	121
Figure n°21 : Carte des PNR du Sud-Est soumis à la Loi Montagne	122
Figure n°22 : Carte des dates de création des PNR du Sud-Est.	125

Figure n°23 : Occurrence des termes liés à la participation, dans le domaine de l'eau, dans les chartes des PNR du Sud-Est	127
Figure n°24 : Profil participatif des PNR du Sud-Est selon l'occurrence des termes liés à la participation publique dans le domaine de l'eau, recensés dans leur charte.	128
Figure n°25 : Modalités de participation des acteurs dans les enquêtes et analyses.	132
Figure n°26 : Justification des chargés de missions aux freins à leur participation à l'enquête	135
Figure n°27 : Justification des Amis des Parcs aux freins à leur participation à l'enquête.	135
Figure n°28 : Les enjeux « eau » des PNR du Sud-Est.	139
Figure n°29 : le rôle des PNR du Sud-Est dans la gestion de l'eau	140
Figures n°30 et 31 : Propos recueillis auprès des techniciens « eau » d'un PNR du Sud-Est, sur les problèmes rencontrés face à la gestion de l'eau	141
Figure n°32 : Définitions des démarches participatives par les techniciens « eau » des PNR du Sud-Est.	142
Figure n°33 : Cartes des PNR du Sud-Est et des contrats institutionnels de gestion de l'eau	143
Figures n° 34, 35, 36 : Propos recueillis auprès des techniciens « eau » des PNR du Sud-Est, sur les objectifs de la participation	147
Figure n°37 : Nombre de démarches participatives sur l'eau, recensé dans les PNR du Sud-Est.	150
Figure n°38 : Objectifs des démarches participatives recensées dans les PNR du Sud-Est	151
Figure n°39 : Comparaison des PNR du Sud-Est vis-à-vis des objectifs des démarches participatives	152
Figure n°40 : Cadrage conceptuel de la participation dans le domaine de l'eau.	168
Figure n°41 : Relations verticales et horizontales des procédés participatifs	170
Figure n°42 : Échelle de la participation citoyenne, d'après S. Arnstein, 1969.	172
Figure n°43 : Échelle de la participation selon D Wilcox, 1994	172
Figure n°44 : Nouveau modèle de la participation.	174
Figure n°45 : Positionnement des démarches participatives sur le modèle de la participation	175
Figure n°46 : Positionnement des démarches participatives par types de motivations,	179

sur le modèle de la participation.

Figure n°47 : Approche globale et évolutive des démarches participatives	181
Figure n°48 : Recensement des démarches participatives des PNR pilotes dans notre modèle de la participation.	183
Figure n°49 : Le Serious game pour la GIRE.	199
Figure n°50 : Illustration de la dernière page du guide Méthod'Eau.	208
Figure n°51 : Les outils expérimentés dans le PNR de Chartreuse pour répondre aux objectifs du volet participatif de la GIRE.	212
Figure n°52 : Illustrations de l'introduction du guide Méthod'Eau.	220
Figure n°53 : Illustration du carnet théorique du guide Méthod'Eau.	221
Figure n°54 : Illustration du carnet méthodologique du guide Méthod'Eau.	221
Figure n°55 : Illustration du ressenti d'un animateur de démarche participative.	222
Figure n°56 : Illustration de la dernière page du guide Méthod'Eau.	222
Figure n°57 : Extrait de parole d'un membre du comité de lecture du guide Méthod'Eau.	228
Figure n°58 : Étapes de la collaboration avec le comité de lecture du guide Méthod'Eau.	228
Figure n°59 : Nos connaissances et compétences au service des enjeux de la participation.	232
Figure n°60 : Conception d'une offre de service en ingénierie de la participation au service des territoires.	234
Figure n°61 : État d'avancement du projet de valorisation.	236
Figure n°62 : Cheminement intellectuel et opératoire de la thèse CIFRE et produits associés.	245

TABLE DES TABLEAUX

Tableau n°1 : État actuel de la ressource en eau.	20
Tableau n° 2 : Dates clefs de la GIRE.	23
Tableau n° 3 : Les enjeux actuels de la gestion de l'eau à l'échelle internationale, face à la « crise de l'eau et de la gouvernance ».	27
Tableau n°4 : Avantages et inconvénients potentiels de la gestion participative de l'eau, recueillis lors de l'accompagnement des PNR dans la mise en place de démarches participatives sur l'eau.	54
Tableau n° 5 : Champs d'action de la participation visés par la législation et outils déployés.	72
Tableau n°6 : Caractéristiques des SAGE par comité de bassin en France.	76
Tableau n°7 : Nombre de contrats de milieux par comité de bassin en France.	77
Tableau n°8 : Caractéristiques des animations proposées par les partenaires relais dans le cadre de la consultation publique du SDAGE RMC	84
Tableau n° 9 : Identification des freins et blocages à la participation des acteurs à l'enquête.	135
Tableau n°10 : Facteurs favorables à la RAP à partir de l'expérimentation des enquêtes participatives.	138
Tableau n° 11 : Les modalités de suivi des quatre PNR pilotes.	165
Tableau n°12 : Les différents types de participation observés dans la gestion de l'eau dans les PNR du Sud Est.	177
Tableau n° 13 : Typologie et exemples des outils participatifs rencontrés pendant la thèse.	191
Tableau n°14 : Analyse de l'outil participatif « retour aux sources ».	193
Tableau n°15 : Analyse de l'outil participatif « traçage participatif ».	194
Tableau n°16 : Analyse de l'outil participatif « Rés'Eau de Chartreuse ».	195
Tableau n°17 : Analyse de l'outil participatif « La modélisation participative « Commod ».	196
Tableau n°18 : Analyse de l'outil participatif « <i>Serious game</i> ».	199
Tableau n°19 : Analyse de l'outil participatif « théâtre-forum ».	200
Tableau n°20 : Analyse de l'outil participatif « Bistr'Eau ».	200

Tableau n°21 : Analyse des outils participatifs de la RAP, développés par J. Chevalier. 203

Tableau n°22 : Analyse de l’outil participatif « Observatoire participatif de l’eau ». 205

Tableau n°23 : Analyse de l’outil participatif « Guide Méthod’Eau, comment impliquer les citoyens dans la gestion de l’eau ? Retours d’expériences des Parcs Naturels Régionaux du Sud-Est ». 208

TABLE DES PHOTOGRAPHIES ET COMPOSITIONS PHOTOGRAPHIQUES

Photographie n°1 : « Retour aux sources » sur le Guiers Vif (PNR de Chartreuse).	193
Photographie n°2 : Sortie terrain « Rés'eau de Chartreuse » sur le Guiers Mort.	195
Photographie n°3 : Soirée Bistr'Eau à Coublevie, PNR de Chartreuse.	200
Photographie n°4 : Atelier de travail du comité de lecture du guide Méthod'Eau.	228
Composition photographique n°1: Campagne d'affichage de contestation des habitants de Saint-Christophe sur Guiers.	123
Composition photographique n°2 : Traçage participatif, PNR de Chartreuse	194
Composition photographique n°3 : Session de travail « Commod ».	197
Composition photographique n°4 : les outils de la RAP.	203
Composition photographique n°5 : Atelier participatif pour le montage de l'observatoire de l'eau en Chartreuse-Guiers	205

TABLES DES MATIERES

Introduction générale	1
PARTIE 1 : La gestion intégrée et participative de l'eau : un nouveau défi territorial	15
CHAPITRE 1 : Gérer la ressource en eau : une problématique évolutive	17
1.1. L'eau comme ressource	19
1.2. Les enjeux de sa gestion	21
1.3. La Gestion Intégrée de la Ressource en Eau (GIRE) comme modèle de gestion	21
1.4. L'institutionnalisation de la gestion de l'eau	29
1.5. Le bassin-versant comme territorialité de la gestion de l'eau : quelles limites ?	33
1.6. Une gouvernance participative : du « concernement » à l'implication des acteurs	36
1.7. Une gouvernance vectrice de changements	37
CHAPITRE 2 : GIRE et participation	43
2.1. La notion de « participation » : une démarche contributive	45
2.2. Les démarches participatives : des cadres expérimentaux voués à la transformation sociale	46
2.3. Les participants : entre « concernement » et légitimité	47
2.4. Démocratie représentative versus démocratie participative ?	48
2.5. La gestion participative de l'eau : un processus collectif expérimental	51
CHAPITRE 3 : Le paysage actoriel et les outils de la GIRE : quels enjeux et quel rôle pour les PNR ?	57
3.1. Le paysage actoriel de la GIRE : quelle place pour les PNR ?	59
3.2. Les PNR : des acteurs-expérimentateurs de la gestion participative de l'eau ?	63
3.2.1. Un territoire de projet « rassemblé »	64
3.2.2. Un projet de territoire « bottom up »	66
3.2.3. L'institution « Parc » dans la conquête territoriale	68
3.3. Le montage institutionnel du volet participatif de la GIRE : quelles limites ?	71
3.3.1. Les outils de gestion concertée à l'échelle du bassin-versant	73
3.3.1.1. <i>Le SDAGE : un outil de planification au service du « bon état des eaux »</i>	75
3.3.1.2. <i>Les SAGE et les contrats de milieux : des déclinaisons locales du SDAGE</i>	75
3.3.1.3. <i>Les Commissions Locales de l'Eau et les comités de rivière, des espaces de concertation représentatifs »</i>	80
3.3.1.4. <i>La consultation publique du SDAGE : consultation ?</i>	83
Conclusion PARTIE 1	89

PARTIE 2 : La Recherche Action Participative (RAP), une approche particulière pour expérimenter et analyser la gestion participative de l'eau	91
CHAPITRE 4 : Des cadres d'expérimentation imbriqués de la RAP	93
4.1. La thèse CIFRE : un cadre de recherche vecteur d'expérimentation de la recherche action, à partir d'une posture participante	95
4.2. Le programme « l'Eau entre mémoire et devenir » (EMD) : une Recherche Action Participative au service de la participation des citoyens à la gestion de l'eau, dans les PNR du Sud-Est	98
4.2.1. Le contexte d'émergence du programme EMD	99
4.2.2. Les méthodologies utilisées	100
4.2.3. Les acteurs impliqués	102
4.2.4. Clarification terminologique	103
4.2.5. Les résultats	104
4.3. Repositionnement de notre approche à partir de notre implication dans deux réseaux de chercheurs sur la Recherche Action Participative	105
4.3.1. Notre implication dans le GDR PARCS	105
4.3.2. Notre participation au WP3 du Labex Item	106
4.4. La RAP dans la thèse : quelles modalités d'implication des acteurs ?	110
4.5. Les sciences citoyennes : une forme de recherche participative	113
4.5.1. Clarification conceptuelle	113
4.5.2. Les bénéfices et les inconvénients d'une collaboration chercheurs amateurs	116
CHAPITRE 5 : Les PNR du Sud-Est : des territoires d'expérimentation de la RAP	119
5.1. Les PNR du Sud-Est : des territoires de montagne particulièrement concernés par les enjeux de la GIRE	122
5.2. La place accordée à la gestion participative de l'eau dans le projet de territoire des PNR du Sud-Est	126
5.3. Des entretiens qualitatifs comme méthode d'enquête	129
5.4. Des enquêtes par questionnaire : une double finalité	130
5.5. Lorsque l'expérimentation se révèle être un atout pour améliorer les connaissances sur le sujet	133
5.6. Les résultats des enquêtes	139
5.6.1. La mission « eau » et le rôle des PNR	139
5.6.2. Définition des « démarches participatives »	142
5.6.3. Les instances et outils de la participation	143
5.6.4. Les types de motivations à la participation	147
5.6.5. La difficile mise en œuvre de la participation	148
5.6.6. Recensement des démarches participatives sur l'eau	149
Conclusion PARTIE 2	157

PARTIE 3 : De l'expérimentation à l'innovation	159
CHAPITRE 6 : Quatre PNR pilotes pour expérimenter et analyser la participation des citoyens à la gestion de l'eau	161
6.1. Le choix des territoires pilote	163
6.2. Les cadres de mise en œuvre de la participation : vers une clarification conceptuelle	167
6.3. Une nouvelle approche de la participation intégrant les travaux de référence antérieurs	171
6.4. Notre « modèle de la participation » comme clef de lecture des démarches participatives recensées	182
CHAPITRE 7 : Les outils participatifs au service de la GIRE : vers une typologie	189
7.1. Typologie des outils participatifs rencontrés pendant la thèse	191
7.1.1. Des outils de terrain	192
7.1.2. Des outils de simulation et modélisation participatives	196
7.1.3. Des outils au service du transfert et du recueil de connaissances et de visions des participants	200
7.1.4. Des outils au service du dialogue territorial et de la construction collective	201
7.1.5. Des outils d'observation, de recueil, de diffusion et de valorisation de données.	205
7.1.6. Des outils de capitalisation et de transfert de connaissances, méthodes et outils	208
7.2. Vers une comparaison avec une autre typologie	209
7.3. Les outils au service de la GIRE : quelles spécificités ?	210
CHAPITRE 8 : Le guide Méthod'Eau : un outil pour favoriser la gestion participative de l'eau	215
8.1. Entre connaissances scientifiques et aptitudes opérationnelles : un outil de transfert hybride	218
8.1.1. Utiliser la forme comme alliée	218
8.1.2. Un contenu utile à l'action	223
8.2. Le rôle des animateurs : une pièce charnière du guide	225
8.3. La valorisation comme vecteur d'appropriation et d'utilisation du guide	226
8.3.1. Un comité de lecture comme instance de concertation	227
8.3.2. D'un projet scientifique innovant à une offre de service opérationnelle : quelles perspectives de valorisation?	231
Conclusion PARTIE 3	239
Conclusion générale	241
Annexes	251
Bibliographie	305

Tables	313
Tables des encadrés	315
Tables des figures	316
Tables des tableaux	319
Tables des photographies	321
Table des matières	323